



Faculté de Philosophie et Lettres
Département des Sciences historiques

**Parcours professionnels de membres de la
communauté marocaine en région liégeoise des
années 1970 aux années 1990**

Vol. 1

Année académique 2018-2019

Mémoire présenté par Mehdi SALHI
en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire

Promoteur : Éric GEERKENS
Lecteurs : Hassan BOUSETTA
Christophe BRÜLL

Abstract

Mots-clés : immigration marocaine – trajectoires professionnelles – région liégeoise

Dans ce mémoire, nous questionnons l'influence de l'évolution du marché du travail en fonction de la situation économique belge et liégeoise sur les parcours socio-professionnels d'immigrés marocains en région liégeoise, des années 1970 aux années 1990, et ce à travers 25 entretiens oraux réalisés avec des Marocains, ainsi que certaines sources écrites – des registres de commerce en particulier. Comment ces Marocains, membres d'une communauté que les autorités belges ont souhaité importer dans les années 1960 comme main-d'œuvre industrielle (en particulier dans le secteur du charbon, où les Belges rechignent de moins en moins travailler), se repositionnent-ils lorsque l'économie entre en crise, que les mines ferment, et que le secteur tertiaire prend une importance croissante ? L'analyse des parcours individuels permet de nuancer la thèse du Marocain comme « ouvrier spécialisé à vie », puisqu'une partie de ces travailleurs, soumis à une discrimination en augmentation et à un manque de formation professionnelle, choisit la voie de la petite indépendance, en particulier dans le commerce de détail. Dans un contexte où le marché du travail est de plus en plus saturé, c'est donc pour un repli – partiel mais réel – vers le secteur tertiaire qu'opte une partie de ces travailleurs marocains. La difficulté de plus en plus grande à l'intégration sur le marché du travail a un impact plus général sur la situation sociale de ces immigrés marocains.

Remerciements

À monsieur Éric Gerkens, pour ses conseils avisés, pour nos discussions passionnantes et passionnées, pour son écoute et sa sollicitude.

À messieurs Hassan Bousetta et Christophe Brüll pour leur intérêt à la lecture de ce mémoire.

Ceux à qui l'on doit ne le savent pas forcément et si d'aventure ils en sont avertis, que ce soit pour avoir retenu ce qui doit être retenu, pour avoir écouté ce qui vaut la peine d'être entendu, pour avoir transmis cet indispensable soutien moral lorsqu'il manquait cruellement. A ma mère, pour toutes les choses pour lesquelles un fils devrait remercier sa mère.

A mes sœurs, mes nièces et à toute ma famille, sans qui je n'aurai jamais imaginé finir un tel travail.

À toutes les personnes qui ont accepté d'offrir leur témoignage en contribution du présent travail. Raconter sa vie, ou certaines de ses parties les plus importantes, est un exercice difficile et parfois douloureux. Je mesure aujourd'hui à quel point ces récits de vie, détaillant parfois le parcours de famille entière, sont précieux. Sans ces témoignages, sans toutes ces personnes indispensables, ce mémoire n'aurait pas vu le jour. Dans ce sens, je remercie mon père qui est le premier déterminant de ce mémoire.

À Yvette et Vladi, pour l'aide qu'ils m'ont apporté. Si *la solidarité est la tendresse des peuples*, j'espère vous en rendre un peu.

À Alice, Léa, au Kern, à mes Camarades sans qui l'histoire semble lente et sans pitié, pour ces brasiers jamais éteints, pour ces colères qui ont failli ne pas devenir révolte. Les hommes et les femmes qui ne s'arrêtent jamais de lutter sont indispensables.

À Musab, Khalil, Houdeyfa et Halim parce que l'on ne grandit jamais assez d'être entouré de frères extraordinaires.

À Oli, pour toutes ces heures consacrées, enchaîné à un bureau ou debout pour me soutenir dans ce difficile exercice, pour la production de ce travail.

À, Valentin, Merlin, Robin, Youssef, Petya, Zoé, Honoré, Julien, Aurélien, Ruben, Hélène, Quentin, Tahar et Adrian pour leur aide précieuse.

À Chris, Thomas, Micha, Abdel, Cyril, Khaled, Aurélien et tous les autres. Je n'attends rien d'une pluie de réussite si elle ne retombe pas sur mes frères. C'est avec vous que je trouve une utilité infinie à étudier l'histoire, et aujourd'hui à la raconter.

À Florine, mon amour tout simplement.

Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction	5
1. Comprendre l'immigration marocaine par l'analyse des parcours professionnels...	5
2. Etat de la question	7
3. Problématique	13
4. Corpus de sources.....	14
5. Méthodologie et structure	20
5.1 Les sources orales.....	20
5.2 La méthodologie liée aux registres de commerces.....	22
5.3 Neutralité scientifique un double danger : identitaire et militant	22
5.4 Structuration du mémoire	23
Chapitre I – Contexte politique, économique et social des débuts de l'immigration marocaine.....	24
1. Aux origines de l'immigration marocaine à Liège. Du XIX^{ème} siècle aux accords belgo-marocains de 1964.....	24
1.1 Une immigration d'affaires et de tourisme dès le XIX ^{ème} siècle.....	24
1.2 Les premiers contingents de travailleurs marocains en Belgique	25
1.2.1 La migration marocaine, effet de la colonisation française	25
1.2.2 La première guerre mondiale	26
1.2.3 Première vague marocaine de 1918 à 1924 en réponse aux demandes du secteur charbonnier belge	26
1.2.4 Crise de 1929 et premier arrêt de l'immigration du travail	28
1.2.5 Reprise d'avant-guerre	29
1.2.6 Composition sociale de la première immigration marocaine.....	30
1.3 L'immigration marocaine dans la reconstruction d'après-guerre	31
1.3.1 Les faits de guerres et de résistance des marocains durant la seconde guerre mondiale	31
1.3.2 La bataille du charbon et le besoin de main-d'œuvre étrangère.....	31
1.3.3 Le manque croissant de main-d'œuvre minière et le drame de Marcinelle	33
1.4 Les accords belgo-marocains de 1964 et les débuts de l'immigration massive	34
1.4.1 Les origines « du côté belge ».....	34
1.4.2 Les origines « du côté marocain »	35
1.4.3 Une réalité migratoire préexistante à la convention belgo-marocaine.....	35
1.4.4 Les accords	36
1.4.5 La stratégie du patronat belge et le regroupement familial	37
2. La fin d'une époque : l'arrêt des exploitations minières liégeoises et belges.....	39
2.1 La crise du charbon.....	39
2.2 Loi de 1966 : la reconversion économique	42

2.3	Les retombées sur l'immigration marocaine	43
3.	La crise de 1973 et la fermeture des frontières.....	44
3.1	La crise de 1973 en Belgique	44
3.2	Fermetures des frontières et réaction marocaine	45
3.2.1	L'arrêt de la politique d'accueil	45
3.2.2	La politique d'émigration du Maroc	45
4.	L'après-crise : de l'accueil à l'intégration des années 1980 aux années 2000.....	46
Chapitre II — Origine et parcours migratoire de l'immigration marocaine en		
	région liégeoise	50
1.	L'origine sociale et économique	50
1.1	Origine géographique	50
1.2	Milieu social et familial.....	52
1.3	Education et scolarisation au Maroc.....	56
1.4	Raisons du départ ?.....	57
1.4.1	Les raisons économiques et sociales	57
1.4.2	Les efforts du patronat européen et le phénomène migratoire omniprésent.....	58
1.4.3	Le rêve européen	59
1.4.4	Les raisons politiques.....	60
1.5	La Belgique et le choix pour Liège	61
2.	Un parcours migratoire complexe.....	62
2.1	Réalité administrative.....	62
2.1.1	La période de 1962 à 1966.....	63
2.1.2	La période de 1966 à 1974.....	63
2.1.3	Le regroupement familial et le mariage	64
2.1.4	Les mineurs	64
2.1.5	Les étudiants.....	65
2.2	Difficultés du parcours	65
2.2.1	Le passage par d'autres pays : l'Allemagne et la France	65
2.2.2	Les moyens de transports.....	66
2.2.3	Problèmes sur le parcours.....	66
2.3	Coût du voyage et question financière.....	67
2.3.1	Le coût du voyage	67
2.3.2	Les ressources financières	67
2.4	Départ définitif ou provisoire ?.....	69
2.5	Première installation.....	71
2.5.1	L'installation à Liège	72
2.6	Relations de voisinage et intégration sociale dans le quartier	75
2.6.1	Les arrivants de 1964 à 1974.....	75
2.6.2	Les arrivants de 1974 à 1989.....	78

2.6.3 Les arrivants de 1989 à 1995.....	81
---	----

Chapitre III – Evolution professionnelle et économique de l’immigration

marocaine des années ‘70 aux années ‘90 82

1. Le charbonnage : premier déterminant professionnel et social ? 82

1.1 Les mineurs marocains à Liège.....	82
--	----

1.2 Stabilité professionnelle et conditions de travail.....	84
---	----

1.3 Intégration sociale par le syndicalisme ?.....	85
--	----

1.4 La mine : une étape transitoire ?.....	87
--	----

2. Diversification professionnelle face au bouleversement du marché de l’emploi liégeois 89

2.1 La transition professionnelle face à l’évolution du marché de l’emploi	89
--	----

2.1.1 Un marché du travail liégeois en pleine mutation	90
--	----

2.1.2 Une politique de transition économique.....	92
---	----

2.1.3 La mise en œuvre de la transition professionnelle pour les Marocains de Liège	93
---	----

2.1.4 L’explosion du chômage et l’absence d’emplois stables.....	99
--	----

2.1.5 Quel est le rôle économique de l’émigration marocaine sur le marché du travail ?.....	101
---	-----

2.2 Discrimination et racisme	101
-------------------------------------	-----

2.3 Le manque de scolarisation et de formation professionnelle	103
--	-----

3. D’une immigration charbonnière à une immigration multi-facette 106

3.1 Secteur industriel et manufacturier.....	107
--	-----

3.1.1 La sidérurgie.....	107
--------------------------	-----

3.1.2 Les autres secteurs industriels.....	109
--	-----

3.1.3 Conditions de travail	109
-----------------------------------	-----

3.1.4 Réalité salariale et situation familiale	110
--	-----

3.1.5 Instabilité professionnelle.....	111
--	-----

3.1.6 Syndicalisme et participation au mouvements sociaux	112
---	-----

3.1.7 Discrimination et intégration professionnelle	114
---	-----

3.2 La présence marocaine dans le secteur tertiaire marchand.....	116
---	-----

3.2.1 Horeca.....	117
-------------------	-----

3.2.2 Autres activités	118
------------------------------	-----

3.2.3 Conditions de travail	118
-----------------------------------	-----

3.2.4 Instabilité du travail.....	119
-----------------------------------	-----

3.2.5 Syndicalisme dans le secteur.....	120
---	-----

3.3 Secteur tertiaire non marchand.....	120
---	-----

3.3.1 L’enseignement	121
----------------------------	-----

3.3.2 Le milieu médical.....	122
------------------------------	-----

3.3.3 Le milieu associatif	124
----------------------------------	-----

3.4 Le cas du marché du travail liégeois avec les étudiants marocains.....	124
--	-----

4. La petite indépendance : meilleure porte de sortie ? 128

4.1	La position du commerce de détail dans l'économie liégeoise	128
4.2	L'apparition du petit commerce marocain.....	129
4.2.1	Son origine.....	129
4.3	Les raisons de devenir un indépendant	131
4.4	Les formalités administratives.....	133
4.5	Le type de commerce	137
4.5.1	Être un commerce ethnique ou non ?	137
4.6	Lieu du commerce marocain.....	141
4.7	Marchandises, filières et grossistes.....	142
4.8	Une clientèle diverse et ciblée.....	144
4.8.1	L'accueil du voisinage.....	145
4.8.2	L'accueil des Marocains	146
4.9	Un équilibre entre enjeux commerciaux et appartenance religieuse ?	147
4.10	La question financière	148
4.10.1	La gestion de la comptabilité.....	148
4.10.2	Les bonnes et mauvaises années	149
4.10.3	La volonté d'extension et l'ouverture de nouveaux commerces	150
4.10.4	Le sentiment face à la taxation	150
4.11	La multiplication des commerces marocains et la question de la concurrence	151
4.12	L'absence de liens entre commerces marocains.....	152
4.13	Un commerce instable et provisoire.....	152
	Conclusion générale	154
	Bibliographie	160
1.	Sources.....	160
1.1	Sources inédites	160
1.1.1	Entretiens oraux	160
1.1.2	Sources papier	161
1.2	Sources éditées	162
2.	Travaux.....	162
2.1	Monographies.....	162
2.2	Articles	166
2.3	Thèses et mémoires.....	172
3.	Sites internet	173
4.	Outil de travail	173

Introduction

A travers ce chapitre introductif, nous souhaitons présenter la démarche dans laquelle s'inscrit notre mémoire, tant au niveau de la réflexion engagée que de la méthodologie utilisée.

1. Comprendre l'immigration marocaine par l'analyse des parcours professionnels

L'objet même de ce mémoire, l'immigration marocaine en Belgique, fait écho à de nombreux débats toujours très actuels sur les questions de l'intégration de communautés étrangères – qu'elles soient marocaine ou autre, par ailleurs. La manière officielle d'appréhender cette question de l'intégration, aujourd'hui, découle d'une conception idéologique spécifique. « C'est [la communauté marocaine] une communauté très fermée, qui éprouve une grande méfiance envers l'autorité, au sein de laquelle l'islam est très peu organisé, et qui est très sensible aux thèses salafistes, à la radicalisation. Il faut que tout le monde fasse un effort, notamment pour chercher du travail »¹. Ces propos de Bart de Wever sur la communauté marocaine anversoise sont révélateurs d'un courant de pensée identifiant les problèmes d'intégration de l'immigration marocaine à travers des prismes essentiellement culturels et religieux. Une approche très largement diffusée à travers le monde depuis les attentats du 11 septembre 2001 par Samuel Huntington et son livre *Le choc des civilisations*². Sa réflexion n'envisage pas d'autres raisonnements que ceux basés sur des conceptions culturelles et religieuses en tant que facteurs déterminants d'une intégration sociale et professionnelle considérée comme impossible dans la société occidentale. « Les Musulmans d'Europe et les Mexicains-Américains aux États-Unis apparaissent dans son analyse comme étant enclins, presque par définition, en fonction de leurs origines, à bifurquer vers la construction d'identités séparées et donc à dévoyer les pays occidentaux de leur identité de base pour en faire des pays "déchirés". »³

Ces réflexions n'envisagent à aucun moment les réalités socio-économiques dans lesquelles se sont construites ces migrations.

¹ Propos de Bart de Wever, bourgmestre nationaliste d'Anvers, sur la VRT. LAMQUIN V., « La communauté berbère épinglée par Bart De Wever : 'Je ne suis pas raciste' », in *Le Soir*, le 24 mars 2015, [en ligne], <https://www.lesoir.be/art/830581/article/actualite/belgique/politique/2015-03-23/communaute-berbere-epinglee-par-bart-wever-je-ne-suis-pas-raciste> (consulté le 31 juillet 2019).

² HUNTINGTON S., *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 2000.

³ COHEN J., « Samuel Huntington dans l'univers stratégique américain », in *Mouvements*, vol. 30, n°5 (2003), p. 25-30.

L'immigration marocaine en Belgique s'inscrit pourtant bien dans une réalité socio-économique (belge et marocaine) qui la détermine. Et ce dès ses débuts, avec le recrutement de dizaines de milliers de travailleurs marocains pour combler une absence de main-d'œuvre, puis au long de son évolution via l'intégration professionnelle de cette immigration dans le tissu économique belge. Dans tous les cas, le parcours migratoire des Marocains est lié aux réalités socio-économiques de la Belgique et du Maroc, comme le faisait remarquer A. Sayad :

« Parler de l'immigration, c'est parler de la société en son entier, en parler (...) dans une perspective historique, (...) et aussi dans son extension synchronique, c'est-à-dire du point de vue des structures présentes de la société et de leur fonctionnement. »⁴

Le phénomène migratoire marocain en Belgique émerge dans la première moitié du XX^{ème} siècle, durant l'époque de recrutement de main-d'œuvre étrangère de l'entre-deux-guerres pour les besoins de l'industrie charbonnière. La véritable vague migratoire marocaine en Belgique débute dans les années 1960, face au manque constant et croissant de main-d'œuvre charbonnière. Fuyant la faible offre d'emploi et la pauvreté grandissante du Maroc fraîchement indépendant, des milliers de Marocains débarquent sur le territoire belge pour aller s'installer dans les régions fortement industrialisées. La convention belgo-marocaine mise en place en 1964 pour officialiser et encadrer ces nouveaux arrivants, issus de la dernière vague de migrants économiques appelés par les forces économiques belges. Mais progressivement, l'extinction de l'industrie charbonnière obligera l'immigration marocaine à se détourner du charbon et à s'adapter professionnellement au tissu économique belge et particulièrement wallon. La situation économique se dérobe sous les pieds des étrangers lorsque la crise de 1973 éclate et annonce, avec elle, l'arrêt officiel de l'immigration en 1974. Néanmoins, le flux migratoire ne s'atténue pas et se renforce même via la politique du regroupement familial. De plus, la mise en place de conventions entre établissements scolaires belgo-marocains poussent de nombreux étudiants marocains au départ⁵. L'intégration économique et professionnelle se fait dans la douleur et confronte la Belgique à son absence de politique d'intégration sociale. En termes quantitatifs et de manière très brève, on peut présenter l'immigration marocaine de cette façon : en 1961, on compte officiellement 461 Marocains sur le territoire belge ; ils sont 39 294 en 1970, puis 105 133 en 1981 et enfin 142 098 en 1991⁶ (une grande partie d'entre eux travaillant, au départ, dans

⁴ SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles, 1991, p. 15.

⁵ L. Hammou parle de 7000 à 8000 étudiants en 1980 (HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, mémoire de licence en Sciences sociales, [inédit], Université de Liège, Liège, 1986).

⁶ ATTAR S., « Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales », in FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER, *Marocains de l'extérieur*, Organisation Internationale pour les Migrations, Rabat, juillet 2003, p. 96.

l'industrie – minière ou métallurgique notamment, sans qu'on ne connaisse de chiffres précis⁷). L'évolution est considérable.

La réalité de l'installation marocaine via le regroupement familial (qui renforce par ailleurs la visibilité des aspects culturels et religieux) annonce la fin du statut temporaire de l'immigration. La place du travailleur marocain est questionnée et ciblée par la droite et l'extrême-droite belge en tant que responsable de la crise. La discrimination à l'emploi et au logement, l'inégalité scolaire, l'absence de reconnaissance culturelle et religieuse... poussent les travailleurs d'origine marocaine à l'isolement et à la communautarisation. La question de l'Islam revêt une importance symbolique dans la question de « l'inintégrabilité » des personnes marocaines et d'origine marocaine en Belgique. L'imposition du thème de la compatibilité de l'Islam avec la démocratie belge et ses valeurs fracture davantage la population belge.

Dans ce mémoire, au départ de ces constats, nous nous intéressons donc à l'immigration marocaine liégeoise par le biais de son évolution professionnelle et économique, des années 1970 aux années 1990. Nous tentons de comprendre le rôle et l'ampleur de l'intégration économique et professionnelle sur l'intégration sociale via l'étude de trajectoires migratoires individuelles de Marocains en région liégeoise. En contraste avec le débat actuel sur la communauté marocaine et son intégration – qui ne s'articule presque, on l'a dit, qu'autour des questions culturelles et religieuses –, nous souhaitons donc mettre davantage en lumière les aspects socio-économiques de l'immigration marocaine. Et c'est en analysant la réalité du marché du travail liégeois que nous pourrons réaliser cette tâche.

2. Etat de la question

L'immigration marocaine est une question assez récente dans l'histoire belge si l'on prend comme acte fondateur la date du 17 février 1964, représentant l'accord d'échange de main-d'œuvre entre le Maroc et la Belgique. L'historiographie de l'immigration et de la présence marocaine (et même nord-africaine en général) en Belgique est encore peu développée aujourd'hui – sans être toutefois inexistante – comparativement à la France, par exemple, ou même à la Flandre et à Bruxelles. Cela s'explique peut-être par le manque d'historiens

⁷ Concernant la répartition professionnelle des travailleurs d'origine étrangère (non spécifiquement marocaine), on peut au moins dire que, en 1970, plus de 91% d'entre eux sont salariés et moins de 8% sont indépendants, et que cette tendance évolue dans le sens d'une augmentation du nombre d'indépendants : en 1981, ils sont moins de 87% de salariés et plus de 10% d'indépendants. MARTENS A., « L'intégration des immigrés dans l'entreprise », in *L'année Sociale*, n°3, *La condition des étrangers*, Institut de sociologie, ULB, 1988/3, p. 148.

« allochtones » en Belgique. En effet, que ce soit de près ou de loin, la majorité des auteurs qui portent un intérêt à cette thématique sont eux-mêmes liés à l'immigration dont ils écrivent l'histoire⁸. Grâce au cinquantenaire de l'immigration marocaine et à l'apparition d'une série d'historiens issus de cette immigration, on assiste toutefois à un développement de travaux sur le sujet⁹.

Au départ, la question de l'immigration en Belgique n'était étudiée qu'à travers des recherches en sociologie, en psychologie ou en sciences juridiques¹⁰. L'histoire de l'immigration n'est que peu abordée dans les années 1970 ; seul le thème de l'émigration des belges¹¹ est alors réellement étudié. Il faut attendre le travail d'Anne Morelli¹² sur le fascisme et l'antifascisme dans l'immigration italienne en Belgique pour ouvrir le champ de l'histoire de l'immigration. S'ensuivent des ouvrages plus précis sur l'histoire des juifs dans l'entre-deux-guerres¹³, sur les immigrés grecs¹⁴ et sur les Polonais en Belgique¹⁵, ou encore sur la succession de différentes populations migrantes sur un même espace (le Limbourg)¹⁶. L'étude de l'histoire de l'immigration n'était au début qu'en grande partie analysée à travers l'angle économique. Les questions sociales, politiques et culturelles étaient laissées aux mains des sociologues, comme dans la thèse d'A. Réa¹⁷. Ce dernier, avec Albert Martens¹⁸, ouvre la voie à la recherche sur les politiques migratoires en Belgique, en avançant comme éléments explicatifs de l'immigration des facteurs plus sociétaux. Nous pouvons également citer ici les ouvrages sur la politisation des

⁸ SCHREIBER J.-P. et MORELLI A., « Histoire des migrations », in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 34-35 (p. 21-42).

⁹ BOUSSETA H., « Perspectives sur l'histoire et la mémoire de l'immigration marocaine en Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 351-364.

¹⁰ SCHREIBER J.-P. & MORELLI A., « Histoire des migrations », in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 21.

¹¹ SCHEPENS L., *Van vlaskuster tot Franschman. Bijdrage tot de geschiedenis van de West-Vlaamse plattelandsbevolking in de XIXde eeuw*, Bruges, West-Vlaams Studiebureau, 1973 ; LENTACKER F., *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière*, Université de Lille, Lille, 1974.

¹² MORELLI A., *Fascismo e antifascismo nell'emigrazione italiana in Belgio, 1922-1940*, Bonacci, Rome, 1985.

¹³ VAN DOORSLAER R., *Kinderen van het getto : joodse revolutionairen in België, 1925-1940*, Hadewijch-AMSAB, Gand, 1996.

¹⁴ ALEXIOU A., *La genèse de la communauté des immigrés grecs dans le bassin de Liège*, thèse de doctorat en Histoire, [inédit], Université de Liège, Liège, 1997.

¹⁵ GODDERIS I., *De verleiding van de legitimiteit. Poolse exilpolitiek in België, 1830-1870 en 1945-1980*, thèse de doctorat en Histoire, [inédit], KUL, Leuven, 2001.

¹⁶ BEYERS L., *Iedereen zwart : het samenleven van nieuwkomers en gevestigden in de mijncité Zwartberg, 1930 - 1990*, Aksant, Amsterdam, 2007.

¹⁷ REA A., *Immigration, état et citoyenneté : la formation de la politique d'intégration des immigrés de la Belgique*, thèse de doctorat en Sciences sociales, [inédit], Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1999.

¹⁸ MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Editions Vie ouvrière, Louvain, 1976, p. 76.

immigrés, en particulier les apports de Hassan Bousetta¹⁹ (sur les Marocains en particulier) et de Marco Martiniello²⁰. Dans le domaine sociologique, d'autres études apportent un regard plus spécifique sur la question des pratiques religieuses, de leur déploiement et de leurs réalités en Belgique²¹.

L'histoire de l'immigration (qu'elle soit italienne, grec, marocaine...) s'est réellement développée à partir des années 1980. Nous pouvons souligner le travail de synthèse d'Anne Morelli²² rassemblant l'histoire des différentes immigrations en Belgique dans un seul ouvrage. Le début de la recherche sur l'immigration marocaine apparaît dans ce même ouvrage avec Rachida Attar²³, qui y fait une synthèse de l'immigration maghrébine en Belgique, actualisée par Anne Frennet-De Keyser²⁴ sur la question marocaine. L'étude de l'immigration marocaine porte en premier lieu sur l'implication des Marocains dans la Seconde Guerre mondiale, lors de la bataille de Gembloux²⁵ — bien qu'on y trouve une vision simpliste de soldats marocains prêts à donner leur vie pour défendre la démocratie belge contre le nazisme. Ces intentions prêtées aux Marocains, enrôlés sans avoir eu de réel choix, servent (consciemment ou non) une instrumentalisation historique au service de la valorisation des Marocains, mais omettant les réalités coloniales et la situation économique de ceux-ci²⁶.

La recherche sur la convention belgo-marocaine de 1964 offre une nouvelle perspective de réflexion, puisqu'elle envisage les trajectoires individuelles dans un cadre collectif notamment par l'étude de Targosz²⁷, actualisée par Frennet²⁸. Le questionnement soulevé par cette recherche

¹⁹ BOUSETTA H., *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case-study of Moroccans in four European cities*, thèse de doctorat en Sciences sociales, [inédit], Katholieke Universiteit Brussel/ Universiteit Utrecht, Brussel/Utrecht, 2001 ; BOUSETTA H., et MARTINIELLO M., "Marocains de Belgique. Du travailleur immigré au citoyen transnational", in *Hommes et Migrations*, n°1242 (mars-avril 2003), p. 94-106.

²⁰ MARTINIELLO M., *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, L'Harmattan, Paris, 1992.

²¹ DASSETTO F., BASTERNIER A., *L'Islam transplanté. Vie et Organisation des minorités musulmanes en Belgique*, EPO, Anvers, 1984 ; MANÇO U., *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 2000.

²² MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Couleur livres, Bruxelles, 2004.

²³ ATTAR R., « Histoire de l'immigration maghrébine en Belgique », in MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration..., op. cit.*, p. 290-310.

²⁴ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique » in MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Couleur Livres, Bruxelles, 2004, p. 329-354.

²⁵ FRANCOIS R., LABARRE F., *Gloire et sacrifices du 2e R.T.M. : Gembloux, mai 1940*, Editions L'Orneau, Gembloux, 1990.

²⁶ MORELLI A., « L'histoire des migrants et l'histoire », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques..., op. cit.*, p. 13-17.

²⁷ TARGOSZ P., *L'accord de main-d'œuvre belgo-marocain ou la gestion interétatique d'un flux migratoire*, mémoire de licence en Relations internationales, [inédit], UCL, Louvain, 1985.

²⁸ FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°1803 (2003).

aboutit à l'étude de l'immigration marocaine par le prisme de son premier déterminant économique et professionnel : le charbon. Driss Bare²⁹ nuance le postulat d'une immigration qui n'aurait commencé qu'après 1964, en démontrant la présence de travailleurs marocains dans l'industrie charbonnière belge de l'entre-deux-guerres. Karim Azzouzi³⁰, quant à lui, concentre sa recherche sur les mineurs marocains liégeois en mettant en perspective des sources orales directes. Azzouzi est d'ailleurs le pionnier dans la recherche sur l'immigration marocaine dans une logique spatiale liégeoise.

De nouvelles approches de l'étude des migrations continuent d'apparaître aujourd'hui, avec l'arrivée de nouvelles formes d'histoire sociale notamment, en évolution depuis les années 1980. Celles-ci invitent à se pencher sur une histoire des travailleurs, des petites gens, des marginaux... Le parcours et la réalité de vie de migrants s'intègrent dans cette perspective historiographique. Les études de population et des flux migratoires inaugurent le genre. Dans cette démarche, l'analyse de récits de vie possède aussi l'avantage de pallier à la problématique du manque de sources historiques (celles-ci pouvant, dans cette perspective, être directement créées par une rencontre entre l'historien et le témoin). Nouria Ouali³¹, qui incarne cette tendance, a coordonné un travail synthétique en Belgique en étudiant les trajectoires et les dynamiques migratoires de l'immigration marocaine. C'est à la fois un travail de synthèse sur la présence marocaine en Belgique (lors de l'anniversaire des 40 ans de l'immigration marocaine), ainsi que l'étude de trajectoires individuelles de migrants marocains, et ce afin d'étudier des réalités sociétales. Son ouvrage collectif aborde par exemple la politisation de l'immigration marocaine à travers l'engagement politique et associatif³² ou la question des femmes au sein même de cette immigration (quels sont leur parcours, que font-elles une fois arrivées en Belgique ?). Le cinquantenaire de l'immigration marocaine (cinquantenaire de la convention de 1964) est l'occasion d'ouvrages collectifs de synthèse³³. Tout en répondant à certaines lacunes historiographiques, ceux-ci élargissent les questionnements ; nous voulons retenir deux pans

²⁹ BARE D., *Contribution à l'histoire de l'immigration nord-africaine dans les charbonnages belges (1920-1940)*, mémoire de licence en Histoire contemporaine, [inédit], ULB, Bruxelles, 1994.

³⁰ AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60. Cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, mémoire de licence en Histoire contemporaine, [inédit], ULB, Bruxelles, 2002.

³¹ OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques...*, *op. cit.*

³² OULAD BEN TAIB H., « Trajectoires et dynamiques migratoires des pionnières de l'immigration marocaine. Immigration et émancipation féminine: 50 ans de combats associatifs à Bruxelles », in *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n°3 (septembre 2017), p. 1-4.

³³ TIMMERMAN C., FADIL N., GOODERIS I., CLYQC N. & ETTOURKI K., *Moroccan Migration in Belgium, More than 50 years of settlement*, Leuven University Press, Leuven, 2017 ; MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.

fondamentaux dans la recherche récente : l'histoire du travail dans le champ des migrations et l'histoire de l'entrepreneuriat ethnique.

Premier pan : l'histoire du travail appliqué au champ de l'immigration. Celle-ci a été une thématique longtemps ignorée et peu valorisée, alors que le débat sur les inégalités et la discrimination est central depuis les années 1980. Comme mentionné précédemment, les aspects économiques et sociaux – alors même qu'ils avaient été un moment pris en compte – ont été délaissés dans l'étude de l'immigration : « le déclin de l'histoire sociale et économique a rejeté dans l'ombre la figure du travailleur immigré, laissant la place aux enfants d'immigrés et aux interrogations culturalistes sur l'intégration des 'deuxièmes générations'. Il s'agissait donc pour moi de porter un regard historien sur les travailleurs immigrés des Trente Glorieuses, en réinterrogeant leur spécificité à la lumière des avancées permises par l'essor des travaux sur l'immigration³⁴ », précisait Anne-Sophie Bruno en 2010 au sujet de ses recherches³⁵. Son analyse permet d'étudier les spécificités et les caractéristiques du travailleur immigré et, ainsi, de comprendre comment la structuration du marché du travail détermine la situation de l'immigré. A.-S. Bruno a testé le concept de "l'OS à vie" [ouvrier spécialisé] de Abdel Maled Sayad³⁶. Le questionnement se fait autour de la figure essentiellement étrangère de l'OS. Bruno analyse alors le monde du travail et ses mécanismes pour comprendre la place du travailleur immigré dans la société : cette figure de l'OS à vie était-elle liée aux qualifications de l'immigré, ou aux caractéristiques du marché de l'emploi ? A travers son analyse novatrice et matérialiste de la situation des migrants tunisiens et du marché du travail parisien, Anne-Sophie Bruno soulève de nombreux questionnements sur l'origine socio-économique de l'immigré maghrébin. Son travail permet une ouverture sur la recherche de l'évolution professionnelle des migrants (entreprises privées ou publiques/ petits indépendants/...). Nous n'avons pas la prétention, dans ce mémoire, de réaliser un travail aussi titanesque et précis que celui de Bruno, mais nous nous inscrivons dans cette démarche consistant à étudier et à comprendre comment des trajectoires migratoires peuvent être déterminées par l'orientation du marché du travail. Nous souhaitons proposer une première analyse de la place des travailleurs marocains sur marché du travail liégeois, des années

³⁴ BRUNO A.-S., « Actualité de l'histoire de l'immigration : entretien avec Anne-Sophie Bruno, auteur de l'ouvrage *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*. Entretien avec Eric Geerkens », analyse de l'IHOES, n°70 (6 décembre 2010), p. 2 [en ligne à cette adresse : http://www.ihoes.be/PDF/Histoire_immigration-Anne-Sophie_Bruno.pdf], consulté le 13 août 2019.

³⁵ BRUNO A.-S., *Les chemins de la mobilité*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris 2010 ; BRUNO A.-S., « Analyser le marché du travail par les trajectoires individuelles. Le cas des migrants de Tunisie en région parisienne pendant les Trente Glorieuses », in *Vingtième Siècle*, n° 121 (2014/1), p. 35-47.

³⁶ Abdelmalek Sayad explique cette notion par le fait qu'une importante majorité des ouvriers techniques de l'industrie se recrute chez les travailleurs immigrés. SAYAD A., *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999, p. 250-258.

1970 aux années 1990, et de la manière dont cette position a pu les influencer socialement – tout en étant bien conscient, nous y reviendrons, que cette première approche repose sur un échantillon bien précis et qu’il ne s’agit pas d’une analyse exhaustive.

Deuxièmement, l’analyse de l’entrepreneuriat ethnique. Celle-ci débute dans les années 1980, d’abord dans les recherches de sociologues et d’économistes anglo-saxons puis européens. L’approche historique, plus tardive, est initiée au début du XXI^e siècle par Anne-Sophie Bruno et Claire Zalc³⁷, d’abord pour le cas de la France. Ces premières études mettent en avant les critères ethnico-culturels comme prioritaires dans l’explication de l’origine de ce type de commerce. Cette grille d’analyse est critiquée par une série de chercheurs qui avancent plutôt des explications structurelles, telles que l’exclusion des immigrés du marché du travail³⁸. Une position médiane apparaît avec R. Waldinger³⁹, dont l’analyse est plutôt axée sur les caractéristiques spécifiques, les opportunités et les ressources du groupe de migrants – analyse qui situe le phénomène dans son contexte historique. Ce modèle est également critiqué, en particulier son concept « d’entrepreneurs ethniques », en raison de l’ethnisation d’emblée du débat. Cette logique conduit à dire que les activités économiques des migrants sont conditionnées par leurs appartenances ethniques et culturelles, et donc radicalement différentes des commerces non-ethniques – mais ces éléments économiques sont tout de même pris en compte, d’où le fait que cette position soit médiane. Néanmoins, la diversité du commerce n’est pas simplement due à des différences culturelles et ethniques mais surtout à ces possibilités réelles et son accès inégal aux opportunités commerciales.

Jozefien de Bock, quant à elle, s’inspire « d’un modèle d’intégration mixte prenant en compte les caractéristiques d’approvisionnement des entrepreneurs issus de l’immigration, la forme de la structure d’opportunité [c’est-à-dire des possibilités juridiques réelles dont peuvent bénéficier les Marocains] et les institutions intermédiaires entre aspirants entrepreneurs et une entrée concrète dans le commerce⁴⁰ ». Le travail de Jozefien de Bock sur le commerce ethnique à Gand des années 1960 aux années 1980 est sans précédent en Belgique. Concernant le cas de

³⁷ BRUNO A.-S., ZALC C., *Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France, 19e-20e siècle*, Actes des journées d’études des 23 et 24 octobre 2003, Paris, 2006.

³⁸ DE BOCK J., “Guest Workers’. Entrepreneurs and the Role of Ethnicity in Immigrant Business. A Critical History of ‘Ethnic Entrepreneurship’ in Ghent, 1960-1980”, in *Journal of Belgian History*, vol. XLIV (2014), p. 37-39.

³⁹ WALDINGER R., ALDRICH H. & WARD R. (éds.), *Ethnic entrepreneurs. Immigrant business in industrial societies*, Newbury Park, Californie, 1990.

⁴⁰ DE BOCK J., “Guest Workers’. Entrepreneurs and the Role of Ethnicity in Immigrant Business. A Critical History of ‘Ethnic Entrepreneurship’ in Ghent, 1960-1980”, in *Journal of Belgian History*, vol. XLIV (2014), p. 39.

Liège, Brice Lesage⁴¹ a récemment proposé une analyse quantitative et spatiale du commerce ethnique actuel à Liège.

3. Problématique

Nous pensons que, dans le cadre d'intenses débats de société mettant en avant les aspects religieux ou culturels sur des problématiques bouleversant la société belge, le rôle de l'historien n'a sans doute pas été suffisamment mis en valeur. L'historien a pourtant la responsabilité de mettre ces analyses et controverses dans une perspective historique, en soulignant autant les questions économiques que les enjeux sociaux – dans notre cas, à travers l'étude de trajectoires professionnelles de migrants marocains. Ainsi, notre démarche s'inscrit pleinement (et en toute modestie) dans la continuité des travaux de Jozefien De Bock ou Anne-Sophie Bruno. Il s'agit donc bien de poser les questions autrement et d'investir le terrain de l'histoire économique et sociale.

Après la fermeture des mines en région wallonne, la crise économique de 1973 et la fermeture des frontières de 1974, l'immigration marocaine à Liège, initialement « importée » pour renforcer le secteur charbonnier, se retrouve face à un marché du travail progressivement saturé, alors même que la proportion de cette main-d'œuvre ne cesse de croître. De renforts nécessaires et salvateurs dans l'industrie charbonnière, les travailleurs étrangers deviennent, en conséquence de cette crise économique, un poids et une présence superflue sur le marché du travail.

C'est autour de ces enjeux que nous pouvons formuler notre problématique : *comment les membres d'une communauté de migrants appelés pour occuper des fonctions très spécifiques font-ils face à l'arrêt de l'activité qui avait justifié leur arrivée et à l'émergence d'un chômage de masse ?* Pour le dire autrement : *comment se repositionnent-ils sur le marché du travail : sont-ils assignés à des fonctions ouvrières subalternes ou empruntent-ils des voies plurielles, passant notamment par le petit commerce ?* Il s'agira de comprendre comment l'évolution du marché du travail détermine les parcours professionnels et sociaux – et donc, plus largement, la vie tout entière – de ces immigrés marocains.

Pour ce faire, nous entendons analyser les trajectoires professionnelles individuelles de migrants marocains ayant travaillé comme salariés dans les secteurs de l'industrie (secteur secondaire) et des services (secteur tertiaire), mais aussi à travers l'émergence du commerce

⁴¹ LESAGE B., *Logiques spatiales du commerce "ethnique" à Liège*, mémoire de master en Sciences géographiques, [inédit], Université de Liège, Liège, 2010.

marocain à Liège – les indépendants. Concernant ce dernier, l'analyse portera autour des choix de devenir indépendant, en les couplant aux possibilités et aux opportunités d'un commerce ethnique ou non ethnique. Nous souhaitons évaluer l'importance du phénomène à Liège des années 1970 aux années 1990 à travers la mise en valeur des données du registre de commerce en région liégeoise.

4. Corpus de sources

Afin de répondre à ces questions, nous exploiterons principalement un corpus d'entretiens oraux réalisés avec 25 personnes Marocaines ou d'origine marocaine habitant à Liège. Au total, nous avons compilé une cinquantaine d'heures d'entretien ; nous y reviendrons.

En ce qui concerne les sources écrites, elles ont été, pendant longtemps le principal problème de notre travail. Anne Morelli et Jean Philippe Schreiber expriment cette limite pour l'histoire des migrations :

« S'il est possible de lancer des travaux sociologiques pertinent sur quasiment tous les aspects des migrations, via des enquêtes [écrites], des observations ou des entretiens, pour l'historien, toute recherche est subordonnée à l'existence puis à l'accès à des sources d'époque. »⁴²

C'est notamment cette contrainte du manque de sources écrites qui nous a poussé à recourir aux témoignages oraux en tant que principal matériau. Dans la première orientation de notre travail, nous avons dans un premier temps pensé à nous étudier le cas des mineurs marocains en tant que premiers migrants expérimentant le marché du travail liégeois. Néanmoins, ce raisonnement ne pouvait être exhaustif, étant donné l'évolution économique du marché du travail liégeois (extinction du métier de mineur et des charbonnages), d'autant plus qu'il aurait été matériellement plus difficile de retrouver des travailleurs ayant vécu et pouvant encore relater aujourd'hui cette réalité remontant à plus de cinquante ans. Sans compter qu'une partie de ce terrain a déjà été explorée par Karim Azzouzi⁴³.

Naturellement, nos questions de recherche ont fortement évolué au fil de la réflexion ; pour finalement s'articuler autour de l'analyse de parcours et de trajectoires de travailleurs

⁴² SCHREIBER J.-P. & MORELLI A., « Histoire des migrations », *op. cit.*, p. 35-37.

⁴³ Pour son travail, Karim Azzouzi a effectué la recherche par le biais de trois sources importantes : le FNROM, la Fédéchar et il a collecté une quinzaine de témoignages de mineurs marocains qui lui ont fourni des informations directes sur le travail dans la mine, les conditions de travail, de recrutement et de vie. Ses témoignages : Oulad Haddou, Tahar Joutar, Toufali Moustapha, Mahal Mohamed, Habib Brahim, Boucwari Mohamed, Seguer Mohamed, El Khoudri Mohamed, Achi Mohamed, El Gazi Moustapha, Morabet Mohamed et Fagrach Mohamed. AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60. Cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, mémoire de Master en Histoire contemporaine, [inédit], ULB, Bruxelles, 2002.

marocains sur le marché du travail liégeois des années 1970 aux années 1990 (pour les raisons évoquées plus haut). Dans cette logique, toute une série d'archives initialement envisagées nous sont apparues d'une importance (très) secondaire⁴⁴, certaines d'entre elles ne contenant que peu – voire pas du tout – de traces concernant l'immigration marocaine. Cette première recherche heuristique complexe s'étant révélé peu satisfaisante, nous nous sommes dirigés vers l'Union des Classes Moyennes (pour les indépendants), la recherche de registres de commerces, des demandes infructueuses au Consulat du Maroc, des tentatives aux archives de la Ville et de la Province de Liège ainsi que de la ville de Seraing... Face au manque global de résultats, les entretiens oraux ont été salvateurs. Une nouvelle fenêtre s'ouverte à nous (grâce à l'aide de camarades de classe) – mais trop tardivement – via l'utilisation de MyPension⁴⁵, un site mis en place récemment par le gouvernement fédéral pour calculer le montant de sa pension, permettant de visualiser la totalité de la carrière d'une personne. Cette méthode, utilisable assez facilement avec la carte d'identité, permettrait de retracer le parcours professionnel de la personne interviewée – procédé qui impliquait l'accord et la confiance de la personne évidemment, mais pouvant se révéler très intéressant dans son utilisation heuristique. Dans notre cas, l'apparition tardive de ce procédé dans l'avancement de notre travail ne nous a pas permis de l'exploiter complètement, car ceci aurait impliqué de recontacter les 25 personnes que nous avons interviewées pour un résultat déjà obtenu).

Nous avons tout de même pu consulter certains fonds d'archives, issus du Cripel, de l'IHOES, ainsi que les registres de commerces des Archives de l'État à Liège (AÉL à Cointe). Dans les archives du Cripel, nous avons trouvé une dizaine de fardes évoquant l'immigration à Liège sur divers thèmes : la culture des migrants, les semaines de l'immigré à Liège, la réinsertion professionnelle après les fermetures, le travail associatif envers les immigrés... Nous avons aussi découvert une richesse en documentation de tous types : des dizaines de brochures (intégration, réinsertion professionnelle, accueil, guides), des travaux, des textes de loi, des statistiques, des photos, des articles de journaux, les revues du Cripel (Osmoses) ... Une documentation riche et variée ponctuellement utile à notre recherche. Les archives de l'IHOES,

⁴⁴ Par exemple, ont été globalement consultées mais sont devenus secondaires : le CLADIC (Centre liégeois d'archives et de documentation de l'industrie charbonnière), l'IHOES et notamment le Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs, les Archives d'industries liégeoises (en partie conservées à l'IHOES), les AGR (Archives Générales du Royaume), qui regroupent différentes archives dont celles de la Fédéchar (la Fédération Charbonnière Belge) ; le CARHIMA (Centre d'animation et de recherche en histoire des migrations) ; le CARHOP (Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire) ainsi que l'institut Emile Vandervelde ; le centre ALPHAS (Atelier liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales).

⁴⁵ "MyPension", Site officiel du gouvernement fédéral, <https://mypension.onprvp.fgov.be/fr/mypension> (consulté le 2 août 2019).

contiennent une Boîte spécifique sur le Maroc avec une série de documents intéressants mais principalement sur la situation politique marocaine.

Enfin, les Archives de l'État à Liège possèdent un fonds inédit comportant les registres de commerces sur la province de Liège de 1890 à 1988 ?⁴⁶ (que nous avons découverts tardivement). L'accès à ces archives nous a été autorisé par la direction des Archives Générales du Royaume à Liège mais en contrepartie d'une anonymisation des personnes y figurant. La richesse de ses archives, pour notre travail, est inestimable. En effet, l'ensemble des demandes d'ouverture de commerces sur la région sont recensées dans un registre auquel nous avons eu un total accès. Le registre contient 65 535 entrées de noms liés à des dossiers. La période s'étend de 1900 à 1994 ; toutefois, près de 65 000 dossiers se situent entre avril 1964 et mars 1989 (on y trouve également quelques données allant jusqu'en 1991)⁴⁷. Le registre est classé par numéro de dossier (le numéro d'inscription au Tribunal du Commerce) associé à un nom et un prénom⁴⁸. Nous avons procédé à un tri sur base de la consonance arabe des prénoms et noms. Sur la base de ce critère, nous avons ressorti 324 entrées (sur les 65 535 initiales). Le deuxième tri consistait à consulter l'ensemble des 324 dossiers où figuraient le lieu de naissance des personnes : 139 étaient d'origines marocaines.

Chaque dossier reprend la demande d'immatriculation d'une personne physique, la copie de la carte professionnelle du demandeur, les demandes de modification de l'immatriculation (pour le changement de type de commerces, d'infos personnelles ou commerciales, l'ouverture d'un deuxième commerce) et la radiation ou la déclaration de faillite. En fonction des dossiers, d'autres documents peuvent apparaître, tels que les copies de la taxe d'ouverture et de débit de boisson (en ce qui concerne la vente d'alcool), les procurations pour la présence au tribunal (pratique très courante), les copies de déclarations pour profession liée à la vente de tabac, les copies de licences en qualifications spécifiques (boucher, chauffagiste, etc.) et d'autres documents de différents types comme des lettres, des autorisations... mais ceux-ci restent minoritaires. Nous tentons de traiter et de recouper au mieux ces informations dans notre travail pour décrire la réalité et l'importance du phénomène du commerce marocain à Liège entre 1964 et 1990. Néanmoins, nous nous limiterons à un certain degré d'analyse de ces résultats, notamment sur les aspects de calibrage du phénomène et de mise en avant de certaines réalités commerciales marocaines. Une étude statistique complète du phénomène aurait mobilisé

⁴⁶ Archives de l'Etat à Liège [= AEL], Liège, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984.

⁴⁷ Les 535 autres dossiers sont soit des erreurs d'encodage, soit des dossiers éparpillés pour la période 1900-1964 et 1989-1994.

⁴⁸ Pour des exemples concrets de demande d'immatriculation, de carte professionnelle, de déclaration de faillite, de demande de radiation, de taxe d'ouverture et de procuration, cf. vol. 2 de ce mémoire (annexes).

l'essentiel de nos ressources et nécessité une comparaison avec l'ensemble du commerce ethnique et non-ethnique de la période historique traitée (une étude historique sur le petit commerce liégeois n'a pas été réalisée).

En plus de ces sources écrites, d'autres occuperont une place minoritaire et ponctuelle dans le mémoire. Nous voulons nous concentrer sur l'apport des témoignages en tant que source principale de ce mémoire. Il convient désormais d'étudier le profil des 25 marocain-e-s que nous avons interviewé-e-s. Avant tout, la prospection de témoins s'est articulée autour de nos réseaux de connaissances et de leurs familles⁴⁹. Le profil initialement recherché s'est élargi au fur et à mesure du travail pour s'intéresser à toutes les personnes d'origine marocaine ayant travaillé à Liège entre les années 1970 à 1990. Nous avons tenté de constituer un échantillon relativement représentatif, bien que ce soit très compliqué dans le cadre de cette étude. La prépondérance de témoins masculins (21 sur 25) s'explique par le manque de volontaires féminines ainsi que par leur proportion moindre à l'époque sur le marché du travail. En ce qui concerne la présence plus marquée de témoins de la première génération par rapport à ceux de la deuxième (respectivement 18 et 7 personnes)⁵⁰, elle découle du fait que, durant la période de recherche (des années 1970 aux années 1990), ce sont principalement les travailleurs de la première génération qui ont été actifs sur le marché du travail. La répartition précise des témoins en fonction des secteurs et des métiers est spécifiée dans le tableau n°1.

Tableau 1 : Témoins interviewés en fonction de leur occupation professionnelle et de l'année à laquelle ils sont arrivés en Belgique

Année d'arrivée	Secteur Secondaire	Petite Indépendance	Secteur Tertiaire Non-marchand	Secteur Tertiaire Marchand (Excepté Indépendant)
1964	Ahmed Ben Chekroun (Mineur)			

⁴⁹ Via des appels sur les réseaux sociaux et des prospections de tous types.

⁵⁰ Les témoins de la première génération sont ceux qui sont nés au Maroc et qui arrivent en Belgique par la suite, alors que ceux de la deuxième génération sont nés en Belgique ou y sont arrivés avec leurs parents quand ils étaient jeunes après avoir vécu un certain temps au Maroc. Nous avons une majorité de témoins de la première génération : environ 15 d'entre eux (sur 25).

	Yassine Ghalaoui (ABInBev)			
	Younes Benhamou (Chimie/ Prayon)			
	Soufiane El Bakri (Mineur, Ouvrier puis commerçant)			
1966			Rania Semlali (Infirmière)	Farah Al Hammoumi (Presse et Cripel)
1967	Rafik Al Hammoumi (Ouvrier puis Commerçant)			
1968	Kadir Mabrouk (Sidérurgie)			
1969	Rachid Fakchich (Sidérurgie)	Khalil Jebara (commerçant)	Leila Jebara (Horeca puis Infirmière)	
			Nabil Jebara (Médecin Conseil FGTB)	Rachid Fakchich (Horeca)
			Fatima Jebara (Infirmière)	
1973	Farouk Choukri (Sidérurgie- Ouvrier Communal)			
1974	Mohamed			

	Assahle (Mineur)			
1976		Tarek Mezmizi (Employé puis Commerçant)		Tarek Mezmizi (Employé puis Commerçant)
1977		Hamza Belkhatir (Employé puis Commerçant)		Hamza Belkhatir (Employé puis Commerçant)
1978		Mahmud Benjida (Travailleur à ASBL, Commerçant et Enseignant)		
1979			Adil Sali (Educateur)	
1980	Ayoub Allachi (Horeca, Industrie chimique, Commerçant, enseignant)			
1982	Farid Omar (Ouvrier puis Enseignant)		Farid Omar (Ouvrier puis Enseignant)	
1983		Youssef Ben Jelloun (Commerçant puis Enseignant)		
1991			Karim Bakhtar (Ouvrier, Associatif, enseignant)	
1996		Fouad Ilari (Commerce-Associatif)		
				Samir Kichaoui (Interprete- Associatif)

Comme nous pouvons le voir, le monde du travail est représenté dans ses différents secteurs et les personnes interviewées reflètent, avant même l'analyse, une certaine diversité professionnelle des Marocain.e.s à Liège. Nous pouvons distinguer trois groupes différents. Les premiers arrivants entre 1964 et 1974 sont des hommes (5) s'orientant directement dans le secteur industriel (mines, sidérurgie, chimie) et des enfants qui suivent leurs pères deux ou trois années plus tard (10). Le deuxième groupe, entre 1976 et 1983, est composé d'étudiants (6) venus étudier à Liège (excepté Hamza Belkhatir qui rejoint son père en Belgique). Le troisième groupe, entre 1991 et 1996, rallie la Belgique par mariage (2) ou pour des raisons politiques (1). Contrairement au présumé de « l'OS à vie », l'occupation professionnelle se répartit (ce représente dans une certaine mesure une réalité plus générale, nous y reviendrons au troisième chapitre), entre le secteur secondaire (11), le secteur tertiaire marchand (8) séparé de la petite indépendance (9) et le secteur tertiaire non marchand (9) séparé de l'associatif (3). Enfin, les personnes occupées dans le même secteur pendant toute leur carrière (11) sont moins nombreuses que les autres (14) – il y a donc une certaine mobilité professionnelle au sein de notre échantillon. Ces données ne servent pas à définir le modèle type du marché du travail mais nous permettent de souligner les choix et la diversité de nos témoins. Ces entretiens permettent de montrer l'ouverture du spectre professionnel d'occupation des migrants marocains à Liège.

L'ensemble du contenu des témoignages ne sera bien sûr pas utilisé dans ce travail même s'ils ont une valeur importante en tant que parcours et témoignages historiques.

5. Méthodologie et structure

5.1 Les sources orales

Les entretiens oraux sont nos sources les plus précieuses. Ils occupent un rôle central dans notre analyse, et ce pour une raison toute simple : les parcours professionnels de ces témoins ne sont pas utilisés uniquement en tant qu'éléments secondaires permettant de répondre à une question plus large, parce que ce sont *ces parcours eux-mêmes qui sont la question*. Cette réflexion tranche avec l'usage habituel de la source orale chez les historiens, comme l'a fait remarquer O. Bastin :

« Il est vrai que l'on peut pratiquer l'histoire orale en interrogeant les « témoins » comme des documents écrits, c'est-à-dire en les faisant parler sur des réalités et sur

des points factuels concrets qui leur sont plus ou moins extérieurs ou qui ne les concernent pas *eux en tant que tels*. (...) Dans ce cas-là, le recours aux sources orales permettait d'éclairer partiellement (en combinaison avec un sérieux dépouillement d'archives papiers) une problématique extérieure aux trajectoires d'individus en tant que tels. (...) [Mais il peut aussi s'agir] de s'intéresser en priorité aux parcours individuels pour, ensuite, montrer des éléments de cohérence et/ou de divergence. »⁵¹

C'est dans cette deuxième conception que nous voulons inscrire notre réflexion. Ceci implique que, dans l'analyse des sources elles-mêmes, les éléments subjectifs (points de vue, analyses personnelles, ressentis...) soient mis en avant, au même titre que les éléments objectivables. La critique doit donc être d'autant plus attentive : par exemple, lorsque des témoins disent qu'ils avaient été « très bien accueillis », il faut attendre d'autres questions de notre part pour qu'ils nous révèlent que « certaines de leurs connaissances se sont suicidées en raison de cet accueil ». Les contradictions et les accommodements propres à chacun, elles-aussi, doivent être prises en compte dans l'analyse, qu'elles soient dues aux défauts de la mémoire, à des refoulements, ou à un refus d'accepter la réalité.

L'apport des témoignages doit permettre d'apporter des éléments de réponses aux questions qui nourrissent la problématique et de dresser un portrait plus affiné de la réalité de ces parcours dans le monde du travail liégeois. Le danger reste la distance critique que nous posons avec des témoins qui sont, par moment, des proches et des connaissances. En effet, nous avons pu constater que les personnes interrogées valorisent certains traits ou moments de leur vie afin de rendre la meilleure impression possible. Néanmoins cela reste minoritaire.

Nous avons rencontré quelques difficultés lors des interviews et dans leur retranscription. Le lieu des rendez-vous était souvent au domicile du témoin où il était accompagné, par moment, de proches qui interviennent avec un avis dans l'échange oral ce qui induit des réactions, pertinente ou non, de la part du témoin. La question du changement de langue (du français vers l'arabe) a rendu laborieux la retranscription de quelques témoignages. Enfin, notre attitude n'a pas toujours été assez professionnelle que ce soit face à l'interruption des témoins ou en raison d'un manque de réactivité sur certains aspects.

⁵¹ BASTIN O., *Une militance en reconversion : la genèse de l'altermondialisme en région liégeoise. Etude de parcours militants, des années 1960 au début des années 2000*, mémoire de master en Histoire, [inédit] Université de Liège, Liège, 2018, p. 27.

5.2 La méthodologie liée aux registres de commerces

Le rôle du commerce ethnique dans l'implantation de l'immigration marocaine est intéressant à étudier. L'idée de notre mémoire est d'étudier le type de structures économiques mises en place à Liège en fonction de la demande et de l'approvisionnement, des possibilités socio-économiques et des opportunités et contraintes légales. Un des aspects est d'étudier la question de l'ethnicité comme vecteur socio-économique et culturel en tant qu'opportunité commerciale. Pour se faire, nous avons tenté de dresser des réalités chiffrées du phénomène via les registres de commerces, l'objectif étant de dégager prioritairement les informations telles que la durée du commerce, l'importance du phénomène à Liège, le type de commerce, etc.

5.3 Neutralité scientifique un double danger : identitaire et militant

Un article d'Anne Morelli et Jean-Philippe Schreiber résume la complexité des historiens « organiques » comme suit :

« De la combinaison des questions posées en fonction des enjeux de chaque époque et de l'émergence, sur le marché de l'histoire, d'historiens issus de l'immigration ou préoccupés par ces questions à titre militant ou identitaire, s'est développée, à toutes les époques, depuis les années '30, une histoire souvent très engagée, mue par des combats sociaux ou des particularismes. »⁵²

Notre intérêt personnel pour l'histoire de l'immigration marocaine, que nous assumons pleinement, s'explique par nos origines personnelles. Etant le fils d'une mère belge et d'un père algéro-marocain, la complexité de l'identité belgo-marocaine que nous avons vécue est sans doute le premier facteur expliquant le choix de notre sujet. L'influence identitaire, ainsi que politique, est donc l'un des dangers dans le traitement de sources et dans l'orientation idéologique du travail :

« [Les historiens organiques]... peuvent pêcher par excès d'identification avec leur sujet. Ne vont-ils pas exagérer les mérites, l'enracinement, l'utilité sociale de leur communauté pour en défendre la légitime présence dans le pays ? »⁵³

Cette citation résume bien la difficulté à laquelle nous avons été confronté et avec laquelle nous avons essayé de prendre le plus de recul critique sans pour autant l'ignorer ou le nier.

⁵² SCHREIBER J.-P. & MORELLI A., « Histoire des migrations », *op. cit.*, p. 35.

⁵³ *Idem*, p. 34-35.

5.4 Structuration du mémoire

Afin de rendre le travail le plus compréhensible possible, nous souhaitons présenter brièvement ici le plan du mémoire, ce qui nous permet par ailleurs de justifier certains choix. L'étude est divisée en trois chapitres. Le premier chapitre consiste à fixer un cadre contextuel historique nécessaire pour la suite ; c'est l'occasion de revenir sur l'évolution des situations socio-économique et politique belge et marocaine des années 1960 aux années 1980, évolution qui accompagne ces parcours. Le deuxième chapitre tente d'immerger le lecteur dans la naissance et l'évolution des trajectoires migratoires des Marocains arrivant en Belgique, l'idée étant également de comparer cette réalité aux préalables théoriques posées par les historiens de l'immigration et de confirmer, nuancer ou infirmer ces cadres parfois abstraits par des réalités matérielles. Dans la troisième partie, il s'agit de s'attarder sur l'aspect purement professionnel, par l'analyse des trajectoires professionnelles empruntées par les Marocains. Ce dernier chapitre nous permettra d'interroger le concept « d'OS à vie » de Sayad, de nuancer la place du culturel et de l'ethnique sur l'intégration sociale pour prendre davantage en compte des aspects socio-économiques.

Chapitre I – Contexte politique, économique et social des débuts de l’immigration marocaine

1. Aux origines de l’immigration marocaine à Liège. Du XIX^{ème} siècle aux accords belgo-marocains de 1964

Ce chapitre consiste à retracer l’histoire chronologique de l’immigration marocaine en Belgique. L’immigration marocaine existe en Belgique bien avant les accords de 1964, contrairement au mythe qui nous laisse penser la présence marocaine comme étant récente. Il faut rappeler que la convention de 1964 n’est pas le point de départ de l’immigration marocaine ni même de sa massification⁵⁴. L’origine et les débuts de cette immigration peuvent être résumés en quatre étapes.

1.1 Une immigration d’affaires et de tourisme dès le XIX^{ème} siècle

Les premières apparitions de l’immigration marocaine remontent au début du XIX^{ème} siècle à Liverpool et à Manchester au Royaume-Uni. Mais il ne s’agit alors que d’une légère implantation commerciale à l’initiative de Marocains. Le début de l’émigration marocaine proprement dite vers l’Europe commence en 1908 mais elle se limite à la France. Le protectorat français sur le Maroc en 1912 ne fera qu’accroître cette immigration en France jusque dans les années 1930.⁵⁵

Avant 1920, il est très difficile de chiffrer la présence marocaine en Belgique car nous n’avons pas les ressources nécessaires pour le déterminer, tant sur le plan statistique que législatif. De plus, la notion « d’étranger » intègre tout immigré non belge. Dans les premiers recensements de 1890, aucun Marocain n’est mentionné. En 1900, on évoque 126 personnes provenant d’Afrique sous la qualification de « Pays d’Afrique ». En 1910, on parle de 111 Africains non-congolais, en ne mentionnant rien d’autre. Ce n’est qu’à partir de 1920 que, pour la

⁵⁴ FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l’occupation de travailleurs marocains en Belgique », in CRISP, n°1803, 2003, p. 14-15.

⁵⁵ FRENNET DE KEYSER A., « L’immigration marocaine en Belgique », in MORELLI A., *Histoire des étrangers... op. cit.*, p. 330-332.

première fois, il est question de 361 Nord-Africains dont 51 Marocains, arrivés sur le territoire belge.⁵⁶

1.2 Les premiers contingents de travailleurs marocains en Belgique

Nous allons désormais nous intéresser aux premières arrivées importantes des travailleurs marocains de la Première guerre à la Deuxième guerre mondiale.

1.2.1 La migration marocaine, effet de la colonisation française

Le mouvement migratoire marocain trouve son origine dans le processus colonial français au Maroc. Selon Mohamed Charef, les responsables de la colonisation ont délibérément provoqué la migration de la main-d'œuvre marocaine par la dissolution du système économique traditionnel basé sur l'agriculture, ainsi que par la dislocation des équilibres sociaux préexistants⁵⁷. Le pouvoir colonial lance une réforme juridique de la propriété foncière des terres agricoles marocaines, réforme qui favorise les colons français dans l'exploitation des champs les plus rentables et fertiles. Le processus octroie aux colons français, entre 1912 et 1952, un million d'hectares – soit un quinzième des terres utilisables. L'exploitation moderne des colons pousse les paysans marocains à cultiver des terres à rendement faible (souvent appropriées par la bourgeoisie marocaine urbaine). De plus, le colonialisme français détruit les communautés traditionnelles d'agriculture collective pour laisser les cellules familiales isolées s'organiser seules. La plupart des membres de ces familles deviennent des travailleurs des champs, contraints de migrer afin de trouver du travail, que ce soit au Maroc ou à l'extérieur (d'abord en l'Algérie puis en France et en Europe en général)⁵⁸. « *Les transformations introduites ne visaient pas seulement l'intégration de l'économie marocaine à l'économie internationale, mais traduisaient aussi une volonté de mater la résistance au protectorat français, de créer un réservoir de main-d'œuvre maniable au service de la métropole et de détourner les relations séculaires d'échange entre le pays du Maghreb et l'Afrique sub-saharienne* »⁵⁹. Par la suite, le recrutement de

⁵⁶ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques...*, op. cit., p. 176.

⁵⁷ CHAREF M., « La longue histoire des migrations marocaines », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., op. cit., p. 26.

⁵⁸ RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », in *Les Cahiers du fil rouge*, n°20 (2014), *L'immigration marocaine, 50 ans d'histoire associative à Bruxelles*, p. 18-20.

⁵⁹ CHAREF M., « La longue histoire des migrations marocaines », op. cit., p. 26.

travailleurs et de soldats marocains pendant les deux guerres mondiales aboutira à la première migration vers l'Europe de la main-d'œuvre marocaine⁶⁰.

1.2.2 La première guerre mondiale

Durant la Première Guerre mondiale, 94 600 Marocains sont enrôlés par la France, soit pour rejoindre le front, soit pour travailler dans l'industrie française. Les Marocains (provenant des régions de Casablanca, Rabat, Méknès et Fés)⁶¹ incorporés par l'armée française traversent la Belgique⁶². L'après Première Guerre mondiale symbolise l'étape initiale de l'importation de main-d'œuvre étrangère par le patronat belge qui engage près de 3000 Marocains pour faire tourner l'industrie charbonnière. La plupart de ces mineurs ne restent pas après la crise économique et décident de s'en aller soit vers la France, soit en rentrant au Maroc.⁶³

1.2.3 Première vague marocaine de 1918 à 1924 en réponse aux demandes du secteur charbonnier belge

Driss Bare⁶⁴ explique à quel point il est compliqué de quantifier l'importance de ces premières vagues migratoires, du fait de l'approximation des chiffres à disposition. En effet, des dizaines de milliers d'expatriés marocains ont parcouru la Belgique au cours de cette période mais le manque de précision dans les statistiques et l'absence d'une catégorie claire reprenant le nombre de Marocains (ceux-ci étant compris dans l'appellation « Nord-Africains ») présents en Belgique permettent difficilement de dégager des chiffres crédibles⁶⁵.

Nous pouvons étudier ce phénomène migratoire selon trois étapes. La première période s'étend de 1918 à 1924 : c'est un moment clé du début de l'immigration marocaine, durant lequel les Belges constatent cette nouvelle immigration.⁶⁶ Le facteur initial de l'installation de groupes de Nord-Africains est lié aux besoins du secteur charbonnier belge. Dans l'entre-deux guerres, les

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ ATOUF E., « Mémoire des soldats marocains des deux grandes guerres » in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques...*, *op. cit.*, p. 99-103.

⁶² Ce qu'ont confirmé un polder de Oudkapelle qui a abrité des soldats marocains, ainsi qu'une peinture du Musée de l'armée en faisant état en illustrant des spahis marocains inspectés par le Roi Albert.

⁶³ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 332-333.

⁶⁴ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques...*, *op. cit.*, p. 172-175.

⁶⁵ Les sources officielles de la présence marocaine proviennent des recensements généraux de la population, les relevés statistiques, la statistique de la police des étrangers, les registres de population et les registres de l'état civil. Il y a encore la question de sources non officielles tels que les archives de la Fédéchar (fédération patronale des charbonnages) et du Saicom (les archives industrielles du Couchant de Mons). BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 172-175.

⁶⁶ *Ibid.*

industriels du charbon se retrouvent face à une pénurie de main-d'œuvre, due à l'exploitation de nouveaux sites houillers en Campine et à un abandon des Belges de la profession de mineur, jugée ingrate. Le directeur de la Fédération des associations charbonnières souligne le fait que les mineurs belges désertent leur travail dans les mines en cette période de grande activité industrielle pour aller s'embaucher dans d'autres secteurs en pleine prospérité et proposant des salaires plus élevés. Parallèlement, la consommation du charbon augmente. Le patronat propose alors de mettre à disposition un « réservoir régulateur » venant de la main-d'œuvre étrangère pour pallier au problème.⁶⁷

Le patronat commence un recrutement en Italie, en Allemagne (dans la Ruhr) et en Europe centrale. A cette époque, l'industrie charbonnière belge compte alors 10% de mineurs d'origine d'étrangère⁶⁸. La plupart sont Polonais, Italiens, Hongrois mais également Marocains et Algériens. Ces pionniers Marocains et Algériens viennent pour la plupart de France, où, après leur engagement dans l'armée, ces « tirailleurs nord-africains » ont été embauchés dans les mines⁶⁹. Après la guerre, c'est dans ce vivier de mineurs en France que le patronat belge ira d'abord chercher de la main-d'œuvre⁷⁰. Si cette immigration « nord-africaine » ne compte que 361 personnes en 1920 (dont 286 Algériens, 51 Marocains, 19 Tunisiens et 5 Libyens), le chiffre s'élève à 1023 en 1922 et à 3207 en avril 1923. Les nord-africains constituent, après les Italiens, la main-d'œuvre étrangère la plus nombreuse dans les mines belges (27%). Le chiffre de nouveaux arrivants diminue légèrement par la suite mais reste relativement constant jusqu'en 1927. Par contre, le nombre de Nord-Africains occupés dans les mines passe de 3600 en 1925 à 2307 en 1927⁷¹.

De 1922 à 1927, on constate l'existence de « colonies » nord-africaines composées principalement de mineurs. Les Marocains arrivant en Belgique résident surtout dans les régions charbonnières du Borinage et de Liège⁷². Cette immigration est particulièrement mobile et l'idée est de rentrer au Maroc après quelques mois ou années, mais l'aller-retour était exceptionnel du

⁶⁷ MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint...*, op. cit., p. 46-47.

⁶⁸ AZZOUZI K., *Les Mineurs marocains en Belgique dans les années 60, cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, mémoire de licence en Histoire contemporaine, [inédit], Université de Bruxelles, année académique 2000-2001, p. 9-10.

⁶⁹ ATTAR R., « Après les polonais, les italiens et les grecs, les marocains... », in BASFAO K. & TAARIJ H., *Annuaire de l'émigration : Maroc*, Eddif Maroc, Casablanca, 1994, p. 20-21.

⁷⁰ SCHOONVAERE Q., *Belgique-Maroc : 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Centre de recherche en démographie et sociétés, Université catholique de Louvain, 2014, p. 38.

⁷¹ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre-deux-guerres », op. cit., p. 176-177.

⁷² BOUSETTA H., MARTINIELLO M., « Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational », op. cit., p. 94-106.

fait du coût élevé des transports de l'époque⁷³. L'exemple le plus probant de cette main-d'œuvre éphémère et mobile nous est donné par E. Martin⁷⁴ lorsqu'elle étudie la présence marocaine à Châtelineau dans le bassin industriel de Charleroi : pendant toute la décennie 1920, ils sont près de 700 Marocains à avoir séjourné dans la commune en y étant plus nombreux que les autres mains-d'œuvres étrangères, ce qui changera par la suite.⁷⁵

Alors que la France réalise, dès la fin de la première guerre mondiale, une vraie politique de recrutement dans le Maghreb, l'Etat belge ne possède aucun bureau d'embauche en Afrique du Nord. Le recrutement de cette main-d'œuvre n'est pas le résultat d'une politique organisée (au contraire de ce qu'il se passera à partir de 1964) mais plutôt un embauchage aléatoire en fonction des disponibilités existantes, accompagné d'une promotion positive de l'emploi en Belgique. Le recrutement s'effectue directement par le patronat, par le biais de primes aux migrants déjà sur place et parvenant à attirer des membres de leur famille, mais aussi de recrutement à Marseille. Entre 1920 et 1930, plus de 170 000 étrangers émigrent vers la Belgique.⁷⁶

1.2.4 Crise de 1929 et premier arrêt de l'immigration du travail

La conjoncture économique de 1927 se marque par un ralentissement de l'immigration marocaine et une disparition progressive de cette immigration liée au travail (contrairement aux Algériens qui continuent de s'installer jusqu'à la crise des années 1930). En 1928, on assiste à une légère reprise économique avec une augmentation rapide de la production du charbon. Elle est accompagnée d'une vague migratoire à laquelle les Marocains participent peu. Cette période d'immigration est de courte durée et peu conséquente face aux conséquences de la crise économique de 1929 et de l'augmentation du chômage en Belgique⁷⁷.

En 1929, selon le Consul de Turquie à Anvers, il existe près de 4941 musulmans dont 1291 Marocains présents en Belgique. Le recensement de 1930 évoque 1634 Africains (non Congolais) dont 1333 travaillent à la mine.⁷⁸ Les mesures protectionnistes de 1931 frappent de plein fouet les Nord-Africains. On constate un recul important de toute cette immigration de

⁷³ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 192.

⁷⁴ MARTIN E., « Les premiers Maghrébins de Belgique. Analyse descriptive de l'immigration maghrébine en Belgique, dans les Registres des étrangers de Châtelineau, pendant l'Entre-deux-guerres », in *Démographie et sociétés*, [document de travail] n°4, (2012), p. 1-41.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2012, p. 9 [en ligne à cette adresse : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/152442/1/Immigration_Final_26_11_12.pdf].

⁷⁷ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 333.

⁷⁸ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 177.

travail et la diminution importante de la présence maghrébine en Belgique. Selon un recensement de 1932, on ne compte plus que 1284 Nord-Africains, soit moins de 5% de l'immigration étrangère dans les mines.⁷⁹

Pendant la crise, l'importation de main-d'œuvre s'arrête et touche toutes les immigrations de travail. De nombreux travailleurs étrangers sont expulsés vers leurs pays d'origine. En fonction de la conjoncture économique, la politique migratoire est soit freinée, soit accélérée. Une réalité se répétant systématiquement dans l'histoire de l'immigration belge en adéquation avec le système économique libéral belge.⁸⁰ De plus, il faut ajouter la crispation sur l'étranger après la crise de 1929 : certains discours s'amorcent pour viser l'étranger que l'on juge responsable des maux du pays et de « voler » le travail des nationaux⁸¹. L'extrême-droite, la droite, les syndicats et certains intellectuels diffusent ce discours hostile envers les travailleurs étrangers. La Fédechar teste par exemple un remplacement des mineurs étrangers par des chômeurs, celui-ci ne portera pas ses fruits, une dizaine de mineurs seulement ayant été remplacés. Ce climat politique contraint une série de mineurs étrangers s'en aller.⁸² Le nombre de Marocains arrivant en Belgique entre 1929 et 1932 passe de 145 à 3⁸³.

Au niveau du travail dans la mine, on considère les Maghrébins comme des travailleurs dégageant un rendement inférieur aux autres et comme responsables de plusieurs accidents. Dans les faits, il s'agit surtout de problèmes liés au manque d'expérience d'hommes qu'on envoie au fond de la mine dès leur arrivée en comptant uniquement sur leur force et leur endurance. A ces reproches, il faut ajouter la critique faite aux Marocains de faire baisser les salaires en acceptant de travailler à bas prix, en lien avec une conscience politique faible et peu d'attaches syndicales – celles-ci n'étant toutefois pas inexistantes, comme l'ont montré les mineurs nord-africains lors d'une manifestation de mineurs dans le Borinage en 1924.⁸⁴

1.2.5 Reprise d'avant-guerre

En 1936, l'Etat encadre le recrutement des ouvriers étrangers, ce qui préfigure le rôle essentiel que prendra l'Etat dans le recrutement de main-d'œuvre étrangère après la guerre. Cette

⁷⁹ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 333-336.

⁸⁰ AZZOUZI K., *Les Mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁸¹ STENGERS J., *Emigration et immigration en Belgique au XIXème siècle et au XXème siècle*, Académie des sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, 1978, p. 80-81.

⁸² FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 336.

⁸³ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 178.

⁸⁴ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 334.

troisième vague migratoire n'est pas aussi importante que celle des années 20, certainement en raison du renforcement des conditions d'accès au travail⁸⁵ : l'arrêté royal du 31 mars 1936 – la loi phare concernant l'occupation de la main-d'œuvre étrangère – appliquait une stricte protection du marché du travail belge contre les étrangers, en instaurant la nécessité d'avoir un permis de travail validé par une double autorisation (une première pour l'employeur qui y recourt et une deuxième pour l'étranger qui la demande) du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale pour pouvoir travailler en Belgique⁸⁶. Malgré la tentative par le gouvernement belge, en août 1937, de générer une nouvelle vague migratoire en autorisant la Fédéchar à recruter des ouvriers étrangers en quantité illimitée – avec pour objectif de sauver les intérêts économiques du secteur⁸⁷ –, peu de maghrébins vont répondre effectivement à cet appel : on ne comptera que sept arrivées de Nord-Africains en 1939⁸⁸. En 1939, il n'y a plus que 954 Africains sur le territoire belge et, en 1940, aucun nouvel arrivant Maghrébin n'est signalé en Belgique. La politique d'immigration initiée en 1936 va considérablement se perfectionner après la guerre.⁸⁹

1.2.6 Composition sociale de la première immigration marocaine

L'immigration marocaine reste un phénomène limité durant l'entre-deux-guerres, demeurant inférieur à l'immigration algérienne par exemple. Les Marocains proviennent pour la plupart du Sud du Maroc et ce sont, en immense majorité, des hommes adultes, qui n'envisagent pas de rester sur place et souhaitent avant tout amasser un peu d'argent. Ils restent très attachés à leur région d'origine et à leur religion avec des prêcheurs (« des tolbas ») effectuant des tournées chez les Nord-Africains⁹⁰. Dans cette logique, les politiques d'accueil et d'intégration en Belgique sont inexistantes pour les étrangers – à l'exception de quelques cas, comme la commune de Seraing, qui a mis en place une réglementation sur l'hygiène dans les maisons de logement et en développant un service de contrôle médical. Ils ne touchent pas non plus d'allocations de chômage et doivent compter sur la solidarité et l'entraide au sein de la communauté Marocaine.⁹¹

⁸⁵ AZZOUZI K., *Les Mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁸⁶ MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint...*, *op. cit.*, p. 53-55.

⁸⁷ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 179.

⁸⁸ *Idem*, p. 178.

⁸⁹ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 337.

⁹⁰ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 194-195.

⁹¹ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 333-335.

1.3 L'immigration marocaine dans la reconstruction d'après-guerre

1.3.1 Les faits de guerres et de résistance des marocains durant la seconde guerre mondiale

Les estimations du nombre de Marocains enrôlés par la France durant la seconde guerre mondiale permettent de comptabiliser environ 83 000 hommes⁹². Pendant la Seconde Guerre mondiale, les traces laissées par des Marocains en Belgique sont surtout liées à leur rôle militaire ou dans la Résistance. Lors du début de l'offensive allemande en Belgique en mai 1940, la présence marocaine marque la terre de Gembloux où, lors d'une bataille de l'armée française face aux forces nazies, la plupart des combattants sont originaires de Kénitra, Meknès et Marrakech, et ce au service de la France. Sur les 2300 combattants marocains engagés, seulement 50 vont survivre⁹³. Il faut ajouter l'œuvre de quelques marocains dans la Résistance – notamment un épisode au bout duquel un résistant marocain a été fusillé à Liège.⁹⁴

1.3.2 La bataille du charbon et le besoin de main-d'œuvre étrangère

Les blessures du conflit mondial sont profondes, surtout au niveau économique et industriel. La reconstruction nationale d'après-guerre est la priorité du gouvernement d'Union Nationale d'Achille Van Acker.⁹⁵ La période d'après-guerre est un moment de relance économique pour l'industrie belge. L'État procède avec un certain dirigisme économique en investissant frénétiquement dans la production industrielle sans pour autant attaquer les intérêts économiques de la bourgeoisie belge. Malgré des propositions de nationalisation de certains secteurs-clés (comme celui de la houille) de la part des communistes⁹⁶, le soutien économique de l'Etat ne permet aucun contrôle réel sur le monde industriel, en particulier dans les charbonnages.⁹⁷ La période est propice à une croissance économique dans l'économie capitaliste belge favorisée par la législation belge sous la direction des catholiques et des socialistes. Pour

⁹² BELKACEM R., *Les combattants marocains de l'armée française, 1939-1956*, RAHMI (Réseau aquitain sur l'histoire et la mémoire de l'immigration) et ALIFS (Association du Lien Interculturel Familial et Social), Bordeaux, p. 8-12.

⁹³ ATOUF E., « Mémoire des soldats marocains des deux grandes guerres », *op. cit.*, p. 106-111.

⁹⁴ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 337.

⁹⁵ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », in *Brood en Rozen*, n° 4 (2004), p. 35-36.

⁹⁶ Ils furent suivis par les socialistes.

⁹⁷ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, Samsa, Bruxelles, 2017, p. 304.

cela, le pays peut s'appuyer sur les installations portuaires d'Anvers, restées intactes, ainsi que sur la capacité d'autonomie énergétique de la Belgique.⁹⁸

La production du charbon représente un secteur vital pour l'économie belge, que ce soit en termes de volume de biens produits ou en nombre d'effectifs occupés. L'industrie belge dépend totalement du charbon pour la métallurgie, le ciment, les fours à chaux, le textile, le cuir...⁹⁹ Cette réalité est d'autant plus forte au sein de l'agglomération liégeoise où on dénombre une trentaine de puits.¹⁰⁰

Investir de nouvelles forces productives dans l'industrie charbonnière devient une priorité économique.¹⁰¹ Cette priorité est liée à la nécessité de gagner la « la bataille du Charbon » en Europe. La relance des autres secteurs industriels dépend de la production de 100 000 tonnes de charbon par jour. Mais le faible rendement charbonnier, l'ancienneté et l'insécurité des installations ainsi que l'énorme pénurie de main-d'œuvre sont un problème de taille pour l'industrie du charbon.¹⁰² La production s'élève à 16 millions de tonnes en 1945, contre 30 millions en 1939.¹⁰³ Le travail minier, peu modernisé au niveau des méthodes et des infrastructures, est délaissé par les travailleurs belges qui préfèrent s'orienter vers d'autres secteurs. Les effectifs occupés dans les charbonnages passent de 136 540 mineurs répertoriés en 1940 à 87.566 à la fin de la guerre¹⁰⁴ ; ce n'est donc pas la demande de main-d'œuvre qui manque durant la reconstruction.¹⁰⁵ Malgré l'adoption en 1945, d'un statut spécifique pour les mineurs, revalorisant la fonction en octroyant des avantages matériels et moraux, les ouvriers belges ne souhaitent pas rejoindre cette industrie pénible.¹⁰⁶

Cette demande gigantesque en Charbon pour l'effort de « reconstruction nationale » est en contradiction avec les effectifs peu nombreux et peu préparés. Pour pallier ce vide après 1945, les prisonniers de guerre allemands, au nombre de 46 000, ainsi que des personnes déplacées, reprennent le travail. Les ouvriers étrangers vont devenir la majorité des effectifs occupés dans les mines. L'immigration étant encore un phénomène aléatoire en Belgique, les autorités passent à une immigration organisée et intensive. La prospection pour le recrutement de travailleurs

⁹⁸ MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 2011, p. 248.

⁹⁹ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 12.

¹⁰⁰ DE BRUYN A., *Anciennes houillères de la Région liégeoise*, Editions Dricot, Liège, 1988, p. 195.

¹⁰¹ MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 2011, p. 265.

¹⁰² AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », op. cit., p. 35.

¹⁰³ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 12.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, op. cit., p. 265.

¹⁰⁶ AZZOUZI K., *Les Mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, op. cit., p. 9-10.

étrangers débouche sur un premier accord international avec l'Italie, signé à Rome le 20 juin 1946. Les autorités belges échangent 200 kilogrammes de charbon par mineur et par jour contre 50 000 ouvriers italiens¹⁰⁷. La Fédéchar (Fédération patronale du secteur du charbon) met en place un réseau de recrutement en Italie et embauche, entre 1946-1948, 65 056 mineurs italiens en Belgique.¹⁰⁸ Les conditions de vie des ouvriers étrangers sont loin d'être idéales : ils logent au départ dans des anciens camps de prisonniers de guerre puis dans les phalanstères que les Italiens appellent « La cantine ». La sécurité de l'ouvrier dans les charbonnages est catastrophique. Les accidents s'enchaînent et tuent de nombreux italiens.¹⁰⁹

1.3.3 Le manque croissant de main-d'œuvre minière et le drame de Marcinelle

De 1948 à 1949, l'économie ralentit et le chômage augmente. Ce ralentissement s'explique par la dépendance de l'économie belge par rapport à la reconstruction des autres pays européens. La réduction de la demande provoque la diminution des activités industrielles belges.¹¹⁰ En réaction, en octobre 1948, on décide de stopper tout recrutement de travailleurs étrangers, excepté pour le secteur minier (le recrutement d'Italiens ne cesse d'augmenter). L'Etat belge décide de renforcer le contrôle des étrangers, par peur de la concurrence avec les travailleurs belges. Le 28 mars 1952, on voit l'apparition de la Police des étrangers, censée réguler le flux des étrangers, tandis qu'a lieu un renforcement des prérogatives du ministre de la Justice dans les conditions d'octroi d'un permis de séjour.¹¹¹

L'immigration de travail italienne va connaître un coup d'arrêt à la suite d'un accident majeur dans les mines : la catastrophe du Bois-Cazier à Marcinelle le 8 août 1956. Cet accident tragique coûte la vie de 262 mineurs, dont 136 Italiens. Cet épisode révèle la dangereuse réalité du travail minier et expose le manque de mesures pour la sécurité des mineurs. A cela, il faut ajouter les conditions de travail particulièrement dures et les conditions de vie à la limite du supportable. L'Italie décide alors de suspendre l'émigration vers la Belgique.¹¹² La Fédéchar presse la Belgique de se tourner vers d'autres pays comme l'Espagne (avec laquelle un traité signé en novembre 1956) et la Grèce (un traité est signé le 12 juillet 1957).¹¹³ Près de 7800 Grecs

¹⁰⁷ MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint....*, op. cit., p. 63-71.

¹⁰⁸ MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, op. cit., p. 265-266.

¹⁰⁹ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 14.

¹¹⁰ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 326.

¹¹¹ AZZOUZI K., *Les Mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, op. cit., p. 11-12.

¹¹² REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 14.

¹¹³ MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, op. cit., p. 265-66

et 3400 Espagnols renforcent les rangs des mineurs.¹¹⁴ Ces derniers pays présentent davantage d'exigences, et les nouveaux contingents de travailleurs ne suffisent pas à répondre à la demande de la Fédéchar. Dans un premier temps, le patronat se tourne vers les femmes pour des temps partiels. En 1963, la Belgique souhaite élargir les horizons vers d'autres pays. On pense plus loin que l'Europe et on se tourne vers le Maroc et la Turquie.¹¹⁵ En octobre 1956, deux mois après Marcinelle, la Belgique ouvre les portes à de potentiels mineurs marocains.¹¹⁶ En Belgique, en 1961, on ne recense que 461 migrants d'origine marocaine : 323 hommes et 138 femmes.¹¹⁷ De nouvelles coalitions bilatérales sont signées avec la Turquie et le Maroc en 1964, avec la Tunisie en 1969 et avec l'Algérie et la Yougoslavie en 1970.¹¹⁸

1.4 Les accords belgo-marocains de 1964 et les débuts de l'immigration massive

Le symbole de la convention belgo-marocaine est considéré dans l'historiographie comme l'origine de l'immigration massive. Nous voulons dans ce chapitre nuancer le rôle de cette Convention, en essayant d'en comprendre son origine mais aussi ses effets et ses applications.

1.4.1 Les origines « du côté belge »

Comme mentionné auparavant, sur le plan économique, la Belgique a besoin de main-d'œuvre, notamment pour le secteur houiller. Sur le plan politique, la réduction constante du nombre de chômeurs avantage les salariés dans les rapports de forces sociaux. Les chiffres du chômage passent de 200 000 dans les années 1950 à moins de 100 000 au milieu des années 1960. Le besoin d'une armée de réserve industrielle devient un enjeu central de la politique économique. Une main-d'œuvre étrangère importante peut venir générer cette armée de réserve et servir de « *facteur de concurrence sur le marché du travail* ». ¹¹⁹

Du point de vue démographique, il faut s'arrêter ici sur le rapport Sauvy de 1962. Ce dernier entend démontrer le vieillissement généralisé de la population belge, particulièrement en Wallonie, et souligne le caractère nécessaire de l'intégration des ouvriers étrangers et de leurs familles. Dans cette logique, l'enjeu du regroupement familial revêt un aspect démographique

¹¹⁴ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 339.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014, p. 49.

¹¹⁷ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 342.

¹¹⁸ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, *op. cit.*, p. 14.

¹¹⁹ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, *op. cit.*, p. 366-367.

non négligeable.¹²⁰ La crainte de l'inversion de la pyramide des âges avec une mortalité qui recule aux âges plus avancés et une natalité basse entraîne un aspect familial à l'immigration. Le patronat favorise cette politique car elle permet de sédentariser l'immigration de travail en Belgique et éviter le départ vers d'autres bassins industriels attractifs comme la Lorraine ou la Ruhr.¹²¹

1.4.2 Les origines « du côté marocain »

Le Maroc, qui n'a pas de réelle politique d'émigration, se limite à n'envisager que l'aspect commercial des accords. En même temps que l'Europe recherche davantage de main-d'œuvre, le Maghreb connaît une tendance à l'émigration importante entre 1950 et 1970. Les régions les plus concernées sont la région du Rif et le Souss, où l'on voit une émigration depuis les campagnes vers les villes et puis vers l'Europe. Ce sont d'abord ces régions marocaines qui connaissent ces phénomènes d'émigration, puis cela s'étend progressivement à tout le Maroc.¹²²

Les motivations poussant les Marocains à quitter leur pays sont multiples. Les premières sont économiques. Devant le chômage et la pauvreté au Maroc, de nombreux Marocains prennent la décision de se rendre en Europe pour travailler. La plupart viennent du monde agricole, ne sont pas lettrés et n'ont aucune qualification. Il existe aussi – mais c'est une minorité – des réfugiés politiques opposant au régime monarchiste de Hassan II, qui usent de cette politique migratoire pour fuir le Maroc vers la Belgique.¹²³

1.4.3 Une réalité migratoire préexistante à la convention belgo-marocaine

Après le Traité de Rome en 1957, l'Etat belge légifère en 1961 sur les verrous administratifs concernant le travail des étrangers. Il existe deux sortes de permis de travail. Le permis B concerne l'immigration temporaire tandis que le permis A est octroyé pour l'immigration définitive. Ce dernier ne s'obtient qu'après plusieurs années de travail en Belgique. Les permis sont accordés soit aux étrangers étant déjà sur le territoire (sans immigration), soit aux étrangers qui ne résident pas encore en Belgique (à immigration).¹²⁴ Durant les années 1962 à 1966, près de 100 000 permis B à immigration sont délivrés par la Belgique avec l'autorisation de venir en famille. Les anciennes procédures d'autorisation d'occupation sont évitées et les

¹²⁰ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », *op. cit.*, p. 36.

¹²¹ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, *op. cit.*, p. 15.

¹²² FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 329-332.

¹²³ *Idem*, p. 333-341.

¹²⁴ MARTENS A., « Moroccan migration in Belgium's labor policy and labor market », in TIMMERMAN C., FADIL N., GOODERIS I., CLYQ N. ET ETTOURKI K., *Moroccan Migration in Belgium*, *op. cit.*, p. 87-90.

personnes séjournant avec un passeport de tourisme peuvent facilement être régularisées. Par la suite, de nombreux permis A sans immigration sont accordés par les autorités belges. La signature de la convention belgo-marocaine permet de garantir ces droits et prolonge la politique déjà actée en 1962.¹²⁵

1.4.4 Les accords

Un des reproches souvent adressé à la Belgique est de ne pas avoir mis en place de réelle politique d'immigration.¹²⁶ Des négociations entre le Maroc et la Belgique ont lieu entre 1956-1964, période durant laquelle des solutions temporaires sont trouvées pour acheminer de la main-d'œuvre en Belgique. Les accords bilatéraux entre le Maroc et la Belgique d'août 1964 lancent le début de la période d'immigration massive organisée en direction de la Belgique. Ces accords insistent sur « *l'égalité de traitement ainsi que l'autorisation du transfert de fonds, ce qui représente un enjeu financier important grâce au rapatriement des économies.* »¹²⁷ Cet accord vise le recrutement de travailleurs marocains censés occuper des fonctions dans les mines et dans la construction. Ce document officialise l'immigration marocaine en Belgique et le premier pas de l'arrivée massive de marocains vers la Belgique. L'accord délimite aussi un cadre de droits sociaux et de conditions de travail équivalents aux travailleurs belges et évoque le regroupement familial. Il est complété par une convention de sécurité sociale en 1968 à propos des allocations familiales, des soins de santé et de la pension¹²⁸. Cet accord va bouleverser la démographie belge davantage qu'on ne l'imaginait à l'époque. Pour les autorités, les enjeux sont principalement économiques, puisque cet afflux de main-d'œuvre constitue une force de travail supplémentaire, mais ils deviennent également démographiques, pour rajeunir la population belge à l'aide du regroupement familial.¹²⁹

Selon l'avis de Anne Frennet de Keyser¹³⁰, partagé par Albert Martens¹³¹, la Convention a deux ans de retard et « *officialise des pratiques préexistantes* »¹³², ne luttant pas contre l'émigration spontanée. De plus, la Convention n'étudie que les aspects économiques et

¹²⁵ MARTENS A., « Immigrer pour travailler ... et peupler », *op. cit.*, p. 61-64.

¹²⁶ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 329.

¹²⁷ LORIAUX F., *L'immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, CARHOP, Bruxelles, 2004. p. 2-3.

¹²⁸ TARGOSZ P., *L'accord de main-d'œuvre belgo-marocain...*, *op. cit.*, p. 68-69.

¹²⁹ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 50.

¹³⁰ FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine... », *op. cit.*, p. 33.

¹³¹ MARTENS A., « Immigrer pour travailler ... et peupler », *op. cit.*, p. 61-64.

¹³² FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine... », *op. cit.*, p. 33.

n'envisage que peu les questions sociales et culturelles de la vie des immigrés marocains en les sous-estimant complètement¹³³.

Le passage d'une immigration temporaire et aléatoire à une immigration durable et organisée se concrétise avec les accords belgo-marocains de 1964. Le profil n'est plus réduit à quelques travailleurs isolés mais à des contingents entiers de main-d'œuvre marocaine. Via la convention belgo-marocaine, seulement 3500 Marocains sont recrutés, mais parallèlement à cette politique, c'est jusqu'à 500 Marocains qui passent la frontière franco-belge chaque mois pour travailler en Belgique.¹³⁴ Les résultats de cette politique ne se font pas attendre : en 1971, on compte 39 294 migrants marocains en Belgique, soit dix fois plus qu'en 1961. Dans cette immigration, on dénombre 24 325 hommes et 14 969 femmes. Le regroupement familial et la fécondité élevée jouent un rôle déterminant dans l'explosion démographique marocaine en Belgique.¹³⁵ À Liège, on dénombre en 1968, près de 1702 Marocains avec 1144 hommes et 558 femmes – soit 1,37% de la population étrangère de la ville. Parmi ces Marocains, il existe 287 familles, soit 1247 personnes (73,26% du total des Marocains) avec en moyenne 4 ou 5 enfants. 677 personnes de moins de vingt ans contre 1025 personnes de plus de vingt ans¹³⁶.

1.4.5 La stratégie du patronat belge et le regroupement familial

Les autorités belges déploient leur énergie à propager une image positive de la Belgique dans le Maghreb notamment via une brochure diffusée massivement en 1964 : « *Vivre en Belgique* ». ¹³⁷ Cette dernière présente les avantages à venir travailler en Belgique, que ce soit sur la question des salaires, le confort de vie mais surtout le regroupement familial qui est une spécificité de la politique migratoire belge alors que les autres pays européens n'accueillent que des travailleurs isolés. Par exemple, la France n'est plus considérée comme la destination privilégiée au profit d'autres pays notamment la Belgique.¹³⁸

« Vous songez à venir travailler en Belgique ? Vous avez peut-être déjà pris la grande décision ? Nous, Belges, sommes heureux que vous veniez apporter à notre pays le

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 51.

¹³⁵ ATTAR S., « Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales », in FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER, *Marocains de l'extérieur*, Organisation Internationale pour les Migrations, Rabat, juillet 2003, p. 94-101.

¹³⁶ AMITIES BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971, p. 5-6.

¹³⁷ *Vivre et travailler en Belgique*, Institut belge d'information et de documentation, 1965.

¹³⁸ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 330-340.

concours de vos forces et de votre intelligence. Mais nous désirons que cette vie nouvelle contribue à votre bonheur. Pour y parvenir, voici ce que nous proposons : nous essayerons dans cette petite brochure de vous informer des conditions de vie et de travail qui vous attendent en Belgique. Ainsi vous prendrez le « grand départ » en connaissance de cause [...] Il y a déjà des travailleurs de votre pays chez nous. Venez le rejoindre si vous croyez que votre situation peut s'améliorer. Mais pour le savoir, lisez attentivement les pages qui suivent. De cette façon, nous le répétons : les travailleurs méditerranéens sont les bienvenus partout en Belgique. »¹³⁹

Afin de garantir « l'immobilité » du travailleur marocain mais aussi de combattre la dénatalité en Belgique, le regroupement familial est défendu par les autorités belges dès 1963. Cette politique permet de donner un avantage à la Belgique sur les autres pays européens en termes d'attractivité pour les étrangers.¹⁴⁰ Le patronat s'emploie à appuyer toutes les mesures facilitant le regroupement familial. Il est le fer de lance de la politique d'accueil belge afin de favoriser l'installation et de fixer les travailleurs pour éviter une mobilité des ouvriers. Cette stratégie permet d'intégrer également une série de travailleuses étrangères qui rejoignent le secteur des services (nettoyage, domesticité, aide aux personnes).¹⁴¹ L'arrêté royal du 20 mai 1965 institue le remboursement de la moitié des frais de voyage de la famille du travailleur immigré. Les mesures fonctionnent, l'immigration de travail bénéficiant largement de cette politique.¹⁴²

Pour l'intégration de nouveaux ouvriers immigrés, tous les moyens sont bons. Les réglementations fixées par l'arrêté royal de 1936 (notamment la double autorisation) ne sont plus respectées. Le Ministère du Travail ainsi que la Police des étrangers, à partir de 1963, ferment explicitement les yeux sur cette « illégalité » pour une série de travailleurs, notamment des Marocains.¹⁴³ Le permis de travail n'est plus considéré comme un prérequis au permis de séjour. Cet état de fait persiste jusque en 1966, ce qui induit, tant chez les employeurs que chez les ouvriers immigrés, une absence de concertation du Ministère, et renforce l'immigration illégale et clandestine. Les étrangers arrivent en tant que touristes en Belgique et cherchent un emploi. Une fois qu'ils travaillent, ils introduisent une demande de régularisation.¹⁴⁴ L'embauchage de

¹³⁹ *Vivre et travailler en Belgique*, Institut belge d'information et de documentation, 1965, p. 3.

¹⁴⁰ REA A., « Entre séjour et réalités », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique*, op. cit., p. 68.

¹⁴¹ REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 14.

¹⁴² FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », op. cit., p. 340.

¹⁴³ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », op. cit., p. 40.

¹⁴⁴ REA A. ET MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 17.

touristes devient une méthode de recrutement privilégiée et se multiplie dans la deuxième moitié des années soixante malgré le renforcement du contrôle de la Police des étrangers.¹⁴⁵

2. La fin d'une époque : l'arrêt des exploitations minières liégeoises et belges

Il s'agit ici de comprendre le tournant économique auquel sont confrontés les Marocains à leur arrivée en Belgique. La fin du charbon, annoncée dès 1958, nous confronte au mythe des Marocains n'ayant qu'une seule sorte d'occupation professionnelle : la mine de charbon. Ceux-ci vont pourtant devoir s'adapter dès l'annonce des fermetures.

2.1 La crise du charbon

Dans l'imaginaire des Marocains, la Belgique devient une terre d'accueil avec l'accord de 1964. Toutefois, le climat économique propice à l'accueil des travailleurs marocains n'est que de courte durée. L'emploi de main-d'œuvre étrangère dans les charbonnages est chose commune en Belgique depuis la Bataille du charbon de 1945, les travailleurs belges refusant de descendre au fond en raison des mauvaises conditions du métier. Mais dès la fin des années 1950, le secteur connaît une crise sans précédent qui provoque, année après année, la fermeture de la plupart des puits wallons et le licenciement des dizaines de milliers d'ouvriers-mineurs de toutes les origines. L'industrie charbonnière, porteuse de cette immigration, décline¹⁴⁶.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Bataille du charbon, qui se déploie de 1945 à 1948, est une campagne politique et économique qui vise à relancer la production de charbon, source principale d'énergie, afin de reconstruire le plus rapidement le pays. Elle est notamment marquée par le premier accord entre la Belgique et l'Italie, et permet à l'industrie d'acheminer massivement des travailleurs italiens. Dans la première moitié de la décennie suivante, les charbonnages connaissent une certaine stabilité économique, notamment grâce aux aides de la CECA qui doivent permettre de rationaliser l'exploitation, qui permettent aux entreprises les plus en difficultés de se maintenir à flot. À partir de l'année 1957 cependant, l'industrie charbonnière, en Wallonie, rentre dans une crise profonde. Facteurs internes (vétusté de l'exploitation, spécificités des gisements, éparpillement des investissements...) et externes (émergence d'autres

¹⁴⁵ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », *op. cit.*, p. 40.

¹⁴⁶ HANNECART R., *Le dernier carré. Les charbonniers belges, libres entrepreneurs face à la CECA (1950 – 1959)*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, 2010, p. 179-180 ; DELAET J.-L., « Huit siècles d'exploitation charbonnière en Wallonie », in *Brood & Rozen*, n°3 (1999), p. 91-99 ; FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 340.

sources d'énergie, concurrence étrangère...) amènent en cascade les fermetures des puits. Dans ce contexte de crise, les charbonnages wallons (alors que ceux de Campine, plus récents et modernes, résistent mieux) ne parviennent plus à écouler leurs stocks. La CECA poursuit une politique de rationalisation en fermant les outils les moins productifs¹⁴⁷.

Le charbon, jusque-là secteur phare de l'industrie belge, s'essouffle dans les années 1960¹⁴⁸. La production à Liège connaît une des évolutions les plus négatives en passant de 4 millions de tonnes de charbon en 1958 à 1,8 million en 1967¹⁴⁹. Successivement, les charbonnages ferment leurs portes.

*Fermeture des mines dans le bassin industriel liégeois (1956 – 1980)*¹⁵⁰

Société	Puit	Arrêt de l'activité
Argenteau-Trembleur	Marie	1980
Hasard-Cheratte	Cheratte	1977
Cockerill	Colard	1976
Espérance et Bonne Fortune	Saint-Nicolas	1974
Hasard	Micheroux	1974
Espérance et Bonne Fortune	Nouvelle Espérance	1973
Grande Bacnure	Petite Bacnure	1971
Patience et Beaujonc	Bure aux femmes	1969
Wérister	José	1969
Hasard	Belle-View	1968
Wérister	Romsée	1967
Bonnier	Péry	1967

¹⁴⁷ LEONARD M., *Du « temps des médailles » aux plans de fermeture. L'évolution de l'image des ouvriers-mineurs en Wallonie de la Bataille du charbon à l'application du plan Martens (1945 – 1961)*, mémoire de Master en Histoire, [inédit], Université de Liège, Liège, 2016-2017, p. 214-218.

¹⁴⁸ *Idem*, p. 326-327.

¹⁴⁹ EVALENKO E., *Régime économique de la Belgique*, Louvain, 1968, p. 290-307.

¹⁵⁰ ROELS L., *Het tekort : studies over de arbeidsmarkt...*, op. cit., p. 208 ; DE BRUYN A., *Anciennes houillères de la Région liégeoise*, Editions Dricot, Liège, 1988, p. 196- 197.

Ans et Rocourt	Levant	1966
Gosson-Kessales	Gosson I	1966
Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Violette	Batterie	1965
Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Violette	Bonne-Fin	1965
Moha	Moha	1964
Abhooz et Bonne-Foi- Hareng	Milmort	1962
Espérance et Bonne Fortune	Bonne-Fortune	1962
Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Violette	Nord	1960
La Minerie	Battice	1960
Quatre-Jean de Retinne et Queue du Bois	Mairie	1959
Bois d'Avroy	Val Benoît	1959
Gosson-Kessales	Gosson 2	1959
Bois de Micheroux	Théodore	1958
Gosson-Kessales	Kessales	1958
Gosson-Kessales	Grand Makets	1958
Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Violette	Sainte Marguerite	1958
Gosson-Kessales	Bon Buveur	1956
Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Violette	Aumônier	1956

Bien que dans une proportion moindre en comparaison avec les autres grands centres industriels wallons (en raison de l'existence d'autres secteurs importants comme la métallurgie),

l'industrie charbonnière occupe une place importante en région liégeoise¹⁵¹. Le processus de liquidation des charbonnages, et en conséquence de leur concentration de main-d'œuvre, est d'ampleur. On comprend d'autant mieux la difficulté de cette région, comme le Borinage, à se relever économiquement après la fermeture des mines, ainsi que les problèmes des travailleurs étrangers à se reconvertir dans d'autres secteurs, étant essentiellement appelés pour le travail de fond¹⁵². Les mineurs marocains se retrouvent devant trois choix : s'orienter vers le chômage après peu d'années de travail, suivre les charbonnages en partant travailler dans le nord (pour la plupart au Limbourg) ou se reconvertir dans une nouvelle profession avec peu de bagages professionnels et de formation scolaire¹⁵³.

2.2 Loi de 1966 : la reconversion économique

La loi du 14 juillet 1966 envisage une reconversion économique des régions charbonnières de Wallonie en octroyant des aides financières. Elle complète la loi du 18 juillet 1959 qui annonçait la création d'intercommunales (de financement publique) avec comme premier rôle la transformation de certains espaces en terrains industriels. Les entreprises qui s'installent dans ces zones bénéficient d'avantages financiers et de ristournes fiscales¹⁵⁴. La loi de 1966 élargit ces privilèges¹⁵⁵. L'orientation de ces financements publics avantage particulièrement les entreprises privées, notamment l'installation de multinationales étrangères¹⁵⁶. Ces choix sont critiqués par certains milieux wallons¹⁵⁷.

Les grands groupes étrangers, favorisés par la législation belge, mettent le pied en Belgique soit en installant leurs filiales dans de nouveaux secteurs économiques, soit en s'implantant dans les secteurs traditionnels en rachetant certaines entreprises.

¹⁵¹ ROELS L., *Het tekort : studies over de arbeidsmarkt voor mijnwerkers in het Luikse kolenbekken vanaf het einde van de negentiende eeuw tot 1974*, Hilversum, Verloren, 2014, p. 130-132.

¹⁵² MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint...*, op. cit., p. 104-109 ; VERSCHUEREN N., *Fermer les mines en construisant l'Europe. Une histoire sociale de l'intégration européenne*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2013, p. 278-280.

¹⁵³ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », op. cit., p. 48-49.

¹⁵⁴ Ces avantages sont ceux de la loi du 17 juillet 1959 : exonération de précompte immobilier, avances sans intérêts, primes en capital... PIASER A., *Les mouvements longs du capitalisme belge*, Vie Ouvrière, Bruxelles, 1986, p. 316-317.

¹⁵⁵ *Idem*, p. 317.

¹⁵⁶ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 360-364.

¹⁵⁷ MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, op. cit., p. 304.

« Thus industrial decline in Wallonia was not reversed, because the multinational companies preferred to invest in the ‘green fields’ of Flanders instead of in the distressed coal mining areas in Wallonia. »¹⁵⁸

Cette politique économique a pour conséquence un développement spatial inégal avec des stratégies économiques différentes en Wallonie et en Flandre¹⁵⁹. Au Sud, les investissements n’envisagent pas une reconversion complète économique des anciens secteurs mais plutôt une rationalisation des outils et secteurs existants dans la sidérurgie et dans les charbonnages. Au Nord, la décision est prise d’investir dans de nouveaux secteurs, tels que la chimie et l’électronique, par le biais de la modernisation du port d’Anvers et l’aménagement de nouveaux terrains industriels¹⁶⁰.

2.3 Les retombées sur l’immigration marocaine

Tous les secteurs favorisant l’immigration de travail se retrouvent en récession dans le milieu des années 1960, au moment où la main-d’œuvre afflue depuis le Maroc et la Turquie. La récession produit une augmentation du chômage et donc une concurrence accrue entre travailleurs immigrés et « nationaux »¹⁶¹. Devant ces mutations économiques et les tensions qui en découlent, l’immigration connaît un premier coup d’arrêt, en 1966, soit deux ans après les accords, où l’on décide la fin de l’immigration légale. Dans les faits, l’immigration ne diminue pas et continue même à croître avec une masse de travailleurs illégaux dont de nombreux Marocains¹⁶².

Les besoins de main-d’œuvre évoluent du secteur secondaire vers le secteur tertiaire, ce qui pousse les femmes immigrées à postuler dans les services domestiques et les milieux des soins de santé. Cette évolution du marché du travail entraîne, chez les immigrés, à la fois une sédentarisation plus rapide, mais aussi une obligation de reconversion professionnelle pour les hommes. Ces ouvriers étrangers non qualifiés issus des milieux ruraux se retrouvent devant la nécessité de se tourner vers des métiers pénibles, lourds, insalubres, délaissés par la main-d’œuvre « nationale ». Suivant l’évolution économique belge, les Marocains se tournent davantage vers les grandes villes du Nord tels Anvers et Gand, mais surtout Bruxelles¹⁶³.

¹⁵⁸ MOMMEN A., *The Belgian Economy in the Twentieth Century*, Londres, New York, Routledge, 1994, p.38.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 365

¹⁶¹ *Idem*, p. 367.

¹⁶² FRENNET DE KEYSER A., « L’immigration marocaine en Belgique », op. cit., p. 340.

¹⁶³ Ibid.

3. La crise de 1973 et la fermeture des frontières

Si la crise économique ébranle l'ensemble de la structure économique et professionnelle belge, elle expose particulièrement les Marocains à la crise de l'emploi et aux difficultés économiques. Dans ce point, nous résumons les enjeux de la crise de 1973 et ses conséquences sur la politique migratoire.

3.1 La crise de 1973 en Belgique

L'immigration marocaine arrive probablement au pire moment en Belgique. Après la crise du charbon survient une crise économique majeure du capitalisme. La période de croissance économique des Trente Glorieuses s'achève avec les chocs pétroliers de 1973 et de 1981. La Belgique est touchée de plein fouet dès 1974¹⁶⁴.

Durant la fin de la décennie précédente, des premiers signes annoncent une crise majeure. Cette crise trouve son origine aux Etats-Unis à la suite de la problématique de convertibilité du dollar. En 1971, les Etats-Unis dévaluent le dollar américain pour stimuler la concurrence internationale. Les pays membres de l'OPEP sont menacés par le dollar dévalué (monnaie d'échange du pétrole) et réagissent via une hausse des prix du baril de pétrole en 1971. Une deuxième hausse, accompagnée d'une réduction des exportations, est décidée en 1973 pour dénoncer le soutien américain à Israël lors de la guerre du Kippour. Dans les pays occidentaux, une inflation généralisée se développe aux côtés d'une stagnation de la croissance¹⁶⁵. Le chômage explose en Belgique : on passe de 111 204 demandeurs d'emploi en 1973 à 686 003 en 1987¹⁶⁶. La fin de la période de croissance et de plein emploi – les Trente Glorieuses – prend fin. Face à l'augmentation des coûts du travail et la diminution de leurs bénéfices, les entreprises entament des restructurations et des rationalisations pour préserver leurs profits¹⁶⁷. La crise économique est le déclencheur d'une vague de réaction idéologique néolibérale aux Etats-Unis et en Europe pour les décennies suivantes, et ce jusqu'à aujourd'hui.

Le « choc pétrolier » implique aussi en Europe la fermeture des frontières et une volonté de diminuer le nombre d'immigrés rentrant au pays, mais pas une diminution des flux migratoires. Au contraire, on constate une augmentation de l'immigration marocaine dans le

¹⁶⁴ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 53-55.

¹⁶⁵ BEAUFAYS J., MATAGNE G., PERIN F., *La Belgique en mutations : systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruylant, Bruxelles, 2009, p. 171.

¹⁶⁶ BLAISE P., « Le chômage en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1182-1183 (1987/37), p. 15.

¹⁶⁷ KESTENS P., « Les choix de politique économique », in QUADEN G. (éd.), *L'économie belge dans la crise*, Labor, Bruxelles, 1987, p. 62.

milieu des années 1970 avec la politique de regroupement familial qui favorise les travailleurs marocains. Les autorités et la population belge prennent conscience de l'installation définitive de ces migrants¹⁶⁸.

3.2 Fermetures des frontières et réaction marocaine

3.2.1 L'arrêt de la politique d'accueil

Le ralentissement de l'économie dans certains anciens secteurs dès le milieu des années 1960 induit un changement de régime migratoire¹⁶⁹. En 1967, l'interdiction de prise de fonction d'un étranger sans autorisation au préalable du ministère prend effet. Elle suit la cessation de l'immigration légale en 1966¹⁷⁰. En 1969, le ministre socialiste Major veut stopper toute délivrance de nouveaux permis de travail et empêcher les étrangers de travailler dans un secteur différent de celui dans lequel ils se sont engagés originellement. Enfin, il propose d'expulser les immigrés émargeant à l'assurance-chômage. Devant la protestation des syndicats et des immigrés, le ministre recule sur la dernière mesure mais applique les autres. Les mesures s'accroissent avec l'annonce de l'arrêt de l'immigration en août 1974, soit juste après la crise. Ce bouleversement s'accompagne d'une campagne de régularisations pour 8500 Marocains et Turcs en situation irrégulière¹⁷¹.

3.2.2 La politique d'émigration du Maroc

Le processus d'émigration ne freine pas mais s'accroît durant les années 1970-1980, à une époque où le Maroc est confronté à un recul économique et social. La seule réponse du régime marocain est une politique « émigrionniste à outrance ». Le transfert de devises des Marocains depuis l'Europe vers leur pays d'origine permet développer l'économie marocaine ainsi que d'assurer la paix sociale au Maroc.

L'émigration n'est plus seulement un phénomène temporaire mais devient un véritable enjeu pour l'économie marocaine car elle permet de rééquilibrer les comptes financiers et de résorber le chômage. Néanmoins, l'émigration massive de travailleurs marocains impacte aussi négativement le développement économique et social au Maroc en vidant des régions entières de

¹⁶⁸ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 330.

¹⁶⁹ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 341.

¹⁷⁰ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 52.

¹⁷¹ MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint...*, *op. cit.*, p. 136-144 ; FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 341.

travailleurs. Le Maroc se serait sans doute développé plus rapidement s'il n'avait pas fait de l'immigration une norme¹⁷².

4. L'après-crise : de l'accueil à l'intégration des années 1980 aux années 2000

Après les années 1970, les deuxième et troisième générations marocaines apparaissent en Belgique. Néanmoins, l'immigration marocaine se retrouve face à des problèmes bien plus profonds qu'auparavant. Nous allons désormais tenter de dépeindre l'évolution de l'immigration marocaine à cette période.

Celle-ci n'est plus simplement liée à une conjoncture spécifique mais elle devient un enjeu structurel. L'État belge doit réfléchir non plus en termes d'accueil mais en termes d'intégration. C'est une réalité dès l'arrêt de l'immigration légale en 1966 (bien que l'immigration continue, notamment via le phénomène des « touristes »), mais il faudra attendre la décennie suivante, en 1974 avec la fermeture des flux migratoires liée au début de la crise, pour que les autorités belges changent timidement de cap. Leur intention première est d'enrayer et de réprimer l'immigration notamment par une politique d'incitation au retour déconnectée des aspirations des migrants, politique opposée à la logique d'intégration et d'acceptation¹⁷³.

En matière d'aide à l'insertion professionnelle (formation, alphabétisation...), les moyens financiers alloués à cet effet sont dérisoires : moins de 50 francs par an par travailleurs en 1973 (budgets de l'État et des pouvoirs locaux réunis)¹⁷⁴. La question du logement, notamment à travers le problème du regroupement familial, est tout autant délaissée, et ce tout au long du XX^e siècle. La politique du logement social est marginale, l'accès de ces logements aux populations immigrées aussi. Les migrants sont laissés aux mains du privé et des fluctuations immobilières (ce qui amène une tendance à l'acquisition ou à la construction de logements propres, tendance qui demeure restreinte pour la population d'origine marocaine). Les travailleurs d'origine étrangère et leurs familles terminent dans la majorité des cas dans les espaces urbains les plus dévalorisés en termes de qualité de logement et d'accès aux services publics. Ils se regroupent par nationalités ou ethnies¹⁷⁵.

¹⁷² FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 330-331.

¹⁷³ BASTENIER A., *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980*, Academia – Sybidi, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 31-50.

¹⁷⁴ *Idem*, p. 47-48.

¹⁷⁵ *Idem*, p. 52- 68.

Cette tendance à largement sous-estimer les besoins liés à l'intégration existe toujours aujourd'hui, bien que certaines initiatives et structures se développent à la marge. Dès 1964, certains pouvoirs locaux comme celui de Liège mettent en place un service d'accueil et d'immigration. En 1965, le Conseil consultatif de l'immigration est fondé, mais il n'est que très peu écouté avant sa disparition en 1992. Son but est d'étudier toutes les questions sociales, économiques et administratives consécutives à l'immigration. De tels conseils pour les immigrés – uniquement consultatifs – apparaissent également au niveau communal dans les années 1960.

La volonté d'intégration se traduit par une augmentation progressive du budget par les autorités politiques. L'enseignement en bénéficie, mais la politique menée reste toutefois marquée par un manque d'ambition et de vision à long terme. En 1969, après s'être rendu compte de lacunes importantes en français pour énormément de jeunes, l'Education nationale instaure des cours facultatifs d'adaptation d'un an pour les enfants étrangers. Un nombre infime d'écoles adoptent cette proposition et très peu d'élèves y ont finalement accès. Cette mesure symbolique illustre bien la politique éducationnelle de l'État : l'ascenseur social qu'est supposé être l'École a une efficacité variable selon l'origine sociale de l'enfant. Les enfants de l'immigration sont dans les faits maintenus dans le bas de l'échelle, sans que leurs besoins propres soient sérieusement pris en compte¹⁷⁶.

En février 1970, la pression syndicale oblige la Belgique à reconnaître le droit de vote et d'éligibilité dans les conseils d'entreprise et dans les comités de sécurité et d'hygiène. Existente toutefois en parallèle des épisodes de répressions qui touchent spécifiquement les travailleurs étrangers, comme c'est le cas avec le licenciement de plusieurs ouvriers de Citroën à Bruxelles suite à une grève¹⁷⁷. Cette première loi est suivie par la reconnaissance du culte islamique en 1974¹⁷⁸. L'état belge décide de soutenir financièrement des initiatives associatives au détriment d'une politique d'accueil organisée. Prenons l'exemple du CIRE s'occupant du domaine de l'alphabétisation dans les années 70. Le concept de déresponsabiliser l'état sur une série de domaines et de laisser l'associatif prendre en charge des aspects importants de l'accueil et de l'intégration est une réalité belge perdurant jusqu'à aujourd'hui. L'associatif développe une expertise dans la gestion de l'immigration et renforce l'aspect volontaire de l'aide aux

¹⁷⁶ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 341-342 ; BASTENIER A., *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980*, *op. cit.*, p. 76-80 et 86-88.

¹⁷⁷ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 341-342 ; BASTENIER A., *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980*, *op. cit.*, p. 101.

¹⁷⁸ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 53 ; BASTENIER A., *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980*, *op. cit.*, p. 48-49.

immigrants. Cette réalité devenu tradition a conduit l'Etat belge à méconnaître les enjeux sociaux relatifs à l'immigration et la logique d'intégration par l'éducation officiel a été complètement délaissée.

La politique d'intégration hasardeuse, peu ambitieuse et clairement sous-estimée a pour conséquence la persistance des problèmes d'intégration encore actuels :

« en plus de 20 ans, la crise économique et les immigrés se sont indiscutablement et durablement installés dans notre société, la première pesant ainsi lourdement sur la légitimité et la présence des seconds. »¹⁷⁹

À la suite de la crise de 1973 puis de l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, la main-d'œuvre marocaine est confrontée à plus d'obstacles dans la recherche d'un emploi. Des dizaines de milliers de travailleurs marocains, tout autant que les travailleurs belges, sont touchés par l'explosion du chômage¹⁸⁰.

L'immigration marocaine continue d'affluer largement dans les années 1980 et 1990, contrairement à ce qu'avait anticipé le gouvernement belge. La situation économique et politique au Maroc, les effets du regroupement familial, la fécondité élevée des familles marocaines en Belgique, les mariages mixtes sont autant de facteurs qui expliquent l'augmentation de l'immigration marocaine en Belgique durant cette période. C'est particulièrement le cas dans les grandes agglomérations telles que Bruxelles, davantage à Schaerbeek et Molenbeek, et Anvers. Liège est aussi sujette à cette réalité pendant que certains anciens pôles d'immigration, comme le bassin campinois, sont désertés. La démographie marocaine en Belgique comprend une majorité de moins de 15 ans (avec une tendance à vieillir), ce qui équilibre la dénatalité belge de base. L'immigration marocaine, au départ presque essentiellement masculine, évolue vers une présence féminine de plus en plus importante¹⁸¹.

Une représentation erronée du chômeur-profiteur-migrant est associée aux travailleurs marocains ou turcs dans l'imaginaire collectif, et ce dès les années 70. En parallèle, l'instrumentalisation politique et économique de l'immigré marocain en tant que responsable de la crise et illégitime en Belgique, se conforte au sein de la droite et de l'extrême droite, qui fait de l'immigré un délinquant.

¹⁷⁹ OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamique...*, op. cit., p. 41.

¹⁸⁰ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », op. cit., p. 342.

¹⁸¹ CHAREF M. « La longue histoire des migrations marocaines », op. cit., p. 28 ; FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », op. cit., p. 342.

Une étude collective démontre, concernant cette assimilation, qu'il ne s'agit pas de prédispositions culturelles à la criminalité mais plutôt des conséquences de la situation sociale et économique (même si les statistiques sont alarmantes sur le nombre de détenus et de délinquants marocains et d'origines marocaines en Belgique) : le jeune marocain n'est pas prédisposé à la délinquance mais plutôt à une plus grande vulnérabilité socio-économique en Belgique. Plusieurs événements internationaux (hausse des attentats à portée islamiste et développement d'un islam politique radical d'envergure internationale) influencent cette perception négative du Marocain ou du Turc, et en général du musulman. En 1984, cette image devient celle du musulman intégriste profitant de la sécurité sociale. Les questions culturelles et religieuses occupent le terrain médiatique et deviennent des sujets de débats de société centrés sur l'intégrisme, les choix religieux, le choc des civilisations... plutôt que sur les conditions socio-économiques. Le cas de « l'affaire du foulard » (sur la possibilité de porter ou non le foulard dans les écoles) en 1989 en est le symbole fort en Belgique¹⁸².

L'évolution de l'immigration se fait ensuite, dans le milieu des années 1990, vers une émigration plus généralisée et plus ciblée vers les pays du Sud de l'Europe. L'immigration se développe maintenant de façon clandestine ou via la consolidation des cellules familiales. L'origine de cette immigration ne provient plus forcément du Maroc ou de la Turquie mais d'autres pays et cette nouvelle immigration est considérée négativement tels que les Roms. Cependant, les Marocains sont toujours confrontés à d'énormes problèmes tels, que les questions sociales et les discriminations. En janvier 2000, les Marocains sont la deuxième communauté étrangère présente en Belgique, juste après les Italiens, avec 121 984 personnes dont 64 967 hommes et 57 015 femmes. En 2014, 362 000 personnes en Belgique sont répertoriées par le consulat marocain comme étant originaire du pays¹⁸³.

¹⁸² FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 347-348.

¹⁸³ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 54 ; FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 342-348.

Chapitre II — Origine et parcours migratoire de l’immigration marocaine en région liégeoise

1. L’origine sociale et économique

Pour comprendre la place des migrants marocains sur le marché du travail liégeois, nous devons étudier ses origines socio-économiques ainsi qu’envisager les raisons et les ambitions qui les poussent à rejoindre la Belgique. Ainsi, nous pouvons entrevoir la construction d’une position d’attentes et d’espoirs pour ces derniers arrivants sur le marché du travail belge.

1.1 Origine géographique

Au début du XX^{ème} siècle, un Marocain sur dix habite en zone urbaine. La période du protectorat français (1912-1956) sur le Maroc favorise un déplacement des activités économiques et politiques vers les régions du littoral atlantique (la capitale marocaine est déplacée de Fès à Rabat). Ce processus accentue une industrialisation des zones urbaines côtières au détriment des zones rurales intérieures qui se vident. C’est dans ces dernières que l’on assiste à une forte migration interne, dans un premier temps, et externe par la suite. Le phénomène de migration interne est déjà à l’œuvre durant les années d’après-guerre au Maroc avec des milliers de travailleurs saisonniers transitant vers d’autres régions ou vers l’Algérie¹⁸⁴.

Une tendance claire se dégage avec la migration externe : la majorité des Marocains arrivant en Belgique proviennent du Nord du Maroc, des régions rurales du Rif, des régions de Souss¹⁸⁵ (ancienne province d’Agadir avant la réforme administrative « Dahir n°1-76-583 » de 1976¹⁸⁶) et de Tiznit. Ces régions connaissent une pauvreté forte avec un niveau de scolarisation peu développé. Ce sont donc les ethnies berbères et rifaines qui participent le plus à la présence marocaine en Belgique des années 1960 à 1980.¹⁸⁷

¹⁸⁴ BERRADA A., « Répartition de la population, urbanisation et migration », in *Population et développement au Maroc*, s. d., p. 8-11

¹⁸⁵ A Châtelaineau, 70% des marocains proviennent de la région du Souss. MARTIN E., « Les premiers Maghrébins de Belgique... », *op. cit.*

¹⁸⁶ BOUJROUF S., « Innovation et recomposition territoriale au Maroc : une mise en perspective géo-historique », in ANTHEAUME B. & GIRAUT F. (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires ! : une (re)fabrication au nom du développement*, IRD Éditions, Paris, 2005, p. 133-156 ; *Bulletin officiel du Royaume du Maroc*, édition de traduction officielle, numéro 5144, p. 858.

¹⁸⁷ LORIAUX F., *L’immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, *op. cit.*, p. 2.

Après le ralentissement des flux migratoires entre 1974 et la fin des années 1980¹⁸⁸, une évolution paradoxale s'opère. La politique migratoire belge restrictive est couplée avec une progression continue de la venue de marocains sur le sol belge via l'accroissement des regroupements familiaux¹⁸⁹, des migrations d'asile et des flux migratoires au sein de l'Union européenne.¹⁹⁰ Les étudiants marocains font aussi partie de ces nouvelles arrivées via des accords avec la Belgique.¹⁹¹ L'origine géographique s'élargit aux grandes villes étudiantes de Casablanca et de Rabat, puis progressivement à toutes les régions du Maroc, même si les régions les plus représentées en Belgique sont celles du littoral-nord, du Rif, du Nord-Est, de Tizinit et de Souss¹⁹².

La carte ci-dessous a été réalisée via Google Creator Maps et reprend les différents lieux de naissance des personnes interviewés lors de notre phase de collecte de témoignages. Les indicateurs bleus indiquent le lieu de naissance d'une personne. Les indicateurs mauves indiquent que deux personnes sont concernées par le lieu. Le seul indicateur vert reprend Berkane, d'où sont originaires cinq des personnes interviewées. Seul Guelmim (plus au sud) n'est pas repris sur la carte : mais c'est le lieu d'origine de Mohamed Assahle. Cette répartition montre bien la dispersion géographique des origines, renforçant l'idée d'une immigration (vers la Belgique et vers Liège) issue du Maroc tout entier et non de quelques régions spécifiques. Les 139 commerçants marocains à Liège dont nous avons retrouvé la trace, eux aussi, proviennent de régions très diverses.

¹⁸⁸ Comme dit plus haut, l'immigration de travail diminue mais la politique de regroupement familial implique une continuité dans les flux migratoires du Maroc vers la Belgique.

¹⁸⁹ On estime que 60% des regroupements familiaux vers la Hollande entre 1968 et 1990 viennent de la zone du Nord-Ouest (Nador et Al Hoceima). AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration. D'une migration saisonnière en Algérie à une émigration permanente vers l'Europe », in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques...*, op. cit., p. 87 (63-93).

¹⁹⁰ SCHOONVAERE Q., *Belgique-Maroc: 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, UCL, Louvain-la-Neuve, 2014, p. 38-40.

¹⁹¹ Nous y revenons plus tard.

¹⁹² OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », op. cit., p. 24.

Carte n°1 : lieux d'origines des Marocains interviewés. Carte réalisée sur la base des interviews personnelles, à l'aide de l'outil Google Creator Maps (<https://www.google.com/maps/>)



1.2 Milieu social et familial

Nous voulons ici distinguer les différentes classes sociales et générations participant à l'immigration en Belgique.

Les régions rurales du Maroc disposent d'un stock de main-d'œuvre non qualifiée et non instruite, nécessaire pour les industriels européens mais superflue pour les autorités marocaines. Provenant des couches les plus pauvres de la population, ce sont des jeunes désireux d'un autre avenir, appartenant à des familles nombreuses et à la recherche d'un emploi qui fait défaut dans leur pays.¹⁹³ L'appauvrissement généralisé des couches populaires

¹⁹³ MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique*, op. cit., p. 28.

marocaines et l'exode rural, provoqués par la réforme foncière du protectorat français, instituent les bases de l'immigration massive vers les pays européens dont la Belgique.¹⁹⁴

Comme précisé précédemment, 10% des terres marocaines ont été confisquées au profit des colons¹⁹⁵, au point que la moitié des marocains des campagnes se retrouvent en 1952 sans terre. L'industrialisation d'après-guerre, renforce les zones du littoral et rend désertes les régions agricoles¹⁹⁶. Un important exode rural se concentre dans des bidons-villes en région urbaine. En 25 ans, on estime que 600 000 marocains quittent la campagne pour les villes¹⁹⁷. La colonisation détruit dans les villes les anciennes corporations de métiers et les rapports de voisinage¹⁹⁸.

Dans la région du Souss (Sud-ouest), trois raisons majeures expliquent l'importance de l'émigration marocaine. D'abord, l'aridité et les aléas des conditions météorologiques forcent les agriculteurs marocains à un travail rude et peu concluant. Ensuite, le pouvoir colonial français applique violemment sa réforme foncière dans cette partie du Maroc malgré la résistance des Marocains du Souss. Enfin, dès 1918, le protectorat français décide de faire de la région le lieu de recrutement privilégié des travailleurs coloniaux afin d'affaiblir la résistance anticoloniale des Soussi. Ils sont les premiers à être poussés vers l'émigration¹⁹⁹.

Au Nord, la colonisation espagnole n'investit que peu dans les structures agricoles et les villes du Rif Marocain. L'offre de l'emploi est très basse voire quasi inexistante. La plupart des Rifains interviewés attestent de cette réalité : « Ils (leurs parents) travaillaient à gauche à droite, ils avaient un peu de difficultés, ils ne trouvaient pas de travail régulier. »²⁰⁰ En effet, la seule possibilité de travail est la migration vers l'Algérie en tant qu'ouvrier agricole.²⁰¹

« Il avait déjà été travailler comme paysan dans les vignes en Algérie française, c'était nécessaire car la terre qu'il possédait au Maroc n'était pas suffisante pour nourrir toute la famille. Il y partait avec plusieurs frères, ils étaient sept. »²⁰²

¹⁹⁴ RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », *op. cit.*, p. 24.

¹⁹⁵ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 181.

¹⁹⁶ RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », *op. cit.*, p. 18-20.

¹⁹⁷ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 181.

¹⁹⁸ RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », *op. cit.*, p. 18-20.

¹⁹⁹ BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », *op. cit.*, p. 181.

²⁰⁰ Entretien personnel avec Yassine Ghalaoui, le 22 mars 2018, Liège, p. 1.

²⁰¹ RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », *op. cit.*, p. 20-21.

²⁰² Entretien personnel avec Nabil Jebara, le 13 février 2019, Liège, p.1.

« Le rifain est né pour émigrer », raconte un dicton local du Rif.²⁰³ Une expression révélatrice de l'histoire précoce d'une immigration de travail qui, avant d'aller en Europe, suivait un chemin saisonnier en Algérie jusqu'en 1975. Près de 20% de la population masculine de la région émigrent vers d'autres régions ou pays. Face à une région aride et sujette aux famines, les Rifains émigrent constamment afin de subvenir aux besoins de leurs familles²⁰⁴.

«... C'était la campagne, un peu rude. Le travail c'était par exemple quelqu'un qui construit une maison, ils cherchent les ouvriers, il n'y avait pas de chômage, pas de mutuelle, il y avait rien du tout. »²⁰⁵

L'indépendance en 1956 provoque un espoir important mais les nouvelles autorités marocaines devront d'abord récupérer les terres sous contrôle colonial. Cela prendra 15 ans. Une série de capitaux sont investis afin de renforcer le secteur agricole, poumon économique. Mais ces investissements vont profiter aux grands possédants marocains (tournés vers l'agro-industrie) et liquider la présence des petits propriétaires. La masse de paysans sans terre ne fait que croître et provoque une surpopulation dans les campagnes. La bourgeoisie marocaine se consolide mais n'investit pas dans la modernisation des structures industrielles et se satisfait d'investissements spéculatifs. Les chômeurs agricoles marocains sont de plus en plus nombreux et les villes, déjà submergées par une main-d'œuvre trop abondante, ne peuvent faire face à cet immense exode rural²⁰⁶.

La plupart des migrants sont des hommes célibataires, âgés de 16 à 50 ans²⁰⁷ issus de familles nombreuses. Dans notre échantillon de Marocains, les familles sont composées entre 5 à 15 enfants. « Ma mère je crois elle a eu 15 ou 16 enfants, il y en a 6 qui sont toujours vivants, 3 filles et 3 garçons »²⁰⁸. Au niveau de l'origine sociale, on retrouve beaucoup d'enfants de petits propriétaires fermiers, de travailleurs agricoles, de paysans sans terre mais aussi de petits commerçants. Il existe d'autres situations comme celles des vétérans de la Seconde Guerre mondiale, des mineurs de charbon au Maroc, des ouvriers dans la construction, de cheminots, ...²⁰⁹

²⁰³ AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration. D'une migration saisonnière en Algérie à une émigration permanente vers l'Europe », in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques...*, op. cit., p. 64.

²⁰⁴ *Idem*, p. 64-81.

²⁰⁵ Entretien personnel avec Yassine Ghalaoui, le 22 mars 2018, Liège, p.1

²⁰⁶ RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », op. cit., p. 20-24.

²⁰⁷ Les jeunes de 18 ans ou moins mentaient sur leur âge pour pouvoir se rendre en Belgique. Exemple avec l'entretien personnel avec Yassine Ghalaoui, le 22 mars 2018, Liège, p.1

²⁰⁸ Entretien Personnel avec Karim Bakhtar, le 15 avril 2019, Liège, p.2

²⁰⁹ Différents entretiens en annexe.

L'état de santé, l'absence de casier judiciaire, la limite d'âge de 40 ans pour la mine font partie des critères de sélection des bureaux de recrutement belge²¹⁰. Souvent, un membre de la famille masculin (un père, un frère, un oncle, un cousin ou un proche) est déjà présent en Europe et sert de relais avec le pays d'arrivée. Au Maroc, un parent masculin reste en charge de la famille.²¹¹ Devant le succès des premiers, le mouvement d'émigration va se généraliser à l'ensemble du Maroc et ses couches sociales.²¹²

La société marocaine étant patriarcale, la femme cherche plutôt à s'y affirmer dans la cellule familiale, où elle est confinée. En effet, la loi marocaine définit le statut juridique de la femme comme mineure. Cette réalité empêche toute mobilité géographique, par la soumission à l'autorisation du père ou de l'époux.²¹³ A cet égard, les femmes interrogées de notre échantillon ont toutes accompagné leur père ou leur frère dans le départ vers la Belgique.

La plupart d'entre elles occupent une place de femme au foyer ou de travailleuses agricoles²¹⁴ :

« Ma mère c'est une femme de foyer, elle n'a jamais été à l'école, elle a assuré son rôle de maman donc s'occuper de ses enfants et du foyer, jamais travaillé à l'extérieur, parce qu'il y a des femmes de mon village qui travaillaient à l'extérieur dans les champs, dans la cueillette des olives, des amandes etc. Ma mère n'a jamais travaillé à l'extérieur. Pour te dire déjà la différence aussi. »²¹⁵

Les entreprises européennes favorisent les hommes en tant que main-d'œuvre industrielle. Dans le même temps, il existe peu d'autres offres de travail. En 1961, les femmes représentent toutefois 30% de l'immigration marocaine, mais il faut attendre les années 1980 pour que l'émigration des femmes s'accélère.²¹⁶

En effet, le Maroc des années septante fait face à une conjoncture difficile face aux plans de réajustement budgétaire imposé par le Fonds monétaire international. La pauvreté grandissante conjuguée au manque de droits et libertés poussent des milliers de femmes à émigrer (elles sont les premières victimes de cette conjoncture économique)²¹⁷.

²¹⁰ LAUSBERG S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 50.

²¹¹ AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration. D'une migration saisonnière en Algérie à une émigration permanente vers l'Europe », in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques...*, *op. cit.*, p. 86.

²¹² MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, *op. cit.*, p. 28.

²¹³ OUALI N., « Les Marocaines en Europe : diversification des profils migratoires », in *Hommes et Migrations*, n°1242 (mars-avril 2003), p. 71-72.

²¹⁴ Différents entretiens.

²¹⁵ Entretien personnel avec Karim Bakhtar, le 15 avril 2019, Liège, p. 2.

²¹⁶ OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 27-29.

²¹⁷ OUALI N., « Les Marocaines en Europe : diversification des profils migratoires », *op. cit.*, p. 73.

Les politiques de regroupement familial, de certains pays européens, encourage les femmes et les enfants marocains à rejoindre les hommes en Europe dans la décennie des années septante et quatre-vingt.²¹⁸

Les étudiants constituent une vague de migration plus tardive, dotée d'un niveau socio-économique plus élevé et d'une position sociale différente, mais pas aussi élitiste qu'elle ne pourrait y paraître. La jeunesse étudiante marocaine appartient à la classe moyenne marocaine. Nous allons expliciter le phénomène étudiant plus tard dans le travail.²¹⁹

1.3 Education et scolarisation au Maroc

L'éducation marocaine s'est reconstruite et généralisée après la période coloniale du protectorat français, dès les lendemains de l'indépendance. Durant les décennies qui précèdent 1956, les Français ont organisé le système éducatif dans le but de diffuser la culture de la métropole et de servir leurs intérêts économiques par la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.²²⁰

Le Maroc, en tant que pays en voie de développement, entend accroître ses forces productives par le développement de son enseignement technique et professionnel.²²¹ De 1955 à 1977, le nombre de jeunes scolarisés passe de 220 000 à 2 250 000, parallèlement à une explosion démographique partout dans le pays. La part du PIB investie dans l'éducation s'élève à 9% en 1977, mais les autorités ne parviennent pas à généraliser l'enseignement à tout le pays ni à le rendre plus égalitaire. Les contraintes de l'espace géographique marocain et des facteurs socio-culturels²²² engendrent des difficultés dans la fréquentation scolaire²²³.

Au cours des décennies 1970-1980, l'enseignement marocain est structuré en deux branches : l'école officielle et l'école coranique. L'État n'organise pas d'école maternelle et, que ce soit dans les villes ou les campagnes, ce sont des instituts coraniques privés qui le font, bien que le contenu soit contrôlé par le département ministériel des Affaires religieuses. La majorité des enfants du niveau primaire sont scolarisés dans l'école publique, le reste étant

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Au chapitre 3. Point 3.

²²⁰ HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, mémoire de licence en Sciences sociales, [inédit], Université de Liège, Liège, 1986, p. 7-8.

²²¹ Néanmoins les besoins économiques marocains, spécifiquement agricole, ne correspondent pas à la formation professionnelle dispensée par les institutions scolaires. *Idem*, p. 7-8.

²²² Refus de laisser les jeunes filles aller à l'école, le besoin de main-d'œuvre jeune, les déplacements jusqu'à l'école... *Idem*, p. 9-12 ; Interview 23 : Samir, p. 1.

²²³ HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, *op. cit.*, p. 9-13.

dans l'enseignement coranique. Dans les deux cas, l'enfant apprend en arabe et en français. Cette répartition entre école publique et école privée se retrouve également dans l'enseignement secondaire, divisé en deux phases. Durant les quatre premières années, les élèves suivent une formation générale bilingue ; qui sont suivies de trois années de spécialisation dans différentes branches : lettres originales (en arabe), lettres modernes (bilingue plus une langue étrangère), sciences expérimentales, sciences mathématiques, sciences techniques. L'État est le principal responsable de l'enseignement supérieur, en particulier pour la formation universitaire, et ce même pour la formation théologique. Les langues usitées dépendent de la faculté : les études de droit, de sciences économiques et sociales sont bilingues ; les études de lettres sont uniquement en arabe, hormis les littératures étrangères ; les études de sciences sont uniquement en français²²⁴.

La plupart de nos témoins n'ont pas eu le temps de terminer la scolarité marocaine, qui de toute façon n'a pas les structures pour répondre aux besoins éducatifs de toute la population. Les plus jeunes ont fait quelques années avant de partir rejoindre un membre de la famille déjà en Belgique. Les premiers arrivants en Belgique, entre 1964-1974, sont pour une partie analphabète²²⁵ et le reste peu (ou pas scolarisés). Les étudiants font exception à la règle en ayant terminé les études secondaires. Cette formation scolaire et professionnelle quasi absente expliquent la difficulté pour les Marocains d'imaginer autre chose qu'une position d'ouvrier subalterne dans le monde de l'emploi belge. La présence d'étudiants et de profils plus diversifiés instaurent toutefois d'autres perspectives dans l'occupation professionnelle.

1.4 Raisons du départ ?

1.4.1 Les raisons économiques et sociales

Abdelmalek Sayad rappelle la nécessité d'étudier les conditions sociales dans le pays d'origine pour comprendre les motifs du départ²²⁶. Nous avons vu que, dans le cas du Maroc, la pauvreté et le manque d'offre d'emploi poussent les marocains à émigrer. L'avenir au

²²⁴ *Idem*, p. 115-117.

²²⁵ Pour les populations marocaines, on peut tirer ce chiffre intéressant sur l'analphabétisme. Au jour du 1er mars 1981, on estime à 105.133 marocains en Belgique. Sur cette population et en fonction du taux d'analphabètes dans le pays d'origine (78,6% au Maroc), Lire et Ecrire estime à 82.635 analphabètes en Belgique. L'association estime que cela doit être contrebalancé avec l'éducation des secondes générations de marocains. Liège, Fonds d'Archives du Cripel, Farde Formation Linguistique/ Alphasbétisation/ Langue et culture d'origine. *Brochure Lire et écrire : année de l'alphabétisation*, 1990.

²²⁶ SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, *op. cit.*, p. 13-16.

Maroc est difficilement envisageable et produit une forme d'insécurité²²⁷. Face au surpeuplement des villes et au chômage omniprésent, le choix paraît clair notamment pour les paysans sans terre et les petits propriétaires des régions rurales²²⁸. La plupart des témoins interviewés évoquent ces raisons économiques :

« C'était dans les années 1960. C'était la crise. Mon père gagnait à l'époque l'équivalent de 5 ou 10 € par mois. »²²⁹

« Ils sont venus ici à cause de la misère. Dans les années 60 c'était une grande misère au Maroc. »²³⁰

« En réaction, on a fait des manifestations contre la dictature, les massacres, le régime royaliste, la pauvreté au Maroc. »²³¹

« Mais c'était plus difficile parce que c'était la campagne, un peu rude. Le travail c'était par exemple quelqu'un qui construit une maison, ils cherchent les ouvriers, il n'y avait pas de chômage, pas de mutuelle, il y avait rien du tout. (...) je voulais rester travailler parce que qu'est-ce que j'allais faire au Maroc, il n'y avait pas de travail.. »²³²

1.4.2 Les efforts du patronat européen et le phénomène migratoire omniprésent

Nous connaissons les raisons qui poussent le patronat belge à recruter au Maroc. La stratégie patronale belge joue sur l'attractivité salariale et le rêve d'une vie plus confortable. Des brochures sont diffusées par le patronat européen au Maroc à partir des années 60²³³. L'action la plus visible au Maroc est celle des Français, des Allemands et des Belges. Les patrons allemands organisent des recrutements sur base de contrat comprenant logement et transports.²³⁴

²²⁷ MARTINIELLO M., REA A., TIMMERMAN CH., WETS J. (éds), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Academia Press, Gent, 2009, p. 253.

²²⁸ MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique*, op. cit., p. 29.

²²⁹ Entretien personnel avec Rafik Al Hammoumi, le 28 juin 2018, Liège

²³⁰ Entretien personnel avec Hamza Belkhatir, p. 1.

²³¹ Entretien personnel avec Youssef Ben Jelloun, p. 7.

²³² Entretien personnel avec Yassine Ghalaoui, p. 1 et 6.

²³³ AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration... », op. cit., p. 64.

²³⁴ Entretiens personnels avec Fakchich, Ghalaoui et la famille Jebara. BERIANE M., « Marocains résidant en Allemagne », in FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER, *Marocains de l'extérieur*, op. cit., p. 23-41.

Brochures d'accueil destinées aux travailleurs marocains (source : Archives du Cripel, Farde à propos de l'immigration et le démarchage, Liège, 1975).



L'immigration est un sujet de discussion et de préoccupation constant dans le Maroc des années 1960 à 1970. Toutes les familles ou presque connaissent une ou plusieurs personnes ayant immigré en Europe. Nous pouvons l'envisager comme une tendance et un phénomène culturel de masse.

1.4.3 Le rêve européen

L'indépendance en 1956 est le terreau pour des espoirs d'une vie meilleure. Les Marocains attendent de l'État la résolution des problèmes d'inégalités et meilleur un avenir social en même temps qu'une sérénité économique. S'ensuit une période dans laquelle le Maroc doit gérer la période post-coloniale en connaissant des difficultés économiques. Les avancées sociales sont attendues mais c'est le chômage et la précarité qui sont au rendez-vous. Ce rêve brisé pousse des milliers de jeunes vers le départ²³⁵

Les Marocains déjà en Belgique participent à renforcer le rêve européen à travers les transferts d'argent à leurs familles et par une volonté logique d'afficher une certaine réussite –

²³⁵ MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique*, op. cit., p. 27.

un succès migratoire – à leurs proches.²³⁶ L'image de la Belgique offrant des emplois en abondance est véhiculée par toutes les personnes interviewées. Un idéal européen s'affirme aussi culturellement via l'image de la liberté, la musique, le bien-être matériel, la mode, ...

« Ils nous parlaient de l'Europe, la civilisation, le droit, pas mal de choses, tout ça. Et comme on les voit venir avec des voitures, tu sais à l'époque c'était des Peugeot 404, c'est notre époque. Certains qui venaient avec leurs épouses françaises. C'étaient les vacances, on voyait ça et pour nous l'Europe c'était le paradis. C'était l'époque pour nous, la musique, tout ce qui est moderne, on connaissait tous les groupes... Le rêve, c'est d'aller vivre en Europe. »²³⁷

« Ce n'était pas économique... Moi non, je voulais venir en Europe, découvrir l'Europe. C'est tout ! »²³⁸

Nous retrouvons ce sentiment de curiosité davantage chez les étudiants marocains des années 1980 que chez le reste des émigrés marocains. Mais l'ensemble d'entre eux partagent le besoin de voir d'autres horizons. L'attrait de la musique occidentale symbolise sans doute le mieux ce penchant pour l'Europe : « C'était l'époque où tu écoutais Brel, où tu écoutais Dylan, donc c'est l'époque où il faut aller voir ailleurs », fait remarquer Ayoub Allachi²³⁹.

1.4.4 Les raisons politiques

Il s'agit d'exceptions concernant certains militants politiques ou syndicaux, victimes d'un climat de répression entre les années 1970 et 1990. La période des années de plomb trouve son origine dans l'accès au pouvoir de Hassan II et dans le renforcement de la répression des partis de gauche au Maroc. En juillet 1963, un complot d'une centaine de personnes sert de prétexte pour l'arrestation de quelques 5 000 militants communistes et de l'Union des Forces Populaires. Un mouvement étudiant et lycéen lance de grandes mobilisations qui se soldent par une insurrection en mars 1965²⁴⁰.

« En 1965 il y a eu une grande révolte étudiante, qui a été très violente par endroits et afin beaucoup de morts (800 morts selon les estimations). »²⁴¹

La répression sera violente et totale : assassinat de Ben Barka, interdiction de groupuscules politiques marxiste-léniniste, cessation des activités de l'Union Nationale des Etudiants

²³⁶ MARTINIELLO M., REA A., TIMMERMAN CH., WETS J. (éds), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants...*, op. cit., p. 260-264.

²³⁷ Entretien personnel avec Tarek Mezmizi, le 22 mars 2018, Liège, p.1

²³⁸ Entretien personnel avec Tarek Mezmizi, le 22 mars 2018, Liège, p.1

²³⁹ Entretien avec Ayoub Allachi, le 7 décembre 2018, Liège, p.1

²⁴⁰ VERMEREN P., *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, La Découverte, Paris, 2016, p.33-47

²⁴¹ Entretien avec Samir Kichaoui, le 10 avril 2019, Liège, p.3

Marocains²⁴². Ce climat de tension pousse beaucoup d'activistes à profiter de l'émigration pour fuir notamment des condamnés politiques à mort²⁴³. Un jeune syndicaliste licencié pour motif politique de l'usine électrique dans laquelle il travaille nous dit :

« Et j'ai eu la chance - ou la malchance - qu'un caïd (c'est comme cela qu'on dit au Maroc) qui a eu un peu de compassion pour moi m'a dit mot pour mot : "Toi tu ne dois pas rester ici au Maroc. Toi, si tu restes ici, ça va tourner mal pour toi". Alors il a fait certaines dérogations pour me donner un passeport à cette époque où le passeport était fort difficile à avoir. Il m'a donné un passeport et je suis parti avec quelqu'un qui était proche de ma famille. Et je suis venu ici en Belgique. »²⁴⁴

1.5 La Belgique et le choix pour Liège

La stratégie de recrutement du patronat belge via le déploiement des bureaux de recrutement de la Fédéchar, la diffusion de brochures diverses, la politique de regroupement familial... est un des déterminants de l'image d'une Belgique accueillante au Maghreb. Néanmoins ce sont d'autres facteurs qui sont invoqués par les témoins.

Presque toutes les personnes interviewées nous expliquent que c'est en raison de la présence d'un membre de leur famille ou d'un proche à Liège, sur place depuis quelques années sur place. Cette personne de contact est à la fois le lien avec la Belgique et le point de chute lors de l'arrivée du migrant.

« J'ai passé une partie de mon enfance au Maroc, jusqu'à l'âge de 11 ans. (...) ma mère est restée au Maroc. Je suis venu avec mon père. Donc je suis resté ici avec mon père et mon frère aîné. »²⁴⁵

« Et en Belgique on avait un pied-à-terre. On connaissait quelqu'un... »²⁴⁶

D'autres évoquent le concours des circonstances. Ils veulent aller en Europe mais pas forcément en Belgique, certains ne connaissent même pas le pays :

« La Belgique "n'existait pas" pour nous pour travailler... Les gens venaient donc en France et passaient ensuite en Belgique s'ils ne trouvaient pas de travail. »²⁴⁷

Nous avons l'exemple de plusieurs travailleurs marocains en Allemagne qui rejoignent Liège de par sa proximité et en tant que ville francophone offrant du travail. Ils existent des

²⁴² VERMEREN P., *Histoire du Maroc*, La Découverte, Paris, 2016, p. 33-47

²⁴³ Entretien personnel avec Samir Kichaoui, le 10 avril 2019, Liège, p.5

²⁴⁴ Entretien personnel avec Farouk Choukri, le 23 décembre 2018, Liège, p.2

²⁴⁵ Entretien personnel avec Hamza Belkhatir, p. 1.

²⁴⁶ Entretien personnel avec Samir Kichaoui, p. 7.

²⁴⁷ Entretien personnel avec Rafik Al Hammoumi, le 28 juin 2018, Liège, p.2

Marocains venus en France mais qui, devant des difficultés spécifiques et le manque de travail, partent pour la Belgique.

« D’abord (mon père) est allé en Allemagne, ils sont partis ensemble avec six copains à Dortmund, ça n’allait pas avec la langue, alors certains ont essayé en France et les autres ont essayé en Belgique (...). Les patrons (en Allemagne) cherchaient au Maroc et ils pouvaient choisir entre la mine, la sidérurgie et la construction. Mon père a choisi la sidérurgie. »²⁴⁸

« Je ne voulais pas travailler à la mine, ils travaillaient couchés dans la mine. En Allemagne, on nous proposait un contrat pour vivre. Tous les pays avaient besoin des ouvriers à ce moment-là : Hollande, France, Belgique et Allemagne. »²⁴⁹

Environ 3 500 travailleurs marocains sont arrivés via la convention belgo-marocaine de 1964 et sont acheminés par la Fédéchar. Les contrats qu’ils signent organisent tous les aspects de leur vie en Belgique.²⁵⁰

Le choix pour Liège se justifie par la question de la langue, par la présence de famille sur place, par son offre de travail dans les mines (dans un premier temps en tout cas), par son offre d’emplois (dans un premier temps) et par ses écoles spécialisées²⁵¹. Liège a aussi une image multiculturelle d’après Farid Omar :

« Oui c’était les écoles multiculturelles, donc ça a toujours été l’atterrissage de plein de cultures différentes, Liège c’est la capitale multiculturelle de la Belgique. Oui, on peut dire ça hein. Et depuis, je suis resté à Liège (rires) »²⁵²

2. Un parcours migratoire complexe

2.1 Réalité administrative

« Les lois, ils ont changé. C’est plus difficile maintenant, même si tu te maries, il y en a qui attendent des années, un an, deux ans, pour avoir sa femme, il faut que tu travailles, que tu gagnes autant tout ça. Mais avant, même au CPAS, tu peux amener ta femme, même au chômage, tu peux apporter ta femme, c’était plus facile mais maintenant et avant, il n’y avait pas de visa, moi je suis venu sans visa... »²⁵³

Ce témoignage atteste de la facilité des démarches – notons pourtant que ce témoin est arrivé en 1976, après la fermeture des frontières. Tarek Mezmizi bénéficie néanmoins d’un traitement de faveur car il a le soutien du consul, et l’assistance de son neveu déjà en

²⁴⁸ Entretien personnel avec Rachid Fakchich, p. 1.

²⁴⁹ Entretien personnel avec Yassine Ghalaoui, p. 1.

²⁵⁰ FRETNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine..., *op. cit.*, p. 14-15.

²⁵¹ Différentes Interviews.

²⁵² Entretien avec Farid Omar, le 2 juillet 2019, Liège, p.3

²⁵³ Entretien avec Tarek Mezmizi, le 8 juillet 2019, Liège, p. 3

Belgique²⁵⁴. En fonction des époques, les procédures administratives peuvent être plus ou moins aisées.

2.1.1 La période de 1962 à 1966

Le début de la période des Golden Sixties correspond à un besoin gigantesque de main-d'œuvre pour le patronat belge, et donc à un assouplissement de toutes les règles administratives par rapport à l'obtention d'un permis de travail.²⁵⁵ La façon la plus simple est d'obtenir son passeport via un visa touristique auprès de l'administration marocaine et de se rendre directement en Belgique pour s'inscrire à l'Office des étrangers.²⁵⁶ Un des mineurs nous dit que même sans visa, il est parti uniquement avec son passeport.²⁵⁷ Une fois qu'une entreprise engage un Marocain, elle s'occupe de ses papiers : « Il a eu ses papiers. A cette époque, c'était le patron qui effectuait les démarches. Il suffisait d'être ouvrier. »²⁵⁸

2.1.2 La période de 1966 à 1974

A partir de l'arrêt de l'immigration officielle en 1974, les nouveaux arrivants passent dans la clandestinité. Les Marocains ne bénéficiant pas de visa ou de permis de séjour se retrouvent dans des situations délicates :

« Malheureusement comme je n'avais pas de papiers, ça n'était pas facile d'avoir du travail ... On était un petit peu dans la clandestinité. Et puis finalement, petit à petit, voyant que la situation des papiers ne s'améliorait pas, j'ai voulu repartir au Maroc. »²⁵⁹

Selon Farouk Choukri, au Maroc, il aurait fallu un salaire de 300 000 francs et un emploi stable afin d'obtenir des papiers en règle.²⁶⁰ Bien que ces chiffres soient difficilement vérifiables et peut-être exagérés par le témoin, ils mettent en lumière l'énorme difficulté que représentait, pour une partie des Marocains, l'acquisition de tels papiers. D'autres témoins nous expliquent qu'avoir des connaissances dans l'administration permettait d'obtenir le passeport, et que ceux qui signaient un contrat pour la mine avaient davantage de facilités²⁶¹. L'obtention de titres de séjour était plus aisée pour les Marocains travaillant déjà sur le territoire belge à cette époque que pour ceux faisant leur demande depuis le Maroc.

²⁵⁴ Entretien avec Tarek Mezmizi, le 8 juillet 2019, Liège, p. 3

²⁵⁵ Nous avons détaillé cette situation dans le point 3.1.4 ; MARTENS A., « Immigrer pour travailler ... et peupler », *op. cit.*, p. 61-64.

²⁵⁶ Entretien avec Soufiane El Bakri, le 25 novembre 2018, p.2

²⁵⁷ Entretien avec Mohamed Assahle, le 18 novembre 2018, p.2

²⁵⁸ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, le 28 juin 2018, p.4

²⁵⁹ Entretien personnel avec Farouk Choukri, le 23 décembre 2018, p. 3.

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ Entretien personnel avec Farouk Choukri, le 23 décembre 2018, p.3/Entretien avec Younes Benhamou, le 5 janvier 2019, p.3.

2.1.3 Le regroupement familial et le mariage

Les Marocains vont recourir abondamment au regroupement familial pour éviter la solitude, diminuer les frais de voyage durant les vacances ainsi que l'entretien à distance de la famille. L'idée est aussi de donner un avenir à leurs enfants.

« En 1969, mon père conclut les démarches administratives afin de bénéficier du regroupement familial et pouvoir enfin voir sa famille tous les soirs et ne plus souffrir de solitude. »²⁶²

Les démarches sont aussi à faire du côté marocain à Casablanca, où se trouvent les bureaux administratifs, les consulats, etc. Pour les familles au Maroc originaires des campagnes, ces étapes internes nécessitent déjà de longs trajets. Rania Semlali raconte que sa mère était souvent absente pour ces démarches.²⁶³ Une série de Marocains et de Marocaines viennent en Belgique via des contrats de mariage qui sont repris sous le statut de regroupement familial.

« Quand je suis arrivé ici, je suis arrivé avec un visa touristique. Donc après on est allé à la commune pour signaler et enregistrer le mariage, faire une démarche, une demande de regroupement familial. »²⁶⁴

2.1.4 Les mineurs

Les mineurs reçoivent directement leur permis B lorsqu'ils signent un contrat avec la Belgique, et les démarches administratives sont très simplifiées. Il suffit, pour ceux-ci, de se rendre aux bureaux de la Fédéchar au Maroc, et de passer la visite médicale. L'article 14 de la convention belgo-marocaine stipule que les travailleurs

« ...obtiendront un permis de travail pour toutes professions et d'une durée illimitée s'ils justifient trois années de travail consécutives en Belgique et si leur famille se trouve avec eux en Belgique ou après un séjour régulier et ininterrompu d'au moins 5 ans si leurs familles ne résident pas avec eux en Belgique. »²⁶⁵

Tout est arrangé par la Fédéchar, nous explique Ahmed Ben Chekroun.²⁶⁶ Ceci démontre à nouveau le poids de l'industrie et de ses besoins en ce qui concerne la politique migratoire.

²⁶² Entretien avec Leila Jebara, le 21 novembre 2018, p. 1.

²⁶³ Entretien avec Rania Semlali, le 29 novembre 2018, p.2.

²⁶⁴ Entretien avec Karim Bakhtar, le 15 avril 2019, Liège, p.5

²⁶⁵ FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine..., *op. cit.*, p. 38

²⁶⁶ Entretien avec Ahmed Ben Chekroun, le 14 juin 2018, p.2

2.1.5 Les étudiants

Des partenariats spécifiques entre le Maroc et les écoles spécialisées belges permettent aux étudiants d'éviter le parcours normal et de bénéficier d'un visa étudiant accompagné d'une bourse marocaine.²⁶⁷

2.2 Difficultés du parcours

2.2.1 Le passage par d'autres pays : l'Allemagne et la France

Etant donné la position centrale de la Belgique, les Marocains doivent en général traverser de nombreux pays²⁶⁸ sur le trajet vers le pays d'accueil.²⁶⁹ Plusieurs d'entre eux transitent par d'autres pays comme l'Allemagne, la France et l'Espagne. D'après une enquête socio-économique marocaine dans la diaspora en Europe, 76,25% des Marocains se rendent directement en Belgique contre 20,6% qui sont passés par la France (10%), la Hollande (5,9%) ou l'Allemagne (4,7%)²⁷⁰. Certains de ces Marocains sont restés plusieurs semaines voire plusieurs mois en Allemagne ou en France. Dans l'échantillon de personnes interviewées, certaines sont venues en Europe par la signature d'un contrat avec l'Allemagne pour y travailler dans la mine, la sidérurgie ou la construction.²⁷¹ Mais il semble que cette étape n'était que transitoire et ne leur convenait pas, en raison de la difficulté de la langue, des propositions d'emploi moins attrayantes qu'en Belgique, ainsi que d'un « mal du pays » (sans davantage de précision à ce sujet).²⁷² Le père d'Rafik Al Hammoumi (via un contrat) et Farouk Choukri (via la famille) sont quant à eux passés par la France, mais ils n'y sont pas restés à cause de difficultés personnelles et, à nouveau, de la possibilité de meilleures options d'emplois en Belgique²⁷³.

Alors que les « touristes » transitaient presque tous par d'autres pays, les étudiants, au contraire – à l'exception de Adil Sali qui a postulé en France et en Hollande avant de venir

²⁶⁷ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, le 5 mars 2018, p.3

²⁶⁸ Excepté pour les Marocains arrivant en avion.

²⁶⁹ TRIEST F., MARTINIELLO M., « La carrière et le milieu de vie des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles », in MARTINIELLO M., REA A., TIMMERMAN CH., WETS J. (éds), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants...*, op. cit., p. 254 (251-309).

²⁷⁰ HAMDOUCH B., BERRADA A. et al., *Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socioéconomique*, INSEA, Rabat, 2000, p. 183

²⁷¹ Entretien avec Rachid Fakchich, le 20 juillet 2019, Liège, p. 1 ; Entretien avec Hamza Belkhatir, le 7 décembre 2018, p. 1 ; Entretien avec Khalil Jebara, le 29 juillet 2019 p. 1.

²⁷² Entretien avec Yassine Ghalaoui, le 22 mars 2018, Liège, p. 2 ; Entretien avec Rachid Fakchich, le 20 juillet 2019, Liège, p. 1.

²⁷³ Entretien avec Farouk Choukri, p. 2 ; Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 2.

à l'Université de Liège²⁷⁴ – et les personnes ayant signé un contrat avec la Belgique depuis le Maroc ont directement transité vers la Belgique. Il va de soi que les enfants des mineurs et des travailleurs déjà sur place sont arrivés directement à Liège.

2.2.2 Les moyens de transports

Les moyens de transports dépendent des ressources financières de départ. Pour les personnes ayant passé un contrat avec un pays européen, le trajet est encadré. Ahmed Ben Chekroun, qui a signé avec la Belgique, s'est déplacé en avion avec une escale au Portugal (repas et visite de la ville comprise), accompagné de 35 autres Marocains. Un accueil chaleureux leur a été réservé à Bruxelles, avec limonade et musique²⁷⁵. Pour Yassine Ghalaoui et le père d'Rachid Fakchich, recruté par les Allemands, le trajet s'est fait par voie navale, après quoi un car ou un train les attendait en Espagne.²⁷⁶

Les témoins qui étaient enfants lors de leurs arrivées en Belgique sont généralement venus en avion. Hamza Belkhatir, parti en voiture avec son père²⁷⁷, et Rania Semlali constituent deux exceptions à cet égard ; ce dernier décrit son voyage en bateau puis en train comme très éprouvant pour sa mère, ses trois frères et sa sœur²⁷⁸. C'est la même chose pour les personnes ayant déjà un membre proche de la famille sur le territoire belge comme Tarek Mezmizi et Mohamed Assahle.²⁷⁹

La plupart des autres Marocains interrogés ont fait le trajet en voiture, en car ou en train. Les étudiants sont arrivés en avion, et d'autres comme Youssef Ben Jelloun²⁸⁰ ont même fait du stop.

2.2.3 Problèmes sur le parcours

Pour beaucoup, le but envisagé est de se rendre le plus vite possible en Belgique, mais le trajet est peu sûr et les obstacles sont nombreux. Soufiane El Bakri raconte que les douanes espagnoles les ont retenus deux jours durant, leur faisant subir de longs interrogatoires²⁸¹. En France, le père d'Rafik Al Hammoumi s'est fait menacer et escroquer

²⁷⁴ Entretien avec Adil Sali, le 18 novembre 2018, Liège, p. 3.

²⁷⁵ Entretien avec Ahmed Ben Chekroun, le 14 juin 2018, p. 2.

²⁷⁶ Entretien avec Entretien avec Yassine Ghalaoui, le 22 mars 2018, Liège, p.2/ Entretien avec Rachid Fakchich, le 20 juillet 2019, Liège, p.2

²⁷⁷ Entretien avec Hamza Belkhatir, le 7 décembre 2018, p.2

²⁷⁸ Entretien avec Rania Semlali, le 29 novembre 2018, p.2-3

²⁷⁹ Entretien avec Tarek Mezmizi, le 8 juillet 2018, p.4/Entretien avec Mohamed Assahle

²⁸⁰ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, le 5 mars 2018, p.3

²⁸¹ Entretien avec Soufiane El Bakri , p.

par des Algériens et a connu une arrestation à Paris²⁸². Des témoignages qui révèlent d'un trajet relativement dangereux et long mais ce sont des incidents minoritaires.

2.3 Coût du voyage et question financière

2.3.1 Le coût du voyage

Pour les personnes signant un contrat avec la Belgique ou l'Allemagne dès le départ, les frais sont pris en main par la Fédéchar ou les Allemands comme c'est le cas avec Ahmed Ben Chekroun, Yassine Ghalaoui, le père de Hamza Belkhatir, le père de Rachid Fakchich et le père des Jebara. Le regroupement familial est assuré à 50% par les entreprises et à 50% par le travailleur lui-même. Pour les autres, la famille ou les ressources de départ permettent d'effectuer le voyage.

Le coût du voyage dépend de la période et des moyens de transports utilisés. Après l'étape bateau, les premiers arrivants usent principalement du train avec un abonnement spécifique comme l'inter rail²⁸³. L'avion est cher à l'époque : Mohamed Assahle nous dit qu'il paye 3500 dirhams (350€ plus ou moins selon lui). Les personnes les moins aisées favorisent le train. Le trajet de plusieurs jours nécessite aussi le paiement de nourriture ainsi que divers frais. Selon leur situation financière, certains pensent que le trajet était cher tandis que d'autres non. Les arrivants les plus récents (années 1990) utilisent le car ou l'avion, étant donné la diminution des tarifs en vigueur dans les transports en train.

2.3.2 Les ressources financières

En fonction du statut socio-économique au Maroc, les ressources peuvent être complètement absentes au départ ou abondantes même plusieurs mois après l'arrivée en Belgique. Malgré la diversité des profils, le processus est similaire. Avant de partir, ils décident de vendre la totalité de leurs biens ou les laissent à la famille. Les détenteurs d'un emploi, d'une activité commerciale ou d'une ferme quittent leurs fonctions avec un capital plus important – donc également en ayant plus à perdre. En général, des membres de la famille entretiennent les propriétés du type commerce ou ferme.

La plupart reçoivent de l'aide familiale avant de partir :

²⁸² Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 2-3

²⁸³ Un abonnement de train d'un mois permettant de voyager en Europe. Entretien personnel avec Adil Sali, p. 5

« Voilà, pour partir mon père m'a dit "écoute, moi je n'ai pas les moyens de te payer et tout ça". Moi je me rappelle très bien il a fait un prêt de chez son copain, j'étais avec lui, son copain lui a donné l'argent, et lui a dit "tiens, c'est tout ce que je peux te donner, tu de démerdes quoi". »²⁸⁴

La solidarité au sein d'un cercle familial ou de l'entourage permet de s'organiser pour permettre à l'un des membres de ce « cercle » de partir, et d'avoir – c'est ce qu'on espère – la possibilité de revenir plus tard aider ses proches lorsqu'il aura réussi. C'est souvent l'une des raisons de l'émigration des jeunes, facteur d'espoir pour les plus anciennes générations. Épargner avant de partir est aussi un moyen pour éviter les problèmes financiers du début.²⁸⁵

Les contractuels sont épargnés de ce genre de préoccupations, ils partent avec ce qu'ils ont mais sont assurés d'avoir un logement, de la nourriture et un salaire convenable. Les économies dont ils disposent servent de bouée de sauvetage si nécessaire. Le père d'Rachid Fakchich n'hésitera pas à faire vendre son commerce au Maroc pour obtenir plus de fonds²⁸⁶.

Les étudiants sont relativement bien lotis par rapport aux autres. Ils bénéficient d'une bourse de 7000 ou 8000 francs par mois²⁸⁷ (c'est-à-dire 175 euros aujourd'hui)²⁸⁸ mais surtout du soutien financier de la famille au Maroc ou en Europe.²⁸⁹ Adil Sali nous explique par exemple que c'est son frère, cuisinier aux Pays-Bas, qui a financé ses études.²⁹⁰ D'autres ont moins de facilités et prévoient deux ou trois mois de salaire dès le départ avant de travailler comme étudiant à Liège pour renvoyer de l'argent au Maroc le plus vite possible. Youssef Ben Jelloun part avec près de 40 000 francs belges.²⁹¹

Pour les « sans sous », ceux qui n'avaient rien en partant, le parcours est particulièrement difficile. Farouk Choukri nous raconte qu'après s'être rendu à Charleroi, il n'avait plus d'argent et a dû dormir à la Gare. La nécessité d'un domicile pour trouver un emploi l'oblige à chercher à Liège, où il a quelques connaissances :

« Il s'est fait un moment où je suis arrivé à la gare, où j'ai regardé les sous que j'avais, je n'avais même pas de quoi venir jusqu'à Liège. Donc j'ai dû faire une

²⁸⁴ Entretien personnel avec Ayoub Allachi, p. 5

²⁸⁵ Entretien personnel avec Fouad Ilari, p. 1

²⁸⁶ Entretien Personnel avec Rachid Fakchich, p. 2

²⁸⁷ Entretien personnel avec Ayoub Allachi, p. 5/ Entretien personnel avec Adil Sali, p. 5/ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 5

²⁸⁸ Entretien personnel avec Adil Sali, p. 5

²⁸⁹ Entretien personnel avec Mahmud Benjida, p. 4

²⁹⁰ Entretien personnel avec Adil Sali, p. 5

²⁹¹ Entretien personnel avec Youssef Ben Jelloun, p. 3

partie des km à pieds pour arriver à ce que mon argent puisse supporter le voyage, puisque l'argent que j'avais n'était pas suffisant pour le voyage. Donc il fallait que je fasse la différence à pieds. Et c'est ce que j'ai fait. »²⁹²

Les migrants marocains font face à des situations complexes et précaires par moment. Nous pouvons souligner la solidarité communautaire marocaine très présente avec les nouveaux arrivants et le réseau qui s'est constitué dans la communauté après les premiers arrivants.

2.4 Départ définitif ou provisoire ?

Que ce soit pour le patronat européen ou pour les émigrés marocains, le voyage reste temporaire pour les premiers, auxquels il doit apporter une main-d'œuvre d'appoint ; tandis que pour les seconds, il s'agit d'amasser les « richesses » suffisantes pour retourner au Maroc. L'idéal du migrant marocain est de retourner au pays avec les ressources économiques nécessaires pour s'assurer d'un certain statut social et économique²⁹³, un statut qui soit suffisant pour vivre. En effet, certains partent pour des objectifs très précis : acheter un moteur pour irriguer les terres²⁹⁴, amasser des économies pour ouvrir un commerce au Maroc²⁹⁵ – commerce de viande par exemple pour certains²⁹⁶.

Durant la période de léthargie économique au Maroc, la question de la survie et la nécessité de se construire une place ailleurs nécessitent un départ, face à l'absence d'opportunités dans le pays d'origine²⁹⁷ :

« Ils sont rares ceux de ma génération qui partent à ce moment-là et qui ne prévoient pas de revenir. Car on croit toujours qu'on va partir et faire un petit peu d'argent et revenir aux origines. Mais ça ne se passe jamais comme cela, malheureusement, la vie tourne. Enfin, malheureusement ou heureusement, la vie fait qu'on s'habitue à la Belgique. »²⁹⁸

Le migrant marocain se présente aussi comme l'espoir de la famille – comme nous l'avons mentionné précédemment – : il est celui qui doit réussir pour revenir aider sa famille sur place ou, du moins, aider financièrement les projets et les membres de la famille restés au pays. L'obtention d'un diplôme est un des moyens d'y arriver via l'ascenseur social présumé

²⁹² Entretien avec Farouk Choukri, p. 4

²⁹³ AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration..., *op. cit.*, p. 90.

²⁹⁴ Entretien personnel avec Farah Al Hammoumi, p. 1-3

²⁹⁵ Entretien avec Farouk Choukri, *op.cit.*,p.5

²⁹⁶ Entretien avec Soufiane El Bakri , p. 2

²⁹⁷ AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration..., *op. cit.*, p. 90.

²⁹⁸ Entretien personnel avec Farouk Choukri, p. 6

que constituent les études. Le Maroc a besoin de cadres, et les diplômes européens sont gages de réussite ; c'est pourquoi de nombreux étudiants souhaitent y obtenir leur diplôme avant de repartir au Maroc²⁹⁹.

Au moment du départ, on peut dire qu'une majorité de Marocains quittent le pays dans l'idée d'un retour imminent. Mais comme le remarque Farouk Choukri, « la vie tourne (...), on s'habitue à la Belgique », et après un certain temps, un changement a lieu à cet égard. Lorsque les Marocains opèrent le regroupement familial et achètent un logement, l'idée de rentrer au Maroc n'est pas encore abandonnée mais est concurrencée par la perspective d'une stabilisation à Liège. Cette évolution induit que la présence en Belgique, d'abord pensée comme temporaire, prend une durée indéterminée. Mais cette réalité n'est pas toujours unanime. Le père des Jebara, par exemple, espère toujours à l'époque rentrer au Maroc mais la présence de ses enfants en Belgique – et donc de meilleures perspectives d'éducation puis d'emploi – le poussent toujours à retarder ce retour³⁰⁰. Il se met cependant à envoyer de l'argent au Maroc afin que sa famille puisse construire un moulin ou établir un commerce³⁰¹.

La construction de la vie sociale, culturelle et économique à Liège constitue une étape majeure. Mais le déterminant principal reste la naissance et la construction d'une position sociale satisfaisante pour les enfants des Marocains en Belgique. C'est le passage d'une période indéfinie à une période définitive. Les mariages avec une personne née en Belgique (qu'elle soit d'origine marocaine ou non), ainsi que l'attachement à la vie à Liège (« Mais la force des choses a fait qu'ils se sont bien amusés ici, ils ont commencé à faire des mosquées, des écoles, pour nous, pour qu'on reste »³⁰²) constituent d'autres facteurs influençant ce changement de perspective. Cette étape ancre le Marocain sur le sol liégeois.

Néanmoins, certains restent encore aujourd'hui dans l'hésitation et envisagent toujours le retour au pays. Cela concerne spécifiquement ceux qui avaient une situation comme Karim Bakhtar :

« Bah toujours même après 30 ans hein, ça va faire 30 ans que je suis ici, ça fait oui, je me dis est ce que j'ai bien fait, tu sais, quand tu te retrouves dans des situations ici où tu n'as pas de travail, tu as des problèmes, tu te dis merde quoi, est

²⁹⁹ Entretien avec Ayoub Allachi, le 14 novembre 2018, p.3-6/ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 5

³⁰⁰ Entretien avec Fatima Jebara, le 15 novembre 2018, Liège, p. 3

³⁰¹ Entretien avec Nabil Jebara, p. 1

³⁰² Entretien personnel avec Rachid Fakchich, p. 2

ce que j'ai bien fait, c'est normal, quand t'arrives ici, tu dois refaire tout à zéro. »³⁰³

D'autres rentrent régulièrement au Maroc pour y passer la moitié de l'année. Ahmed Ben Chekroun est une exception :

« Les personnes qui veulent travailler restent, les autres retournent. Après, les gens ont commencé à discuter et à dire « je travaille quelques années puis je retourne ». De mon côté, je ne voulais pas parce que j'avais déjà perdu ma place au Maroc. »³⁰⁴

Il reste plus lucide que ses camarades, sans doute parce qu'il sait qu'il lui serait difficile de retrouver une place au Maroc.

Tous et toutes rentrent régulièrement au Maroc³⁰⁵ exceptés les militants politiques qui ne peuvent plus le faire. Les retraités marocains le font davantage encore :

« Après la retraite de mon père, mes parents retournaient plus souvent au Maroc et y restaient plusieurs mois. C'était une manière pour mon père de se ressourcer et retrouver ses racines dans son village natal de Kebdana. Entourés des oliviers et amandiers qui avaient bercé son enfance, il se remit à travailler la terre où il est né, une quarantaine d'années après l'avoir quittée. »³⁰⁶

Le sentiment de nostalgie est particulièrement présent pour les plus anciens Marocains qui ont une attache plus forte avec leur terre d'origine. Le père des Jebara investit d'ailleurs une bonne partie de son argent dans la construction d'une maison familiale à Berkane³⁰⁷ – comme une partie non négligeable de Marocains qui prennent la décision d'investir dans l'immobilier au Maroc.

2.5 Première installation

Abdelmalek Sayad démontre, à raison, que la nécessité simultanée et immédiate de se loger et de travailler pour le travailleur immigré l'oblige à y répondre le plus vite possible³⁰⁸. Le lieu d'installation privilégié des Marocains en Belgique est Bruxelles, où l'on trouve de 50% des membres de la diaspora. Près de 10% s'installent à Anvers et le reste se répartit dans les bassins industriels autour de Liège, dans le Limbourg et le Hainaut. En 1970, 40% des Marocains à Liège sont issus des premiers arrivants d'avant 1965. L'installation évolue

³⁰³ Entretien personnel avec Karim Bakhtar, p. 6

³⁰⁴ Entretien personnel avec Ahmed Ben Chekroun, p. 3

³⁰⁵ Entretien avec Leila Jebara, le 21 novembre 2018, Liège, p.2-3

³⁰⁶ Entretien avec Leila Jebara, le 21 novembre 2018, Liège, p.2-3

³⁰⁷ Entretien avec Leila Jebara, le 21 novembre 2018, Liège, p.2-3

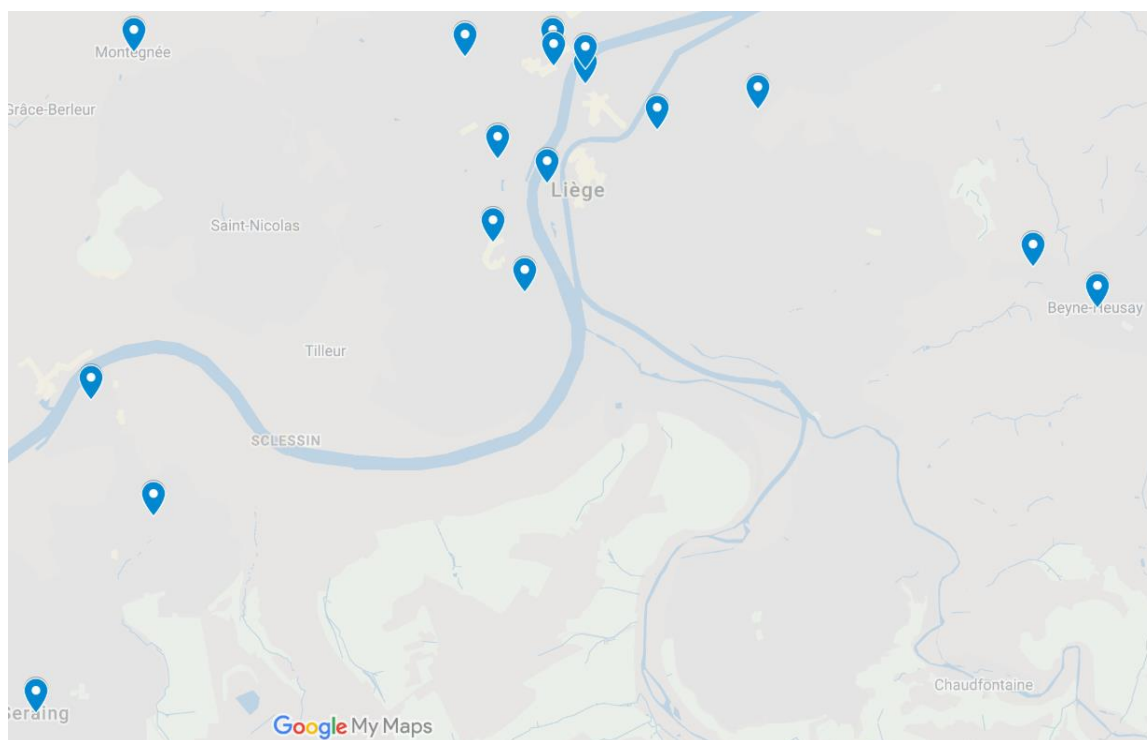
³⁰⁸ SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, op. cit., p. 81-83.

d'avantage vers les grands centres urbains dans la deuxième moitié des années 1960. Les mines et l'industrie lourde expliquent la première installation des Marocains. Mais le déclin de l'industrie charbonnière dans la région de Liège justifie une évolution de la migration vers les grandes villes où l'occupation professionnelle évolue vers les services et l'industrie légère (Horeca, construction, secteur médical, transports, alimentation, ...) ³⁰⁹.

2.5.1 L'installation à Liège

L'analyse de la première installation des Marocains à Liège repose sur la source révélatrice issue d'une assurance patronale de 1968 ³¹⁰. Nous avons aussi dressé une carte de la première installation à Liège des personnes interviewées.

Carte n°2 : lieux d'installation des Marocains en région liégeoise (1960-1980), carte réalisée à l'aide de Google Maps Creator.



³⁰⁹ KESTELOOT C., « Ou vont les marocains qui émigrent en Belgique ? » in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, op. cit., p. 114-117 [113-122].

³¹⁰ AMITIES BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971.

A Liège, l'installation se fait surtout – mais pas exclusivement – au centre-ville même davantage que dans les communes adjacentes comme Seraing ou Herstal. Les logements à Beyne-Heusay sont ceux des familles de mineurs près de leur lieu de travail.

La démarche de recherche de logement est souvent l'œuvre de la famille déjà sur place ou des proches (des amis) habitant Liège. A nouveau, la solidarité communautaire est à l'œuvre et à maintes reprises, les nouveaux arrivants sont accueillis au domicile de la personne résidant déjà à Liège. D'autres trouvent un logement via leur employeur directement. Il s'agit essentiellement des ouvriers. Et enfin, une partie cherche et trouve par elle-même des logements où ils habitent seuls. Les étudiants ont l'occasion de loger dans des internats avec les étudiants étrangers³¹¹. Dans l'enquête, où la majorité des témoins sont ouvriers et manœuvres (36 sur 40), la moitié est logée par des employeurs contre 8 qui se logent via la famille (ou les amis) et 12 se logeant seuls³¹². Aucune des personnes de l'échantillon ne nous a fait part de difficultés avec des propriétaires³¹³. A l'inverse, l'enquête révèle des faits de discriminations pour une majorité de Marocains sur la base de la condition d'étranger ou sur la question des enfants³¹⁴.

Une majorité des personnes interviewées habitent avec la famille proche (enfants, épouse, frère, père). Il s'agit principalement de familles qui louent de petites maisons ou des appartements. En général, ils quittent la première demeure pour acheter une maison, ils ont une mobilité limitée. Les grandes familles s'entassent dans des maisons peu spacieuses. On peut ajouter un manque de sanitaires constant, qu'on peut qualifier de non hygiénique et insalubre³¹⁵. Pour certains, les conditions sont particulièrement rudes :

« C'était un logement misérable, d'immigrés. Sans plus. Juste le nécessaire en fait : deux pièces, un coin cuisine. C'était un logement pour ramasser un max d'argent. C'était la mentalité de la majorité des Marocains de l'époque. »³¹⁶

Les hommes célibataires résident rarement seuls, qu'ils soient étudiants ou ouvriers, ils préfèrent vivre en habitat collectif avec d'autres Marocains habituellement avec des personnes de leurs régions. Ce fonctionnement permet de vivre dans des maisons plus grandes

³¹¹ Différents entretiens personnels.

³¹² AMITIES BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971, p.15-16.

³¹³ Différents entretiens personnels.

³¹⁴ AMITIES BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971, p. 16-17.

³¹⁵ *Idem*, p. 18-19.

³¹⁶ Entretien personnel avec Hamza Belkhatir, p. 3

et d'éviter la solitude. En effet, les premières habitations ne font la taille que d'une pièce et certains y vivent à deux. Soufiane El Bakri revient sur leur organisation collective : en fonction des pauses au travail, les personnes préparaient à manger pour les suivants et ainsi de suite³¹⁷. Mais il existe des exceptions comme Younes Benhamou (maison avec des turcs)³¹⁸ ou Adil Sali (habitat avec des allemands et d'autres étudiants³¹⁹).

Les étudiants sont ceux qui ont la plus grande mobilité pour terminer en internat. Youssef Ben Jelloun, par exemple, déménage quatre fois la première année³²⁰. Avant de se rendre en internat, les étudiants nous expliquent des situations très précaires et difficiles à vivre :

« La situation restait difficile avec le froid (on avait qu'un chauffage à charbon), le manque d'argent et on n'avait pas l'habitude de cuisiner (on était restreint aux œufs et au pain). On essayait de trouver des combines pour manger pas cher comme profiter des tickets de la cafétéria et les réutiliser plusieurs fois. »³²¹

Farid Omar et ses co-locataires, n'ayant pas de douche, se lavent dans les douches de la Sauvenière, dans les espaces d'ablution des mosquées, dans le home de l'université, ...³²²

Au début, tout le monde loue. Les prix sont compris entre 500 francs belges pour un studio³²³ et 1200 francs pour un appartement³²⁴. Près de 23 Marocains (sur 40) payent un loyer inférieur à 1000 francs, 9 payent un loyer de 1000 à 1500 francs, 5 payent un loyer de 1500 à 2000 francs, et 3 payent plus que 2000 francs³²⁵. Adil Sali raconte que la location de son appartement coûte 4000 francs avec un ami (2 chambres, 2 salles de bains, 2 étages). « Franchement une grande chambre, pour 100€ à l'époque (4000 francs) c'était énorme quand même. Franchement on avait tout. »³²⁶ Enfin, Youssef Ben Jelloun et un de ses co-locataire disent avoir été arnaqués par un Italien qui leur louait un appartement à 6 000 francs et leur a fait signer un bail, eux ne sachant pas ce que ça voulait dire. Ils ont réussi à se désengager³²⁷.

³¹⁷ Entretien personnel avec Soufiane El Bakri , p. 3

³¹⁸ Entretien Personnel avec Younes Benhamou, p. 5

³¹⁹ Entretien personnel avec Adil Sali, p. 6

³²⁰ Entretien personnel avec Youssef Ben Jelloun, p. 5

³²¹ Entretien personnel avec Youssef Ben Jelloun, p. 4

³²² Entretien personnel avec Farid Omar, p. 5-6

³²³ Entretien personnel avec Tarek Mezmizi, p. 7

³²⁴ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 5

³²⁵ AMITIES BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971, p. 19.

³²⁶ Entretien avec Adil Sali, p. 7

³²⁷ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, op. cit., p. 4

Il est intéressant de noter également que les Marocains ouvriers et mineurs se déclarent plus satisfaits de leurs logements que les étudiants (davantage issus de la classe moyenne marocaine). Les critères de satisfaction des Marocains sont ainsi différents de ceux des Belges, les premiers jugeant davantage à partir de la proximité du lieu de vie avec le travail et l'école pour les enfants que les questions de salubrité et de confort³²⁸.

2.6 Relations de voisinage et intégration sociale dans le quartier

L'exercice étant difficile, nous avons décidé de diviser cette partie de façon chronologique afin de comparer les différents moments d'intégration au travers de l'expérience personnelle des témoins. En effet, en fonction des périodes, il existe des réalités bien distinctes. L'accueil des débuts n'est sensiblement pas le même que pour les générations suivantes. Nouria Ouali³²⁹ utilise une périodisation en trois étapes que nous reprendrons ici : 1964-1974, 1974-1989 puis 1989-1995. Dans ce point, nous nous intéressons spécifiquement à l'accueil en tant que tel.

2.6.1 Les arrivants de 1964 à 1974

La période qui s'étend de la convention belgo-marocaine à la fermeture des frontières est le moment de l'accueil de la main-d'œuvre à bras ouverts par le patronat et les politiques. Le travailleur marocain est perçu positivement vu qu'il vient occuper un travail non désiré et qu'on vante son rôle dans l'opinion publique³³⁰. L'unanimité des Marocains arrivés pendant cette période témoignent d'un accueil positif de la part des autochtones :

« Tout allait bien à l'époque. Nous étions bien accueillis partout, les gens étaient même heureux de nous aider à découvrir la Belgique et nous faire sentir ici chez nous. »³³¹

Les allochtones s'étonnent de la gentillesse et de l'accueil qu'on leur réserve. Une partie d'entre eux l'explique par une mentalité différente à l'époque qu'aujourd'hui tant du côté des

³²⁸ AMITIES BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971, p. 19-23.

³²⁹ OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 19-41.

³³⁰ Nous reviendrons plus en profondeur sur ce point plus loin. REA A., « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés dans les sciences sociales en Belgique Francophones » in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, *op. cit.*, p. 103-140.

³³¹ Entretien avec Leila Jebara, p. 3

Marocains (« le but c'est travailler, avoir de l'argent, ficher le camp et ficher la paix à tout le monde »³³²) que du point de vue des Belges³³³.

D'autres expliquent que la conjoncture économique est favorable dans les années soixante :

« On avait une belle vie, tout était moins cher. »³³⁴

« A cette époque-là franchement aucun problème. Les Belges sortaient de la crise, et de la guerre et tout ça. »³³⁵

Durant les Golden Sixties, la prospérité économique est à son apogée et les Marocains sont moins concernés par les problèmes économiques, tout comme les Belges. Les émigrés marocains trouvent facilement du travail, ce qui favorise une intégration professionnelle et économique³³⁶. Rania Semlali nous explique que son père est complètement intégré dans son travail et que la famille se fait une place sociale spécifique dans le quartier. L'échange constant entre Italiens, Polonais et Belges se matérialise par une vie de quartier solidaire, animée par le partage des légumes du potager, un respect des fêtes religieuses musulmanes de la famille Semlali et des portes d'entrées continuellement ouvertes. L'intégration sociale entraîne par moment des remises en question de pratiques religieuses ou culturelles : « Ma mère portait le voile au Maroc et quand elle est venue ici, papa lui a dit de l'enlever. »³³⁷ Les pratiques et les croyances religieuses se maintiennent mais sont plus discrètes vers l'extérieur, excepté en période de fête. Même au niveau culturel, il n'existe aucun veto vestimentaire du côté du père qui pousse son épouse à sortir et à parler avec les voisins pour apprendre le français³³⁸.

La présence réduite de Marocains durant les premières années implique une absence de commerce ethnique et de lieux de cultes. L'intégration est plus rapide parce que les Marocains sont plus isolés et la possibilité de rester entre eux est moins envisageable. Les familles marocaines ont tendance à se regrouper entre elles dans certains quartiers et à développer un embryon de communauté marocaine. Pour les familles les plus reculées des autres, l'intégration sociale est plus complète³³⁹.

³³² Entretien avec Younes Benhamou, p. 6

³³³ Entretien Personnel avec Soufiane El Bakri , p. 3/ Entretien avec Yassine Ghalaoui, p. 4/ Entretien avec Younes Benhamou, p. 6

³³⁴ Entretien Personnel avec Soufiane El Bakri , p. 3

³³⁵ Entretien avec Rania Semlali, p. 4

³³⁶ REA A., « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés dans les sciences sociales en Belgique Francophones », *op. cit.*, p. 103-140.

³³⁷ Entretien avec Rania Semlali, p. 4

³³⁸ Entretien avec Rania Semlali, p. 4

³³⁹ Entretien avec Leila Jebara, p. 3

La volonté patronale d'accueil influence le politique à mettre en œuvre une politique d'accompagnement dans l'accueil, comme les semaines de l'immigré à Liège³⁴⁰. L'absence de discrimination institutionnelle implique un traitement positif de la part de la Police et de l'administration liégeoise notamment parce qu'il n'y a pas de problème de papiers.³⁴¹

Cette vision angélique doit être contrebalancée par le témoignage de Soufiane El Bakri qui insiste sur une vision caricaturale de certains Belges sur le Maroc, surtout parce qu'ils ne le connaissent pas. Il y a une certaine méfiance par moments entre les travailleurs belges et marocains³⁴².

De jeunes enfants ont connu l'arrivée en Belgique et ont grandi durant les années 1970 et 1980 à Liège. Nous allons nous intéresser à leur regard en tant que jeunes qui est différent de celui des parents. Les jeunes Marocains qui ont rejoint leurs parents dans la décennie '60 par le regroupement familial sont souvent les exemples les plus probants de l'intégration sociale positive des débuts de l'immigration marocaine.

La plupart se souviennent d'avoir partagé leur enfance avec des enfants d'origine marocaine, belge et italienne. Le voisinage se montre bienveillant et accueille les jeunes Maghrébins comme leurs propres enfants en les faisant même participer à des excursions familiales³⁴³. Tous et toutes évoquent une excellente relation avec les voisins et avec les autres jeunes du quartier. Pendant les fêtes de Saint-Nicolas et de Noël, les enfants reçoivent des cadeaux de la part des familles voisines. Les sœurs catholiques offrent des chaussures et des vêtements aux familles³⁴⁴.

L'intégration à l'école est plus forte et rapide pour les plus jeunes enfants. L'encadrement à l'école est optimal et les élèves non francophones reçoivent des cours supplémentaires hors des heures de cours de certains professeurs bénévoles. Les témoins disent s'être sentis particulièrement soutenus à l'école primaire. Après cette intégration facilitée, les enfants deviennent les traducteurs pour les parents lorsque c'est nécessaire. Certains apprennent même des bases de wallon³⁴⁵ :

³⁴⁰ Nous y reviendrons

³⁴¹ Entretien personnel avec Yassine Ghalaoui, p.

³⁴² Entretien personnel avec Soufiane El Bakri, p.3

³⁴³ Entretien avec Farah Al Hammoumi, p. 2

³⁴⁴ Entretien avec Rania Semlali, p. 4

³⁴⁵ Entretien avec Farah Al Hammoumi, p. 2/ Entretien avec Rania Semlali, p. 4/ Entretien avec Nabil Jebara, p.1.

« Nous avons eu la chance d'arriver dans les années 1960, avec les premières vagues d'immigration et nous avons été très bien accueilli aussi bien dans le quartier que dans notre école. »³⁴⁶

« Le fait d'être entouré par les Belges, nous a valu une intégration rapide. »³⁴⁷

2.6.2 Les arrivants de 1974 à 1989

La fin de l'immigration légale ouvre une période d'immigration clandestine durant laquelle l'image donnée à l'étranger devient négative. Le flux migratoire ne diminue pas en raison de la politique du regroupement familial, mais la perception qu'en ont les Belges et la place du travailleur marocain est plus que jamais remise en question. La hausse du chômage et les effets de la crise instituent un nouveau bouc émissaire : le Marocain. La discrimination touche de plein fouet les Marocains, que ce soit dans la vie de tous les jours, dans la recherche d'un emploi³⁴⁸ ou d'un logement³⁴⁹.

Malgré cette discrimination au logement, la vie avec le voisinage est généralement bien évoquée par les témoins qui en dressent un portrait positif. Le respect et la convivialité sont pourtant les termes qui ressortent le plus des interviews pour cette époque à ce sujet, ce qui témoigne d'une certaine solidarité malgré le racisme ambiant. Peu de barrières existent, surtout du point de vue des plus jeunes, qui retrouvent leurs amis de toutes les origines (Italiens, Espagnols, Belges) devant la porte de chez eux. Il y a une mixité culturelle importante dans les quartiers populaires.³⁵⁰ Les témoins de notre échantillon nous expliquent que la réalité des années septante est meilleure qu'aujourd'hui, le point de bascule se situant à l'aube des années 1980. La priorité est désormais de travailler et de ne pas créer de vagues³⁵¹.

Néanmoins, le poids de la crise se fait sentir sur les relations des autochtones avec les allochtones. Le plus flagrant est l'exemple du lieu de travail, où les Arabes deviennent la cause de la crise économique. Farouk Choukri, qui travaille à Cockerill, partage son expérience en ces termes :

« Un Flamand me dit "Les Arabes ne veulent pas nous donner du pétrole et toi tu viens manger notre pain !" A ce moment-là je ne connaissais pas la langue française comme maintenant. Et je ne veux pas chipoter quand je sens que ça peut

³⁴⁶ Entretien avec Leila Jebara, p. 3

³⁴⁷ Entretien avec Khalil Jebara, p.

³⁴⁸ Nous y reviendrons plus tard.

³⁴⁹ OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 26-37.

³⁵⁰ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 5

³⁵¹ Entretien avec Mohamed Assahle, *op.cit*, p.5

tourner à de la salade. Surtout que je n'avais pas de papier, j'étais là en noir. Alors je lui ai dit : «Écoute, moi je ne veux pas chipoter. Ce que j'ai devant moi, c'est une boîte de sardines que j'ai achetée. Si tu la veux, viens, on va la manger, on la partage. Mais moi je ne veux pas de problème. Ce sont des Arabes qui ont coupé le pétrole, mais le pétrole ne m'appartient pas. Moi je n'ai pas le pétrole, moi je n'ai rien du tout, rien qu'une boîte de sardines et des tartines qu'on peut partager si tu veux». »³⁵²

Même si la réaction d'Farouk Choukri est remarquable d'intelligence, ce genre d'épisode devient de plus en plus fréquent après la crise. Les personnes interrogées nous expliquent effectivement que la difficulté de la réalité économique et sociale les contraint à devoir travailler davantage, dans une situation où, à l'inverse, l'emploi se raréfie – et met de plus en plus en concurrence les travailleurs. La crise est particulièrement difficile à surmonter pour eux et elles. La « débrouille » devient le mot d'ordre principal. L'instabilité et la précarité deviennent la norme, ils changent souvent de travail pour survivre³⁵³.

La crise induit aussi un changement de comportement dans les services à la population. Devant la restriction des droits des étrangers, l'administration devient un lieu de refus. Le sentiment de rejet est ressenti par la plupart des Marocains et ils le vivent très mal³⁵⁴. Ils ne s'attendent pas à ce rejet et ont l'impression d'être perçus comme des extraterrestres :

« Mais on a vu une froideur dans les relations sociales comme celle du climat. Tu peux crever de ne rien trouver et personne ne va t'apporter aucune aide. Si tu as de quoi vivre, tu t'en sors sinon tu es ignoré. »³⁵⁵

Parallèlement, de nouveaux émigrés arrivent en Belgique : les étudiants et des réfugiés politiques issus de la classe moyenne marocaine. Ils ont des profils largement différents de la première vague de travailleurs marocains³⁵⁶. Les étudiants ont de bonnes relations avec leurs colocataires. Avec les propriétaires, l'échange social est purement financier³⁵⁷. Mais la question de survie est omniprésente, la vie d'étudiant est particulièrement précaire et rend difficile les échanges avec les autochtones. Les étudiants ont le sentiment d'être moins acceptés que les travailleurs marocains³⁵⁸. Le rejet et la précarité poussent certains aux pires extrémités :

³⁵² Entretien avec Farouk Choukri, p. 7

³⁵³ Entretien avec Adil Sali, p. 7-8-9.

³⁵⁴ Entretien avec Farouk Choukri, p. 7-8

³⁵⁵ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 5-6

³⁵⁶ OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 26-37.

³⁵⁷ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 7-8

³⁵⁸ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 7-8

« Un autre volait des sacs. Un voisin qui s'est suicidé. Une génération sacrifiée, c'était très dur. Le climat, les relations avec les gens d'ici mais aussi avec les immigrés et même entre immigrés marocains. »³⁵⁹

Au sein de l'école, on dénonce l'inégalité devant les notations. Une tension permanente existe entre les étudiants belges et étrangers. Youssef Ben Jelloun nous donne l'exemple d'une fête scolaire qui dérape sur une bagarre entre les groupes d'étudiants³⁶⁰.

La perception individuelle de s'en sortir seul par ses propres moyens fait son chemin au détriment de l'option de pouvoir compter sur la société et la solidarité pourtant fort présente, on l'a vu, aux époques précédentes. De nombreux Marocains sont fiers de nous dire qu'ils n'ont jamais été au crochet de la société et qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes³⁶¹.

Les relations avec la Police se dégradent elles aussi durant les années septante. Même si une majorité des Marocains interviewés ne ressentent pas de problème spécifique, dorénavant la police fait peur et prend un rôle davantage répressif à leurs yeux³⁶². En tout cas, la police reste inactive devant les cas de racisme et de discrimination :

« Malgré tout ça, il y avait une bande qui habitait rue Basse Wez à l'époque, ils nous ont attaqué avec des bâtons, à l'époque, j'avais même déposé plainte à la police, mais ils n'ont rien fait, ils n'ont pas bougé. »³⁶³

La communauté marocaine s'affirme après la crise. Le sentiment de rejet entraîne l'affirmation d'un sentiment communautaire qui existait peu auparavant (il continue d'exister, à de rares exceptions près)³⁶⁴. L'idée d'appartenance ethnique se renforce car elle est la seule porte de sortie face au rejet et aux discriminations. Il est intéressant de noter que, « avec le recul », certains expliquent cette communautarisation davantage par des causes internes à diaspora que par ces rejets :

« Avec le recul, je trouve que c'est nous qui nous sommes isolés des autres. On était entre nous. On n'a pas fait un pas vers eux alors qu'eux faisaient des gestes et voulait discuter avec nous. »³⁶⁵

L'émergence de commerces marocains et l'agrandissement continu de la diaspora marocaine à Liège renforcent l'image d'une communauté marocaine importante³⁶⁶. La socialisation qui

³⁵⁹ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 5-6

³⁶⁰ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 5-6

³⁶¹ Entretien avec Farid Omar, p. 8/ Entretien avec Farouk Choukri, p. 7-8

³⁶² Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 5

³⁶³ Entretien avec Farid Omar, p. 8

³⁶⁴ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 5

³⁶⁵ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 5-6

existait à travers les petits commerces – et constituait pour cette raison un important facteur d'intégration – est par ailleurs balayée par la mise en place de grandes surfaces qui réduisent considérablement le lien social³⁶⁷.

Malgré ces difficultés croissantes et certaines contradictions apparentes au sein même des interviews, la foi dans le respect de l'autre et la tolérance envers les non-Marocains semblent rester les maîtres mots. Beaucoup de Marocains interviewés ont une image positive de la vie dans le quartier et donnent de nombreux exemples de personnes non-Marocaines qui les ont aidés et ont été présentes à leurs côtés.

2.6.3 Les arrivants de 1989 à 1995³⁶⁸

L'absence de politique d'intégration a fait son effet. A la suite des élections d'octobre 1988 et la percée de l'extrême-droite, le gouvernement se rend compte de la nécessité de développer l'intégration des populations étrangères en Belgique. Le biais culturel est envisagé avant les questions économiques et sociales. Parallèlement, l'islamisme politique wahhabite se fait connaître dans le monde via des attentats et l'amalgame avec les populations musulmanes en Europe s'opère. On considère les personnes marocaines et d'origine marocaine comme non intégrables d'un point de vue culturel et on en oublie les indicateurs sociaux³⁶⁹.

³⁶⁶ Entretien avec Tarek Mezmizi ,p. 6-7-8.

³⁶⁷ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 7-8/ Entretien avec Adil Sali, p. 7-8-9.

³⁶⁸ Nous nous intéressons à cette période dans une moindre mesure, étant donné que l'ensemble des témoins sont arrivés en Belgique avant 1991.

³⁶⁹ OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 37-38.

Chapitre III – Evolution professionnelle et économique de l’immigration marocaine des années ‘70 aux années ‘90

Ce chapitre tente de dresser l’évolution des trajectoires professionnelles des Marocains sur le marché du travail liégeois. Nous analysons d’abord le secteur qu’on identifie toujours comme le plus fondamental – les charbonnages liégeois –, pour ensuite expliquer les facteurs de l’évolution des parcours professionnels. En fonction de la situation de l’immigration marocaine, nous pouvons comprendre l’évolution des trajectoires professionnelles des Marocains.

1. Le charbonnage : premier déterminant professionnel et social ?

Il est toujours convenu d’envisager le secteur charbonnier comme l’origine même de l’immigration marocaine. En effet, la convention belgo-marocaine de 1964 est un appel en premier lieu, vers les charbonnages. Néanmoins, soulignons que l’occupation des travailleurs marocains s’oriente rapidement vers d’autres secteurs surtout de la part des « touristes » qui se rendent en Belgique par d’autres moyens. Nous voulons dresser ici un rapide aperçu de la réalité des Marocains dans le secteur charbonnier sur la base de nos témoignages.

1.1 Les mineurs marocains à Liège

À mesure que les charbonnages ferment progressivement, les travailleurs étrangers dans les mines liégeoises y deviennent progressivement majoritaires ; à Liège, ils le sont depuis 1951³⁷⁰. Le nombre de travailleurs occupés dans les mines liégeoises en 1957 est de 27.981 travailleurs dont 58,2% d’étrangers. En 1964, ils sont 16.076 dont 68,04% d’étrangers pour passer à 5.137 dont 69,06% d’étrangers en 1970. Et enfin, en 1978, ils sont 686 avec 73% d’étrangers. Si on retient uniquement les ouvriers au fond, on atteint les 80% d’occupation par les étrangers³⁷¹. Ces documents issus de l’Administration des Mines témoignent d’un rejet de plus en plus fort des « nationaux » à effectuer le travail de mineur et par la présence grandissante de nouvelles immigrations à partir de 1964. En effet, on constate que les ouvriers marocains et turcs (814 et 2.210 en 1964) apparaissent simultanément pour

³⁷⁰ ROELS L., *Het tekort : studies over de arbeidsmarkt...*, op. cit., p. 231.

³⁷¹ Liège, Fonds d’Archives du Cripel, farde Emploi, Charbonnages..., Administration des Mines : division de Liège, *Evolution de l’Industrie Charbonnière dans le Bassin de Liège*, p. 19.

remplacer une partie des italiens (10.060 en 1957 à 4.108 en 1964)³⁷². Les mineurs belges puis italiens se reconvertissent plus rapidement vers d'autres secteurs ce qui garantit une place de « premier choix » pour les Marocains qui ne souffrent pas de concurrence dans les mines. Le travail minier étant de plus en plus dévalorisé dans l'opinion publique³⁷³, les travailleurs étrangers ne sont pas non plus un problème pour les Belges. Il n'y a pas de mention de tensions ou de sentiment de discriminations dans les témoignages des mineurs³⁷⁴.

Tableau 3 : Personnel inscrit dans le bassin de Liège le dernier jour des mois considérés³⁷⁵

PERSONNEL INSCRIT DANS LE BASSIN DE LIEGE LE DERNIER JOUR DES MOIS CONSIDERES.					
Pays d'origine	31/12/1963	31/12/1964	31/12/1965	31/12/1966	31/3/1967
Allemagne (Rép. féd.)	213	195	165	122	113
France	51	58	53	54	51
Italie	4.672	4.108	3.421	2.682	2.580
Luxembourg	10	4	3	2	
Pays-Bas	326	259	208	161	140
TOT. COMMUNALE (F+S)	5.272	4.624	3.850	3.021	2.884
Algérie	77	97	68	64	
Autriche	-	-	-	1	
Espagne	1.293	1.330	1.030	809	700
Grèce	785	638	459	336	300
Hongrie	86	88	66	47	
Maroc	301	814	508	554	
Pays-Baltes	46	43	25	16	
Pologne	798	713	584	484	
Portugal	31	128	54	41	
Tchécoslovaquie	41	36	29	23	
Tunisie	-	-	-	-	
Turquie	1.180	2.210	1.819	1.287	1.100

La plupart des mineurs marocains à Liège ont entre 25 et 35 ans³⁷⁶ entre les années 60 à 70. Lors de notre chapitre précédent, l'implantation spatiale des Marocains à Liège a été analysée. En ce qui concerne les mineurs, il faut ajouter qu'ils occupent en majorité les cantines qui permettent d'éviter des frais supplémentaires de première installation. Ces

³⁷² Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi Charbonnages..., *Compilation de documents statistiques sur les mineurs à Liège*.

³⁷³ LÉONARD M., *Du « temps des médailles » aux plans de fermeture...*, op. cit., p. 184-186.

³⁷⁴ Entretiens personnels avec Ben Chekroun, Assahle et El Bakri.

³⁷⁵ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi Charbonnages..., *Compilation de documents statistiques sur les mineurs à Liège*.

³⁷⁶ AMITIÉS BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971, p. 9.

cantines ne sont rien d'autre qu'une habitation temporaire (gîte et couvert) pour une immigration qu'on pense provisoire. Elles concernent essentiellement les mineurs célibataires et sans famille sur le sol belge. Lorsque les familles arrivent, les mineurs s'installent dans des logements mis à disposition par les charbonnages ou les Sociétés industrielles. La majeure partie des mineurs se sont installés sur le territoire de la ville de Liège (près de 60%) et les autres dans les communes avoisinantes. Sur Liège, ils se regroupent à l'ouest et au Centre-Ville. On note aussi une extrême concentration des Marocains dans certains quartiers, rues et bâtiments (dans un bâtiment rue Général Bertrand, ils sont 52 !)³⁷⁷. Les autres concentrations importantes sont relatives aux cantines³⁷⁸.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les mineurs marocains semblent plutôt bien lotis pour le transport (depuis le Maroc), le logement, le regroupement familial, l'accueil encadré, les avantages sociaux mais cela s'explique par la dureté du travail de mineur et le fait que le patronat belge veuille les ménager pour assurer leur rentabilité. L'obsession du patronat reste leur stabilisation pour garantir une main-d'œuvre suffisante dans les mines³⁷⁹.

1.2 Stabilité professionnelle et conditions de travail

Les conditions de travail en tant que mineur étaient particulièrement difficiles, liées à un travail dangereux, sale et dur. Selon les témoins, qu'ils soient mineurs ou non, ils imaginent le travail de mineur comme un emploi stable et assuré avec des avantages sociaux.

« Mais ils gagnaient beaucoup, ils gagnent 2000 euros³⁸⁰. Ils travaillaient dix ans, ils ont le droit à la pension. La pension de mineur, c'était élevé, il y a quarante ans, même s'ils n'avaient pas beaucoup travaillé. C'était comme ça la loi, la mine c'est comme ça. »³⁸¹

Azzouzi évoque les différentes conditions sociales des mineurs que ce soit les salaires, les primes d'assiduité et de présence, les allocations familiales, la mise à disposition de logements sociaux ainsi que la pension de vieillesse. Le travailleur de fond percevait la pension à partir de ses 55 ans (s'il y est toujours occupé) avec 25 ans de carrière. Les mineurs avec au moins 20 ans de service peuvent demander une allocation d'attente pour atteindre les 25 ans.

³⁷⁷ Une concentration particulière dans les rues Sainte Marguerite, rue Souverain Pont, rue Général Bertrand ...

³⁷⁸ AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, op. cit., p. 55-73.

³⁷⁹ FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine... », op. cit., p. 37.

³⁸⁰ Il sous-entend en comparaison avec un barème actuel.

³⁸¹ Entretien avec Yassine Ghalaoui, p. 8.

C'est d'ailleurs pour cette raison que certains Marocains décident de continuer à travailler dans la mine pour atteindre la pension de mineur³⁸².

1.3 Intégration sociale par le syndicalisme ?

Face à une main-d'œuvre étrangère qui leur est « imposée » suite au refus croissant des travailleurs belges de travailler au fond, les syndicats de mineurs majoritaires – la Centrale nationale des Mineurs Belges (socialiste) et la Centrale des Francs-Mineurs (chrétienne) – maintiennent longtemps une attitude méfiante, voire xénophobe (le Syndicat unique des Mineurs, de tendance communiste, exprime au contraire davantage de solidarité internationaliste à leur égard). Ils restent en effet attachés à l'espoir d'un retour des nationaux dans le secteur, sans pour autant négliger la défense des intérêts matériels (salaire, logement...) de leurs membres étrangers (l'affiliation étant devenue la norme commune). Le syndicat chrétien est le premier à intégrer les travailleurs étrangers, par intérêt politique (au bénéfice de l'Église et de la Sûreté de l'État qui cherchent à contrôler les nouveaux venus, notamment pour en épurer les éléments communistes) mais aussi militant³⁸³ ; suivent les socialistes qui les accueillent progressivement dans leurs rangs. Des Italiens et d'autres nationalités prennent ainsi des responsabilités syndicales à partir des années 1950³⁸⁴.

Ce sont donc en partie des syndicalistes « immigrés » qui accueillent les travailleurs marocains dans la décennie qui suit. Les syndicats de mineurs ont évolué depuis le premier accord entre la Belgique et l'Italie et visent à accompagner les nouveaux arrivants dans les différents aspects de leur vie professionnelle et de leur intégration sur le territoire grâce à la création de services spécifiques pour le syndicat socialiste et des sections « par nationalité »

³⁸² Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages... : Mottard Gilbert, *Discours d'ouverture du conseil provincial d'octobre 1976 : Adieu à une activité plusieurs fois séculaire la houillère liégeoise* (Province de Liège, 1976), p. 20-21 ; AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, op. cit., p. 76-82.

³⁸³ TIMMERMANS R., CARVUTTO V. (dirs), *Paroles de militants. Récits de vie de travailleurs chrétiens de la Fédération de Charleroi-Entre-Sambre-et-Meuse-Thuin*, CSC Charleroi, ESEM-Thuin, FEC, CARHOP, Bruxelles, 2001.

³⁸⁴ LÉONARD M., *Du « temps des médailles » aux plans de fermeture...*, op. cit., p. 194-203 ; MORELLI A., « Ambiguïtés et contradictions des rapports entre syndicats et étrangers : le cas des Italiens », in Brood & Rozen, (1997/1), p. 65-71 ; MORELLI A., « L'affiche rose. L'appel à la main-d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre », in VERCHEVAL-VERVOORT J., DELAET J.-L. (DIR.), DI RUPO E. (PRÉFACE), *Italiens de Wallonie*, Archives de Wallonie, Charleroi, 1996, p. 43-59 ; COENEN M.-T., STESSEL M., DRESSE R. (DIRS), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, EVO, CARHOP, FEC, Bruxelles, 1999, p. 94 ; BLANCHARD L., « Les syndicats et la main-d'œuvre étrangère. Dix ans d'hésitations (Juin 1946 – Août 1956) », in RODOMONTI I., TILLY P. (dir.), *De Rome à Marcinelle. Santé-sécurité : hier, aujourd'hui et plus encore, demain !*, Le Cri / CSC-Énergie-Chimie, Bruxelles, Charleroi, 2006, p. 35-37.

pour le syndicat chrétien³⁸⁵. Les Marocains s'unissent souvent dans les grèves avec le reste des ouvriers en suivant les mots d'ordre syndicaux³⁸⁶.

L'affiliation quasi « obligatoire » permet aux Marocains de participer dès leur arrivée aux élections sociales et donc, de s'impliquer progressivement dans la vie syndicale (comme le fait remarquer Azzouzi, cette obligation syndicale nécessite de différencier la simple affiliation de l'engagement syndical), devant toutefois attendre d'avoir travaillé cinq années dans le secteur avant d'être éligibles (contre trois pour les nationaux). Les élections sociales de 1963 et de 1967, trop proches des premières arrivées et de l'accord de 1964, connaissent en conséquence un nombre très réduit de candidats marocains. À partir de 1971, on voit la première élection sociale qui ouvre ses portes aux travailleurs marocains et on voit aussi la modification du critère d'éligibilité aboutir à une égalité entre nationaux et étrangers, la période d'occupation dans le secteur étant ramenée à six mois pour tous. Néanmoins, l'enjeu syndical n'a jamais été au cœur des préoccupations des Marocains et on n'en relève qu'une très petite présence dans ce milieu. Selon Azzouzi, trois raisons expliquent cela : la peur d'être reconnu par la Sûreté Marocaine (fort présente dans les débuts de l'immigration), le manque d'intérêt pour l'action syndicale dû au bas niveau d'instruction ou à la volonté de rester temporairement en Belgique³⁸⁷. Ajoutons le sentiment de rejet ressenti par certains Marocains à l'égard des syndicats :

« Avec nous, le syndicat ne faisait rien. On ne voyait pas le syndicat. Quand on allait les voir pour un problème, ils nous disaient : “Va travailler, c'est ton chef”. Mais nous, on payait le syndicat pourquoi alors ? »³⁸⁸

Néanmoins, les témoins attestent d'une solidarité de classe qui se crée entre mineurs et même entre enfants de mineurs.³⁸⁹ Parler d'une intégration sociale par le syndicalisme est exagérée. Les mécanismes de solidarité se sont renforcés entre ouvriers avant de passer par la voie syndicale.

³⁸⁵ AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, op. cit., p. 96-98 ; COENEN M.-T., STESSEL M., DRESSE R. (DIRS), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, op. cit., p. 153-159 ; BASTENIER A., TARGOSZ P., *Les organisations syndicales et l'immigration en Europe*, Louvain-la-Neuve, Academia - Sybidi, 1991, p. 61-67.

³⁸⁶ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 6.

³⁸⁷ AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60...*, op. cit., p. 98-101.

³⁸⁸ Entretien avec Ahmed Ben Chekroun, p.7.

³⁸⁹ Entretiens personnels avec Ahmed Ben Checkroun, Soufiane El Bakri et Mohamed Assahle.

1.4 La mine : une étape transitoire ?

Le milieu houiller n'est pas le seul secteur professionnel occupé par l'immigration marocaine. Au contraire, il est vite déserté par les Marocains. Comme présenté dans les accords de 1964, la Belgique compte aussi occuper une série de Marocains dans le domaine de la construction. Cette occupation est marquée par une forte demande de main-d'œuvre. On retrouve aussi des demandes similaires dans la sidérurgie et dans certaines entreprises phares du secteur privé wallon que ce soit l'industrie chimique, les laiteries, les constructions métalliques et les manœuvres lourdes.³⁹⁰ Durant les premières années de l'immigration marocaine, on assiste à un glissement professionnel des mines vers d'autres secteurs. Cette transition rapide s'explique par les conditions du travail dans les charbonnages : éreintant, sale, avilissant, peu sûr, ... et surtout par la fermeture croissante des mines. Le premier phénomène observable et, il n'est pas propre aux Marocains, c'est la mobilité fréquente entre différents charbonnages. Ce fait est dû à la demande de main-d'œuvre conséquente du secteur autorisant les mineurs à passer d'un charbonnage à l'autre sans avoir peur du licenciement. Les motivations allaient souvent dans le sens de meilleures conditions de travail : des cantines plus confortables, des exploitations avec moins de poussières ou des veines plus larges, ...³⁹¹ Il n'était pas anormal de passer d'une mine à l'autre de semaine en semaine.

Le passage à d'autres activités professionnelles renvoie aux conditions de travail mais aussi à la fermeture progressive des mines à Liège. Les chiffres sont clairs, peu de Marocains travaillent plus de trois ans dans la mine. Azzouzi l'exprime clairement dans son article sur les mineurs marocains de Liège :

« Sur un échantillon de 1570 mineurs à Liège, nous remarquons que, à quelques exceptions près, l'écrasante majorité d'entre eux ne dépasse pas deux années de carrière dans les mines. Environ 40,54 % y ont travaillé maximum une année ; 25,2 % deux années et seulement 8,92 % maximum trois années. Ceci représente un peu plus de 70 % de mineurs ayant quitté la mine dans les trois premières années. Rappelons que les accords belgo-marocains stipulait que les contrats de travail portaient sur une durée de douze mois au moins. »³⁹²

A Liège, l'essentiel des Marocains disparaissent du secteur charbonnier liégeois pour se rendre vers d'autres secteurs ou vers les mines du Limbourg. C'est le cas parmi nos

³⁹⁰ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 340.

³⁹¹ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », *op. cit.*, p. 48.

³⁹² Azzouzi Karim, « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », in Brood en Rozen, n° 4, 2004, p. 48-49

témoins, d’Ahmed Ben Chekroun et de Mohamed Assahle, qui se dirigent directement vers les mines du Limbourg quand ils arrivent en Belgique³⁹³. Le patronat belge s’inquiète de cette mobilité professionnelle qu’ils voulaient absolument éviter.

« (...) le départ de mineurs ayant deux années d'occupation en Belgique et s'étant fait rejoindre par leur famille alors que la politique des charbonnages était de favoriser l'installation en Belgique des migrants. Et après tous ces efforts, le résultat était qu'ils quittent les mines n'arrangent rien au problème de la pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, nous pouvons dire que pour une grande majorité des mineurs marocains, leur carrière dans les mines fut très limitée dans le temps. Pour nombre de ces travailleurs, la mine constituait plus une étape transitoire à leur installation en Belgique. »³⁹⁴

Dans les interviews que nous avons effectuées, nous pouvons confirmer l’analyse de Azzouzi, sur la volonté des Marocains de quitter le secteur minier au profit d’autres secteurs comme celui de la construction ou de l’industrie. Certains s’engagent pour les mines allemandes en ayant déjà pris la décision de ne pas y aller³⁹⁵. Les mines semblent être une étape transitoire pour bon nombre de Marocains : entre 1964 et 1969, près de 16.391 Marocains sont recensés comme ayant quitté la mine, parmi eux seulement 362 en raison de décès, d’incapacité par suite d’accidents ou pour cause de pension. Les mineurs licenciés reçoivent des aides financières et un processus de transition professionnelle est organisé par les autorités³⁹⁶. Le tableau ci-dessous détaille les chiffres³⁹⁷ :

Tableau 4 : Motifs de départ des Marocains des mines liégeoises de 1964 à 1969

Année	Inaptes	Décès	Pension	Autres sorties	Total
1964	84	8	9	2569	2670
1965	51	4	15	4220	4290
1966	49	12	6	3020	3087
1967	28	7	7	1963	2005
1968	34	9	7	1739	1789
1969	23	7	2	2156	2188

Les 16.029 restants sont comptabilisés sous l’étiquette « autres sorties ». Sous cette dernière, nos témoins nous ont expliqué vouloir au plus vite quitter un travail, certes bien payé, mais

³⁹³ Entretiens personnels avec Ahmed Ben Chekroun et Mohamed Assahle.

³⁹⁴ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l’industrie charbonnière belge », *op. cit.*, p. 48-49.

³⁹⁵ Entretien avec Yassine Ghalaoui, p.4 et Soufiane El Bakri p.6

³⁹⁶ VERSCHUEREN N., *Fermer les mines en construisant l’Europe*, *op. cit.*, p. 211-233.

³⁹⁷ Archives Fédéchar, 402/351, cité dans : AZZOUZI K., « Les Marocains dans l’industrie charbonnière belge », *op. cit.*, p. 49.

éteint, risqué et nocif. Une autre raison qui explique le nombre important de sorties des mines est la fermeture progressive des charbonnages dans le Sud du pays³⁹⁸.

2. Diversification professionnelle face au bouleversement du marché de l'emploi liégeois

Ce point a pour objectif de mettre en évidence les contraintes économiques et sociales auxquelles sont confrontés les travailleurs marocains quand ils font face à l'extinction du charbon et à l'arrivée du chômage de masse. Ces éléments nous aident à comprendre la situation des travailleurs marocains à un tournant du marché du travail liégeois qui peut être résumé comme suit :

« Le déclin des secteurs anciens et lourds de l'industrie qui offraient, jusqu'au début des années 80, énormément d'emplois non qualifiés ; le manque de formation et de qualification professionnelle de ces travailleurs ; la faiblesse des capacités linguistiques, dans un pays où le bilinguisme français-néerlandais est souvent exigé ; la pauvreté du capital social des familles immigrées, qui ne disposent pas toujours de réseaux de connaissances ou d'amis bien placés et bien informés pouvant faciliter l'accès à un emploi ; la discrimination à l'embauche pratiquée par un grand nombre d'employeurs. »³⁹⁹

Nous allons essayer de détailler dans les points suivants l'évolution du marché de l'emploi à Liège et l'occupation professionnelle des Marocains, la réalité des pratiques de discriminations et la question de la formation scolaire et professionnelle.

2.1 La transition professionnelle face à l'évolution du marché de l'emploi

Le bouleversement de la situation économique liégeoise, la fin du charbon, la disparition du plein emploi, la fin des contrats à durée indéterminée... sont autant de facteurs influençant une transition professionnelle difficile pour les Marocains. On passe d'une réalité où l'emploi est omniprésent et facile à trouver à une instabilité professionnelle permanente. Quelques facteurs doivent être pris en compte pour envisager cette transition professionnelle.

³⁹⁸ AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », *op. cit.*, p. 50.

³⁹⁹ Office Régional Bruxellois de l'Emploi, « Population Issues de l'Immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en région de Bruxelles Capitale », in *Les Cahiers de l'observatoire*, n°3 (juin 2000), p. 63.

2.1.1 Un marché du travail liégeois en pleine mutation

A partir des années 1960 déjà, la situation économique liégeoise est en plein basculement. En premier lieu, il y a la disparition de secteurs phares tel que le charbon, la perte de vitesse de la chimie ainsi que du textile et la rationalisation de la sidérurgie. Le secteur tertiaire connaît une importante croissance. Il faut ajouter divers facteurs tels que l'apparition du Marché Commun, l'utilisation toujours plus forte régulière de l'avion et des véhicules routiers en tant que moyens de transports, l'évolution des technologies et des méthodes d'organisation et l'intervention de l'État et des pouvoirs publics dans l'économie belge. De 1960 à 1968, les secteurs en régression sont les industries minières, les industries manufacturières dans leur ensemble et l'agriculture. Les groupes du secteur tertiaire connaissent une importante croissance du nombre d'actifs. La part du travail salarié diminue de 12 775 travailleurs dans la province de Liège. Par rapport au reste du pays, on y constate une régression plus forte et une croissance plus faible de la plupart des activités⁴⁰⁰.

Tableau 4 et 5 : Répartition des actifs occupés sur le marché de l'emploi liégeois (4) et évolution par grands groupes d'activités de l'emploi salarié et appointé de 1960 à 1968⁴⁰¹

	Arr. de Huy		Arr. de Liège		Arr. de Verviers		Arr. de Waremme		Prov. de Liège		I. S.
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Agriculture	2 291	10,1	3 144	1,3	8 036	10,1	2 406	17,0	15 877	4,5	0,92
Ind. extractives	1 103	4,8	8 231	3,5	439	0,6	191	1,3	9 964	2,8	1,56
Ind. manufacturières	6 291	27,7	99 151	42,2	28 747	36,3	2 914	20,7	137 103	39,1	1,08
Ind. de la construction	2 667	11,8	17 050	7,2	6 788	8,6	1 917	13,5	28 422	8,1	0,94
Transports	318	1,4	4 869	2,1	2 291	2,9	187	1,3	7 665	2,2	0,85
Secteur tertiaire	10 045	44,2	102 651	43,7	32 848	41,5	6 529	46,2	152 073	43,3	0,92
Ensemble des activités	22 715	100,0	235 096	100,0	79 149	100,0	14 144	100,0	351 104	100,0	—

Tableau 1 : Répartition par grands groupes d'activités des actifs occupés (9).

(9) Source : OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, « XXV^e Rapport Annuel, Exercice 1969, Bruxelles, 1970, pp. 218-219 et pp. 298-299, et OFFICE NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, « Rapport Annuel 1969 », Bruxelles, 1970,

pp. 220-277, et statistiques inédites.

Nb = nombre d'actifs ;

% = pourcentage de la branche par rapport au total des activités ;

I.S. = indice de spécialisation.

	Arr. de Huy		Arr. de Liège		Arr. de Verviers		Arr. de Waremme		Prov. de Liège		Pays	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Agriculture	—	248 57,2	—	164 71,4	—	82 68,2	—	194 64,4	—	688 64,8	—	7 044 67,8
Ind. extractives	—	212 85,1	—	12 555 43,2	+	550 574,1	+	1 116,7	—	12 216 48,3	—	60 753 51,9
Ind. manufacturières	—	1 406 78,7	—	10 415 89,9	—	2 524 90,9	+	13 100,6	—	14 332 89,7	+	56 758 105,6
Ind. de la construction	+	120 106,0	—	169 98,9	+	1 013 127,8	+	139 110,0	+	1 103 105,0	+	47 727 123,8
Transports	+	23 128,4	+	51 101,3	+	387 136,9	—	29 67,4	+	432 108,6	+	4 342 106,9
Secteur tertiaire	+	349 123,1	+	10 353 132,2	+	1 792 121,2	+	332 137,9	+	12 926 129,8	+	177 920 137,8
Ensemble des activités	—	1 274 89,9	—	12 899 92,7	+	1 136 102,7	+	262 105,4	—	12 775 94,6	+	218 950 111,5

Tableau 2 : Evolution par grands groupes d'activités de l'emploi salarié et appointé de 1960 à 1968. Comparaison avec le pays (10). Différence en valeur absolue (a) et valeur de 1968 exprimée en pourcentage de 1960 (= 100 %) (b).

⁴⁰⁰ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », in *La Géographie*, n°91 (1971), p. 215-220.

⁴⁰¹ Les deux tableaux ci-dessous sont repris de l'analyse de Bernadette Mérenne-Schoumaker (*ibid.*).

Les industries extractives, pour les raisons que nous avons déjà évoquées, occupent 12.555 salariés de moins de 1960 à 1968 et ce n'est pas la seule industrie avec une telle perte d'actifs. Les industries manufacturières perdent près de 14.332 travailleurs au cours de la même période⁴⁰². Et comme nous pouvons le voir, c'est le secteur tertiaire qui absorbe près de 12.926 emplois supplémentaires⁴⁰³.

Pour comprendre le phénomène de tertiarisation, envisageons les chiffres de son évolution. Le secteur tertiaire occupe 45,5% des actifs de la région liégeoise en 1969. Elle reste cependant « sous tertiarisée » par rapport aux autres régions. On considère à l'époque que pour une économie avancée, il faut 50% de tertiaire. Les activités économiques reprises sous cette catégorie sont principalement le transport, l'enseignement, le réseau bancaire, les équipements sanitaires et hospitaliers, l'appareil judiciaire, divers commerces, la culture et divers services aux entreprises avec la publicité et l'engineering. Pendant des années, Liège dépend du secteur tertiaire de Bruxelles ce qui l'empêche de développer son propre secteur tertiaire⁴⁰⁴. Le secteur s'accroît dans les années 1970 et 1980 et Liège devient la 3^{ème} ville belge en termes d'occupation de la population active dans le secteur tertiaire (82.601 pour la ville et 134.027 pour l'arrondissement). En raison de la désindustrialisation rapide de la province liégeoise, le phénomène de reconversion est encore plus spectaculaire et s'explique par la crise des autres secteurs. On en arrive à un surdéveloppement du secteur tertiaire qui représente 80 % de l'emploi dans la ville de Liège en 1985. Une grande place est laissée au tertiaire non -marchand mais il existe un tertiaire marchand en développement⁴⁰⁵.

⁴⁰² Nous reviendrons sur les raisons de cette perte de travailleurs.

⁴⁰³ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », *op. cit.*, p. 220-224.

⁴⁰⁴ *Idem*, p. 229-232.

⁴⁰⁵ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La tertiarisation de Liège. Analyse de la transformation récente de l'économie liégeoise à travers deux indicateurs principaux : l'emploi et les investissements », in *Bulletin Trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n°167 (1989), p. 3-9.

Tableau 5 : Comparaison entre les structures des activités économiques des cinq métropoles belges et de leurs arrondissements (sur la base de la population active occupée au lieu de travail au 1^{er} mars 1981)⁴⁰⁶

	Données en valeurs absolues					Données en valeurs relatives**			Poids de la métropole dans l'arrondissement	
	Secteur pri-maire	Secteur secon-daire	Secteur ter-tiaire	Act. mal définie	Total	Secteur pri-maire	Secteur secon-daire	Secteur ter-tiaire	Secteur secon-daire	Secteur ter-tiaire
<i>Métropoles</i>										
Bruxelles-Capitale	429	106.036	438.778	14.043	559.286	—	19,5	80,5	—	—
Anvers*	309	87.125	177.764	1.504	266.702	0,1	32,9	67,0	65,6	75,9
Liège	82	20.170	82.601	1.370	104.223	—	19,6	80,4	25,5	61,6
Gand	697	42.552	75.525	662	119.436	0,6	35,8	63,6	65,9	74,1
Charleroi	116	40.309	52.038	1.044	93.507	0,1	43,6	56,3	69,6	67,6
<i>Arrondissements</i>										
Bruxelles-Capitale	429	106.036	438.778	14.043	559.286	—	19,5	80,5		
Anvers	3.707	132.163	234.345	2.217	372.432	1,0	35,7	63,3		
Liège	2.104	79.163	134.027	2.049	217.343	1,0	36,8	62,2		
Gand	7.005	64.536	101.955	1.101	174.597	4,0	37,2	58,8		
Charleroi	1.369	57.939	76.940	1.555	137.803	1,0	42,5	56,5		
Pays	112.238	1.136.755	2.026.742	39.586	3.315.321	3,4	34,7	61,9		

Source des données: INS, Recensement de la population et des logements de 1981, vol. 1986, n° 3 (résultats généraux population active).
 * Après fusions au 1^{er} janvier 1983

2.1.2 Une politique de transition économique

« Finalement, le drame des régions de vieille industrialisation comme la province de Liège, a été que la création d'emplois de substitution n'a même pas coïncidé avec la fermeture des entreprises, alors que logiquement, elle aurait dû la précéder. Les retards dans la conversion n'ont donc fait que s'accroître dans le même temps que les fermetures des mines se succédaient inexorablement. »⁴⁰⁷

La réalité liégeoise, en tant qu'ancienne région axée sur le secteur industriel, oblige les autorités à un tournant économique complet assurant de nouvelles perspectives d'emploi. Les pouvoirs publics alarmés par la situation industrielle de Liège investissent dans des organismes de développement économique comme la Société Provinciale d'Industrialisation (17 février 1961). Le rôle de la SPI n'est pas de résoudre le problème houiller mais d'assurer la conversion de l'économie de la région en attirant les investisseurs industriels. Dans ce sens, on offre des terrains équipés et des infrastructures d'accueils. Le SPI va même jusqu'à intervenir dans l'acquisition et la construction d'usines pour les investisseurs. En 10 ans, on

⁴⁰⁶ *Idem*, p. 5.

⁴⁰⁷ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages... : Mottard Gilbert, *Discours d'ouverture du conseil provincial d'octobre 1976 : Adieu à une activité plusieurs fois séculaire la houillère liégeoise* (Province de Liège, 1976), p. 17.

évalue que 82 firmes ont été installées avec la création de 10.700 emplois⁴⁰⁸. Mérenne-Schoumacker souligne que les responsables publics s'entêtent pour opérer la reconversion industrielle et pour garantir le même nombre d'emplois dans le secteur tandis que l'évolution générale de l'économie va vers le secteur tertiaire⁴⁰⁹. Les lois de 1959, de 1966 et de 1970 provoquent une politique d'investissements considérables dans la relance économique de Liège. Elles instituent une place prépondérante aux investissements privés pour opérer la reprise économique liégeoise⁴¹⁰.

2.1.3 La mise en œuvre de la transition professionnelle pour les Marocains de Liège

Le cas des mineurs marocains

Les mineurs étrangers à Liège sont accompagnés assez tôt dans leur reclassement sur le marché de l'emploi. Dès 1964, la ville installe le Service Provincial d'Immigration et d'Accueil (SPIA) qui sert principalement à aider et orienter administrativement les travailleurs étrangers pour devenir ensuite un service d'intégration sociale. Le Directoire de l'Industrie Charbonnière, via ses Conseils consultatifs provinciaux, informe les travailleurs sur le fonctionnement du reclassement dans d'autres secteurs⁴¹¹. L'exemple de la brochure ci-dessous illustre la mise en place d'un réseau d'accompagnement au sortir de la mine qui se développe sous l'impulsion des autorités. La brochure présente les modalités des pensions, les différentes aides de la CECA auxquelles peuvent souscrire les mineurs ainsi que les mesures spéciales de reclassements avec les primes qui y sont associées. On y insiste sur les possibilités de formations à d'autres métiers dans le secteur industriel et les avantages qui y sont liés. Tout est mis en place pour inciter le mineur à se reclasser au plus vite sur le marché du travail⁴¹². Une politique dont vont profiter les mineurs marocains⁴¹³.

⁴⁰⁸ BRUWIER M., « Que sont devenus les mineurs des charbonnages belges? Une première approche: problématique et méthodologie » par btng-kbhc, xix, 1988, 1-2, p. 173-203

⁴⁰⁹ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », *op. cit.*, p. 224-228.

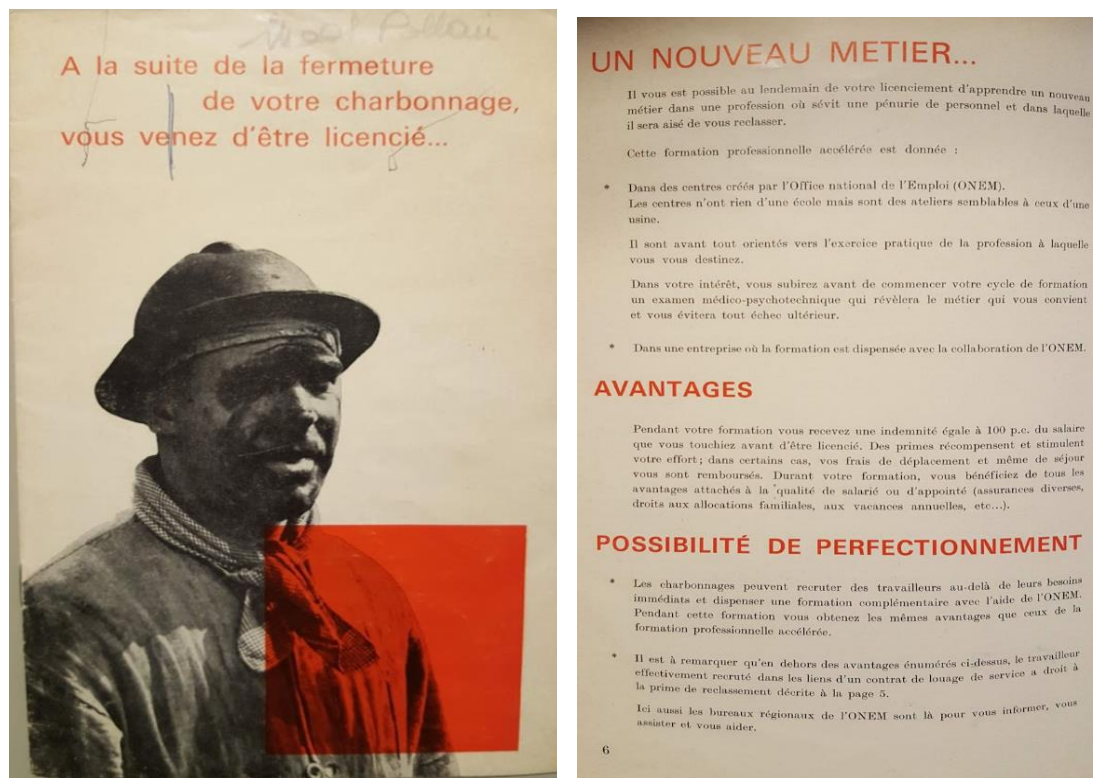
⁴¹⁰ VERSCHUEREN N., *Fermer les mines en construisant l'Europe*, *op. cit.*, p. 246-255.

⁴¹¹ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages... : Mottard Gilbert, *Discours d'ouverture du conseil provincial d'octobre 1976 : Adieu à une activité plusieurs fois séculaire la houillère liégeoise (Province de Liège, 1976)*, p. 20-21.

⁴¹² Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages..., Office national de l'Emploi, *A la suite de la fermeture de votre charbonnage vous venez d'être licencié*, Imprimerie orientaliste, Louvain, août 1966, p. 1-10.

⁴¹³ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 5.

Brochure X : « A la suite de la fermeture de votre charbonnage vous venez d'être licencié »⁴¹⁴



Il s'agit de souligner ici une correspondance de 1965 entre le gouverneur de la province de Liège (Pierre Clerdent) et le Ministre de l'emploi (Léon Servais) dans laquelle le ministre expose le plan de reconversion professionnelle pour les Marocains et Turcs en réponse à une lettre du Gouverneur souhaitant rejeter ces derniers hors de la région liégeoise. Les mesures suggérées par le ministre vont dans le sens de recaser les mineurs, au plus vite, dans des charbonnages liégeois ou dans un autre secteur d'activité industrielle à Liège et d'éviter toutes discriminations à l'embauche envers Marocains et Turcs. Cette correspondance illustre l'attitude que vont avoir les autorités envers les mineurs marocains et les réserves que certains expriment⁴¹⁵. Sur 10 ans, les mesures de l'ONEM et la politique des autorités publiques permettent de n'avoir que 716 chômeurs sur les 19.500 ouvriers licenciés dans la province⁴¹⁶.

⁴¹⁴ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages..., Office national de l'Emploi, *A la suite de la fermeture de votre charbonnage vous venez d'être licencié*, op. cit., p. 1 et 6.

⁴¹⁵ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages..., *Correspondance de Léon Servais à Pierre Clerdent*, 1^{er} août 1965, Liège.

⁴¹⁶ *Idem*, Mottard Gilbert, *Discours d'ouverture du conseil provincial d'octobre 1976 : Adieu à une activité plusieurs fois séculaire la houillère liégeoise* (Province de Liège, 1976), p. 22.

L'évolution professionnelle des Marocains sur le marché du travail

Les Marocains s'orientent, dès leur arrivée, vers les régions les plus « tertiaisées », ce qui est sûrement dû aux perspectives en termes d'emploi. En 1963 et 1964, les points d'arrivée sont majoritairement Bruxelles (50%), Anvers (10%) et puis les bassins miniers de Liège, du Hainaut et du Limbourg (40%). Après 1965, face aux réalités économiques, la plupart des nouveaux arrivants marocains se dirigent vers Bruxelles et Anvers. En 1970, 40 % des Marocains à Liège sont arrivés avant 1965. Ils sont principalement employés dans le secteur secondaire, que ce soit dans les mines ou dans les secteurs de la sidérurgie, de la construction... Dans les grandes villes, les Marocains occupent l'industrie légère et les emplois dans les services (construction, Horeca, transport, alimentation, nettoyage, services domestiques, soin de santé pour les femmes...) ⁴¹⁷.

La répartition des travailleurs marocains sur le marché de l'emploi s'opère comme suit en 1981, : 1,09% dans le secteur primaire ; 57.88 des hommes et 14.25% des femmes dans le secteur secondaire ; 40.99% des hommes et 85% des femmes dans le secteur tertiaire ⁴¹⁸.

Tableau 6 : Répartition des travailleurs par classe d'activité par rapport à la population active occupée au 30 juin 1981 en pourcentage ⁴¹⁹

	Etrangers en Belgique		Espagnols		Italiens		Marocain		Belges	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	0.75	0.35	0.16	0	0.11	0.13	1.08	0.09	3.56	1.70
Energie	5.02	0.22	4.05	0.16	3.51	0.26	8.90	0.29	2.42	0.23
Ind. transf.	14.34	3.51	12.44	3.20	23.76	5.98	12.56	1.41	7.54	1.67
Métal	13.97	6.20	16.19	6.70	18.15	10.35	11.06	2.23	10.40	3.66
Alim.-Textile	9.13	11.50	10.97	12.89	6.53	14.23	12.23	9.73	9.99	9.88
Construction	13.24	0.86	17.57	0.92	16.90	1	13.13	0.59	10.27	0.73
Horeca	18.45	26.63	16.25	23.59	16.27	28.78	14.95	21.53	18.21	23.69
Transp. & Com.	4.68	1.80	5.81	1.61	2.29	0.97	6.99	1.44	7.37	2.66
Banques	3.98	5.84	2.45	5.92	1.93	4.24	0.95	3.28	6.35	7.33
Services d'entr.	12.20	35.18	5.68	35.26	6.49	29.15	7.66	45.39	22.97	47.30
Autres	6.18	7.87	8.35	9.70	4.01	4.86	10.44	13.97	1.52	2.13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

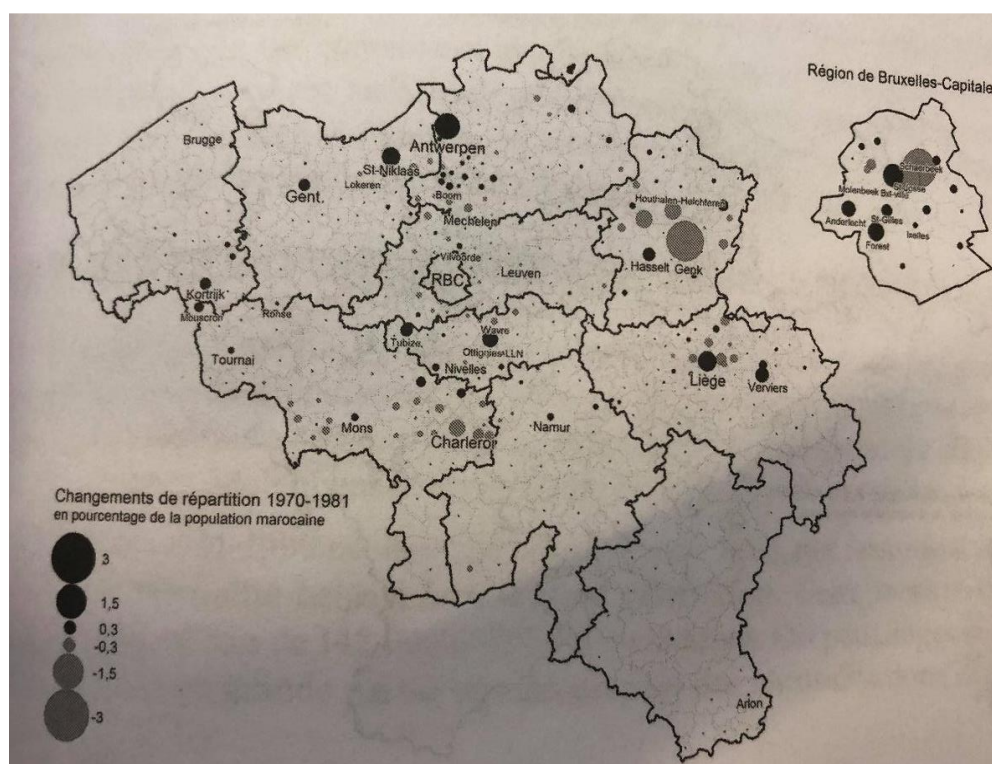
⁴¹⁷ KESTELOOT C., « Où vont les Marocains qui émigrent en Belgique », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique*, op. cit., p. 114-116 (113-122).

⁴¹⁸ MARTENS A., « L'intégration des immigrés dans l'entreprise », in *L'année Sociale*, n°3, *La condition des étrangers*, 1988/3, Institut de sociologie, ULB, p. 161-163.

⁴¹⁹ Archives générales du Royaume (= AGR), Institut National de Statistiques, *Rapport CEFA de 1988 pour le CEDEOP*, Berlin.

L'implantation spatiale des Marocains évolue, au fil des années 1970 et 1980, en fonction de leur occupation sectorielle. La région de Liège, face aux bouleversements que le secteur secondaire, perd de son attractivité au profit d'autres centres urbains (Bruxelles, Anvers, Gand). Dans le même temps, les centres industriels autour de Liège attirent de moins en moins. Entrée en régression économique, l'activité professionnelle se « tertiarise » à Liège et, en conséquence, l'agglomération attire de plus en plus de Marocains précédemment actifs dans sa périphérie⁴²⁰.

Tableau 7 : Changement de la répartition spatiale des Marocains entre 1970 et 1981⁴²¹



Les anciens lieux de concentration sont progressivement délaissés pour ces raisons économiques. Ces phénomènes influencent la logique de mobilité spatiale et économique durant la décennie 1980-1990 : « La crise économique, dont les effets se font sentir sur l'ensemble de la population à partir des années 1980, atténue les dynamiques économiques régionales⁴²². » L'apparition du chômage de masse des années 1980 éloigne les travailleurs d'origine étrangère de leur lieu d'implantation originelle, les rapprochant des centres urbains.

⁴²⁰ KESTELOOT C., « Où vont les Marocains qui émigrent en Belgique », *op. cit.*, p. 114-118.

⁴²¹ *Ibid.*

⁴²² *Idem*, p. 118.

Ainsi, de nombreux Marocains travaillant au Limbourg décident de s'implanter près d'Hasselt ou de quitter la région pour se rendre à Liège⁴²³. Mohamed Assahle explique que lorsqu'il a fini de travailler en 1984, plus rien ne le retenait au Limbourg. Il a, dès lors, suivi ses amis à Liège. Les raisons de ces déplacements sont multiples et pas uniquement économiques. Ahmed Ben Checkroun s'installe à Liège en 1976, d'où il envisage un avenir meilleur pour ses enfants. Son intérêt réside dans l'accès aux services et opportunités de l'agglomération, notamment celui d'un logement plus confortable pour sa famille⁴²⁴. Liège attire la présence d'une communauté marocaine déjà plus établie :

« On était à Seraing, les immigrés c'était à Liège, il n'y avait presque pas de contacts. Une fois à Liège, j'ai commencé à avoir plus de contacts mais à Seraing, ce n'était pas facile. »⁴²⁵

Durant le même temps, la crise permet aux Marocains d'avoir de nouvelles perspectives de logements devant l'abandon des maisons ouvrières dans les régions anciennement industrielles⁴²⁶ :

« On était dans une maison sociale qui s'appelait « La maison liégeoise ». Et à un moment le loyer a augmenté de manière spectaculaire. J'ai dit à mon épouse que je ne voulais pas payer ce loyer, je préférais acheter. Je suis venu chercher dans les maisons de Cockerill, car ceci est une maison qui appartenait à la société. Le fondé de pouvoir de Cockerill m'a proposé quelques maisons et j'ai choisi celle-ci malgré qu'elle fût la plus petite car c'était la seule qui avait une salle de bain. C'était il y a 32 ans. »⁴²⁷

Farouk Choukri explique ainsi la logique de certains de Marocains qui investissent dans l'achat de maisons dans les communes périphériques (Seraing, Ougrée, Herstal, Heure-le-Romain, Grâce-Hollogne, Saint-Nicolas)⁴²⁸.

À Liège, les effets de la crise sur l'emploi entraînent une situation toujours plus difficile pour les Marocains de la première et de la deuxième génération. Plus la crise s'installe dans le temps, plus l'accès au marché de l'emploi devient difficile. En 1997, une enquête du Ministère de l'Emploi et du Travail évoque le marché du travail en Wallonie avec

⁴²³ Entretiens personnels avec Mohamed Assahle et Ahmed Ben Checkroun.

⁴²⁴ Entretien avec Ahmed Ben Checkroun , p.10

⁴²⁵ Entretiens avec Youssef Ben Jelloun, p. 5

⁴²⁶ KESTELOOT C., « Où vont les Marocains qui émigrent en Belgique », *op. cit.*, p. 118-119.

⁴²⁷ Entretien avec Farouk Choukri, p.26

⁴²⁸ Entretiens avec Farouk Choukri, Kadir Mabrouk ...

des chiffres interpellant : 9,5% des Marocains occupent le secteur primaire, 31,35% occupent le secteur secondaire et 59,15% pour le secteur tertiaire⁴²⁹.

Albert Martens compare aussi les différences qui peuvent exister sur le marché de l'emploi entre les Marocains de la première génération et ceux de la deuxième génération « nouveaux Belges ». Même s'il existe des différences avec les premiers arrivants, les Marocains de la deuxième ou de la troisième génération restent dans des secteurs à bas salaires, avec une instabilité d'emploi et de mauvaises conditions de travail⁴³⁰.

Tableau 8 : Les cinq secteurs d'emploi pour les Marocains en Belgique⁴³¹

Men – New Belgians	%	Men – Foreigners	%
Construction	9.1	Temporary employment agencies and employment	14.1
Land transport	8.7	Industrial cleaning	11.1
Hotels and restaurants	7.4	Hotels and restaurants	10.2
Temporary employment agencies and employment	7.1	Construction	10.0
Industrial cleaning	6.5	Agriculture	5.7

Women – New Belgians	%	Women – Foreigners	%
Health and social work	21.1	Industrial cleaning	24.0
Retail trade, except motor vehicles; repair of personal and household goods	10.4	Health and social work	17.5
Industrial cleaning	10.1	Hotels and restaurants	11.6
Public administration and defense; compulsory social security	8.6	Temporary employment agencies and employment	8.5
Hotels and restaurants	8	Public administration and defence; compulsory social security	6.0

⁴²⁹ Fédération des centres régionaux d'intégration, *Insertion socio-professionnelle des personnes marocaines ou d'origine marocaines en Wallonie*, Avril 2000, p. 23.

⁴³⁰ MARTENS A., « Moroccan migration in Belgium's labor policy and labor market », *op. cit.*, p. 97-98.

⁴³¹ *Idem*, p. 98.

Zakia Daoud actualise les chiffres pour l'année 2011. La population marocaine, ou d'origine, en âge d'être active, se répartit comme suit : 38% sont demandeurs d'emploi, 26,4% travaillent dans l'industrie, 29,4% dans le commerce et les transports, et 15,6 % dans les autres services (nettoyage, santé, hôtellerie...) ⁴³².

2.1.4 L'explosion du chômage et l'absence d'emplois stables

Le bouleversement économique de Liège en raison de l'effondrement de son ancienne industrie provoque une évolution négative en termes de sécurité et de stabilité de l'emploi. De 6.000 chômeurs en 1964, on atteint 18.800 chômeurs en 1968 (près de 22% du total national et 50 % du total wallon). La situation se stabilise avant la crise en 1971 avec 16.000 chômeurs (23% du pays). Ce taux de chômage comprend une part importante de femmes. Durant cette même époque, en 1969, Liège compte 102.243 étrangers dans son arrondissement, dont 31.716 travaillent ⁴³³.

Le chômage de masse, issu des conséquences de la crise de 1973, apparaît progressivement durant les années 1980 et touche fortement les travailleurs immigrés. Entre 1970 et 1980, le nombre de demandeurs d'emploi nationaux au chômage belge passe de 64.935 personnes à 294.870 personnes. ⁴³⁴. Le nombre de chômeurs chez les travailleurs de nationalité étrangère est déjà de 13.007 personnes en 1973 ⁴³⁵. En Wallonie, on compte près 16,5% de chômage dans la population des immigrés en juin 1979 contre 12,4% chez les autochtones ⁴³⁶. La position sur le marché de l'emploi, dans des secteurs instables et sensibles, et le manque de qualification frappent en premier lieu les travailleurs immigrés. Il nous est impossible de préciser la part de travailleurs marocains dans ces chiffres, faute de sources.

Le nombre de chômeurs continue d'augmenter entre 1980 et 1984 pour arriver à 545.700 sur toute la Belgique ⁴³⁷, pour ensuite redescendre. Entre 1973 et 1985, le nombre d'étrangers au chômage augmente de 52.212 unités pour arriver à 65.719. Les Marocains

⁴³² DAOUD Z., *La diaspora marocaine en Europe*, Séguier, Biarritz, 2011, p. 254-255.

⁴³³ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », *op. cit.*, p. 220-224.

⁴³⁴ GOOSSENS M., VAN HECKE E., « Évolution de la structure spatiale du chômage en Belgique », in *Espace, populations, sociétés*, n°2, *Chômage, non-emploi, sous-emploi*, 1985/2., p. 319.

⁴³⁵ BLAISE P., « Le chômage en Belgique », *op. cit.*, p. 25.

⁴³⁶ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages...: POLLAIN J., *L'emploi des travailleurs immigrés, Colloque des 15 et 16 septembre 1980*, Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, Liège, p. 2.

⁴³⁷ Statiques de la banque nationale de Belgique, p. 5.

représentent 14,83% de ce chiffre soit 9.746 personnes⁴³⁸. L'absence d'offres d'emploi et de possibilités d'une stabilité professionnelle apparaissent accrues chez les Marocains.

Tableau 9 : La population active de nationalité marocaine en Belgique de 1991 à 1998⁴³⁹

	1991	1993	1998
Actifs occupés	22 920	25 503	25 561
Dont salariés		23 731	23 662
Et Non-salariés		1772	1899
Actifs non occupés (chômage)	12 092	16 134	18 924
Total Population Active	35 012	41 637	44 485

La croissance de la population active de nationalité marocaine de 1990 à 1998, principalement due aux nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, contribue à aggraver le nombre d'inactifs sur le marché de l'emploi, notamment en raison du manque d'offre et de la discrimination à l'embauche. Les chiffres passent de 12.092 chômeurs en 1991 à 18.924 en 1998. La part de Marocains (de nationalité et donc pas les naturalisés) inactifs sur le marché de l'emploi a tendance à augmenter en pourcentage de 1991 à 1998. En 1991, 34,5 % de la population marocaine en âge d'être active se retrouve sans emploi, augmentant jusqu'à 42,5 % en 1998. Il s'agit ici de souligner ce chiffre alarmant. L'évolution de la situation récente des chiffres du chômage chez les Marocains ou d'origine ne nous laisse pas envisager une sortie de la problématique du chômage, qui s'élève encore à 38% en reprenant les Marocains et les Turcs. Ces chiffres montrent que les personnes d'origine étrangère en particulier sont les principales victimes du chômage de masse à partir des années 1980. Même s'il existe une amélioration chez les personnes de la deuxième et troisième génération, la tendance est toujours inquiétante. De plus, la difficulté à trouver des contrats stables et de longue durée s'est considérablement accrue.

⁴³⁸ BLAISE P., « Le chômage en Belgique », *op. cit.*, p. 26.

⁴³⁹ FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER, *Marocains de l'extérieur*, *op. cit.*, p. 116.

Tableau 9 : Taux de chômage des Belges d'origine belge et des personnes d'origine étrangère selon le sexe, moyenne de 2002-2003 (en%)⁴⁴⁰

Origine	Taux de chômage		
	Homme	Femme	Total
Belges d'origine belge	6	7	7
Belges naturalisés	15	16	16
UE (15)	10	14	12
Turcs/Marocains	36	47	38
Autres hors UE (15)	26	33	29

2.1.5 Quel est le rôle économique de l'émigration marocaine sur le marché du travail ?

Comme bilan de l'immigration maghrébine et plus spécifiquement marocaine, du point de vue économique, A. Martens retient trois éléments principaux. D'abord, le fait que cette immigration a contribué à « détendre les tensions salariales sur le marché de l'emploi dans les années 1963-1968 », parce que « cela a pu maintenir la production dans des secteurs à bas salaires⁴⁴¹ » occupés par ces travailleurs. Ensuite, cette immigration a « permis de maintenir les hiérarchies salariales entre secteurs et emplois qualifiés et non-qualifiés. L'apport continu de ce type de main-d'œuvre et sa reproduction dans le cadre du regroupement familial a pu préserver des tensions particulières des secteurs et des emplois bien protégés (...) et fortement syndiqués⁴⁴² ». Enfin, le fait que ces travailleurs soient moins organisés a reporté sur eux tout particulièrement les conséquences des restructurations industrielles⁴⁴³.

2.2 Discrimination et racisme

Durant les années 1964 à 1974, l'immigration massive répondant au besoin de main-d'œuvre de l'industrie minière belge assure aux travailleurs marocains une stabilité d'emploi nettement supérieure à celle des années qui suivront. Avec le tournant de 1974, les conditions

⁴⁴⁰ OKKERSE L. & TERMOTE A., « Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi à propos des travailleurs allochtones en Belgique », in *Etude statistique de l'Institut national de Statistique (Bruxelles)*, n°111 (2004), p. 24.

⁴⁴¹ MARTENS A., « L'immigration marocaine et la politique de main-d'œuvre en Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques...*, op. cit., p. 278 [251-282].

⁴⁴² *Idem*, p. 278-279.

⁴⁴³ Fonds d'Archives du Cripel, Farde Emploi-Charbonnages...: POLLAIN J., *L'emploi des travailleurs immigrés, Colloque des 15 et 16 septembre 1980*, op. cit., p.1-4.

changent et, plutôt que de les attirer comme ils le faisaient auparavant, les autorités belges tentent de susciter chez les travailleurs marocains l'envie de rentrer « au pays »⁴⁴⁴. Suite à quoi, alors que l'emploi était le premier facteur d'immigration (ce qui ne sera plus si évident par la suite⁴⁴⁵), les conditions économiques se dégradent fortement : la crise économique et la fermeture des charbonnages saturent le marché du travail. « Les manifestations de racisme et de xénophobie [étant] consubstantielles à la condition de l'immigré⁴⁴⁶ », et la concurrence entre travailleurs accrue sur le marché, on ne s'étonnera guère du racisme croissant envers les immigrés Marocains.

« Là ça commençait à monter dans les années 90. Il y avait une grande différence. L'Onem m'a envoyé là-bas comme aide mécanicien. En face à face, au moment de signer le contrat, je devais commencer le lendemain matin, l'employeur m'interpelle et me dit "Un moment, si vous êtes marocain, il faut un diplôme plus haut A2 ou A3 (moi j'étais A4)." Alors je lui ai dit, "Non monsieur ! Vous me donnez le Bic pour signer puis vous me dites Non. Donc vous êtes racistes !". Il me répond "Non, non pas du tout". Son collègue à côté de lui, voyait que je commençais à m'énerver, et est devenu tout rouge. Je lui dis "Voilà Monsieur, dites-lui !". L'employeur répète "Non je ne suis pas raciste, il faut un ouvrier plus qualifié, etc..." »⁴⁴⁷

Les Marocains sont les premiers touchés vu leur surreprésentation dans les emplois les moins qualifiés et le mécanisme discriminatoire qui existent dans certaines entreprises. C'est davantage le cas pour la deuxième génération, les enfants de Marocains, qui affrontent les conséquences de la crise en tant que jeunes. Devant la discrimination à l'embauche et une sélectivité stricte à l'embauche, les jeunes marocains et turcs sont les premiers à être victimes du chômage des jeunes.⁴⁴⁸

« Je me rappelle très bien, j'ai été pour travailler à l'usine, j'arrive à 8h00 du matin, à 4h00 j'étais dehors. Le belge reste et toi dehors. Parce qu'il y a le type de la direction il ne sait pas voir un arabe donc... (...) Et le garçon qui était dans ma classe il a dit, et lui il a fait ses deux mois et moi un jour quoi. Un jour quoi... À 8h00 tu commences, à 16h00 tu es dehors. »⁴⁴⁹

La loi Moureaux de 1981 contre le racisme et la xénophobie sera élargie par celle du 12 avril 1994 à la question du logement et de l'emploi. Néanmoins ces lois ne permettent pas d'effacer la réalité de la discrimination en Belgique. L'immigration marocaine connaît des

⁴⁴⁴ OUALI N., « Quarante ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 24-27.

⁴⁴⁵ MARTENS A., « L'insertion des immigrés dans l'emploi », in BASTENIER A., DASSETTO F. (éds), *Immigration et nouveaux pluralismes*, *op. cit.*, p. 124 [p. 123-155].

⁴⁴⁶ OUALI N., « Quarante ans de présence marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 46.

⁴⁴⁷ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 6.

⁴⁴⁸ LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », *op. cit.*, p. 53.

⁴⁴⁹ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 11.

problèmes de logement de façon récurrente pour des raisons financières et de discriminations de la part de propriétaires, comportements soulignés par les syndicats et le Commissariat Royal à la politique des immigrés. Alors qu'en France, l'implantation des migrants a surtout lieu sur le modèle des banlieues, la réalité est toute autre en Belgique puisque ceux-ci s'installent principalement dans les centres-villes défavorisés. La cohabitation entre les minorités Marocaine/Turque et la majorité de belges dans les grandes villes flamandes, comme Anvers et Gand, n'est pas chose aisée et, souvent, un esprit de concurrence s'y installe⁴⁵⁰.

Ces difficultés se poursuivent bien après les années 1970-1980. Dans une étude empirique menée en 1996, des chercheurs de l'Université de Liège concluent :

« C'est sans doute la leçon la plus significative apprise durant cette recherche (...) : en Wallonie, la discrimination d'accès à l'emploi est une réalité vécue par un nombre important de demandeurs d'emploi peu qualifiés d'origine marocaine. »⁴⁵¹

À Liège, cette année-là, le taux de discrimination sur le marché de l'emploi sur la base de l'origine est plus élevé qu'ailleurs. Cette discrimination se traduit jusque dans la manière dont un employeur refuse un demandeur d'emploi (quand on refuse un demandeur belge, on a davantage tendance à lui recommander d'aller voir un « ami »⁴⁵²). Cette discrimination se traduit aussi par le fait que dans les années 1990, le taux de chômage chez les étrangers était nettement supérieur à celui des Belges durant les années 1980 et par le fait que les étrangers qui travaillent sont souvent astreints à des emplois aux conditions difficiles⁴⁵³.

2.3 Le manque de scolarisation et de formation professionnelle

Les syndicats souhaitent lutter contre le chômage des jeunes immigrés en appuyant leur éducation et leur scolarisation par une meilleure formation, un encadrement scolaire spécifique et un renforcement des cours de maîtrise en langue française et néerlandaise. La cour de justice européenne fait pression en 1989 pour que les jeunes turcs et marocains obtiennent des allocations d'attente au sortir de leurs études. Le Ministère de l'Éducation s'est

⁴⁵⁰ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 344

⁴⁵¹ ARRIJN P., FELD S., NAYER A., *Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin : the case of Belgium*, Genève, Organisation Internationale du Travail, 1998, p. 49.

⁴⁵² ARRIJN P., FELD S., NAYER A., *Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin : the case of Belgium*, Genève, Organisation Internationale du Travail, 1998, p. 45.

⁴⁵³ ADAM I., « Les immigrés et leurs descendants sur le marché de l'emploi. Qu'en savons-nous en Belgique francophone (1989-2004) ? », in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F., *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 2007, p. 223-235.

conformé à la législation européenne qui prévoit un enseignement d'accueil gratuit et l'apprentissage de la langue du pays mais aussi, la promotion de l'enseignement de la langue maternelle et de la culture du pays d'origine. En Belgique, le législateur instaure, via la circulaire du 1^{er} septembre 1982, des cours d'adaptation à la langue en primaire et des cours intensifs de français dans le secondaire pour les enfants de travailleurs migrants. L'objectif est d'intensifier les relations entre la famille et les enseignants par l'entremise du professeur de religion islamique si cela est jugé nécessaire. Cette circulaire révèle un effort de mise en place d'un apprentissage de la langue française adapté et au bénéfice du public immigré⁴⁵⁴.

Cette logique se poursuit en 1984 avec une expérience d'enseignement interculturel. Ce sont des classes, dites « d'adaptation », de jeunes issus de l'immigration ne parlant pas le français, avec un programme de cours de géographie et d'histoire comprenant des éléments de la culture d'origine. Les cours de promotion sociale en français langue étrangère sont également suivis par des adultes et des jeunes immigrés. Dès 1992, l'enseignement à discrimination positive se développe en parallèle pour tenter d'effacer les inégalités dans l'éducation belge en donnant davantage de moyens financiers et humains aux écoles en difficultés, notamment par la suite avec le développement des « Zones d'éducation prioritaire ».

Toutefois, cela n'inverse pas la tendance de la surreprésentation des élèves d'origine marocaine dans les filières techniques et professionnelles et, par effet miroir, de leur sous-représentation dans l'enseignement général :

« J'ai fait mes humanités jusqu'en 4^{ème} puis mécanique générale en professionnel. A Saint Barthélémy, rue Saint-Léonard (maintenant l'école Maghin). Puis j'suis parti à Saint-Laurent, pendant 5 ans en mécanique, puis 2 ans à Soumagne car on a déménagé. »⁴⁵⁵

Il faut ajouter que beaucoup de jeunes Marocains issus de l'immigration sont transférés vers l'enseignement spécial « par défaut », c'est-à-dire simplement sans prendre en considération le milieu social ou les difficultés linguistiques ou culturelles. La similitude de ces jeunes issus de l'immigration est la difficulté et le retard scolaires, qui entraînent souvent une relégation scolaire précoce vers les filières manuelles. L'autoreprésentation des élèves, influencée par l'image renvoyée par leurs enseignants, en est imprégnée : moins élevée est

⁴⁵⁴ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 345.

⁴⁵⁵ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 1.

leur situation socioéconomique, plus forte est leur identification « ethnique ». L'inégalité de statut, renforcée par le fonctionnement de « quasi marché scolaire » existant en Belgique francophone et, pour partie en conséquence, par les représentations transmises par les enseignants, provoque sa perpétuation⁴⁵⁶. Farah Al Hammoumi résume l'épreuve qu'est son parcours scolaire, et les conséquences sur son estime personnelle :

« J'avais fait un an à l'école primaire au Maroc. J'avais 7 ans quand je suis arrivée (en 1966) puis j'ai recommencé mon parcours scolaire en doublant ma première et ma troisième primaire (...). J'ai galéré pendant quelques années avant de reprendre le dessus sur les événements. J'ai ensuite suivi une formation pour sortir du cercle vicieux. Un moment de dépression focalisée (...). Une fin mouvementée. J'ai terminé les études en 1985 ou 1986. »⁴⁵⁷

Pendant que les autorités belges patinent, le Maroc envisage un programme large d'éducation par la mise en place de 97 ELCO (enseignement de la langue et de la culture d'origine) dans le but de renforcer le lien entre les ressortissants et le Maroc dans l'intention d'un retour au pays et de garantir la manne d'argent gigantesque qui émane des ressortissants marocains. Un programme de langue arabe est institué en 1994. Par ailleurs, se mettent en place sur base religieuse, des écoles coraniques qui enseignent l'arabe à énormément de jeunes en Belgique via les mosquées de quartier ; elles sont donc organisées par la communauté marocaine suivant des règles obéissant aux codes culturels marocains⁴⁵⁸.

L'enseignement représente l'espoir d'un avenir économique et social pour les Marocains de Belgique. Il est perçu comme un ascenseur social, mais les familles peuvent l'identifier également comme un risque, celui de « perdre ses valeurs, sa culture ou sa religion ». Il y a un enjeu réel dans la lutte pour un accès à l'enseignement qui incarne le seul espoir pour les familles et leurs enfants de sortir de leurs conditions socioéconomiques,

⁴⁵⁶ CRUTZEN D., LUCCHINI S., « État des savoirs concernant l'éducation et la scolarité des enfants issus de l'immigration en Communauté française de Belgique », in MARTINIELLO M., RÉA A. et DASSETO F. (éds), *Immigration et intégration en Belgique Francophone*, op. cit., p. 290, 306-307 et 324-325 ; REA A., « La scolarité bloque-t-elle l'ascenseur social ? », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M., REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique*, op. cit., p. 105-111 ; FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », op. cit., p. 345 ; MUNAR SUARD L., PRAILE D., TARGOSZ P., *Gérer l'altérité. Jeunes issus de l'immigration et parcours d'insertion socio-professionnelle*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1997, p. 89-91 et 95-96.

⁴⁵⁷ Entretien avec Farah Al Hammoumi, p. 4-5.

⁴⁵⁸ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », op. cit., p. 345-346.

développant des stratégies d'insertion professionnelle dès le début de la scolarité, en lien avec l'ancrage de la famille dans la société⁴⁵⁹.

Le niveau d'éducation des Marocains en Belgique, comme celui de l'ensemble des communautés étrangères dans le pays, bien que s'améliorant, demeure en recul par rapport aux nationaux. En 1991, plus de 90% des plus de 50 ans ne détiennent aucun diplôme, pour un peu plus de 50% pour les 25-30 ans. Cette amélioration est surtout le fait de la scolarisation des enfants de la deuxième et de la troisième génération. Un nombre croissant obtient les diplômes des niveaux primaire et secondaire. Certains continuent leur cursus dans l'enseignement supérieur et très peu d'entre eux continuent leurs études à l'université. Au milieu des années 1970, seulement 5% des ressortissants marocains ont un diplôme du supérieur, pour 12-13% au début de la décennie 1990. Beaucoup, comme l'expliquent les témoins interviewés, dont Rania Semlali ou Kadir Mabrouk, décident de recommencer une formation professionnelle afin de se réadapter à l'évolution du marché de l'emploi⁴⁶⁰ :

« J'avais 44 ans quand j'ai commencé [en infirmerie]. On s'est inscrites [avec ma sœur] et *el hamdoulilah* ça s'est super bien passé. On a terminé. Et c'est à ce moment-là, avec mon diplôme que je suis allé chez mon père et là il était super fier. »⁴⁶¹

« Mais aux hauts-Fourneaux, on pouvait faire des formations, c'est l'usine qui nous envoyait faire des formations. J'ai été faire des formations en soudure, soudure à l'arc, chalumeau, il y avait tout, chalumeau, c'est vrai que j'ai appris beaucoup de choses. Et puis on a été aussi apprendre, j'ai pris des cours en hydraulique, pneumatique... »⁴⁶²

3. D'une immigration charbonnière à une immigration multi-facette

Face aux réalités exposées ci-dessus, nous voulons souligner des parcours professionnels particuliers de Marocains à Liège, des années 1970 aux années 1990, pour nuancer l'affirmation « OS à vie » de Sayad⁴⁶³. Une partie conséquente de l'immigration marocaine reste dans cette réalité, mais nous voulons ici souligner la mobilité professionnelle

⁴⁵⁹ CRUTZEN D., LUCCHINI S., « État des savoirs concernant l'éducation..., *op. cit.*, p. 299-300 ; FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 346.

⁴⁶⁰ MUNAR SUARD L., PRAILE D., TARGOSZ P., *Gérer l'altérité, op. cit.*, p. 91-95 ; FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER, *Marocains de l'extérieur, op. cit.*, p. 79-80 ; Entretiens personnels avec Kadir Mabrouk, Rania Semlali, Leila Jebara et Farah Al Hammoumi.

⁴⁶¹ Entretien avec Rania Semlali, p. 6.

⁴⁶² Entretien avec Kadir Mabrouk, p. 7.

⁴⁶³ SAYAD A., *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999, p. 250-258.

qui peut exister au sein de l'immigration marocaine, surtout dans le cas d'une région industrielle comme Liège qui connaît une désindustrialisation rapide après les années 1960.

3.1 Secteur industriel et manufacturier

Le secteur du charbon n'est pas le seul en récession à Liège ni même le premier en termes d'actifs occupés. Comme nous l'avons vu, le secteur manufacturier souffre lourdement dans la période entre 1960 et 1968 avec en tête le secteur des métaux (7.472 emplois en moins dans l'arrondissement de Liège) suivi par celui de la chimie (2.203) et du textile (667). Les Marocains se retrouvent dans une posture peu évidente de renfort d'un secteur en régression, celui de l'industrie manufacturière liégeoise. En effet, la main-d'œuvre marocaine est appelée en Belgique afin de remplacer les travailleurs nationaux qui se désinvestissent des secteurs de l'industrie lourde les plus pénibles et précaires, en premier lieu les charbonnages, rapidement après la métallurgie, comme ce fut le cas des Italiens, des Espagnols et des Grecs au cours des années qui précèdent⁴⁶⁴.

3.1.1 La sidérurgie

En 1971, la production de métaux représente 76% des actifs industriels⁴⁶⁵. On assiste à l'apparition de centaines de nouvelles implantations que ce soient des transferts, des créations et des extensions des industries déjà présentes. L'industrie des métaux représente, à elle seule, 47,6% de ces nouvelles implantations⁴⁶⁶. Malgré cet indicateur, le secteur est en crise et sa situation s'aggrave d'année en année à cause de la concurrence au niveau mondial avec le métal japonais, brésilien, indien ou encore mexicain et de la baisse de la demande en acier en Europe. De 1974 à 1980, le personnel de Cockerill passe de 24.082 à 15.755. L'industrie continue d'assurer de l'emploi à 9% de la population active de l'arrondissement⁴⁶⁷. Après les années 70, le *turnover*⁴⁶⁸, particulièrement présent et croissant dans l'industrie liégeoise, est renforcé et connaît un taux de 60 à 80%, les étrangers étant les plus instables⁴⁶⁹. Les Marocains des premières années sont très présents dans le processus de *turnover* de l'industrie sidérurgique où ils servent de main-d'œuvre d'appoint.

⁴⁶⁴ LÉONARD M., *Du « temps des médailles » aux plans de fermeture*, op. cit., p. 327.

⁴⁶⁵ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », op. cit., p. 223.

⁴⁶⁶ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « Les implantations industrielles nouvelles de la Province de Liège », in *Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, n°265 (1975), p.376

⁴⁶⁷ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La sidérurgie liégeoise face aux mutations structurelles de la sidérurgie mondiale », in *Euregio Maas-Rhein, Informationen und Materialien zur Geographie*, n°9 (1981), p. 42-58.

⁴⁶⁸ Rotation des effectifs par le renouvellement constant de la main-d'œuvre suivant de nombreux départs qui se suivent de recrutements constants.

⁴⁶⁹ ROELS L., *Het tekort : studies over de arbeidsmarkt...*, op. cit., p. 143.

L'expérience des travailleurs marocains dans l'industrie sidérurgique reste peu connue et pourtant c'est une réalité conséquente et même précoce dans l'immigration marocaine. Nous n'avons pas de chiffres exacts pour quantifier le phénomène mais parmi nos 25 témoins, 8 (et même 9 si l'on compte le père d'une de nos témoins) sont passés par le secteur sidérurgique. 4 ont fait une partie ou toute leur carrière dans le secteur (10 ans et plus), et 3 y ont été « de passage » (certains 2 ans, d'autres deux semaines). 5 travaillent pour Cockerill et 3 pour Prayon (qui est encore une usine entre le zinc et la chimie⁴⁷⁰). Ces travailleurs marocains évoquent une présence minime d'autres Marocains dans le secteur⁴⁷¹.

Les raisons du choix de la sidérurgie sont avant tout sa grande absorption de main-d'œuvre à Liège et son salaire attractif comme c'est le cas de Farouk Choukri, de Kadir Mabrouk, de Rachid Fakchich ou de Fouad Ilari⁴⁷². Mais des raisons plus variées peuvent apparaître. Dès 1966, le père de Rania Semlali s'engage pour Ferblatil, où il a une longue carrière. Il est attiré et fasciné, selon elle, par les méthodes de production et la technologie à la pointe⁴⁷³. Soufiane El Bakri décide de rejoindre la société Prayon (en 1970) après une période pas évidente dans la mine et pour financer son commerce. Comme une série de jeunes Marocains qui recherchent surtout une rentrée d'argent pour envisager d'autres projets, bien loin donc de l'optique d'OS à vie⁴⁷⁴. On voit aussi pas mal d'étudiants chercher un emploi industriel pour des périodes brèves⁴⁷⁵. Au départ, peu envisagent de rester travailler dans ce secteur mais ils finissent par le faire lorsque des opportunités de contrats indéterminés se présentent. L'embauchage en CDI n'est pas évident et la plupart des Marocains doivent attendre plusieurs années avant d'avoir un contrat indéterminé.

La plupart n'ont pas de qualifications spécifiques ou des qualifications différentes (Kadir Mabrouk avait une formation de menuisier)⁴⁷⁶. Rachid Fakchich, étant de la deuxième génération, est passé par des formations en mécanique pour travailler sur un site de Cockerill⁴⁷⁷. Farid Omar obtient son graduat en électromécanique en 1989 pour devenir ajusteur-mécanicien dans un atelier de fabrication mécanique avant de rejoindre Moplefan

⁴⁷⁰ JADOT P., *Prayon, du zinc à la chimie*, CEFAL [Centre d'édition, de fournitures et d'aide pour la lecture], Liège 2007.

⁴⁷¹ Entretiens avec Kadir Mabrouk, Farouk Choukri, Najib Belahoumi

⁴⁷² Entretiens avec Kadir Mabrouk, Farouk Choukri, Najib Belahoumi et Fouad Ilari (p.4)

⁴⁷³ Entretien avec Rania Semlali, p. 5

⁴⁷⁴ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 6

⁴⁷⁵ Entretiens avec Ayoub Allachi, Youssef Ben Jelloun, Mahmud Benjida ...

⁴⁷⁶ Entretien avec Kadir Mabrouk, p. 5

⁴⁷⁷ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 4

(industrie alimentaire) en 1989. Les autres se sont formés en cours de parcours pour pouvoir continuer dans la sidérurgie comme Kadir Mabrouk.

Le *turnover* est fréquent dans l'industrie sidérurgique et si une partie des Marocains ont été licenciés, les autres ont connu un reclassement dans les autres usines de la nébuleuse Cockerill du bassin liégeois. Nous pouvons citer ici l'exception de Younes Benhamou, engagé à Prayon. L'usine métallique puis chimique d'Engis, via une production novatrice dans le phosphate, connaît une stabilité forte au regard de la situation économique⁴⁷⁸.

3.1.2 Les autres secteurs industriels

Quelques Marocains ont transité par la construction, notamment la démolition. Mais il s'agit pour eux, souvent, d'un court passage en attendant de trouver mieux. On retrouve une activité dans les divers secteurs de l'industrie liégeoise : Prayon (chimie), Kone (ascenseur), Soremi (réparation des câblages électriques de chars d'assaut), travaux publics (ouvriers communaux), laminoirs, ABInBev, Moplefan (alimentaire), Laiterie Jacquet, Englebert Uni royal, entreprise de fabrication de peinture...

La plupart sont des passages transitoires dans diverses industries mais certains y ont fait leur carrière complète comme Farid Omar, Yassine Ghalaoui et Younes Benhamou. Farouk Choukri, étant sans papiers à ses débuts en Belgique, privilégie des petites entreprises pour éviter les problèmes et cela l'autorise à une plus grande mobilité professionnelle⁴⁷⁹.

3.1.3 Conditions de travail

Que ce soit à propos du travail ou du lieu de travail, les personnes que nous avons interviewées se plaignent des conditions, du manque d'hygiène et de l'insalubrité des secteurs occupés. La chaleur pour la sidérurgie, la poussière pour la mine, le plomb dans l'air et les composants chimiques à Prayon ... illustrent assez bien le danger médical qui existe dans le monde du travail industriel liégeois de cette période. En ce qui concerne la pénibilité du travail, le constat est similaire pour la difficulté des tâches effectuées et l'effort lié à ce type de travail. De nombreux travailleurs sont confrontés à des problèmes physiques et finissent difficilement leur carrière. Yassine Ghalaoui s'arrête après 14 ans de carrière à cause d'une hernie discale due à son travail difficile à ABInBev et à la Laiterie Jacquet. Ghalaoui évoque aussi la contradiction de travailler dans l'alcool en tant que musulman mais insiste sur le fait

⁴⁷⁸ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », *op. cit.*, p. 221.

⁴⁷⁹ Entretien Avec Farouk Choukri, p. 10

que ce ne doit pas être un frein à l'emploi. Il souligne aussi la pénibilité par la fatigue que ces travaux procurent⁴⁸⁰.

Ce sont des constats qui se retrouvent largement dans le monde du travail industriel et qui ne diffèrent pas vraiment de ce que connaissent d'autres membres de la classe ouvrière belge occupée dans le même secteur d'activité. Les Marocains y sont confrontés parce qu'ils occupent spécifiquement ce type de secteurs. Néanmoins, la fonction dans l'entreprise prend un rôle particulier parce que les Marocains occupent souvent des places difficiles comme l'explique Younes Benhamou :

« Bah, il y a le gaz, il y a le bruit, et puis c'est chimique. Alors celui qui n'a pas de diplôme pour avoir une place magnifique, il faut compter sur soi. Il faut plus travailler, pour monter en grade. Plus tu montes en grade, plus que tu gagnes plus. Plus que tu travailles moins, voilà quoi. »⁴⁸¹

On peut ajouter le manque d'attention ou de formations spécifiques pour les Marocains. Certains témoins évoquent des accidents mortels de Marocains occasionnés par le manque de compréhension (linguistique), d'indications ou même de mesures concrètes concernant la sécurité au travail. L'exemple d'un Marocain mort durant la construction d'une autoroute est resté dans la mémoire de Soufiane El Bakri⁴⁸².

« Il y avait un marocain qui est venu pour être engagé, et il doit faire deux semaines chaque fois pour travailler à une place. Deux semaines avec quelqu'un, pour apprendre. Oui, mais il y avait quelques-uns qui ne voulaient pas aider ce marocain. Quand il demandait il lui disait "oui je t'expliquerai ça après". Il n'expliquera jamais. »⁴⁸³

Enfin, Karim Bakhtar mentionne un élément psychologique qui est l'inexpérience des Marocains pour le travail dans les secteurs industriels belges qu'ils occupent. Le travail industriel intensif est mal vécu par certains Marocains qui ne sont pas habitués à cette pression. Il raconte aussi le manque de valorisation de l'ouvrier et l'aspect dégradant du travail par moment⁴⁸⁴.

3.1.4 Réalité salariale et situation familiale

L'OS à vie peut s'expliquer dans le cas du travailleur qui souhaite garantir un maximum de stabilité pour le reste de sa famille. En effet, la réalité familiale est souvent une

⁴⁸⁰ Entretien avec Yassine Ghalaoui, op.cit., p. 4-5

⁴⁸¹ Entretien avec Younes Benhamou, p. 9

⁴⁸² Entretien avec Soufiane El Bakri, op.cit, p. 3

⁴⁸³ Entretien avec Younes Benhamou, p. 11

⁴⁸⁴ Entretien avec Soufiane Mezianr, p. 9-10

des explications premières de la raison qui poussent ces premiers Marocains à rester dans le secteur. Cela leur permettait de pouvoir entretenir leur famille et d'élever convenablement leurs enfants.

Le choix apparaît comme une nécessité dans tous les cas. C'est un moyen de nourrir sa famille, de s'installer durablement ou de faire des économies pour d'autres ambitions (Kadir Mabrouk finit, en fin de carrière, par acheter un immeuble qu'il loue⁴⁸⁵). Le salaire d'ouvrier permet en général d'avoir un bon niveau de vie. Ce salaire attractif est une raison qui explique que la plupart sont restés dans les mêmes fonctions. Une série de témoins entament d'autres formations pour garantir ou même valoriser leur salaire⁴⁸⁶. Farid Omar va même reprendre des études après son licenciement pour obtenir un diplôme d'ingénieur⁴⁸⁷.

3.1.5 Instabilité professionnelle

Suivre les carrières et leur évolution est très complexe. Il existe une mobilité constante ; nous aurions pu prendre une dizaine de pages de ce travail pour tenter de l'expliquer. Il n'y a qu'un seul marocain interviewé qui a commencé à Prayon et terminé là-bas (Younes Benhamou). Aucun des Marocains de l'industrie n'a trouvé de poste directement stable et assurés et tous ont tous connu une mobilité professionnelle forte dans les débuts de leur parcours. Un taux fort de *turnover* peut être constaté dans toutes ces entreprises. Mais pour les Marocains ce n'est pas un problème, au début des années 1970, vu une demande de main d'œuvre⁴⁸⁸.

Plusieurs exemples de cette réalité sont illustrés par nos témoins. Ilari tourne de semaine en semaine dans les usines en tant qu'intérimaire⁴⁸⁹. El Bakri passe par divers secteurs : d'abord à la mine, puis à Prayon, puis il devient commerçant. Kadir Mabrouk nous explique la difficulté d'obtenir un CDI. Farouk Choukri est licencié de trois entreprises avant d'aller à Cockerill. Yassine Ghalaoui passe par quatre entreprises différentes en 2 ans. Il existe une instabilité plus forte pour les générations de Marocains touchées par le chômage de masse et les mesures d'austérité. Certains Marocains soulignent le problème de la flexibilité constante et de son augmentation depuis les années 80.

⁴⁸⁵ Entretien avec Kadir Mabrouk, p. 8

⁴⁸⁶ Entretiens avec Kadir Mabrouk, Farid Omar ...

⁴⁸⁷ Entretien avec Farid Omar, p. 11

⁴⁸⁸ Entretien avec Yassine Ghalaoui, p. 4-5

⁴⁸⁹ Entretien avec Fouad Ilari, p. 4.

« Oui maintenant c'est exagéré. Même en entreprise, on fait tourner la machine et on fait plein d'autre tâches. »⁴⁹⁰

Les licenciements et restructurations d'après 1980 visent en premier lieu les plus jeunes, les derniers arrivants ou les moins qualifiés. Ces conditions peuvent facilement viser les Marocains. Rachid Fakchich est licencié après 10 ans de travail à cause des restructurations de Cockerill. Selon lui, le problème principal est qu'il est un dernier arrivant dans l'usine et qu'il est jeune. L'évolution technologique est en cause, selon lui, du fait de la présence progressive de machines remplaçant son poste. Il regrette l'époque des années 70 où l'offre d'emploi est omniprésente⁴⁹¹. A Kone, usine de production d'ascenseur, il se retrouve devant son manque de qualification.⁴⁹²

L'accès à des perspectives de carrières plus longues s'opère après plusieurs années de travail et pour certains travailleurs après un parcours souvent complexe. Cette réalité n'est souvent possible que pour les premiers arrivants engagés dans une période moins instable au niveau du travail.

3.1.6 Syndicalisme et participation au mouvements sociaux

Les syndicats ne savent pas comment réagir face à l'arrivée de milliers de migrants qui rejoignent directement le monde du travail. A la fois, ils veulent protéger le marché national de l'emploi et à la fois défendre l'égalité des droits pour les étrangers. Le recrutement syndical s'étend rapidement aux travailleurs étrangers. Une offensive est même lancée, en 1966, contre le gouvernement auquel on reproche son manque de politique d'immigration cohérente. Le droit de grève des immigrés est défendu pendant l'épisode de la grève de 1969 sur le site de Citroën à Forest.⁴⁹³ En 1970, la FGTB crée une commission consultative Nationale qui doit envisager une politique d'ensemble de l'immigration. La CSC travaille sur une représentation des minorités par des permanents de même origine et établit un Statut du travailleur immigré en 1974. En 1983, la CSC rappelle que l'intégration doit primer pour éviter la marginalisation des immigrés.⁴⁹⁴

La syndicalisation étant une constante quasi obligatoire dans le milieu syndical liégeois, les Marocains n'y font pas exception et se syndicalisent en fonction de la position et

⁴⁹⁰ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 7

⁴⁹¹ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 4

⁴⁹² Entretien avec Rachid Fakchich, p. 5

⁴⁹³ FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 341

⁴⁹⁴ *Idem*, p. 341-342

de l'influence du syndicat dans l'entreprise. Farouk Choukri va se résoudre à rejoindre la FGTB pour conserver son poste⁴⁹⁵. L'envie de participer est présente, on remarque une implication forte de certains Marocains pour faire entendre leurs droits mais aussi défendre des causes collectives. Beaucoup de témoins font référence au syndicat comme un moyen de préserver leurs droits ainsi que de se défendre face aux discriminations sur le lieu de travail⁴⁹⁶. Dans le secteur industriel, les Marocains interviewés participent systématiquement aux mouvements de grèves pour soutenir les revendications qui sont aussi à leur avantage⁴⁹⁷.

On remarque une vision nuancée chez les Marocains faisant la distinction entre l'absence de préoccupation du syndicat et la présence d'un syndicat combatif défendant leurs droits.

« Il y a 2 types de délégués, il y a les délégués permanents (c'est du baratin), ils utilisent des termes que tu ne comprendras jamais. Puis il y a le délégué syndical qui est complètement combatif, il est là par solidarité. »⁴⁹⁸

Le syndicat a changé pour une partie des Marocains. Là où il y avait une combativité forte et une défense des travailleurs dans les grandes entreprises comme à Cockerill, il y a maintenant des syndicalistes alliés du patron qui ne défendent plus suffisamment l'intérêt des travailleurs et il y a donc plus de tensions avec les délégués syndicaux. Cette vision négative du syndicat se renforce après les années 80 dans le discours des témoins⁴⁹⁹.

Farouk Choukri est une figure combative dans notre groupe de personnes interviewées. Au Maroc, il a vite intégré le mouvement syndical dans son usine et s'est fait remarquer par les autorités sur place⁵⁰⁰. Lors de ses premières expériences professionnelles en Belgique, il dénonce des pratiques douteuses dans le versement des salaires dans une entreprise à Hannut où la délégation syndicale n'est pas active. L'inspection du travail lui donnera raison. Il est licencié à plusieurs reprises pour la défense des droits des ouvriers dans plusieurs petites entreprises⁵⁰¹. Lorsqu'il rejoint Cockerill en 1979, il change de syndicat et rejoint la FGTB. Il commence ensuite une carrière en tant que militant syndical. Il passera d'ailleurs dans une émission télévisée en 1992⁵⁰². A cause de son côté très revendicatif, la

⁴⁹⁵ Entretien avec Farouk Choukri, p. 18-20

⁴⁹⁶ Entretien avec Younes Benhamou, p. 11

⁴⁹⁷ Entretien avec Younes Benhamou, p. 13

⁴⁹⁸ Entretien avec Fouad Ilari, p. 5

⁴⁹⁹ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 7

⁵⁰⁰ Entretien avec Farouk Choukri, p. 1-2

⁵⁰¹ *Idem*, p.10-13

⁵⁰² Une émission "Regards" de mai 1992 consacrée à l'immigration marocaine en Belgique. Réalisation: LENTINI G., & ZAGAGLIA P. (FGTB), en ligne sur <https://www.youtube.com/watch?v=cdpfwjDfgLU&t=149s> (consulté le 8 août 2019).

direction le met sous pression et sa délégation syndicale le soutient au point de menacer de se mettre en grève si on l'exclut. Il entame une formation syndicale mais ne deviendra pas délégué syndical parce que, selon lui, son origine marocaine joue contre lui⁵⁰³.

« Moi ça ne me surprend pas, et ça ne me dérange pas dans le sens où notre temps n'est pas encore arrivé. Le temps des Maghrébins n'est pas encore là. »⁵⁰⁴

3.1.7 Discrimination et intégration professionnelle

Une dimension constamment présente à différents échelons est la question de la discrimination au travail et du sentiment de devoir toujours légitimer sa présence face aux autres travailleurs. Les travailleurs de notre échantillon ressentent les discriminations, existantes dans la société, reproduites au travail. Mais une différence se marque entre les années 70 et les années 80-90 face à l'évolution de l'image des Marocains dans la sphère publique.

Le problème de l'inconnu et de la distance qui existe dans le milieu ouvrier n'est pas lié à une question communautaire mais à plutôt à une méfiance et à des préjugés véhiculés dans la société (préjugés sur leur culture, sur leur quotidien, dans le registre « ils n'ont pas de voitures mais des chameaux dans leur pays », etc.). Fouad Ilari évoque ce problème de distance entre les ouvriers, ajouté à une pression au travail et une mise en concurrence avec le reste des travailleurs⁵⁰⁵.

On voit circuler d'autres stéréotypes comme l'idée que les Marocains sont des travailleurs destinés aux métiers les plus lourds et pénibles : « Dans la tête des gens on n'avait pas droit à la culture, pas le droit de s'instruire. »⁵⁰⁶ Ce cas sera particulièrement présent avec les commerçants marocains.

A Cockerill, des situations de tensions apparaissent entre Italiens et Marocains. Selon Fouad Ilari, les Italiens ont le contrôle à Cockerill et ne laissent que peu de place aux Marocains⁵⁰⁷, cette situation ne semble pas être un fait isolé comme l'expliquent différents Marocains du secteur qui se sentent relégués au second plan après les Italiens. Le

⁵⁰³ Entretien avec Farouk Choukri, p. 20-24

⁵⁰⁴ *Ibid.*

⁵⁰⁵ Entretien avec Fouad Ilari, p. 4.

⁵⁰⁶ *Idem*, p.5.

⁵⁰⁷ *Idem*, p.4.

communautarisme italien est pointé du doigt, vu qu'ils favorisent leurs proches ou leurs connaissances :

Quand j'ai eu mon contrat CDI, il y a eu un moment de grève de la communauté italienne vis-à-vis de moi car ils ont dit : "Ce n'est pas possible, il y a des Italiens qui sont CDD ici depuis 4-5 ans et qui ne sont pas encore CDI, et lui il vient d'arriver et il a déjà un CDI !" »⁵⁰⁸

La discrimination est constamment présente dans le parcours du travailleur marocain parsemé de situations d'amalgame, de préjugés et de racisme ouvert. Les situations les plus violentes de discrimination sont liées à l'embauche ou aux relations avec le patronat. Comme Ayoub Allachi qui ne travaille qu'une journée dans une entreprise du simple fait qu'il est Marocain⁵⁰⁹, Rachid Fakchich nous raconte une situation à l'embauchage à Ans où le fait qu'il soit Marocain est considéré comme la raison du non-engagement⁵¹⁰.

Les Marocains interviewés nous expliquent souvent le même raisonnement : ils n'ont pas progressé ou ne sont pas monté en grade au sein de l'usine parce qu'ils ne le voulaient pas. Ils l'expliquent par la volonté de retourner souvent au Maroc ou de ne pas être intéressé par un grade. Ils n'envisagent pas l'avenir dans l'entreprise ou le secteur et donc ne désirent pas avoir des responsabilités. Il faut envisager aussi la question de l'intériorisation de la place du Marocain sur le marché de l'emploi ou dans la société belge. Mais rappelons quand même que peu sont sollicités pour occuper des fonctions⁵¹¹. Farouk Choukri nous dit tout de même que le fait d'être marocain l'a clairement empêché d'avancer dans son travail⁵¹². Farid Omar exprime que la direction « ne voulait pas donner la hiérarchie à quelqu'un qui a vécu, quelqu'un d'étranger »⁵¹³ et on ne lui a jamais donné de postes à responsabilités malgré ses qualifications. On peut parler d'un plafond de verre, comme l'évoque Anne-Sophie Bruno⁵¹⁴, impossible à briser pour ces Marocains⁵¹⁵. Farid Omar souligne que le syndicat est un moyen d'éviter ce plafond de verre car là il peut y progresser.

Néanmoins, on constate une intégration sociale forte par le milieu professionnel où les travailleurs sont solidaires entre eux par moment. Les Marocains se lient aux autres

⁵⁰⁸ Entretien avec Farouk Choukri, p. 18-20

⁵⁰⁹ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 10

⁵¹⁰ Entretien avec Rachid Fakchich, p.

⁵¹¹ Entretien avec Younes Benhamou, p. 10, Rachid Fakchich, ...

⁵¹² Entretien avec Farouk Choukri, p. 10

⁵¹³ Entretien avec Farid Omar, op.cit. p. 13

⁵¹⁴ BRUNO A.-S., *Les chemins de la mobilité*, p. 162-64.

⁵¹⁵ Entretien avec Farid Omar, op.cit. p. 13-14

travailleurs autour de la défense des droits et de la solidarité entre membres d'une même classe. Comme le disait Farouk Choukri dans son interview en 1992 :

« Ce qu'on ne doit pas oublier, c'est notre appartenance. On appartient à une classe et on ne doit pas oublier cette classe-là, c'est la nôtre et on ne doit pas l'oublier. Qu'on soit Italiens, Marocains, Belges ou Allemands... »⁵¹⁶

Rachid Fakchich relate son expérience dans une équipe très soudée où il y avait une ambiance de camaraderie et où le rire était omniprésent. Il n'y a que deux Marocains sur le site de Cockerill où il travaille⁵¹⁷. Younes Benhamou parle d'une ambiance bonne enfant où chacun se « taquine » sur ses origines mais où la solidarité se renforce au fil des années⁵¹⁸. On remarque une solidarité communautaire qui s'organise entre les Marocains dans certaines entreprises.

« Entre Marocains, il y avait deux types de Marocains. Ceux qui veulent garder leur travail et qui s'allient aux autres parce que c'est eux les chefs et les autres qui faisaient comme nous, soit ils travaillent et quand ils en ont marre ils quittent. Ceux-là étaient solidaires avec nous. »⁵¹⁹

Les Marocains font référence à une situation plus difficile au travail à cause de raisons extérieures. Ils mentionnent la fin des années 80 et les années 90, où la guerre du Golfe, l'apparition des attentats et une situation socio-économique ont entraîné un renforcement de la méfiance et du racisme entre les gens et même entre travailleurs sur le lieu de travail⁵²⁰.

3.2 La présence marocaine dans le secteur tertiaire marchand

L'évolution économique de Liège tend à renforcer le secteur tertiaire. Dans les chiffres, on remarque aussi que, dès les années 1980, les travailleurs immigrés tendent à être occupés dans ce secteur. Il y a un glissement du secteur secondaire au secteur tertiaire chez les travailleurs marocains⁵²¹. Le constat en analysant les trajectoires professionnelles de nos témoins conforte cette réalité même s'il ne s'agit que d'un échantillon. Que ce soit du travail dans des ASBL de récupération, dans le petit commerce, dans l'Horeca, dans les services à la population ..., nos témoins arrivant après 1974 ont tendance à viser le secteur tertiaire et non

⁵¹⁶ LENTINI G., & ZAGAGLIA P. (FGTB), en ligne sur <https://www.youtube.com/watch?v=cdpfwjDfgLU&t=149s> (consulté le 8 août 2019).

⁵¹⁷ Entretien avec Rachid Fakchich, op.cit, p. 4

⁵¹⁸ Entretien avec Younes Benhamou, p. 12

⁵¹⁹ Entretien avec Fouad Ilari, p. 1-15

⁵²⁰ Entretiens avec Ayoub Allachi, Rachid Fakchich, Younes Benhamou.

⁵²¹ Fédération des centres régionaux d'intégration, *Insertion socio-professionnelle des personnes marocaines ou d'origine marocaine en Wallonie*, Avril 2000, p. 23

plus les activités économiques secondaires. Cela s'explique par la place des travailleurs marocains sur le marché du travail belge et dans le secteur secondaire. Étant les derniers arrivants dans ce secteur, les Marocains s'orientent rapidement vers le secteur tertiaire marchand qui offre le plus de possibilités d'emploi dans des conditions moins pénibles. Les Marocains occupent, en majorité, une certaine partie du secteur tertiaire (transports, commerce, Horeca, logistique...). Il s'agit d'une main d'œuvre d'appoint instable, précaire, peu formée ou qualifiée et sujette à une augmentation de la discrimination. Le secteur tertiaire marchand est aussi le secteur où s'applique le plus, au départ, la flexibilisation⁵²². Dans ce que nous pouvons analyser, les Marocains occupent le secteur tertiaire inférieur où l'emploi est peu qualifié et assez facile d'accès. Néanmoins, vu le nombre réduit de témoins, nous ne pouvons pas donner une image complète des différents aspects de l'emploi dans le tertiaire. Nous allons séparer de l'ensemble du tertiaire marchand, le petit commerce que nous traitons dans un paragraphe ultérieur.

3.2.1 Horeca

La part de Marocains dans l'Horeca n'a cessé de grandir à partir des années 1980. Le parcours de Rachid Fakchich est intéressant à étudier. Il quitte le secteur secondaire parce qu'on lui demande toujours plus de qualifications. Il rejoint l'Horeca à Anvers en 1988 pour deux ans puis revient à Liège face à une situation de discrimination auprès de l'administration anversoise⁵²³. Le déplacement vers la ville d'Anvers après une période de travail dans le secteur secondaire atteste de la logique de mobilité spatiale en fonction de la recherche professionnelle ; une réalité qui n'est pas un fait isolé durant les années 1980-1990. L'attraction des travailleurs marocains pour Anvers, et son secteur tertiaire, se renforce durant cette période et la ville devient celle qui attire le plus de Marocains ainsi que Bruxelles. Rachid Fakchich prend un poste de cuisinier dans un Hôtel.⁵²⁴ Il faut aussi souligner la présence de femmes dans ce secteur, attestée par les chiffres du Ministère de l'Emploi et du Travail de 1994⁵²⁵. Le parcours professionnel de Leila Jebara dans ce secteur doit être mis en évidence avec plus de 13 années de travail dans la restauration rapide (restaurant Quick)⁵²⁶.

⁵²² GADREY J., « Les systèmes d'emplois tertiaires au cœur des transformations du marché du travail », in *Formation Emploi*, n°29 (1990). p. 27-28.

⁵²³ Entretien avec Rachid Fakchich, p.

⁵²⁴ KESTELOOT C., « Où vont les Marocains qui émigrent en Belgique », p. 116-120.

⁵²⁵ Fédération des centres régionaux d'intégration, *Insertion socio-professionnelle des personnes marocaines ou d'origine marocaine en Wallonie*, Avril 2000, p. 23.

⁵²⁶ Entretien avec Leila Jebara, p. 6.

3.2.2 Autres activités

Nos témoins arrivés dans les années 80, particulièrement les étudiants, ont une période d'activité temporaire dans différents types de métiers comme le travail de recyclage dans des ASBL, employés dans des commerces, dans la grande distribution⁵²⁷. Il s'agit souvent d'emplois mal rémunérés et temporaires pour nos témoins. Karim Bakhtar nous raconte son expérience dans l'entreprise Terre et décrit un milieu occupé par des travailleurs précaires. On y retrouve des exclus du chômage, des demandeurs d'asile...⁵²⁸ Rafik Al Hammoumi a été chauffeur de camion pendant 4 ans sans qualification professionnelle devant les besoins de son entreprise⁵²⁹.

3.2.3 Conditions de travail

On remarque une absence de défense syndicale dans ce secteur et un manque de respect des droits des travailleurs. Le secteur tertiaire marchand, composé de petites entreprises, est désinvesti par les syndicats qui ne commencent à s'y intéresser qu'à partir des années 1990⁵³⁰.

« Il y en avait dans les grosses boîtes de 1000 personnes. Mais pas dans les entreprises de 40 ou 50 personnes. »⁵³¹

Dans cette logique, les Marocains se retrouvent plus facilement dans des situations injustes sans pouvoir s'en protéger. Les conditions sont, par moment, moins sales et dures que dans le secteur secondaire, mais il n'en reste pas moins que l'aspect dégradant est présent⁵³². Pourtant il y a une préférence pour un secteur qui est moins pénible physiquement. Quand nous posons la question à Rachid Fakchich de la préférence pour un secteur ou l'autre il répond :

« Le service en Horeca parce que je suis habitué et physiquement, c'était difficile les hauts fourneaux, etc... »⁵³³

Leila Jebara souligne également la pression au travail dans le domaine de la restauration rapide mais elle souligne comme Rachid Fakchich qu'elle ne peut comparer ses conditions de travail à celle de son père mineur qu'elle juge bien plus dures. Selon Rachid Fakchich, il

⁵²⁷ Entretiens avec Mahmud Benjida, Tarek Mezmizi, Karim Bakhtar et Hamza Belkhatir.

⁵²⁸ Entretien avec Karim Bakhtar p. 18.

⁵²⁹ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 10.

⁵³⁰ FÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE, *Un peu d'histoire*, [en ligne], <http://www.fgtb.be/qui-est-la-fgtb->, [consulté en ligne le 11 août 2019].

⁵³¹ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 11.

⁵³² Entretien avec Karim Bakhtar, op.cit.

⁵³³ Entretien avec Rachid Fakchich, p. 7.

existe une pression plus forte mise sur les travailleurs que dans le secteur secondaire du fait de la polyvalence et de la flexibilité des tâches. Ce qui entraîne une division entre travailleurs⁵³⁴.

« Maintenant, c'est différent le travail change, il faut être polyvalent, c'est la polyvalence qu'il demande. On fait faire 4 services différents (plonge, nettoyer, cuisiner...) pour la même personne, ça fait péter les plombs, il y a plus de pressions. »⁵³⁵

La pression professionnelle s'opère davantage mentalement que physiquement. La flexibilisation progressive dans le monde du travail⁵³⁶ entraîne un délabrement des conditions de travail et cette tendance s'illustre précisément avec les Marocains interviewés dans le secteur tertiaire marchand. L'ascension professionnelle est restreinte et limitée dans le domaine, comme l'illustre Leila Jebara promue en tant qu'assistante du Manager au Quick⁵³⁷. Au niveau des discriminations ethniques, nous avons moins d'exemples concrets que dans le secteur secondaire. Ce qui ne nous permet pas de déduire l'observation de plus ou moins de discriminations dans le tertiaire.

3.2.4 Instabilité du travail

Dans ce secteur, le travail est particulièrement instable selon nos témoins. C'est le secteur où nous constatons le plus d'intérim, de durée de chômage et de difficultés dans la recherche d'emplois. Certains décrivent cette période comme un moment dur de leur vie.

« Oui c'était une nécessité, à partir de cette période-là, où j'ai quitté l'école pour travailler, c'étaient les périodes les plus noires pour moi, j'ai travaillé de gauche à droite, des fois je n'avais pas où habité, tellement ça allait mal. »⁵³⁸

Nous pouvons même dire que dans certaines situations, il n'y a pas de contrat de travail et que certains travaillent clandestinement. Pendant plusieurs années (certains 10 ans comme Ayoub Allachi), les étudiants travaillent dans l'Horeca (la plonge, le service), la vente dans des marchés ouverts (la Batte et autres) et une série d'activités économiques presque exclusivement dans le secteur tertiaire marchand⁵³⁹.

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ *Ibid.*

⁵³⁶ A lire sur la question : ASLIN M., & OYCE J.. « Flexibilité du temps de travail. Évolution conventionnelle et légale du système de normes et de dérogations en matière de durée du travail », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1148-1149, no. 3 (1987), p. 1-67.

⁵³⁷ Entretien avec Leila Jebara, p. 7.

⁵³⁸ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 7.

⁵³⁹ Entretien personnel avec Ayoub Allachi, p. 10.

3.2.5 Syndicalisme dans le secteur

L'absence syndicale du secteur nous permet de souligner le manque de relais pour les Marocains et un plus grand danger dans le respect des conditions de travail. On remarque une syndicalisation beaucoup moins importante des Marocains interviewés dans le secteur et une critique de l'inactivité des quelques délégués inactifs dans le secteur.

3.3 Secteur tertiaire non marchand

L'accession au secteur tertiaire non-marchand est conditionnée par un niveau d'études plus élevé. Les personnes interviewées présentes dans ce secteur sont principalement des étudiants, des personnes instruites venants du Maroc et les enfants de la première génération en Belgique (les enfants venus avec leurs parents du Maroc). Nous avons vu, dans le point précédent, l'émergence d'un secteur tertiaire de plus en plus occupé par la main d'œuvre marocaine en Belgique. La logique est ici la même ; nous remarquons une évolution progressive de la présence marocaine dans ce secteur. L'intégration des Marocains dans le secteur suit la logique de tertiarisation de Liège. En effet, l'enseignement, la santé, les services administratifs occupent déjà une importante partie des travailleurs à Liège. Cette tranche représente plus de 50% du secteur tertiaire Liégeois qui se répartit de telle manière :

Tableau 10 Sous-secteurs de la branche du secteur tertiaire de Liège sur base de la population active occupé au 1^{er} mars 1981⁵⁴⁰

Sous-secteurs (codes NACE)	Liège	
	Nombre	Pourcentage
Services administratifs	17 960	40,3%
Enseignement	12 551	28,1%
Santé et services vétérinaires	7 854	17.6%
Services Sociaux	2 144	4.8%
Services récréatifs et culturels	1 912	4.3%

⁵⁴⁰ INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Recensement de la population et des logements de 1981*, tableaux 04.12.

Services personnels	2 199	4.9%
---------------------	-------	------

3.3.1 L'enseignement

Liège devient une ville étudiante dans les années 80 avec plus de 80.000 élèves, dont 10.000 universitaires, répartis dans plus de 180 établissements scolaires. Une série de ces bâtiments sont rénovés lors de la croissance des effectifs étudiants. On estime que 85.000 (un chiffre impressionnant) non liégeois passent quotidiennement à Liège, dû principalement à son secteur éducatif⁵⁴¹.

L'enseignement devient une sorte de bouée de sauvetage pour la plupart des étudiants Marocains que nous avons interviewés. Certains entament cette carrière pour y terminer leur parcours professionnel. L'emploi en tant que professeur se réalise après la reprise de formations spécifiques pour devenir enseignant. Une série d'anciens étudiants deviennent professeurs de religion islamique car c'est le chemin le plus facile pour devenir enseignant. En effet, il s'agit de formations auprès du Centre Islamique de Bruxelles⁵⁴² qui ne requiert pas de diplôme pédagogique. Les professeurs de religion islamique expliquent que c'est suite à un retour à la foi islamique qu'ils décident de cette orientation. Néanmoins, le nombre d'heures, en tant que professeur de religion islamique, n'est pas garanti et la situation économique de ce groupe de professeurs n'est pas idéale mais va en s'améliorant devant l'augmentation du nombre d'enfants musulmans en Belgique⁵⁴³.

Farid Omar reprend une formation pour devenir ingénieur, après son travail dans le secteur industriel, et devient professeur en mécanique ⁵⁴⁴. On retrouve aussi Karim Bakhtar qui enseigne pendant 2 ans la culture et la langue arabe à des jeunes de la mutualité

⁵⁴¹ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La tertiarisation de Liège..., *op. cit.*, p. 17.

⁵⁴² Ici nous devons résumer la naissance des institutions islamiques en Belgique pour comprendre le rôle du Centre Islamique et Culturel de Bruxelles. Les premières mosquées apparaissent dans les années 60 et la « Grande mosquée » de Bruxelles apparaît comme grand projet en 1968 suivant la demande du Centre islamique et culturel. Le 19 juillet 1974, le culte islamique est reconnu en Belgique pour permettre à l'Islam belge d'être indépendant d'influences étrangères. Une constituante née d'un processus de concertation entre les différentes tendances musulmanes élit un Exécutif des Musulmans de Belgique reconnu par l'Etat en 1994 et le Centre islamique et culturel ouvre une école primaire islamique en septembre 1989. Dès 1975, des professeurs de religion islamique désignés par le Centre Islamique et Culturel puis par l'Exécutif des musulmans. Une fonction peu reconnue dans la nomination et dans le statut donné aux professeurs de religions islamique. Le Centre Culturel et Islamique sera rattaché à la ligue islamique mondiale en 1982 se reliant à l'Arabie Saoudite et à d'autres ambassades étrangères, ce qui révèle une mainmise étrangère sur le culte islamique Belge qui augmentera au fil des années. FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique », *op. cit.*, p. 349

⁵⁴³ Entretiens avec Mahmud Benjida et Youssef Ben Jelloun.

⁵⁴⁴ Entretien avec Farid Omar, p. 11.

socialiste⁵⁴⁵. A la fin de son commerce, Ayoub Allachi rentre dans la fonction⁵⁴⁶. Les raisons qui poussent à rejoindre l'enseignement sont donc souvent liées à un manque d'offres d'emplois dans d'autres secteurs et apparaissent comme une échappatoire professionnelle.

La fonction d'enseignant permet une stabilisation et de meilleures conditions de travail. On remarque que les témoins ayant travaillé dans ce secteur ont tendance à y terminer leur carrière. C'est une occasion de sortir des emplois précaires et instables pour une fonction avec des contrats plus avantageux. La question des contraintes physiques disparaît et cela permet d'assurer à sa famille une rentrée d'argent convenable et stable.

« Avec la bénédiction de Dieu tu as eu ce que tu peux espérer de mieux, tu ne dois pas aller à l'usine, tu ne dois pas préparer tes tartines pour aller à 5 heures du matin à l'usine, tu travailles dans le chaud. C'est plus qu'à espérer. »⁵⁴⁷

La possibilité d'ascension sociale au sein des établissements scolaires reste très limitée, spécifiquement pour les professeurs de religion islamique, mais on remarque une diminution, voire une absence, des situations de discrimination. Enfin, la totalité des professeurs interviewés sont syndicalisés au contraire du secteur tertiaire marchand. Il existe même des prises de responsabilités syndicales comme Ayoub Allachi qui devient délégué syndical de son établissement à Huy et mène des luttes pour la défense du personnel⁵⁴⁸.

3.3.2 Le milieu médical

Le secteur médical liégeois connaît un essor important à Liège durant les années 1980. En effet, la ville de Liège et son arrondissement comptent alors 12 hôpitaux et 5 hôpitaux gériatriques et de nouvelles structures médicales apparaissent au fur et à mesure des années, en dépit de la rationalisation du secteur (fermetures et réduction de nombre de lits)⁵⁴⁹. La totalité du personnel médical de notre échantillon est issue de la deuxième génération des Marocains à Liège. Ce sont tous et toutes des enfants de mineurs ou d'ouvriers venus travailler dans les années 1960 et majoritairement des femmes. Le profil de ces travailleuses interviewées suit, en général, le même processus. Le choix du secteur médical se pose comme une nécessité face à l'absence de qualifications. Leila Jebara et Rania Semlali s'orientent vers la fonction d'aide-soignante qui ne nécessite pas de diplôme spécifique⁵⁵⁰. Rania Semlali va entreprendre de nouvelles études, bien plus tard, qui vont lui permettre de devenir

⁵⁴⁵ Entretien avec Karim Bakhtar, p. 11.

⁵⁴⁶ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 13.

⁵⁴⁷ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 10.

⁵⁴⁸ Entretien avec Ayoub Allachi, op.cit. , p.13

⁵⁴⁹ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La tertiarisation de Liège..., *op. cit.*, p. 17.

⁵⁵⁰ Entretien avec Leila Jebara, op.cit, p. 6

infirmière⁵⁵¹. Elles témoignent d'une présence d'autres travailleuses marocaines dans le secteur.

Le parcours professionnel diffère en ce qui concerne Fatima et Nabil Jebara qui bénéficient d'une meilleure scolarité leur permettant de finir leur formation et de débiter leur carrière. Nabil Jebara devient médecin, ce qui est une exception dans les parcours que nous avons étudiés jusqu'à présent. Il occupe un poste valorisant et bien rémunéré où, à l'époque, on retrouve très peu de personnes d'origine marocaine⁵⁵². Fatima Jebara débute directement sa carrière en tant qu'infirmière et la poursuit actuellement en tant que responsable d'un service⁵⁵³. La scolarisation réussie et l'obtention de diplômes permettent partiellement de déjouer la reproduction sociale et même de connaître une ascension professionnelle. Ces exceptions ont bénéficié d'un parcours professionnel stable qui permet d'éviter des situations économiques précaires et incertaines⁵⁵⁴.

Dans les conditions de travail, on peut soulever le danger de la flexibilisation et d'une trop grande charge de travail conduisant à des situations de stress et de burn-out,⁵⁵⁵ comme c'est le cas de Leila Jebara :

« J'ai malgré tout souffert d'épuisement après quelques temps en travaillant en maison de repos après avoir vu des choses inadmissibles que j'ai voulu dénoncer. Mais j'ai eu du mal à me faire entendre concernant la manière de gérer l'établissement et les négligences envers les patients de certains de mes collègues qui étaient tolérées par notre hiérarchie. Après un certain temps cela a trop pesé sur mon psychisme et j'ai fait un burn-out. Je n'avais pas eu l'écoute nécessaire pour encaisser cela et j'ai alors arrêté de travailler pendant 8 mois. »⁵⁵⁶

Pour le reste, les témoins relatent une différence de conditions entre le secteur privé et le secteur public. Elles connaissent une meilleure situation dans le public face à l'exigence du rendement dans le privé⁵⁵⁷.

Nous pouvons souligner également l'unanimité dans l'engagement syndical des témoins marocains ayant travaillé dans le secteur médical. Le fait que nous n'ayons reçu aucune indication de discrimination ne nous permet pas d'ajouter quoi que ce soit à ce niveau. Il faut

⁵⁵¹ Entretien avec Rania Semlali, p. 9-10

⁵⁵² Entretien avec Nabil Jebara, p. 3-4.

⁵⁵³ Entretien avec Fatima Jebara, p. 6-8

⁵⁵⁴ Entretiens avec Fatima et Nabil Jebara.

⁵⁵⁵ MARIE P., MAZERAN-LUMLEY V., FARUCH C., PINEL C., FERNANDEZ P., « "Burn-out" : éléments sur les logiques de l'effondrement professionnel. Réflexion autour du risque d'effondrement chez les professionnels de santé mentale », in *Empan*, vol. 55, n°3 (2004), p. 27-33.

⁵⁵⁶ Entretien avec Leila Jebara, p. 6-7

⁵⁵⁷ Entretien avec Rania Semlali, p. 10-11.

souligner que les femmes de notre échantillon font référence à la possibilité de devenir autonome et de sortir de la cellule familiale uniquement lorsqu'elles trouvent un travail ou se marient⁵⁵⁸.

3.3.3 Le milieu associatif

Pour les personnes interviewées travaillant dans l'associatif, toutes proviennent du Cripel et y sont restés plusieurs années. Le Cripel, issu du Centre Régional d'Intégration, évolue en 1996 vers une optique de partenariat avec les services publics et collabore avec le milieu associatif dans la perspective de développer la cohésion sociale chez les immigrés⁵⁵⁹. C'est dans cette logique que Karim Bakhtar entame sa carrière au Cripel via un projet d'aide aux migrants dans les quartiers liégeois en 1996. Il y travaille avec Samir Kichaoui et Fouad Ilari. Leur fonction est essentiellement celle de traducteur ou de documentaliste⁵⁶⁰. Nous pouvons remarquer deux points spécifiques qu'on ne retrouve pas dans le reste de nos interviews.

Le potentiel d'ascension professionnelle y est plus présent et on donne des responsabilités aux Marocains comme Karim Bakhtar qui est nommé coordinateur d'un service de traduction⁵⁶¹. Il existe des délégués syndicaux marocains très actifs au sein du Cripel comme Fouad Ilari et Karim Bakhtar. Le travail associatif, dans le cas de ces personnes, permet d'envisager une ascension professionnelle ou un emploi stable, même si ces témoins ont été licenciés lors d'une restructuration du personnel du Cripel⁵⁶².

3.4 Le cas du marché du travail liégeois avec les étudiants marocains

Nous l'avons un peu abordé en ce début de travail, mais nous voulons ici revenir sur l'expérience particulière des étudiants marocains. Malgré le manque de données statistiques sur la question comme le soulève Merouane Touali⁵⁶³, nous voulons ici présenter une facette de l'immigration marocaine liégeoise peu connue et peu étudiée. L'intérêt de séparer les étudiants des autres types d'immigration nous est apparu devant la complexité du parcours

⁵⁵⁸ Entretiens avec Rania Semlali, Leila Jebara, Farah Al Hammoumi et Fatima Jebara.

⁵⁵⁹ Site du CRIPEL, *Nos Missions*, [en ligne] http://blog-interne.cripel.be/?page_id=1464 (consulté le 12 août 2019).

⁵⁶⁰ Entretien avec Samir Kichaoui, p. 13-14

⁵⁶¹ Entretien avec Karim Bakhtar, p. 12

⁵⁶² Entretien avec Karim Bakhtar, Fouad Ilari et Samir Kichaoui.

⁵⁶³ TOUALI M., « Etudiants Marocains en Belgique, la conscience d'une présence », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, op. cit.*, p. 74-78.

professionnel de cette immigration. En effet, le parcours originel n'étant pas prédestiné au monde du travail mais de l'étude. Une partie des étudiants marocains étant retournée au Maroc et une partie s'étant installée en Belgique⁵⁶⁴, il est difficile de cerner le processus et de le comprendre.

La présence étudiante remonte aux années 1960 mais elle s'est considérablement accrue lors des années 1970 et, particulièrement, des années 1980. Les étudiants arrivent en Belgique dans le cadre de conventions bilatérales entre les écoles belges et marocaines et, souvent, sous le label de la coopération au développement. Le programme de cette convention de coopération technique intervient le 28 avril 1965⁵⁶⁵ et est résumé dans la brochure « les Belges au Maroc »⁵⁶⁶. Si les autorités belges favorisent l'envoi d'aides financières et d'experts pour développer les infrastructures économiques du Maroc, elles permettent aussi l'arrivée d'étudiants marocains sur le sol belge. C'est un moyen rapide de formation de cadres dont le Maroc a urgemment besoin et qu'elle ne peut fournir devant le manque de structures éducatives en Belgique⁵⁶⁷. La majorité de ces étudiants se rendent dans des universités ou des écoles francophones⁵⁶⁸. Ils sont estimés au nombre de 7 000 à 8 000 étudiants en 1980 selon Lahcen Hammou. Dans le livre de ce dernier, il cite 5 catégories d'étudiants marocains présents en Belgique. Seuls les étudiants disposant d'une bourse accordée par le gouvernement marocain nous intéressent dans ce travail. Lahcen Hammou, nous décrit deux catégories : ceux qui effectuent un cycle normal d'études supérieures similaires aux étudiants belges et ceux qui arrivent dans l'optique de la formation de cadres, avec un programme d'études adapté et un séjour déterminé⁵⁶⁹. Dans notre échantillon, nous ne retrouvons que les étudiants boursiers réalisant des études supérieures.

Les origines sociales se fondent en partie sur la fonction des parents. Dans le cas des étudiants marocains, nous retrouvons une surreprésentation dans la fonction publique (Défense, Police, entreprises publiques comme la Sonatrach⁵⁷⁰, fonctionnaires d'état, ...), des petits indépendants (bijoutier, maçon).⁵⁷¹

⁵⁶⁴ *Idem*, p. 74.

⁵⁶⁵ Liège, Archives de l'IHOES, Boîte spécifique sur le Maroc, *Brochure : Les Belges au Maroc*, Service de l'Information de l'Administration générale de la coopération au développement, 1977, p.29

⁵⁶⁶ *Idem*.

⁵⁶⁷ HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, *op. cit.*, p. 25-26.

⁵⁶⁸ TOUALI M., « Etudiants Marocains en Belgique... », *op. cit.*, p. 74.

⁵⁶⁹ HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, *op. cit.*, p. 33.

⁵⁷⁰ La société publique de pétrole algérien.

⁵⁷¹ Entretien de l'auteur avec Youssef Ben Jelloun, étudiant marocain immigrant en Belgique, 5 mars 2018, p. 6

Les études marocaines ont une orientation plus littéraire et peu scientifique et induisent les élèves à suivre cette voie qui ne rencontre pas les intérêts économiques marocains. Pour l'année 76-77, près de 76% des étudiants en supérieure suivent une formation littéraire contre 23 % pour une formation scientifique ce qui provoque une pénurie de cadres dans les domaines techniques et industriels. Dans les facultés, l'enseignement davantage théorique plutôt que pratique, favorise une surpopulation dans les classes (2000 étudiants dans certains cas). La qualité de l'enseignement est touchée et des centaines d'étudiants s'orientent vers l'étranger⁵⁷².

« Dans ma dernière année de Bac, j'ai envoyé des demandes d'inscriptions pour m'inscrire dans des écoles supérieures ici en Belgique. J'ai eu des réponses positives de la part de l'ISIL (école d'ingénieurs) et l'école d'Informatique de Seraing »⁵⁷³

« Oui, c'est juste pour faire des études supérieures. A l'époque, il manquait des écoles au Maroc, il manquait d'infrastructure. Il y a eu un accord entre le Maroc et la Belgique au niveau des écoles (...) J'avais fait LISIL pendant deux ans et après j'avais changé d'école j'étais à l'école pour faire un graduat »⁵⁷⁴

Nous remarquons que plusieurs étudiants de notre échantillon se sont effectivement orientés, dans un premier temps, vers l'ISIL, vers des études d'informatiques ou mathématiques⁵⁷⁵⁵⁷⁶

Une période compliquée où les étudiants marocains ne comptent que sur eux devant l'absence d'aide de la part du Maroc et de la Belgique.⁵⁷⁷ Les conditions de vie sont très précaires, ils ne peuvent s'appuyer que sur la bourse qui arrive tous les trois mois. Les familles sont souvent modestes et les étudiants doivent travailler pour survivre.

« On était boursier, donc, on avait la bourse marocaine, mais ce n'était pas assez, on travaillait, on a travaillé dans la cueillette des pommes, des poires pour essayer de combler un petit peu le manque qu'on avait. »⁵⁷⁸

L'inscription scolaire devient pour certains un rempart administratif pour éviter le renvoi. Le parcours peut durer une dizaine d'années avant d'obtenir des papiers en règle. En ce qui concerne notre échantillon, face à des difficultés économiques, aucun des étudiants n'a poursuivi ses études jusqu'à la réussite.

« En science économique, comme j'ai vu que ça n'allait pas, en ayant doublé, je suis allé en comptabilité à l'ECSAC en Outre-Meuse. J'ai fait le graduat là, j'ai fait la première année, la deuxième je n'ai pas réussi et j'ai arrêté quoi (...) j'ai passé 2 ans à l'unif, j'ai

⁵⁷² HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, op. cit., p. 16-20.

⁵⁷³ Entretien personnel avec Youssef Ben Jelloun op.cit., p. 1-2

⁵⁷⁴ Entretien personnel avec Farid Omar, op.cit., p. 1-2

⁵⁷⁵ Entretien personnel avec Mahmud Benjida, op.cit., p.12

⁵⁷⁶ Entretien personnel avec Ayoub Allachi, op.cit, p.14

⁵⁷⁷ Entretien personnel avec Farid Omar, op.cit., p. 5-6

⁵⁷⁸ Entretien personnel avec Farid Omar, op.cit., p.4

quitté, j'ai passé 4 ans à l'ECSAC (...) ça n'allait pas, j'ai réussi mon mémoire, mais il me restait quelques examens et j'en avais marre, alors je me suis dit, je vais me mettre au travail quoi. »⁵⁷⁹

« J'ai commencé mes premières années au Val Benoît puis on a déménagé au Quai Gloesner et c'est là que... voilà. (...) Bah j'ai prolongé pour rester ici... ça c'est les dix ans de galère. (...) Tu t'inscris à l'unif, tu t'inscris dans l'académique... Il faut prolonger. C'était jusqu'à ce que tu régularises ta situation. C'était les dix ans... (...) Oui je voulais rester et donc... (...) C'était juste comme ça, l'administration, la sécurité... Tu t'inscris pour pouvoir rester. »⁵⁸⁰

Leur but, en prolongeant leurs études, est de régulariser leur situation pour rester en Belgique,

Face à l'échec scolaire et un marché du travail de plus en plus fermé dans les années 1980, les étudiants (devenus travailleurs) marocains occupent des contrats précaires ou, par moment, pas de contrats, via du travail clandestin de toutes sortes, pendant plusieurs années (certains 10 ans comme Ayoub Allachi). L'Horeca (la plonge, le service), l'industrie, la vente dans des marchés ouverts (la batte et autres)⁵⁸¹ deviennent les secteurs transitoires d'occupation. Ils vivent dans une précarité forte et chaque opportunité de contrat est à prendre :

« Je dis "écoutez, donc je cherche employer, ouvrier ou n'importe quoi, je ne sortirai pas d'ici... vous m'avez toujours demandé ceci et cela, des papiers etc." Il me regarde, premier, deuxième, troisième tiroir... il tire, "veilleur de nuit ça vous intéresse ?", je dis "je prends !" C'était un contrat d'éducateur de nuit. »⁵⁸²

« Donc en dehors... je n'avais pas de diplôme à ce moment-là, le baccalauréat c'était considéré comme les études secondaires supérieures. Maintenant moi c'est vrai que je cherchais "employé" quand j'avais rempli les papiers... donc c'est vrai qu'on s'est fait avoir. (...) et souvent je recevais "désoler, pour ceci vous n'avez pas le profil." »⁵⁸³

Avant d'entamer un tournant souvent vers le commerce ou l'enseignement où la place est plus stable et de longue durée souvent après une stabilisation familiale ⁵⁸⁴.

Un dernier point à évoquer est la place de la religion chez ces étudiants marocains. Nous ne l'avons pas mentionné pour les autres catégories car la conception religieuse est moins présente mais ici pour une série d'étudiants, il est intéressant de noter un retour à la religion que nous ne retrouvons pas ailleurs.

« Parce que quand je suis venu en Belgique, j'étais très pris par la religion et aussi pratiquant. En Belgique, j'ai eu l'impression que je suis un peu éloigné de la religion, je

⁵⁷⁹ Entretien avec Mahmud Benjida, op.cit., p.4

⁵⁸⁰ Entretien avec Ayoub Allachi, op.cit., p.5-6

⁵⁸¹ Entretien avec Ayoub Allachi, op.cit., p.10

⁵⁸² Entretien avec Adil Sali, op.cit., p.10

⁵⁸³ Entretien avec Adil Sali, op.cit., p.10

⁵⁸⁴ Entretien avec Ayoub Allachi, op.cit., p.10

n'arrêtais pas d'y penser et je sentais comme un appel. Je suis revenu à la religion et j'ai vu une opportunité à saisir avec le cours de religion islamique alors je n'ai pas hésité. J'ai eu terminé à l'Eccsac en 86, je me suis marié et j'ai entamé la formation en 87. La semaine je travaillais et le weekend je faisais la formation. »⁵⁸⁵

Cette frange de la population marocaine est celle qui traduit le plus le retour à la communauté marocaine et à la religion devant l'isolement et la marginalisation vécu en Belgique. Ils sont les initiateurs des premiers projets de mosquée liégeoise.

« ...j'étais à Liège, je m'étais investi dans la Mosquée el Mowahidin, j'étais trésorier, on faisait fonction (...) A Ans (...) En 2011, on a décidé de créer une mosquée ici, on a fait le tour, on voulait fonder mais on n'avait pas d'argent, on n'avait rien. On a fait une collecte, on a fait des activités pour aboutir à ce projet-là... »⁵⁸⁶

4. La petite indépendance : meilleure porte de sortie ?

L'évolution du marché du travail liégeois, face à la régression des anciennes industries et la tertiarisation des activités économiques, oblige, comme nous l'avons vu, les travailleurs marocains à se rediriger dans leur parcours professionnel. Un des aspects que nous avons sous-estimé au début de ce travail est l'orientation vers la petite indépendance. Sur nos 25 témoins, 9 se sont dirigés vers le petit commerce à partir des années 1970. Une réalité économique à Liège, peu étudiée, que nous avons tenté d'analyser ici. Notre intention est de dresser un premier portrait de ce phénomène pour Liège en croisant des informations tirées des archives du Registre de commerce et des témoignages que nous avons récoltés. Nous n'avons pas étudié tous les aspects de ce commerce mais observé un phénomène.

4.1 La position du commerce de détail dans l'économie liégeoise

Le commerce de détail connaît un recul important dès la venue de la grande distribution en 1961⁵⁸⁷. De 29 supermarchés en 1963, on passe à plus de 700 en 1973 dans tout le pays. Dans la province de Liège, on remarque une diminution importante des petits commerces de détail au profit des grandes enseignes. Le groupe GB construit 8 grands magasins dans les communes autour de Liège et 7 supermarchés (1900 emplois). Le secteur de la grande distribution est en plein essor face à des petits commerçants qui résistent

⁵⁸⁵ Entretien personnel avec Youssef Ben Jelloun, op.cit., p.5

⁵⁸⁶ Entretien avec Farid Omar, op.cit., p.12

⁵⁸⁷ L'événement déclencheur est l'annulation de la loi cadenas de 1937 limitant la grandeur des commerces alimentaires. COUPAIN N., JAUMAIN S., KURGAN G., THYS-CLÉMENT F., *La distribution en Belgique : trente ans de mutations*, Racine, Bruxelles, 2005, p. 138.

difficilement⁵⁸⁸. La loi de 1975 modifie la donne en essayant de limiter le nombre des grands-projets commerciaux :

« La procédure instaurée par la loi est assez lourde et complexe, donc dissuasive de par les délais imposés (250 jours), l'absence de recours après un refus du Comité socio-économique, l'obligation de passer par une commission provinciale et le fait que la décision finale reste entre les mains communales. »⁵⁸⁹

Cette loi permet aux petits commerçants d'éviter la concurrence écrasante de la distribution. De plus, une restructuration du commerce du centre-ville liégeois s'opère dans la moitié des années 1970⁵⁹⁰. Grâce à la mise en place de piétonniers dans le centre et à l'aménagement de la place Saint-Lambert, on assiste à l'expansion des galeries marchandes et des commerces du centre-ville liégeois largement encouragés par les politiques publiques. Ces dernières soutiennent aussi des marchés publics comme la Batte (on avance le chiffre de 200.000 passants chaque semaine). Le dynamisme du commerce liégeois se maintient, et même s'accroît dans le centre-ville, durant les années 80⁵⁹¹.

4.2 L'apparition du petit commerce marocain

4.2.1 Son origine

Lors de nos recherches dans les archives du Registre de commerce, nous avons remarqué que le commerce marocain à Liège apparaît durant les années 1960 et s'accroît considérablement dans les années 1970-1980. A une époque où, à l'inverse, le nombre total d'entrepreneurs (non spécifiquement issus de l'immigration) diminue dans la population belge, les indépendants d'origine immigrée y sont de plus en plus représentés⁵⁹². Remarquons par ailleurs qu'au sein même de la population étrangère en Belgique, on passe, entre 1970 et 1981, de 7,22% à 10,4% "d'employeurs ou indépendants" chez les hommes (de 4,09 à 5,64% chez les femmes) - la contrepartie se situant dans la diminution de la proportion de salarié(e)s⁵⁹³. Au niveau de la répartition géographique, la ville de Liège comprend 5% des

⁵⁸⁸ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », *op. cit.*, p. 220-224.

⁵⁸⁹ COUPAIN N., JAUMAIN S., KURGAN G., THYS-CLÉMENT F., « La distribution en Belgique... », *op. cit.*, p. 62.

⁵⁹⁰ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », *op. cit.*, p. 220-224.

⁵⁹¹ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La tertiarisation de Liège... », *op. cit.*, p. 13-17

⁵⁹² DE BOCK J., 'Guest Workers'..., *op. cit.*, p. 42-43.

⁵⁹³ MARTENS A., « L'intégration des immigrés dans l'entreprise », *op. cit.*, p. 148.

indépendants marocains belges dans les années 1980 (contre 81% à Bruxelles, 7% à Anvers) ; et, parmi ceux-ci, l'immense majorité est dans le commerce de détail (77%)⁵⁹⁴.

A Liège, le commerce marocain évolue en fonction de la présence de l'immigration marocaine et de son occupation professionnelle. On remarque qu'en fonction des étapes que connaît l'immigration marocaine, se développe parallèlement un commerce qui répond à ses besoins, à ses demandes mais surtout à la possibilité d'un repli professionnel devant la réalité de l'évolution économique liégeoise. Les premières traces de commerce marocain à Liège remontent à 1968 dans les Registre de commerce. Fouad Ilari reprend un commerce qui a été ouvert en 1971. Soufiane El Bakri est le commerçant le plus ancien dans nos témoignages : il ouvre en 1972⁵⁹⁵. Les tous premiers indépendants marocains à Liège s'installent près des charbonnages pour répondre à des demandes dans l'alimentation des Marocains et vendent des denrées spécifiques permettant aux Marocains de consommer une alimentation familière. Ces premiers commerces sont ethniques et s'adressent spécifiquement aux travailleurs marocains mais il ne s'agit à cette époque que de deux ou trois commerces⁵⁹⁶. Les premiers commerces marocains sont devancés par quelques commerces algériens. Il s'agit d'exceptions avec des personnes d'origine algérienne qui ont sans doute saisi l'opportunité de développer leur commerce à Liège⁵⁹⁷.

Par la suite, le commerce marocain ne se développe pas forcément sur une base ethnique mais plutôt, grâce à des opportunités économiques et professionnelles. Le déclin des industries historiques liégeoises, le chômage de masse des années 1980, la tertiarisation du marché de l'emploi, la discrimination à l'embauche et le manque de qualifications sont autant de facteurs conjugués qui frappent l'immigration marocaine à Liège et la poussent à se lancer dans le commerce. En effet, c'est vraiment dans les années 1980 qu'on assiste à l'explosion de la présence marocaine dans le commerce liégeois qui apparaît comme un secteur moins touché par la crise.

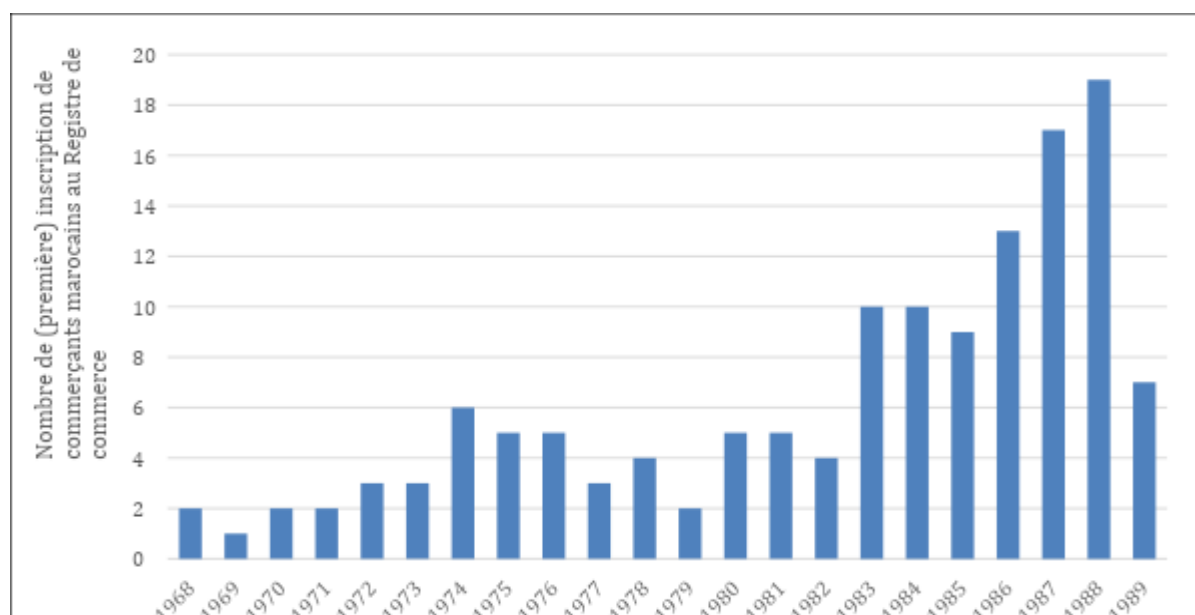
⁵⁹⁴ BIREN P., « Estimation et évolution de la population active étrangère », in FELDS S. (dir.), *Le processus d'intégration économique et social de la population étrangère sur le marché de l'emploi en Belgique (francophone)*, Groupe de Recherches économique et sociales sur la Population de l'Université de Liège, Liège, 1990 (cité dans : Fédération des centres régionaux d'intégration, *Insertion socio-professionnelle des personnes marocaines ou d'origine marocaines en Wallonie*, Avril 2000, p. 29).

⁵⁹⁵ Entretiens avec Soufiane El Bakri et Fouad Ilari.

⁵⁹⁶ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, fardes 107.400 et 118.336.

⁵⁹⁷ *Idem*, Fardes 99 245, 101 701, 100 292, 101 802, 102 036, 102 766.

Tableau 11 : Inscriptions de Marocains aux Registre de commerce par année à Liège ⁵⁹⁸



4.3 Les raisons de devenir un indépendant

Les origines du choix d’être indépendant sont souvent liées à des aspects économiques et sociaux, qui diffèrent selon les situations, mais peuvent évidemment s’entremêler chez une même seule et même personne. En introduisant le point, nous avons expliqué la situation économique des Marocains de l’époque. Nos 9 témoins commerçants appuient notre réflexion en soulignant des raisons économiques en premier lieu. L’ambition d’avoir de meilleures conditions de vie détermine souvent le choix des commerçants. Fouad Ilari souligne que, durant sa période en tant qu’indépendant, il a eu une meilleure situation économique que durant le reste de sa carrière (avant ou après). Le besoin de stabilité professionnelle se fait aussi particulièrement ressentir, Fouad Ilari sort d’une longue période d’intérims et souhaite sortir d’une situation intenable⁵⁹⁹.

« L’enseignement n’était pas sûr. Tout le temps, il y a eu des menaces sur le cours de religion islamique. On était temporaire, aucun des profs n’a été nommé avant les années 90. Il n’y avait pas d’inspecteurs des profs de religion islamique. Chaque fin d’année, on recevait notre C4 et rien n’était jamais sûr. »⁶⁰⁰

⁵⁹⁸ *Idem*, fardes reprenant tous les commerçants d’origine marocaine.

⁵⁹⁹ Entretien avec Fouad Ilari, p. 6.

⁶⁰⁰ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 11.

Ce sentiment d'insécurité professionnel et économique est très présent chez les commerçants marocains qui débutent. La peur face à l'absence de débouchés professionnels et au danger de ne pas subvenir aux besoins de sa famille sont des éléments non négligeables dans la réflexion des témoins. Ayoub Allachi avance le fait de devenir indépendant pour s'en sortir tout court⁶⁰¹ Rafik Al Hammoumi trouve sa motivation lorsqu'il est licencié de son ancien travail dans une entreprise de peinture.

« Cela s'est passé dans ma tête. Quand je décide quelque chose, je suis déterminé. J'ai eu mon C4 et ai été au chômage quand j'ai terminé dans l'entreprise de peinture. C'était en 1981 que j'ai fait ce choix. »⁶⁰²

Tarek Mezmizi n'avait pas le choix de s'installer à son compte. Lorsque son patron fait faillite, il est licencié et ouvre sa propre affaire dans les années 80⁶⁰³. À côté de ces déterminants économiques directs, on retrouve la question de la place sociale et la volonté de ne pas avoir de patron. Ces raisons peuvent s'expliquer, en partie, par le rejet que ressentent les Marocains dans leur ancien milieu de travail ou même dans la société. Le fait de ne pas vouloir dépendre de quelqu'un signifie aussi éviter toute contradiction avec un employeur ou même l'impression de sortir d'une exploitation au travail, souvent pénible pour les Marocains. Le statut dévalorisant qu'occupent les travailleurs marocains dans le marché du travail liégeois peut avoir influencé l'espoir d'un statut différent et valorisé. Le concept de *self-made man* intervient dans la mentalité de certains de nos témoins comme Youssef Ben Jelloun :

« J'ai travaillé jusqu'en 1992 comme professeur, entretemps j'ai eu mes deux filles, et puis ça ne me contentait plus la fonction publique. Je voyais plus loin, je voyais plus grand, je ne me voyais pas toute ma vie comme enseignant. Je voulais faire du commerce. »⁶⁰⁴

L'ambition socio-économique des commerçants est omniprésente. Une de leur raison est l'idée de ne plus avoir de patron, de ne pas dépendre de quelqu'un. Elle est particulièrement présente chez Khalil Jebara qui devient indépendant en 1990 après avoir été gérant d'un MacDo. Il ne conçoit plus d'avoir un supérieur pour lui dire ce qu'il doit faire et comment penser. Entre ses deux boulots entre 1988 et 1990, il est commercial pour éviter d'avoir des directives⁶⁰⁵. Youssef Ben Jelloun explique aussi l'ampleur de son commerce et le rôle social que l'on prend dans la communauté marocaine quand on gère un commerce important. Même devant son échec commercial patent, il explique que l'aura de commerçant marocain continue

⁶⁰¹ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 14-15.

⁶⁰² Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 11.

⁶⁰³ Entretien avec Tarek Mezmizi, op .cit., p. 14-15.

⁶⁰⁴ Entretiens avec Youssef Ben Jelloun, p. 6-7.

⁶⁰⁵ Entretien avec Khalil Jebara, p. 6.

d'être importante autour de lui parce qu'il s'est lié avec beaucoup de personnes pendant la durée de son commerce⁶⁰⁶. Un statut social à acquérir, dans la ville de Liège, est donc un élément d'attraction supplémentaire vers la petite indépendance. Les autres témoins insistent sur une place sociale qui, dans les faits, n'est pas si différente et même moins avantageuse au niveau des conditions de travail. Hamza Belkhatir explique qu'il travaille 7 jours sur 7⁶⁰⁷ et Soufiane El Bakri insiste sur la pénibilité du travail autant physique que mentale⁶⁰⁸.

« Passer d'ouvrier à indépendant n'avait pas de réelle différence. Même quand je suis devenu patron, je me suis toujours considéré comme ouvrier. C'était progressif. En devenant indépendant, j'ai dû bosser plus dur. Parce que je suis devenu patron. »⁶⁰⁹

Une différence de statut qui n'assure pas forcément de meilleures conditions de travail. Mais l'essentiel reste de faire évoluer son statut, de mieux réussir qu'en étant un salarié.

« C'est ça, je pensais qu'un indépendant peut avoir la possibilité de plus réussir qu'un salarié. Un salarié, tu es limité dans ton salaire, tu peux mettre un peu de côté mais ça ne te permet pas d'évoluer, de prospérer. Un indépendant de rien du tout, tu peux être au sommet. Moi je voulais pour moi, pour mes enfants, pour un avenir plus sûr et tranquille. »⁶¹⁰

La dernière phrase de Youssef Ben Jelloun évoque, cependant, une autre raison de vouloir devenir indépendant. L'intérêt n'est pas composé que de la volonté de réussir mais aussi de l'ambition de construire un avenir pour sa famille. Soufiane El Bakri l'élargit même à l'intérêt de la communauté marocaine⁶¹¹. Mahmud Benjida met en avant l'absence d'enrichissement personnel dans les motivations de son commerce mais plutôt, l'intérêt premier du bien-être économique de sa famille⁶¹².

4.4 Les formalités administratives

Les commerces marocains sont au départ mal perçus par certaines autorités publiques et par certaines franges de la population considérant que la place des Marocains est dans le monde du travail et non dans la petite indépendance. Les commerçants marocains connaissent un parcours compliqué avant de pouvoir ouvrir leur commerce. C'est un véritable parcours du

⁶⁰⁶ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 16

⁶⁰⁷ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 6

⁶⁰⁸ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 8

⁶⁰⁹ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 6

⁶¹⁰ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 10

⁶¹¹ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 8

⁶¹² Entretien avec Mahmud Benjida, p. 11

combattant pour certains. Soufiane El Bakri raconte que le bourgmestre de Verviers l'empêche d'ouvrir une boucherie halal dans la commune. Il va devoir passer par une procédure judiciaire, soutenu par le président des classes moyennes, pour contrer la direction de la ville et avoir gain de cause⁶¹³.

Une autre difficulté qui se présente est le manque de scolarisation ou de formation professionnelle. Certains témoins font appel à une aide extérieure pour les réalités administratives⁶¹⁴ ou à leur réseau personnel (clairement des pistons) pour faciliter leurs demandes d'accès à la profession⁶¹⁵. En ce qui concerne certains secteurs commerciaux, il faut détenir ou obtenir des autorisations spécifiques comme chez les bouchers, les cordonniers, les peintres...⁶¹⁶. Ajoutons des autorisations moins officielles comme un certificat de l'exécutif des musulmans pour l'abattage rituel en ce qui concerne les boucheries⁶¹⁷.

S'agissant des formations professionnelles, El Bakri nous explique qu'il a travaillé chez Derwa (commerce de gros en viande qui assure un énorme chiffre d'affaires à l'époque⁶¹⁸) pour devenir boucher et comprendre les spécificités du métier. Tarek Mezmizi mentionne la nécessité du diplôme de cordonnier pour sa profession⁶¹⁹. Pour les autres commerçants, de 1970 à 1990, il s'agit d'obtenir son registre de commerce et sa carte professionnelle (carte spécifique pour les étrangers) pour débiter sa fonction. Cette carte professionnelle, qui induit une différenciation structurelle entre les indépendants belges et ceux d'origine étrangère (comme le remarque J. De Bock⁶²⁰), est une condition nécessaire à l'installation d'une activité indépendante pour les étrangers. Elle est issue de la loi du 19 février 1965⁶²¹ et existe toujours aujourd'hui. La plupart de nos témoins n'ont pas eu de problèmes pour l'acquérir car il suffit d'avoir un diplôme du Maroc et d'obtenir l'équivalence au consulat⁶²². Encore une fois, les relations peuvent jouer s'il en existe comme dans le cas de la demande de Hamza Belkhatir : « Ce n'était pas un parcours difficile avec des coups de

⁶¹³ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 4-5

⁶¹⁴ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 7

⁶¹⁵ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 13

⁶¹⁶ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine.

⁶¹⁷ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 7

⁶¹⁸ MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La tertiarisation de Liège..., *op. cit.*, p. 14.

⁶¹⁹ Entretien avec Tarek Mezmizi, p. 15.

⁶²⁰ DE BOCK J., 'Guest Workers'..., *op. cit.*, p. 43.

⁶²¹ *Loi relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes*, 19 février 1965.

⁶²² Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 6-7.

pistons. Encore maintenant, si tu sais où frapper ça marche encore⁶²³. » L'accès à la carte n'est cependant pas automatique, Fouad Ilari ne l'a jamais obtenue, ce qui a provoqué la fin du commerce et pendant la durée de la demande, il travaillait grâce à celle de son cousin dont il a repris le commerce. Pour lui c'est une façon d'empêcher la présence de trop de commerces marocains⁶²⁴. Le parcours continue, en général, au Boulevard d'Avroy à la chambre des Métier et Négoce pour s'enregistrer officiellement⁶²⁵.

« C'est eux qui donnent l'autorisation et pour cela il faut avoir un diplôme de gestion pour pouvoir ouvrir un commerce. Puis tu fais une demande pour la TVA et c'est ok. Métier et Négoce existe toujours parce que tu ne peux pas ouvrir un commerce comme tu le veux. Il faut d'abord avoir l'autorisation de Métier et Négoce puis demander au Registre de commerce. Il faut avoir une somme déterminée sur son compte en banque. 250.000 francs je pense. »⁶²⁶

Le parcours semble facile du point de vue de certains Marocains mais dépend quand même des ressources existantes, de la validation de la carte professionnelle, du diplôme préexistant au Maroc ou en Belgique et d'un minimum de bagage scolaire pour s'y retrouver et comprendre les démarches. Il semblerait que l'UCM est assez présente dans l'accompagnement des Marocains notamment dans l'aide juridique et administrative. Dans les dossiers du Registre de commerce, on remarque une importante quantité de procurations des commerçants Marocains à des représentants de l'UCM qui se chargent de les représenter⁶²⁷. Nous avons retrouvé une brochure d'accompagnement de l'institut francophone de formation permanente au métier d'indépendant circulant chez les travailleurs étrangers.

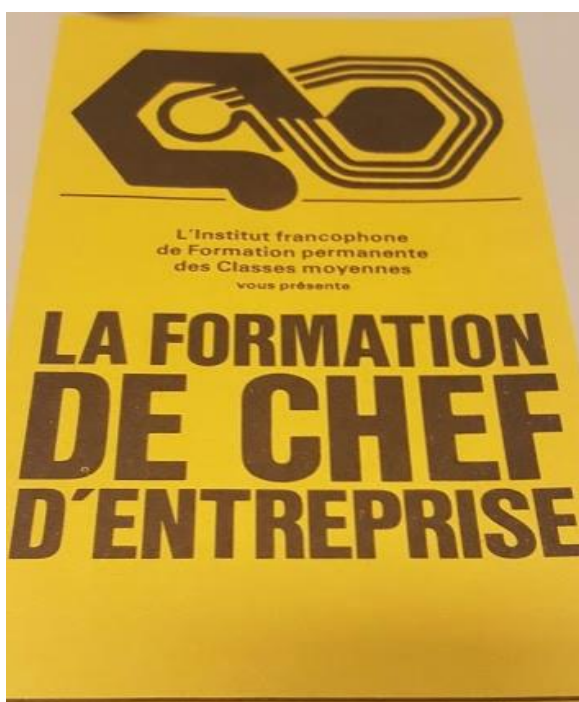
⁶²³ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 6.

⁶²⁴ Entretien avec Fouad Ilari, p. 6-7.

⁶²⁵ Entretien avec Mahmud Benjida, Ayoub Allachi et Khalil Jebara.

⁶²⁶ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, op.cit, p.11.

⁶²⁷ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine.



On compte aussi quelque refus comme celui de Mahmud Benjida qui se voit refuser l'aide d'un organisme spécifique mais va pouvoir compter sur l'aide de sa voisine qui lui prête près de 20 000 euros.

« On avait fait un organisme qui s'appelait le Jobing, ma femme a été là, normalement ils t'aident à t'installer et nous, ils nous ont refusé l'aide, ils ont dit qu'ils ne croyaient pas en notre projet, d'ailleurs notre projet commençait très bien, on a fait une année, et ils ont ouverts ici le Carrefour, ils nous ont tués, surtout en tant que musulman, on ne vendait pas de porc, pas de cigarette, pas d'alcool, donc ces trois-là tu ne les vends pas, il faut aller s'installer à Bressoux si tu veux. »⁶²⁹

Le Tribunal de commerce peut décider des contrôles fiscaux et prononcer des faillites. Certains Marocains sont confrontés à ces contrôles, comme Youssef Ben Jelloun qui devra fermer son commerce à la suite d'un de ces contrôles. « Là j'ai tout arrêté. J'ai arrêté pas parce que ça ne marchait plus mais à cause d'un contrôle fiscal ordonné par le Tribunal de commerce »⁶³⁰.

⁶²⁸ Fonds d'Archives du Cripel, farde Emploi Charbonnages..., *op.cit.*, Brochure de l'Institut francophone de formation permanente des Classes Moyennes.

⁶²⁹ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 12.

⁶³⁰ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, *op.cit.*

4.5 Le type de commerce

4.5.1 Être un commerce ethnique ou non ?

Nous posons ici la question de l'ethnicité du commerce. B. Lesage a déjà mis en avant les limites du concept de "commerce ethnique", celui-ci pouvant être caractérisé par son propriétaire, son objet (produits de vente), son objectif, sa clientèle (ces facteurs étant eux-aussi combinables)⁶³¹. Pour notre part, nous entendons réfléchir sur cette ethnicité à partir de l'orientation exclusivement communautaire (approvisionnement et vente par et vers une certaine communauté) du commerce marocain liégeois en tant que premier déterminant ou non du choix d'activité. Même si certains commerces s'axent sur des réalités précisément liées à la communauté marocaine (comme les librairies islamiques, les boucheries halal, les alimentations générales vendant des denrées alimentaires africaines ou maghrébines, les snacks halal et les cantines des charbonnages), la vocation première reste économique que ce soit en termes d'opportunités économiques ou de transitions professionnelles. La fonction du commerçant est d'abord socio-économique avant d'être culturelle ou ethnique. La diversité du type de commerces et le choix de la vente d'alcool pour près de 50% des restaurants illustrent une implantation économique avant un choix ethnique ou religieux⁶³². Il s'agit ici d'être prudent et de ne pas nier l'aspect ethnique que peuvent inclure ces commerces mais de donner la priorité à une grille d'analyse économique sur une lecture ethnique et religieuse. Il est évident que les témoins eux-mêmes envisagent l'aspect ethnique de leur commerce comme Soufiane El Bakri qui souligne le besoin de répondre à une demande halal : « C'est plus une raison sociale que l'argent qui m'intéressait »⁶³³.

Tableau 12 : Type des commerces d'origine marocaine à Liège des années 1964 à 1989⁶³⁴

Type de Commerces	Nombre à Liège	Pourcentage
Bâtiment	6	4%
Beauté et soins aux personnes	4	3%
Commerce alimentaire	44	32%

⁶³¹ LESAGE B., *Logiques spatiales du commerce "ethnique" à Liège...*, op. cit., p. 27-29.

⁶³² AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, Fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine.

⁶³³ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 6.

⁶³⁴ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, Fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine.

Commerce d'artisanat	8	6%
Commerces divers	13	9%
Cordonnerie	4	3%
Horeca	43	31%
Inconnu	1	1%
n.c.a.	2	1%
Services aux entreprises	3	2%
Textiles	6	4%
Transports	4	3%
Total général	138	100%

En analysant les données du Registre de commerce, nous devons nuancer le concept « d'Arabe du Coin » considérant le commerçant maghrébin dans sa fonction d'épicier ou lié à l'alimentation générale seulement⁶³⁵. Nous voulons ici ouvrir l'analyse de la diversité de ce commerce tout en remarquant l'évidente majorité du commerce alimentaire (32%)⁶³⁶. C'est donc le principal secteur d'occupation commerciale marocaine à Liège des années de 1964 à 1989. Le commerce alimentaire regroupe différentes réalités comme les boucheries, les alimentations générales et la vente de denrées alimentaires. Au début, nous retrouvons une série de commerçants voyant une opportunité économique à occuper un secteur avec une demande assez forte que ce soit au niveau de produits alimentaires marocains (menthe, épices, couscous...) ou de viandes halal. Nos premiers témoins soulignent la demande importante au début de l'immigration et l'illustrent avec l'exemple d'un commerçant ambulant juif devant qui les Marocains de Liège font la file pour accéder à ses marchandises. C'est souvent la grande demande et la facilité (nécessité d'aucun type de diplômes) d'ouvrir ce genre de

⁶³⁵ C'est une supposition davantage présente dans la réalité française mais à laquelle Anne-Sophie Bruno apporte des nuances. BRUNO A.-S., *Les chemins de la mobilité*, op. cit., p.188-197.

⁶³⁶ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, Fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine

commerces qui poussent les premiers commerçants sur ce terrain. Rafik Al Hammoumi, Mahmud Benjida et Fouad Ilari nous avancent le même type de raisonnement⁶³⁷.

« Parce qu'il n'y en avait pas dans le quartier, il y avait une supérette qui avait fermé et on est resté 2-3 ans sans rien ici, quand j'ai ouvert, le carrefour est venu après à la place de la supérette d'abord carrefour express et puis carrefour. »⁶³⁸

Le commerce marocain alimentaire franchit une nouvelle étape avec l'apparition de boucheries. La première boucherie halal apparaît en 1968 à Liège⁶³⁹. Mais c'est Soufiane El Bakri, ouvrant en 1971, qui connaît le parcours le plus long (il est toujours en activité) et le plus prospère avec l'achat de plusieurs commerces. La volonté d'ouvrir une boucherie s'explique par l'occupation professionnelle de ses parents au Maroc qui travaillent dans l'élevage et la boucherie. Son plan de carrière initial lorsqu'il débute sa carrière professionnelle en Belgique dans le secteur secondaire est d'ouvrir une boucherie⁶⁴⁰.

Le deuxième secteur d'occupation est l'Horeca où nous devons distinguer trois types de commerces : les restaurants, les snacks et les bars. Il y a trois logiques commerciales différentes pour chaque type de secteurs. En ce qui concerne les restaurants, les commerçants répondent en majorité au concept de l'exotisme culinaire⁶⁴¹ selon lequel un goût pour les plats d'origine étrangère se développe en Belgique à l'aube des années 1980. Cette curiosité pour la cuisine marocaine est importée en Europe par les flux migratoires du début des années 1960 et par le tourisme toujours plus important vers les pays du Maghreb dans les années 1990. Retrouver les saveurs de la cuisine marocaine revient, d'une certaine façon, à se remémorer ces instants de vacances⁶⁴². L'ambition des restaurateurs marocains est d'attirer cette clientèle en surjouant ses aspects exotiques marocains que ce soit dans l'agencement du magasin ou dans la nourriture.

« Les clients viennent directement demander la spécialité, avant ils ne savaient pas comment cuisiner ceci ou cela. Grâce aux gens qui font des voyages au Maroc, ça leur donnait envie de manger marocain. J'expliquais comment faire un couscous ou un tajine. »⁶⁴³

Cette phrase de El Bakri illustre bien la compréhension des opportunités économiques liées à ce type de clientèle. Il est intéressant de voir que El Bakri veut avoir, à ses débuts, un profil de

⁶³⁷ Entretiens avec Mahmud Benjida, Rafik Al Hammoumi et Fouad Ilari.

⁶³⁸ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 12.

⁶³⁹ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984, Farde 108 739.

⁶⁴⁰ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 2-7.

⁶⁴¹ RÉGNIER, F., *L'exotisme culinaire. Essai sur les saveurs de l'Autre*, Presses Universitaires de France, France, 2004.

⁶⁴² *Idem*, p. 39-78.

⁶⁴³ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 8.

boucherie halal pour Marocains mais, à la fois, élargit les perspectives économiques à une clientèle belge. L'intérêt des restaurateurs ne se situe pas dans un cadre ethnique mais plutôt économique. Mahmud Benjida hésite à reprendre un restaurant dont il est cuisinier dans la rue Féronstrée :

« C'était un restaurant marocain, spécialité poissons, tajine, c'était vraiment de vrais tajines, de vrais tajines de poissons, c'était rue rouai, le restaurant s'appelait le rouai. En 2 mois ça marchait très, très bien, à midi j'étais plein, je travaillais beaucoup plus à midi que le soir, tous les échevins, tous les politiques. Surtout avec le poisson, et surtout que je cuisine très, très bien aussi. »⁶⁴⁴

Le restaurant marocain est donc axé principalement sur la cuisine marocaine qui connaît un franc succès durant les années 1980-1990. En ce qui concerne les autres types de commerces dans l'Horeca, on remarque la présence de 19 bars dont une grande majorité vend de l'alcool (indicateur de commerce non-religieux) et le renforcement de la présence des snacks au fil des années. Khalil Jebara ouvre une boulangerie-snack, un choix qui est lié à son expérience antérieure dans le milieu de la restauration⁶⁴⁵.

Les autres types de commerces ont tendance à se diversifier énormément et les deux secteurs précédents rassemblent 63% du commerce marocain à Liège entre 1964 et 1989. Parmi les témoins, nous pouvons citer l'exemple de Tarek Mezmizi et de sa cordonnerie, de Hamza Belkhatir qui reprend la droguerie de sa patronne⁶⁴⁶ et de Ayoub Allachi qui obtient une franchise pour l'ouverture d'une agence de voyage bruxelloise⁶⁴⁷. Youssef Ben Jelloun ouvre une SPRL (en fait, une librairie islamique) et, même si l'intérêt premier reste économique, il y ajoute une dimension religieuse à son implantation : la volonté de faire connaître l'Islam⁶⁴⁸. Enfin nous devons ajouter la question du commerce ambulancier : il en existe 18 durant cette période. Il s'agit d'un phénomène non négligeable qui représente quand même de 12% du commerce marocain. L'hypothèse envisagée, qu'il n'est pas possible de confirmer, est celle de la difficulté, pour les petits revenus, d'accéder à la propriété et à la location. 4 de ces 18 commerces sont des commerces secondaires avec des affaires qui tournent bien. De 1976 à 1996, El Bakri étend son commerce à l'aide d'une boucherie-mobile

⁶⁴⁴ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 13.

⁶⁴⁵ Entretien avec Khalil Jebara, *op. cit.*, p. 6.

⁶⁴⁶ Entretien avec Hamza Belkhatir, *op. cit.*, p. 4-6.

⁶⁴⁷ Entretien avec Ayoub Allachi, *op. cit.*, p. 17.

⁶⁴⁸ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, *op. cit.*, p. 7.

dans un camion qui fait le tour des marchés en Belgique⁶⁴⁹. L'affaire de Hamza Belkhatir fonctionne aussi en parallèle avec un commerce ambulatoire pour augmenter ses ventes⁶⁵⁰.

4.6 Lieu du commerce marocain

L'implantation spatiale du commerce marocain à Liège suit une logique de concentration dans le centre-ville, liée à l'évolution du secteur tertiaire qui se rassemble dans les lieux de fréquentation élevée. 69% des commerces marocains se situent sur le territoire de la commune de Liège donc non pas en fonction de la communauté mais plutôt des opportunités économiques. 13% n'ont pas d'adresse spécifique ; ce qui équivaut plus ou moins au 12% de commerces ambulants. Les 18% restants sont éparpillés dans le reste des communes périphériques liégeoises. Nos témoins évoquent une occasion, une proximité avec le lieu d'habitation (une partie importante des commerçants vivent sur le même lieu que leur commerce) ou un loyer peu élevé pour justifier l'achat de leur commerce. Soufiane El Bakri évoque le hasard d'une ballade⁶⁵¹ et Youssef Ben Jelloun profite d'un local peu cher dans la rue Méan (le fait de ne pas acheter est aussi lié la question de l'usure en Islam)⁶⁵². Tarek Mezmitzi et Ayoub Allachi font le choix de commerces situés près du centre et dans lesquels ils peuvent habiter⁶⁵³. Khalil Jebara ajoute l'élément de l'absence de concurrence aux alentours pour le choix du commerce⁶⁵⁴.

Nous ne pouvons pas constater une logique de réseaux comme détaillée par Anne-Sophie Bruno pour les tunisiens à Paris⁶⁵⁵. Il est évident que nous avons à faire à un commerce moins dense avec une communauté moins nombreuse, ce qui diminue drastiquement la possibilité de l'existence de réseaux entre Marocains à Liège. Si Fouad Ilari et Hamza Belkhatir reprennent le commerce de proches, il s'agit de faits isolés dus à un entourage actif dans le milieu. Il est prématuré de parler de réseaux.⁶⁵⁶ Hamza Belkhatir porte même un regard condescendant sur les autres commerces marocains avec lesquels il n'a pas de lien spécifique.

⁶⁴⁹ Entretien avec Soufiane El Bakri, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁵⁰ Entretien avec Hamza Belkhatir, *op. cit.*, p. 6-7.

⁶⁵¹ Entretien avec Soufiane El Bakri, *op. cit.*, p. 6.

⁶⁵² Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 13.

⁶⁵³ Entretien avec Tarek Mezmitzi et Ayoub Allachi.

⁶⁵⁴ Entretien avec Khalil Jebara, p. 6.

⁶⁵⁵ BRUNO A.-S., *Les chemins de la mobilité*, p. 189-193.

⁶⁵⁶ Entretien avec Hamza Belkhatir et Fouad Ilari.

« La majorité des Marocains aiment acheter de la crasse. Moi cette crasse je ne la veux pas. Ils aiment discuter le prix. Moi je n'aimais pas. Négocier non. Je n'aime pas marchander. Je ne vendais pas des tapis. C'était un prix et c'est tout sinon attend le marché du dimanche. »⁶⁵⁷

On constate ici une prise de distance avec le reste du commerce et de la communauté marocaine. Khalil Jebara explique sa situation par rapport au commerce marocain :

« J'ai toujours été situé en dehors du circuit marocain. Mais des marocains y venaient mais plutôt par hasard comme dans n'importe quel commerce. »⁶⁵⁸

Néanmoins, nous remarquons dans les registres de commerce, une occupation répétée de certains lieux de commerce comme la Place Saint Pholien n°1 et la rue de la Boucherie n°1. Les deux adresses sont employées par 4 commerçants chacune. Dans le premier cas, il s'agit d'une adresse qui passe d'époux à épouse, à plusieurs reprises. En ce qui concerne la rue de la Boucherie, il s'agit en fait de l'emplacement des Halles du Nord où les bouchers occupent des comptoirs différents situés au même endroit. Le bâtiment abrite des stands de bouchers jusqu'en 1980 desquels ils sont éjectés pour cause d'insalubrité⁶⁵⁹. Il est important d'évoquer la concentration du commerce marocain dans certaines rues, comme les rues Chaussée des Prés, Saint-Séverin, du Pont et Saint-Léonard qui sont des lieux historiques de la concentration de l'immigration marocaine⁶⁶⁰. Rappelons qu'il s'agit encore une fois d'une logique de prix avant d'être une logique communautaire mais qui illustre les liens et les réseaux qui peuvent exister entre commerçants marocains. Aujourd'hui, nous pouvons indiquer la rue du Moulin où la concentration de commerces marocains est la plus grande⁶⁶¹.

4.7 Marchandises, filières et grossistes

Le manque de sources et de travaux sur la question ne permet qu'une analyse par les témoignages. La question des réseaux revient sur le tapis même si nous n'avons pas les moyens de l'analyser. Il s'agit toutefois d'essayer de relier certaines pratiques et de constater la présence de réseaux en formation au niveau européen, comme Youssef Ben Jelloun qui travaille avec des libraires parisiens et des fournisseurs venant d'Espagne. Il récupère les marchandises à Zaventem ou réceptionne les conteneurs de camion dans son commerce. Pour

⁶⁵⁷ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 6-9

⁶⁵⁸ Entretien avec Khalil Jebara, p. 6

⁶⁵⁹ BARNICH A., « Restauration de la Halle aux viandes », in *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, n°3 (juillet-septembre 1998), p. 18-25.

⁶⁶⁰ AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1988, Fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine.

⁶⁶¹ LESAGE B., *Logiques spatiales du commerce "ethnique" à Liège*, p. 78.

son commerce islamique, on remarque un réseau bien organisé au niveau européen avec des marchandises de France, du Yémen, du Maroc, d’Egypte...⁶⁶²

« Je vendais des cassettes audios, j’étais représentant une société marocaine qui avait la voix de l’Egypte (des cassettes audio). J’ai rencontré des gens dans le même milieu en Allemagne, en Hollande et en France. »⁶⁶³

Fouad Ilari achète ses fournitures au marché de Droixhe où il existe une entreprise belge spécialisée dans le marché avec le Maghreb⁶⁶⁴. Rafik Al Hammoumi, a plus de facilités, étant sur Bruxelles, où est attesté un marché très actif avec les produits du Maghreb. Lui travaille avec des grossistes italiens et arabes possédant des marchandises venant de Chine, du Maroc ou d’Espagne⁶⁶⁵.

Les autres commerces marocains empruntent des filières traditionnelles liées à leur secteur comme Tarek Mezmizi se procurant en Hollande les machines pour la fabrication de chaussures et de clés⁶⁶⁶. Soufiane El Bakri se rend d’abord au marché aux viandes à St-Trond puis, directement dans les fermes pour faire baisser ses coûts⁶⁶⁷. Hamza Belkhatir n’a pas recours à des filières communautaires, il se fournit surtout là où c’est le plus avantageux (en Belgique ou dans le reste de l’Europe)⁶⁶⁸. Mahmud Benjida précise juste qu’il allait faire des courses au Colruyt pour remettre en rayon quand c’était nécessaire⁶⁶⁹ et des fournisseurs livrent directement Khalil Jebara chez lui :

« J’avais des contrats avec des fournisseurs. Les grossistes venaient sur place avec des marchandises fraîches (sandwichs, gaufres que l’on cuisait sur place, gougouille pour les gosses) (...) Le matin tout rentrait frais, l’après-midi il ne restait rien. Aucun souci d’hygiène, je l’avais appris du MacDo. »⁶⁷⁰

Il en ressort une diversité importante dans la manière de se fournir et de travailler avec les grossistes ce qui nous permet de dire que l’approvisionnement n’a pas une dimension ethnique spécifique. Cette observation confirme l’analyse de Jozefien De Bock à propos d’un approvisionnement en général local non ethnique. L’exception apparaît pour des produits spécifiquement ethniques qui sont plus difficiles à se procurer.⁶⁷¹

⁶⁶² Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 13

⁶⁶³ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 11-13

⁶⁶⁴ Entretien avec Fouad Ilari, p. 8

⁶⁶⁵ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 15

⁶⁶⁶ Entretien avec Tarek Mezmizi, p. 15-16

⁶⁶⁷ Entretien avec Soufiane El Bakri, op.cit, p.11

⁶⁶⁸ Entretien avec Hamza Belkhatir, op.cit, p.9

⁶⁶⁹ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 11

⁶⁷⁰ Entretien avec Khalil Jebara, p. 9

⁶⁷¹ DE BOCK J., 'Guest Workers'..., op. cit., p. 61-62.

Deux de nos témoins sont eux-mêmes devenus en partie grossistes en raison de l'absence de certains services spécifiques, comme Soufiane El Bakri dans le domaine de la viande halal et de Youssef Ben Jelloun dans le domaine des fournitures islamiques (Cassettes audio religieuses, livres théologiques et habillement musulman).

« Moi j'étais grossiste, j'ai vendu à la Fnac, à l'université de Liège. Les gens achetaient chez moi en grande et petite quantité. A Paris, je vendais à plusieurs librairies des cassettes. Les cassettes venaient du Maroc et j'avais des contacts sur place. J'ai participé au Bourget seulement avec les cassettes et je me suis fait 80.000 francs français en un week-end. »⁶⁷²

4.8 Une clientèle diverse et ciblée

Il n'existe pas une stratégie commerciale spécifique des commerces marocains. La volonté d'attirer un public ethnique ne se retrouve chez aucun commerçant. Il y a plutôt une tendance à ouvrir le commerce à un maximum de personnes que ce soit des membres de la communauté marocaine ou la clientèle liégeoise. Jozefien de Bock fait le même constat pour Gand⁶⁷³. Aucun des commerces marocains ne cible exclusivement les Marocains. Soufiane El Bakri a de la clientèle partout en Belgique que ce soit à Verviers et à Liège, dans ces commerces fixes, et en Flandre, avec son commerce mobile. Sa logique est d'attirer une clientèle diversifiée et non homogène. Il n'hésite pas à travailler avec des institutions (hôpital de Bavière) et élargit progressivement son cercle de clients. Soufiane El Bakri se vante de vendre à des clients de toutes les origines, que ce soient les nationaux ou les autres nationalités immigrées comme les Africains subsahariens⁶⁷⁴. La diversité de la clientèle est confirmée par tous les témoins commerçants⁶⁷⁵. Mahmud Benjida souligne que malgré l'absence de vente d'alcool et de tabac, il a une clientèle hétérogène⁶⁷⁶. Le critère ethnique n'est même pas évoqué par Khalil Jebara dans la description de sa clientèle, il mentionne plutôt des caractéristiques professionnelles, de genre et d'âge en fonction des moments de la journée⁶⁷⁷. Youssef Ben Jelloun évoque cette réalité d'une clientèle diversifiée même dans le cadre de sa librairie islamique pour lui c'est d'ailleurs un moyen de susciter le débat sur l'Islam :

⁶⁷² Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 12

⁶⁷³ DE BOCK J., *'Guest Workers'...*, op. cit., p. 61-62.

⁶⁷⁴ Entretien avec Soufiane el Bakri, p. 5-7.

⁶⁷⁵ Entretiens avec Hamza Belkhatir, Fouad Ilari et Rafik Al Hammoumi.

⁶⁷⁶ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 11.

⁶⁷⁷ Entretien avec Khalil Jebara, p. 6.

« Des hommes, des femmes, des jeunes, des moins jeunes. Des non-musulmans qui voulaient se renseigner sur l'Islam notamment un monsieur à béquilles qui connaissait toutes les religions et qui voulait apprendre sur l'Islam. Je lui ai parlé et il a décidé de se convertir à l'Islam. J'ai eu plusieurs cas de personnes qui voulaient savoir sur l'Islam ou se convertir. Y a beaucoup de gens qui échangeaient avec moi et c'était très riche. »⁶⁷⁸

4.8.1 L'accueil du voisinage

Malgré une clientèle diversifiée, les commerçants marocains ne sont pas vus d'un bon œil par tout le monde. La perception de l'immigré s'arrête à l'image de l'ouvrier spécialisé⁶⁷⁹. L'opinion publique envisage difficilement une position économique différente de l'immigré, les indépendants marocains sont mal perçus par une partie de la population liégeoise. Soufiane El Bakri témoigne de propos racistes à son rencontre :

« Les étrangers viennent manger notre pain (...) Ils sont venus comme main d'œuvre pas comme indépendant comme nous. »⁶⁸⁰

Il rapporte des comportements encore plus violents dans ses relations avec ses concurrents "belgo-belges" :

« Aux abattoirs, les musulmans ne touchent pas les porcs. Chaque boucher avait sa propre table de commerce. Certains chevilleurs venaient sur nos tables pour poser des têtes de cochons et donc nous provoquer. »⁶⁸¹

Ces situations assez dures semblent être minoritaires face à une installation positive dans le voisinage avec un accueil enthousiaste. Hamza Belkhatir et Fouad Ilari témoignent de bonnes relations avec les commerçants et les habitants de leur quartier⁶⁸². La constitution de la clientèle est au début problématique pour Tarek Mezமிழi. Si dans les premiers jours il a du mal à se faire une place, il arrive progressivement à se constituer une clientèle fidélisée grâce aux bouches à oreille.

« Au départ, j'allais même décourager, car quand j'ai ouvert le premier jour, je n'ai vu personne, j'ai vendu un cirage toute la journée et ma femme m'a dit tu as gaspillé de l'argent (...). Mais je vais dire quand même ça joue, petit à petit, maintenant les gens, ils disent on va être malheureux si un jour tu vas arrêter. Parce

⁶⁷⁸ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 15-16.

⁶⁷⁹ VARRO G. et PERRIAUX A.-S., Les sens d'une catégorisation : "les O.S. immigrés" in *Langage et société*, n°58 (1991), p. 26-30.

⁶⁸⁰ Entretien avec Soufiane el Bakri, p. 4-5.

⁶⁸¹ *Ibidem*.

⁶⁸² Entretiens avec Fouad Ilari et Hamza Belkhatir.

que c'est un métier qui se perd, il n'y en a pas beaucoup, il n'y a pas d'école, à Bruxelles mais ici non. »⁶⁸³

La nature de son commerce (cordonnerie-serrurerie) lui permet d'ouvrir son commerce à tout type de clients. L'entièreté des témoins insiste sur une intégration rapide à la vie quartier et évoque un accueil globalement positif⁶⁸⁴. La première clientèle est souvent marocaine mais se diversifie par la suite. Tarek Mezmizi explique son intégration dans le voisinage par ses compétences professionnelles et sa relation privilégiée avec ses clients. Ses efforts pour entretenir de bons rapports et services avec sa clientèle lui offrent un respect et une publicité.

« Il y a même des clients qui m'envoient des cartes postales, ils m'apportent des bonbons, ils m'apportent des chiques, des chocolats des trucs, ils pensent à des trucs vraiment gentils, ça fait plaisir. De ce côté-là, non vraiment, mais tu as le client que tu mérites, c'est ta façon de faire avec les clients, si tu l'accueilles bien, si tu es très gentil et très serviable et tu travailles bien, pourquoi les gens ils vont aller ailleurs.... il faut être juste.⁶⁸⁵

4.8.2 L'accueil des Marocains

Les attentes envers les commerces marocains sont plus marquées chez les membres de la communauté marocaine liégeoise. Il est vrai que certains commerces marocains entendent aussi répondre à des besoins alimentaires, culturelles et religieux pour satisfaire une partie de leur clientèle et occuper ses opportunités économiques. Cette réflexion occupe essentiellement des commerces pouvant répondre à ces besoins. Les boucheries halal offrent une viande respectant les normes du rite islamique. Les agences de voyage organisent les vacances vers le Maroc ou les pèlerinages à la Mecque. Les boutiques d'alimentation générale proposent des produits du Maghreb. Les librairies islamiques se consacrent à répondre aux envies spirituelles. Pour une partie des marocains, ce genre de commerce est le bienvenu pour répondre à ses besoins⁶⁸⁶. Ayoub Allachi et son agence de voyages connaissent une clientèle surtout marocaine⁶⁸⁷.

Toutefois les commerçants rappellent leur volonté de ne pas attirer que la clientèle marocaine. La demande marocaine n'est pas suffisante, dans les années 1970, pour garantir la prospérité d'un commerce. Le but reste d'ancrer le commerce dans la vie du quartier et d'intégrer un maximum d'offres en fonction de la diversité de la clientèle liégeoise. On

⁶⁸³ Entretien avec Tarek Mezmizi, p. 15-20.

⁶⁸⁴ Entretien avec Ayoub Allachi et Khalil Jebara.

⁶⁸⁵ Entretien avec Tarek Mezmizi, p. 15-20

⁶⁸⁶ Entretien avec Soufiane El bakri, p. 11

⁶⁸⁷ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 17-18

remarque même un rejet de la logique ethnique chez des commerçants d'origine marocaine comme chez Khalil Jebara :

« J'ai toujours été situé en dehors du circuit marocain. Mais des Marocains y venaient mais plutôt par hasard comme dans n'importe quel commerce. ⁶⁸⁸»

Il est intéressant de noter qu'il spécifie ici que les Marocains de Liège fréquentent toutes sortes de commerces et ne s'arrête pas à une logique ethnique.

Même si on dénote des tensions avec certains membres de la communauté sur des questions liés à l'alcool. On peut constater qu'il y a de bonnes relations entre commerces et clients marocains. Selon Tarek Mezimizi, les Marocains sont fiers et se réjouissent de voir l'apparition de commerçants marocains :

« ... comme on dit chez nous (expression arabe) par exemple quand tu as un métier en main, c'est quelque chose... tu évites la pauvreté hein (...) ils aiment bien, ils sont tellement fiers, contents, il vient chez quelqu'un, c'est vrai tu te sens bien quand tu vas chez quelqu'un de ta race, tu parles bien ta langue avec lui, tu lui expliques, il sait bien que tu vas être bon marché, tu vas marchander. Ce n'est pas la même chose quand tu vas chez quelqu'un, tu sais bien »

Deux éléments à souligner ici, le rapport au marchandage, qui est une réalité très présente de la culture économique marocaine, comme échange privilégié entre marocains et l'aspect méthodologique dans la source orale du rapport à l'intervieweur. Sur ce dernier point, il faut entendre que Ayoub Allachi envisage un même rapport à certaines réalités communes dans son échange avec nous.

4.9 Un équilibre entre enjeux commerciaux et appartenance religieuse ?

Nous voulons ici envisager à quel point des conceptions religieuses peuvent influencer des choix commerciaux. Le concept de commerce halal signifie qu'une activité commerciale doit correspondre aux normes islamiques. Ces dernières peuvent aborder les questions de la vente d'alcool à celle de l'usure. Nous avons vu que certains commerces développent la viande halal comme Soufiane El Bakri mais dans ce cas il s'agit avant tout d'une opportunité économique et pas un frein au commerce. C'est le même cas pour Ayoub Allachi, Rafik Al Hammoumi et Youssef Ben Jelloun. Ce dernier nous fait part des contradictions qui peuvent apparaître entre les intentions économiques et religieuses :

« Moi j'étais déjà dans le commerce islamique. Mais de l'autre côté, j'avais des ambitions, je voulais aller plus loin et cette relation difficile avec les banques, le prêt avec intérêt et la finance faisaient obstacle à l'ambition économique. »⁶⁸⁹

⁶⁸⁸ Entretien avec Khalil Jebara, p.6

Il nous donne un exemple précis de cette réalité sur Liège :

« Un moment, je voulais me lancer dans la viande de saucisse Halal. Je connaissais un livreur en France qui m'a proposé de me livrer. (...) J'achetais tout ce qui était intéressant à revendre. Et ce commerce de saucisse était intéressant mais la population musulmane à Liège était plus complexée sur le Halal que la population de Paris ou Bruxelles. Parce que des Imams ici disent qu'il faut se méfier du Halal et à Liège ils sont plus fermés sur ça et sont méfiants. » ⁶⁹⁰

Nous constatons donc que ces contradictions existent et représentent un frein pour les commerçants marocains à Liège. Fouad Ilari affronte aussi ce genre de tensions face à quelques marocains parce qu'il vend de l'alcool, il justifie d'ailleurs son choix commercial en expliquant que, sans ce revenu, il n'aurait pas pu continuer son commerce⁶⁹¹. La contradiction n'est, dans la majeure partie des cas, pas un problème mais peut intervenir comme une tension dans certains cas. En effet, elle empêche le développement de commerces. Dans les registres de commerce, nous remarquons qu'elle n'empêche pas un nombre important de commerces marocains à vendre de l'alcool par exemple⁶⁹².

4.10 La question financière

Qu'en est-il de la situation économique ? Ces données sont difficiles à traiter devant l'absence de source comptables et d'autres sources de type économiques auxquels nous n'avons pas eu accès. Ici encore, l'analyse des sources orales sera notre source première.

4.10.1 La gestion de la comptabilité

Une majorité de témoins nous expliquent qu'ils ont dû faire intervenir un ou plusieurs comptables dans la gestion des comptes de leur entreprise. Soufiane El Bakri fait intervenir un expert-comptable devant ses lacunes scolaires⁶⁹³. Hamza Belkatir a recours à deux comptables pour la « petite comptabilité » et à un expert-comptable pour la comptabilité officielle⁶⁹⁴. Tarek Mezmizi souligne que son comptable est belge et qu'il suit toujours ses conseils :

« Il me conseille de continuer comme ça, de faire ceci ou cela. C'est un comptable et toujours, il doit vous conseiller, par exemple il vous dit ça dans ton intérêt, tu

⁶⁸⁹ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p.16

⁶⁹⁰ *Ibidem*

⁶⁹¹ Entretien avec Fouad Ilari, p. 11

⁶⁹² AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1988, Fardes reprenant tous les commerçants d'origine marocaine.

⁶⁹³ Entretien avec Soufiane El Bakri, p.10

⁶⁹⁴ Entretien avec Hamza Belkhatir, p.10

dois prendre conseil auprès de ton comptable. Je vais faire ça ou ça il te dit non en fonction de tes moyens. Tu vois ce que je veux dire, pour ça pas de problème.⁶⁹⁵»

La relation entre le comptable et le commerçant semble être crucial dans la gestion de l'affaire. Fouad Ilari et Rafik Al Hammoumi suivent aussi de près le conseil de leurs comptables sans qui ils pensent que le commerce est difficilement gérable. Il est nécessaire de souligner la difficulté dans la gestion de la comptabilité pour les commerçants marocains. Cette entrave à la fonction d'indépendant s'ajoute à la complexité dans l'obtention de la carte professionnelle et s'explique par le retard scolaire intrinsèque des Marocains. La fonction de commerçant n'est donc pas exempte des obstacles structurelles, notés ailleurs, dans les parcours professionnels des Marocains. Ayoub Allachi nous détaille le processus qui l'amène à engager un comptable :

« Il fallait être bien conseillé. La première année je n'avais pas... j'ai commencé je ne me suis pas fait un salaire et j'ai payé des impôts. Ce n'est pas possible, je ne connaissais pas, je ne savais pas, je n'ai pas fait appel à un comptable... J'ai payé et je me suis dit, ce n'est pas possible ce truc-là, parce-que en attendant le truc de Namur, donc je ne suis pas payé. Je commençais, j'avais fait un petit truc, et je payais des impôts. Et c'est là que je suis passé par un expert-comptable et qu'il m'a dit que comme charge, je devais me mettre un salaire, tous les mois, même si je ne le prenais pas (...) le loyer, tu mets le loyer toute l'année et tu prévois même le loyer de l'année prochaine, provision pour l'année prochaine. Et aussi, quand ça marche, prévoir que tu mets de côté. Donc voilà j'ai appris en faisant... mais c'était...compliqué.⁶⁹⁶ »

La seule exception dans notre échantillon est celle de Khalil Jebara qui fait sa comptabilité seul devant son expérience dans le milieu⁶⁹⁷.

4.10.2 Les bonnes et mauvaises années

C'est un critère très difficile à envisager. Nous n'avons pas remarqué de tendances particulières de diminution ou d'augmentation d'inscriptions dans les registres de commerces. Les seuls éléments qu'on peut tirer sont ceux des témoins mais les données sont toutes très différentes. Soufiane El Bakri cible davantage les années du début de son commerce de 1980 à 1995 comme années plus difficiles surtout en raison de la concurrence des abattoirs⁶⁹⁸. Les autres commerçants ciblent moins des années mais plutôt des périodes sombres pour différentes raisons que ce soit la concurrence dans le secteur (l'émergence des baskets pour

⁶⁹⁵ Entretien avec Tarek Mezmizi, p.14

⁶⁹⁶ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 21

⁶⁹⁷ Entretien avec Khalil Jebara, p.7

⁶⁹⁸ Entretien avec Soufiane El Bakri, p.10-11

Tarek Mezmizi⁶⁹⁹), la désertification d'un quartier ou d'un lieu (la place Xavier Neujean pour Khalil Jebara⁷⁰⁰) et les conjonctures économiques d'un secteur (Fouad Ilari et Hamza Belkhatir). Selon Hamza Belkhatir, la gestion du commerce ne s'improvise pas.

« Si tu es un bon commerçant. Tu dois gérer ta situation au fur et à mesure. Si tu vois que les ventes sont mauvaises, tu es obligé d'y aller doucement par rapport aux dépenses et mesurer.⁷⁰¹ »

4.10.3 La volonté d'extension et l'ouverture de nouveaux commerces

Les registres de commerces illustrent qu'une petite part de commerçants marocains tentent de s'étendre avec un deuxième commerce. Entre 1964 et 1989, 9 sur les 138 inscriptions aux registres de commerces (6,5%) demandent une modification pour une nouvelle implantation. Soufiane El Bakri occupe une place intéressante dans ses commerçants avec près de 7 modifications dont 2 ouvertures de nouvelles boucheries (une est mobile)⁷⁰². Il arrive à être présent sur tout le territoire belge grâce à son commerce ambulancier et ouvre aussi d'autres type de commerces alimentaires⁷⁰³. Soufiane El Bakri est un peu le modèle de la succes-story du commerce marocain à Liège. Khalil Jerada ouvre une deuxième boulangerie :

« J'ai repris un second commerce. Une autre boulangerie que j'ai reprise parce que la mienne marchait bien. La qualité du pain était appréciée, cette boulangerie était située à Cointe (juste une boulangerie). Je n'aurais jamais dû, c'était une erreur. Pendant ces 10 ans, j'ai engagé une fille à mi-temps. Je continuais mes activités commerciales autres en prenant une aide dans chaque magasin. »⁷⁰⁴

Hamza Belkhatir souhaite l'ouverture d'un deuxième commerce mais face à la conjoncture du secteur il se ravise.⁷⁰⁵ Fouad Ilari explique que ce sont les moyens qui vont le freiner.⁷⁰⁶

4.10.4 Le sentiment face à la taxation

Le sentiment général est un rejet de certaines taxes qu'ils jugent inutiles. Le problème ne sont pas les taxes en soi. Soufiane El Bakri est même de l'introduction de la TVA. Cette dernière permet de réglementer la concurrence avec les abattoirs à l'avantage des boucheries. Maintenant, la concurrence est dans l'abattage clandestin qui est soumis à des amendes toujours plus élevées. Même si il reconnaît l'utilité de certaines taxes, Soufiane El Bakri a

⁶⁹⁹ Entretien avec Tarek Mezmizi, p. 21

⁷⁰⁰ Entretien avec Khalil Jebara, p.8

⁷⁰¹ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 10

⁷⁰² AEL, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1988, Farde 118.34.

⁷⁰³ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 11

⁷⁰⁴ Entretien avec Khalil Jerada, p.8

⁷⁰⁵ Entretien avec Hamza Belkhatir, p. 10

⁷⁰⁶ Entretien avec Fouad Ilari, p. 10

toujours le sentiment d'être trop taxé notamment avec la TVA et les contributions directes qui sont pour lui des « taxes inutiles »⁷⁰⁷.

« Quand j'ai calculé, sur trois francs de gagnés, il y en avait deux pour l'état et un pour moi. C'est toi qui travaille et c'est toi qui crève. »⁷⁰⁸

La majorité des personnes interviewées considèrent que les taxes en Belgique sont trop importantes, elles ne sont pas bien réparties et découragent les petits commerçants⁷⁰⁹.

« Non, des taxes inutiles non. Mais c'est le même maintenant. Ceux qui gagnent le plus ne payent pas et ceux qui gagnent un peu laissent la moitié. Toi tu te crèves. »⁷¹⁰

4.11 La multiplication des commerces marocains et la question de la concurrence

Au départ, il existe peu de concurrence entre les différents commerces marocains, sauf peut-être en ce qui concerne le domaine de la boucherie, du fait que certains clients vont directement à l'abattoir⁷¹¹. Petit à petit, le commerce s'élargit et la concurrence devient toujours plus présente⁷¹². La concurrence la plus importante vient notamment des Turcs qui investissent énormément dans le commerce.

« Elle existe toujours dans le commerce. Il y avait un concurrent turc mais assez loin, à 500 mètres. Il y avait un belge à côté de chez moi mais dès que je me suis installé, le pauvre, il a fermé. Il prenait les tomates par caisse alors que moi, je les prenais par palettes. Cela faisait une grande différence. La concurrence la plus vive venait du commerçant turc. Ce sont des tueurs. Ils sont 5 ou 6 commerçants, te donnent l'argent et c'est toi qui dois aller acheter au marché. Eux vont boire au café. Ils font acheter des palettes au prix de gros. »⁷¹³

Dans le domaine de la librairie, on trouve peu de concurrence ici à Liège.⁷¹⁴ La concurrence s'est principalement accrue face aux grandes surfaces qui offrent plus de choix à des prix très compétitifs et permettent aux clients de moins se déplacer.

⁷⁰⁷ Entretien avec Soufiane El Bakri, p. 2

⁷⁰⁸ Entretien avec Rafik Al Hammoumi, p. 16

⁷⁰⁹ Entretiens avec Hamza Belkhatir, Fouad Ilari, Youssef Ben Jelloun

⁷¹⁰ Entretien avec Ayoub Allachi, p. 25

⁷¹¹ Entretien avec Soufiane El Bakri, p.2-9

⁷¹² Entretiens avec Fouad Ilari et Tarek Mezmizi.

⁷¹³ Entretien avec El amadi, p.15

⁷¹⁴ Entretiens avec Youssef Ben Jelloun et Ayoub Allachi

« Le Carrefour, ils nous ont tué, surtout en tant que musulman, on ne vendait pas de porc, pas de cigarette, pas d'alcool, donc ces trois-là tu ne les vends pas, il faut aller s'installer à Bressoux si tu veux. »⁷¹⁵

4.12 L'absence de liens entre commerces marocains

Les liens entre commerces marocains sont faibles voire inexistants. Ils favorisent plutôt le chacun pour soi. Cet individualisme est déploré par la plupart des intervenants qui sont très critiques par rapport à leur communauté et à leur manque d'organisation : pas d'entre-aide juridique ou autre, pas de structure...⁷¹⁶

« Il y avait un consensus chez les marocains de ne pas s'unir, chacun pour soi, c'est leur mentalité. Et toujours maintenant, ils sont plein, rue du moulin et il n'y a pas d'union, il y a rien. Chez les turcs, oui. »⁷¹⁷

4.13 Un commerce instable et provisoire

Plusieurs personnes se lancent dans le commerce avec une image du commerçant aisé, respecté, ayant une certaine notoriété mais ils se trouvent confrontés à la réalité administrative qui les oblige souvent à fermer leur établissement ou à renvoyer leur employé.⁷¹⁸

(faillite car inspection du tribunal mais pas de dettes) : « Après un certain moment, l'année où j'ai décidé d'arrêter, le tribunal de commerce m'a demandé un contrôle fiscal. J'avais changé de comptable, (...) c'est lui qui m'a conseillé d'arrêter parce que s'ils vont chercher dans le contrôle fiscal, etc. D'ailleurs, quand j'ai déclaré faillite, la juge a dit au procureur qu'on pouvait me trouver des circonstances parce que j'avais aucune dette envers l'état (Tva, ...). Normalement quand tu fais faillite, tu ne peux pas ouvrir un autre commerce pendant un certain nombre d'années. Mais moi j'avais aucune dette, et ceux qui font des faillites en général ils ont beaucoup de dette et ils font la faillite pour se sauver et ne pas payer l'Etat. »⁷¹⁹

Bon nombre de commerces marocains voient le jour dans les années 80 et force est de constater que peu d'entre eux ont pu poursuivre leurs activités plus de 3 ans. Ce graphique nous montre bien que les entreprises marocaines ne se maintiennent pas très longtemps dans la région liégeoise. Durant la troisième année de fonctionnement, la moitié d'entre elles disparaissent, de 27 entreprises au départ, il en reste 14, durant la quatrième année, elles ne sont plus que 8 et durant la sixième année nous n'en trouvons plus que 5.

⁷¹⁵ Entretien avec Mahmud Benjida, p. 12

⁷¹⁶ Entretien avec Soufiane El Bakri, El Hammadi et Tarek Mezmizi

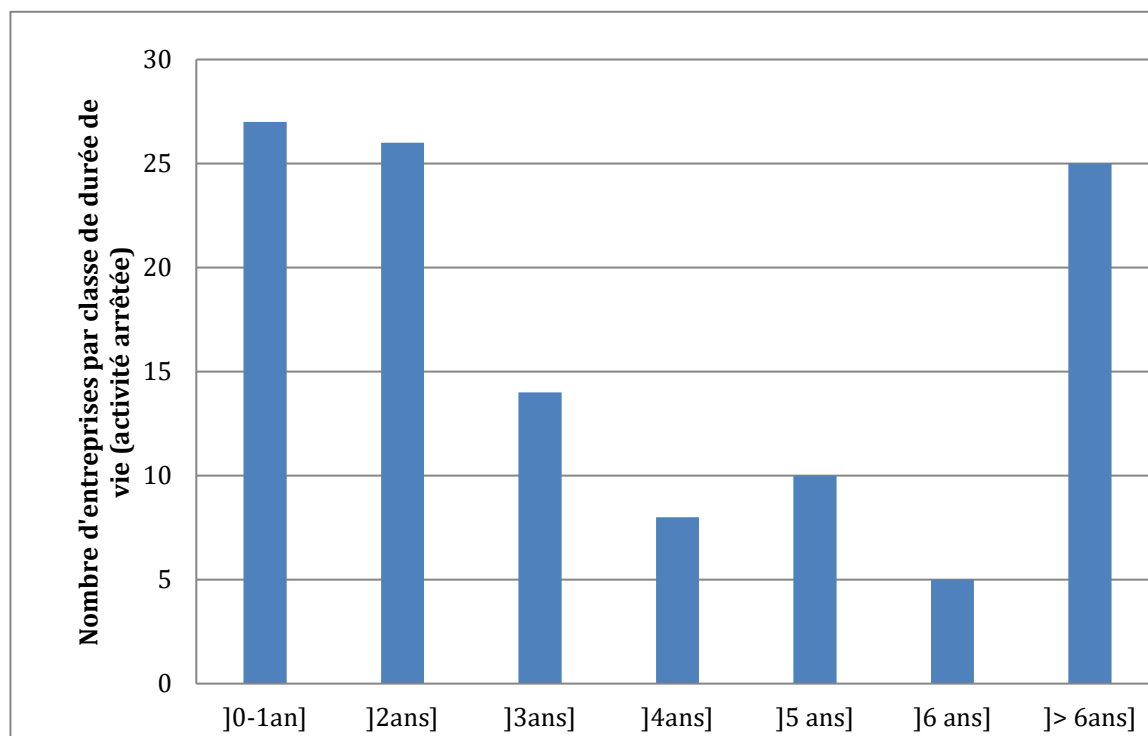
⁷¹⁷ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 9-10

⁷¹⁸ Entretien avec Youssef Ben Jelloun et El Hammadi

⁷¹⁹ Entretien avec Youssef Ben Jelloun, p. 20

Cependant, certains commerces résistent plus de 6 ans et continuent leur parcours. Ces données ne nous permettent de dire si le commerce marocain est spécifiquement instable car nous n'avons pas de moyens de comparaison.

Tableau 13 : Nombre d'entreprises par classe de durée de vie



Conclusion générale

Voici venu le temps de conclure ce mémoire. Notre réflexion initiale était d'envisager la position professionnelle des migrants marocains face à un monde du travail liégeois en pleine mutation et à l'émergence du chômage de masse. Pouvions-nous n'évoquer que la posture de l'ouvrier spécialisé ou envisager des voies professionnelles plurielles comme la petite indépendance ? Notre étude des parcours professionnels de ces travailleurs marocains s'est révélée fertile.

Origines et parcours migratoire

Comment expliquer la position professionnelle des Marocains si ce n'est en comprenant leurs déterminants sociaux, économiques et géographiques. Les migrants marocains à Liège sont issus majoritairement de régions agraires, pauvres et marquées par une faible scolarisation. A l'aube de l'indépendance marocaine, un chômage de masse conjugué à une hausse démographique pousse des dizaines de milliers de Marocains à l'exil. Les profils des migrants marocains vont varier au fil des années tant au niveau socio-économique (paysans, ouvriers, étudiants, enfants) qu'au niveau scolaire (analphabètes, diplômes primaires ou secondaires). Ils introduisent une diversité dans l'origine socio-économique de l'immigration marocaine face au monde du travail liégeois. Poussés par la publicité du patronat belge et le mythe du rêve européen, les nouveaux arrivants se destinent à Liège pour la langue, l'offre d'emploi (de l'industrie) et la présence de proches sur place. Ces déterminants illustrent l'absolue nécessité de l'émigration et rappellent les raisons économiques qui sont au cœur des préoccupations des immigrés. Garantir un avenir à ses proches, sortir de la précarité, réussir ses études... sont autant de facteurs incitant à rejoindre le sol européen. Une envie de réussite et des projets plein la tête favorisent l'ambition d'une carrière qui ne s'arrête pas à l'OS à vie. Néanmoins, les facteurs socio-économiques d'origine impliquent déjà une catégorisation sociale avant même le début du parcours.

Le parcours migratoire contextualise différents types d'immigrations. Si la période de 1962 à 1966 est synonyme de porte ouverte pour les immigrés marocains, l'accès au territoire belge se restreint d'époque en époque. Deux années après la signature de la convention belgo-marocaine, les premières limitations migratoires apparaissent. Devant l'arrêt de l'immigration en 1974, les flux d'arrivées étrangères connaissent un frein considérable via le renforcement des conditions administratives de la venue. Au dur parcours migratoire, s'ajoutent les coûts du

voyage et les complexités d'installation à Liège. Les premières illusions de prospérité sont balayées chez une série de marocains qui comprennent que leur rôle est avant tout celui de main-d'œuvre d'appoint. Dès le début, le patronat belge considère les trajectoires professionnelles marocaines comme provisoires au gré des besoins de l'industrie (charbonnière principalement). La temporalité d'un séjour est une volonté aussi présente chez les migrants marocains qui espèrent rentrer dès qu'ils auront suffisamment de ressources. Ce désir s'effrite au fur et à mesure de l'installation, du regroupement familial et de l'apparition de la deuxième génération marocaine. La sédentarisation des Marocains en Belgique est aussi liée à l'occupation professionnelle. La première implantation spatiale suit la logique de l'activité sur le marché de l'emploi. Les témoins de notre échantillon évoquent, pour la plupart, une présence dans le centre-ville liégeois ou dans les communes périphériques (dans les cantines des mines).

En fonction de la période d'arrivée en Belgique, les relations de voisinage et l'intégration sociale dans le quartier ne suivent pas la même ligne. Les témoins arrivant de 1964 à 1974, dans une période précédant les bouleversements économiques de 1973, évoquent des moments d'intégration sociale forte (particulièrement pour les enfants des travailleurs marocains) et une série de souvenirs d'excellentes relations de voisinage entre autochtones et allochtones. Ces rapports existent particulièrement au sein de la même classe sociale et dans le monde du travail. Une réalité possible dans un contexte économique favorable et face à une immigration marocaine isolée et amenée à s'ouvrir aux autres habitants liégeois (belges, italiens, polonais...). Quelques exemples de racisme primaire nuancent cette description mais elles sont, surtout, effectives au sein du monde du travail liégeois (déjà en mutation économique).

La donne change pour les arrivants marocains d'après 1974 assistants à la fin de la période de prospérité économique. En même temps que l'émergence du chômage de masse, les Marocains sont confrontés à l'augmentation des discriminations au logement et à l'emploi. De main-d'œuvre utile et salvatrice, les immigrés marocains sont perçus comme fardeau économique pour la société belge. Les relations de voisinage restent amicales et courtoises mais s'arrêtent à cette dimension. Les exemples de racisme explosent pendant cette période que ce soit dans le lieu de travail, dans la rue ou même au sein des écoles. L'intégration sociale n'y trouve plus sa place. La réaction des Marocains, face à ces situations de rejet, est le repli vers leur communauté. La solidarité entre Marocains se renforce en même temps que s'aggrave la marginalisation des nouveaux arrivants. Le travail est le premier lieu

d'intégration sociale. Le bouleversement économique des années 1970 empêche cette intégration économique.

Le charbonnage : premier déterminant professionnel et social

L'étude de parcours professionnels marocains dans le marché du travail liégeois prend tout son sens face à ce qui a été dit avant. Cette histoire est avant tout liée à celle de la réalité des charbonnages en Belgique. Le premier déterminant professionnel des Marocains à Liège est l'industrie houillère, il occupe entre 301 et 814 travailleurs Marocains de 1963 à 1966. La convention belgo-marocaine de 1964 assure aux mineurs marocains des avantages sociaux considérables (voyage gratuit, regroupement familial, logement public, primes en tout genre) en échange d'un travail pénible, sale et dangereux. Les témoins de notre échantillon, ayant travaillé à la mine, expriment une progression sociale qui leur permette une stabilité familiale. La relation des mineurs étrangers avec le syndicat n'est pas un garant d'une solidarité entre travailleurs mais elle y contribue.

Les mineurs marocains connaissent une stabilité professionnelle pendant quelques années même s'ils sont forcés de passer d'une mine à l'autre régulièrement face à l'instabilité du secteur. En effet, le secteur secondaire liégeois et ses industries vieillissantes connaissent une régression économique des années 1960 aux années 1980. La mutation économique liégeoise impacte particulièrement les travailleurs étrangers (en premier lieu Marocains et Turcs) qui sont les premiers à faire les frais de la reconversion économique de la région. Deux ans après la signature de la Convention belgo-marocaine, la disparition de l'industrie houillère s'accélère en région liégeoise et pousse les Marocains (près de 16 029 sur la Belgique) à se reconvertir vers d'autres industries du secteur ou à rejoindre le secteur tertiaire. Un obstacle de plus dans l'intégration professionnelle des Marocains. Des éléments qui nuancent l'image figée de l'OS à vie particulièrement dans la réalité liégeoise, d'une économie en reconversion.

Transition professionnelle

Durant les années 1980, la tertiarisation de la province liégeoise s'accélère devant la décomposition du secteur secondaire. La mutation de l'espace économique liégeois oblige les Marocains à une reconversion rapide et forcée vers d'autres secteurs. La tertiarisation de l'économie belge pousse la tertiarisation des Marocains. Les statistiques sont claires, entre 1980 et 1990 la majorité des travailleurs marocains ne sont plus dans le secteur secondaire mais tertiaire. L'accès au marché de l'emploi reste restreint par le phénomène de l'inégalité scolaire qui cause une sous-qualification générale des Marocains. Il faut ajouter à cela le

renforcement des discriminations structurelles à l'embauche dans les années 1980. Les témoignages abondent sur la nécessité de se reconvertir via de nouvelles formations ou la reprise d'études. Ce parcours du combattant sur le marché de l'emploi liégeois provoque une hausse impressionnante du chômage chez les Marocains. De 9 746 chômeurs marocains en 1985, on atteint le nombre 18 924 en 1998. L'absence d'offre d'emploi et de possibilités d'une stabilité professionnelle apparaissent accrues chez les Marocains.

D'une immigration charbonnière à une immigration multi-facette

Nous avons tenté au mieux d'analyser comment ces réalités du marché du travail affectent les parcours professionnels des marocains. Devant le manque de données statistiques et l'absence de sources sur la vision des Marocains, nous nous sommes aussi servis des parcours professionnels pour nous aider à envisager certaines réalités de ce marché du travail en ce qui concerne les Marocains. L'étude du secteur secondaire nous éclaire sur la démarche des Marocains dans la recherche constante de nouveaux débouchés. Un des secteurs les plus visibles dans notre échantillon est celui de la sidérurgie et des autres industries du secteur secondaire. Le profil est souvent lié aux Marocains de la première vague migratoire de 1964 à 1973. A Cockerill et à Prayon, on remarque une stabilité professionnelle plus forte qu'ailleurs des travailleurs marocains. Le besoin en termes de qualification n'étant pas élevés, nous pouvons parler d'Ouvrier Spécialisé. Des tensions se révèlent entre Italiens et Marocains à Cockerill spécifiquement, ces différends sont révélateurs du climat économique pesant au tournant des années 1980. La discrimination, du côté patronal, est particulièrement violente dans ce secteur comme l'attestent plusieurs témoins. L'instabilité professionnelle du secteur est constante devant la mutation de l'économie liégeoise.

On note une tendance globale, dans notre échantillon et les statistiques usitées, à rejoindre le secteur tertiaire. Le but est de fuir des conditions de travail difficiles du secteur secondaire. Néanmoins on constate une précarité de l'emploi plus forte et une tendance à la flexibilisation dans le secteur tertiaire d'une manière générale. Nous devons mettre à part le secteur non marchand qui est garant d'une certaine stabilité et d'emplois mieux rémunérés pour les Marocains. La perspective d'évolution professionnelle y est plus développée. Enfin, le parcours d'étudiants a été particulièrement intéressant à analyser pour ses spécificités. En effet, les étudiants Marocains n'empruntent le même parcours professionnel des premiers arrivants et leur histoire est représentative des fluctuations économiques qui percutent l'immigration marocaine. L'insertion dans le marché du travail sera plus complexe pour ces profils qui nuancent fortement l'hypothèse de l'OS à vie. Les trajectoires professionnelles des

étudiants varient et sont marquées par une précarité et une instabilité constante. L'échappatoire professionnelle est souvent située dans le secteur tertiaire marchand et non-marchand. La question du commerce marocain liégeois est facilitée par l'apport des registres de commerces. Le phénomène étudié révèle un commerce non-ethnique qui s'installe en premier lieu pour des déterminants économiques. Au fil des années, le commerce marocain n'a cessé de grandir à Liège. Le processus administratif dépend essentiellement de l'obtention de la carte professionnelle et reste donc une procédure administrative excluante. L'orientation et le type du commerce se réfléchit à travers les opportunités économiques avant d'autres critères. Les filières d'approvisionnement sont presque majoritairement issues de grossistes non-ethniques. On constate aussi une clientèle diversifiée et non ciblée. Enfin le commerce marocain se maintient difficilement sur le long terme sauf exception de certains profils comme celui de Soufiane El Bakri.

Les parcours professionnels des marocains nuancent le concept d'OS à vie d'Abdel Malek Sayad et illustrent une évolution pluri-sectorielle sur le marché de l'emploi de l'immigration marocaine à Liège. Après la disparition des anciennes industries liégeoises, l'apparition du chômage de masse et la tertiarisation du marché de l'emploi, les travailleurs marocains font encore face aux problèmes de scolarisations et de discriminations. Cette position toujours plus instable, précaire et complexe poussent un nombre important de marocains à la marginalisation et à l'isolement. Le travail est indissociable de l'intégration économique et sociale, les Marocains se retrouvent pourtant devant des impasses professionnelles. Nous avons voulu, dans ce mémoire, démontrer que les enjeux culturels et religieux n'interviennent pas dans le processus d'intégration contrairement au concept d'Huttignton. La valeur de l'histoire du travail est de redonner une dimension sociale et économique à l'histoire de l'immigration.

Limites et Pistes de recherche

Nous voulons avant de terminer ouvrir des réflexions que nous aurions pu envisager avec notre travail et qui se posent davantage après cette étude. En effet, nous avons sous-estimé la complexité de la question du marché du travail liégeois de toutes ses conséquences et de tous ces effets. Nous aurions pu envisager les effets de l'intégration (ou non) professionnel sur l'associatif marocain, sur des aspects religieux et envisager la place de l'identité ou du culturel à la suite de ce processus. La question de l'étude du petit commerce

en soi aurait pu être approfondi. Notre espérons que notre travail apport un intérêt à l'historiographie de l'immigration marocaine en Belgique

Bibliographie

1. Sources

1.1 Sources inédites

1.1.1 Entretiens oraux

AL HAMMOUMI Farah, 9 décembre 2018, Liège.

AL HAMMOUMI Rafik, le 28 juin 2018, Liège.

ALLACHI Ayoub, le 7 décembre 2018, Liège.

ASSAHLE Mohamed, le 18 novembre 2018, Liège.

BAKHTAR Karim, le 15 avril 2019, Liège.

BELKHATIR Hamza, le 7 décembre 2018, Liège.

BEN CHEKROUN Ahmed, le 14 juin 2018, Liège.

BEN JELLOUN Youssef, le 5 mars 2018, Liège.

BENHAMOU Younes, le 5 janvier 2019, Liège.

BENJIDA Mahmud, 13 novembre 2018, Liège.

CHOUKRI Farouk, le 23 décembre 2018, Liège.

EL BAKRI Soufiane, le 25 novembre 2018, Liège.

FAKCHICH Rachid, 20 juillet 2018, Liège.

GHALAOUY Yassine, le 22 mars 2018, Liège.

ILARI Fouad, 29 avril 2019, à Liège.

JEBARA Fatima, 15 novembre 2018, Liège.

JEBARA Khalil, le 29 juillet 2018, Liège.

JEBARA Leila, le 21 novembre 2018, Liège.

JEBARA Nabil, le 13 février 2019, Liège.

KICHAOUY Samir, le 10 avril 2019, Liège.

MABROUCK Kadir, 11 décembre 2018.

MEZMIZI Tarek, le 22 mars 2018, Liège.

OMAR Farid, 22 décembre 2018, Liège.

SALI Adil, le 18 novembre 2018, Liège.

SEMLALI Rania, le 29 novembre 2018, Liège.

1.1.2 Sources papier

Archives de l'Etat à Liège, Liège, Tribunal de commerce de Liège, Versement 2004, 1890-1984.

Archives de l'IHOES, Liège, Boîte spécifique sur le Maroc, Brochure : Les Belges au Maroc, Service de l'Information de l'Administration générale de la coopération au développement, 1977.

Archives générales du Royaume, Bruxelles, Institut National de Statistiques, *Rapport CEFA de 1988 pour le CEDEOP*, Berlin.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi Charbonnages..., Brochure de l'Institut francophone de formation permanente des Classes Moyennes.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi Charbonnages..., *Compilation de documents statistiques sur les mineurs à Liège*.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi-Charbonnages..., Office national de l'Emploi, *A la suite de la fermeture de votre charbonnage vous venez d'être licencié*, Imprimerie orientaliste, Louvain, août 1966.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi-Charbonnages..., *Correspondance de Léon Servais à Pierre Clerdent*, 1^{er} août 1965.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi-Charbonnages..., MOTTARD G., *Discours d'ouverture du conseil provincial d'octobre 1976 : Adieu à une activité plusieurs fois séculaire la houillère liégeoise (Province de Liège)*, 1976.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi-Charbonnages..., POLLAIN J., *L'emploi des travailleurs immigrés, Colloque des 15 et 16 septembre 1980*, Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, Liège.

Fonds d'Archives du Cripel, Liège, Farde Emploi, Charbonnages..., Administration des Mines : division de Liège, *Evolution de l'Industrie Charbonnière dans le Bassin de Liège*.

Fonds d'Archives du Cripel, Farde Formation Linguistique/ Alphabétisation/ Langue et culture d'origine. *Brochure Lire et écrire : année de l'alphabétisation*, 1990.

1.2 Sources éditées

AMITIÉS BELGO-MAROCAINES, *Approche des conditions de vie et de logement des travailleurs marocains*, Service Social de « La Belgique industrielle », Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, Liège, novembre 1971.

CLERDENT P., *Une politique nouvelle d'immigration, condition essentielle du développement liégeois*, session ordinaire du Conseil provincial d'octobre 1962, Liège, éd. Larock, 1962.

CONSEIL ÉCONOMIQUE WALLON, *Le rapport Sauvy sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie*, Liège, éd. du conseil économique wallon, 1962.

Vivre et travailler en Belgique, Institut belge d'information et de documentation, 1965.

2. Travaux

2.1 Monographies

ACHILLE J-C, *Le déclin du charbon, ses causes et conséquences*, UGA, Heule, 1968.

ALALUF M., *Les Immigrés dans la ville, trajectoire migratoires et espaces résidentiels*, éd. services de programmation de la politique scientifique, Bruxelles, 1993.

ANDRIES M., *Du Djebel à la Dyle*, éd. CRIBW, Tubize, 2010.

ARCQ E., BLAISE P., *Les syndicats en Belgique*, éd. CRISP, Bruxelles, 1999.

ARRIJN P., FELD S., NAYER A., *Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin : the case of Belgium*, Organisation Internationale du Travail, Genève, 1998.

ASSOCIATION CHARBONNIÈRE EUROPÉENNE, *L'énergie en Europe et l'importance du Charbon*, Comité d'étude des producteurs de charbon d'Europe occidentale, Bruxelles, 1974.

BASTENIER A., DASSETO F., *Immigrations et nouveaux pluralismes, une confrontation de sociétés*, De Boeck, Bruxelles, 1990.

BASTENIER A., *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 80*, Academia, Louvain-la Neuve, 1992.

BASTENIER A., *L'État belge face à l'immigration. Les politiques sociales jusqu'en 1980*, Academia – Sybidi, Louvain-la-Neuve, 1992.

BASTENIER A., *Qu'est-ce qu'une société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés*, PUF, Paris, 2004.

BASTENIER A., TARGOSZ P., *Les organisations syndicales et l'immigration en Europe*, Academia, Louvain-La-Neuve, 1991.

BASTENIER A., TARGOSZ P., *Les organisations syndicales et l'immigration en Europe*, Louvain-la-Neuve, Academia - Sybidi, 1991.

- BAUDHUIN F., *Histoire économique de la Belgique, 1945-1956*, Bruylant, Bruxelles, 1958.
- BEAUFAYS J., MATAGNE G., PERIN F., *La Belgique en mutations : systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruylant, Bruxelles, 2009.
- BELKACEM R., *Les combattants marocains de l'armée française, 1939-1956*, RAHMI (Réseau aquitain sur l'histoire et la mémoire de l'immigration) et ALIFS (Association du Lien Interculturel Familial et Social), Bordeaux, s.d.
- BENGUIGUI Y., *Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin*, Albin Michel, Paris, 1997.
- BENTALEB M., *Les passeurs de la mémoire sociale 1964-2004. 40 ans de présence marocaine en Belgique*, Jeunesse Maghrébine asbl, Bruxelles, 2008.
- BERWART R. (éd.), *L'héritage des gueules noires. De l'histoire au patrimoine industriel*, Archives de Wallonie, Namur, 1994.
- BEYERS L., *Iedereen zwart : het samenleven van nieuwkomers en gevestigden in de mijncité Zwartberg, 1930 - 1990*, Aksant, Amsterdam, 2007.
- BOUSETTA H., GSIR S. et MARTINIELLO, M., *Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne. Regards croisés*, Presses de l'université de Deusto, Bilbao, 2006.
- BOUSETTA H., GSIR S., JACQUEMAIN M., MARTINIELLO M., PONCELET M., *Villes connectées : pratiques transnationales, dynamiques identitaires et diversité culturelle*, Presses Universitaires de Liège, Liège, 2016.
- BRUNO A.-S., *Les chemins de la mobilité*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris 2010.
- BRUNO A.-S., ZALC C., *Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France, 19e-20e siècle*, Actes des journées d'études des 23 et 24 octobre 2003, Paris, 2006.
- CHATTOU Z., *Migrations marocaines en Europe. Le paradoxe des itinéraires*, Harmattan, Paris, 1998.
- COENEN M.-T., STESSEL M., DRESSE R. (dirs), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, EVO, CARHOP, FEC, Bruxelles, 1999.
- COUPAIN N., JAUMAIN S., KURGAN G., THYS-CLÉMENT F., *La distribution en Belgique : trente ans de mutations*, Racine, Bruxelles, 2005.
- DAOUD Z., *La diaspora marocaine en Europe*, Séguier, Biarritz, 2011.
- DASSETO F., PIASER A., *Migrations entre passé et avenir. Flux et politiques migratoires en Europe et en Belgique*, éd. Sybidi, Louvain-La-Neuve, 1992.
- DASSETTO F., BASTERNIER A., *L'Islam transplanté. Vie et Organisation des minorités musulmanes en Belgique*, EPO, Anvers, 1984.
- DE BRUYN A., *Anciennes houillères de la Région liégeoise*, Editions Dricot, Liège, 1988.

- DELPÉRÉE F., *Les droits politiques des étrangers*, éd. PUF, Paris, 1995.
- DESTATTE J., *Des Mineurs et des Savants, comment l'exploitation houillère a contribué au progrès des sciences et des techniques*, Les Cahiers de Blegny-Mine, Liège, 2015.
- Dossier de présentation des sites miniers majeurs de Wallonie : candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco*, Belgique, 2009.
- EVALENKO E., *Régime économique de la Belgique*, Louvain, 1968.
- Fédération des centres régionaux d'intégration, *Insertion socio-professionnelle des personnes marocaines ou d'origine marocaine en Wallonie*, 2000.
- FRANCOIS R., LABARRE F., *Gloire et sacrifices du 2e R.T.M. : Gembloux, mai 1940*, Editions L'Orneau, Gembloux, 1990.
- FRENNET-DE KEYSER A., *Histoire du Regroupement Démocratique Marocain*, Carhima asbl, Bruxelles, 2011.
- GAUDIER J-P. et HERMANS P. (dir.), *Des Belges Marocains*, De Boeck, Bruxelles, 1991.
- GAUS H., *Politieke en sociale evolutie van België. Vijfde herziene en vermeerderde uitgave*, Apeldoorn, Leuven, 2001.
- HAMDOUCH B., BERRADA A. et al., *Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socioéconomique*, INSEA, Rabat, 2000.
- HANNECART R., *Le dernier carré. Les charbonniers belges, libres entrepreneurs face à la CECA (1950 – 1959)*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, 2010.
- HUNTINGTON S., *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 2000.
- JACQUES G., *L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif*, éd. Carhima asbl, Bruxelles, 2011.
- JADOT P., *Prayon, du zinc à la chimie*, CEFAL [Centre d'édition, de fournitures et d'aide pour la lecture], Liège 2007.
- JAUMAIN S., *Industrialisation et sociétés (1830-1970). La Belgique*, éd. Ellipses, Paris, 1998.
- LAMBERT P.-Y., *La participation politique des allochtones en Belgique. Historique et situation bruxelloise*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999.
- LENTACKER F., *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière*, Université de Lille, Lille, 1974.
- LORIAUX F., *L'immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, CARHOP, Bruxelles, 2004.
- LORIAUX F., *Les travailleurs immigrés en Belgique durant l'entre-deux-guerres : la présence marocaine*, éd. CARHOP, Bruxelles, 2004.
- MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 2011.

- MANÇO U., *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 2000.
- MARTENS A., *Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Editions Vie ouvrière, Louvain, 1976.
- MARTINIELLO M., *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- MARTINIELLO M., REA A. TIMMERMAN C. (éds.), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Académia Press, Gand, 2009.
- MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.
- MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Couleur livres, Bruxelles, 2004.
- MUNAR SUARD L., PRAILE D., TARGOSZ P., *Gérer l'altérité. Jeunes issus de l'immigration et parcours d'insertion socio-professionnelle*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1997.
- OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004.
- PIASER A., *Les mouvements longs du capitalisme belge*, Vie Ouvrière, Bruxelles, 1986.
- REA A. & MARTINIELLO M., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2012.
- RÉGNIER, F., *L'exotisme culinaire. Essai sur les saveurs de l'Autre*, Presses Universitaires de France, France, 2004.
- ROELS L., *Het tekort : studies over de arbeidsmarkt voor mijnwerkers in het Luikse kolenbekken vanaf het einde van de negentiende eeuw tot 1974*, Hilversum, Verloren, 2014.
- SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles, 1991.
- SAYAD A., *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999.
- SCHEPENS L., *Van vlaskuster tot Franschman. Bijdrage tot de geschiedenis van de West-Vlaamse plattelandsbevolking in de XIXde eeuw*, Bruges, West-Vlaams Studiebureau, 1973.
- SCHOONVAERE Q., *Belgique-Maroc : 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Centre de recherche en démographie et sociétés, Université catholique de Louvain, 2014.
- STENGERS J., *Emigration et immigration en Belgique au XIXème siècle et au XXème siècle*, Académie des sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, 1978.
- TIMMERMAN C., FADIL N., GOODERIS I., CLYCQ N. & ETTOURKI K., *Moroccan Migration in Belgium, More than 50 years of settlement*, Leuven University Press, Leuven, 2017.

TIMMERMANS R., CARVUTTO V. (dirs), *Paroles de militants. Récits de vie de travailleurs chrétiens de la Fédération de Charleroi-Entre-Sambre-et-Meuse-Thuin*, CSC Charleroi, ESEM-Thuin, FEC, CARHOP, Bruxelles, 2001.

TORREKENS C., *L'islam à Bruxelles*, éd. de l'ULB, Bruxelles, 2009.

VAN DOORSLAER R., *Kinderen van het getto : joodse revolutionairen in België, 1925-1940*, Hadewijch-AMSAB, Gand, 1996.

VANDEPUTTE R., *L'histoire économique de la Belgique, 1944-1990*, éd. Labor, Bruxelles, 1993.

VERMEREN P., *Histoire du Maroc*, La Découverte, Paris, 2016.

VERSCHUEREN N., *Fermer les mines en construisant l'Europe. Une histoire sociale de l'intégration européenne*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2013.

WALDINGER R., ALDRICH H. & WARD R. (éds.), *Ethnic entrepreneurs. Immigrant business in industrial societies*, Newbury Park, Californie, 1990.

WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de Belgique de 1830 à nos jours*, Samsa, Bruxelles, 2017.

2.2 Articles

ADAM I., « Les immigrés et leurs descendants sur le marché de l'emploi. Qu'en savons-nous en Belgique francophone (1989-2004) ? », in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F., *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007.

ASLIN M., & OYCE J., « Flexibilité du temps de travail. Évolution conventionnelle et légale du système de normes et de dérogations en matière de durée du travail », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1148-1149, n°3 (1987), p. 1-67.

ATOUF E., « Mémoire des soldats marocains des deux grandes guerres » in OUALI N. (dir.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004.

ATTAR R., « Après les polonais, les italiens et les grecs, les marocains... », in BASFAO K. & TAARIJ H., *Annuaire de l'émigration : Maroc*, Eddif Maroc, Casablanca, 1994.

ATTAR R., « Histoire de l'immigration maghrébine en Belgique », in MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Couleur livres, Bruxelles, 2004.

ATTAR S., « Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales », in FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER, *Marocains de l'extérieur*, Organisation Internationale pour les Migrations, Rabat, juillet 2003.

AZIZA M., « Le Rif : terre d'émigration. D'une migration saisonnière en Algérie à une émigration permanente vers l'Europe », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 63-93.

AZZOUZI K., « Les Marocains dans l'industrie charbonnière belge », in *Brood en Rozen*, n° 4 (2004), p. 35-54.

BARE D., « Les marocains dans les charbonnages belges dans l'entre deux-guerres », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004.

BARNICH A., « Restauration de la Halle aux viandes », in *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, n°3 (juillet-septembre 1998), p. 18-25.

BERRADA A., « Répartition de la population, urbanisation et migration », in *Population et développement au Maroc*, s. d.

BERTEN A., « L'établissement des travailleurs migrants et de leur famille en Belgique » in *Revue du travail*, n°12 (1966).

BIREN P., « Estimation et évolution de la population active étrangère », in FELDS S. (dir.), *Le processus d'intégration économique et social de la population étrangère sur le marché de l'emploi en Belgique (francophone)*, Groupe de Recherches économique et sociales sur la Population de l'Université de Liège, Liège, 1990.

BLAISE P., « Le chômage en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1182-1183 (1987/37).

BLANCHARD L., « Les syndicats et la main-d'œuvre étrangère. Dix ans d'hésitations (Juin 1946 – Août 1956) », in RODOMONTI I., TILLY P. (dir.), *De Rome à Marcinelle. Santé-sécurité : hier, aujourd'hui et plus encore, demain !*, Le Cri / CSC-Énergie-Chimie, Bruxelles, Charleroi, 2006.

BOUJROUF S., « Innovation et recomposition territoriale au Maroc : une mise en perspective géo-historique », in ANTHEAUME B. & GIRAUT F. (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires ! : une (re)fabrication au nom du développement*, IRD Éditions, Paris, 2005, p. 133-156.

BOUSETTA H., « Intégration : entre volonté individuelle et contraintes des contextes de réception », in BRAHY R., DUMONT E. (éds), *Dialogues sur la diversité*, Presses Universitaires de Liège, Liège, 2015.

BOUSETTA H., et MARTINIELLO M., « Marocains de Belgique. Du travailleur immigré au citoyen transnational », in *Hommes et Migrations*, n°1242 (mars-avril 2003), p. 94-106.

BOUSSETA H., « Perspectives sur l'histoire et la mémoire de l'immigration marocaine en Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 351-364.

BRUNO A.-S., « Actualité de l'histoire de l'immigration : entretien avec Anne-Sophie Bruno, auteur de l'ouvrage Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956. Entretien avec Eric Geerkens », analyse de l'IHOES, n°70 (6 décembre 2010), [en ligne à cette adresse : http://www.ihoes.be/PDF/Histoire_immigration-Anne-Sophie_Bruno.pdf].

BRUNO A.-S., « Analyser le marché du travail par les trajectoires individuelles. Le cas des migrants de Tunisie en région parisienne pendant les Trente Glorieuses », in *Vingtième Siècle*, n° 121 (2014/1), p. 35-47.

BRUWIER M., « Que sont devenus les mineurs des charbonnages belges ? » in *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. XIX, n°1-2 (1988), p. 173-203.

Bulletin officiel du Royaume du Maroc, édition de traduction officielle, numéro 5144.

CHAREF M., « La longue histoire des migrations marocaines », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. ET REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.

COHEN J., « Samuel Huntington dans l'univers stratégique américain », in *Mouvements*, vol. 30, n°5 (2003).

CRUTZEN D., LUCCHINI S., « État des savoirs concernant l'éducation et la scolarité des enfants issus de l'immigration en Communauté française de Belgique », in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F., *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 2007.

DE BOCK J., « 'Guest Workers'. Entrepreneurs and the Role of Ethnicity in Immigrant Business. A Critical History of 'Ethnic Entrepreneurship' in Ghent, 1960-1980 », in *Journal of Belgian History*, vol. XLIV (2014), p. 37-66.

DELAET J.-L., « Huit siècles d'exploitation charbonnière en Wallonie », in *Brood & Rozen*, n°3 (1999), p. 91-99.

DELAET J.-L., « La Centrale syndicale des travailleurs des mines de Belgique et la fermeture des charbonnages wallons (1947-1960) » in *BTNG-RBHC*, n°1-2 (1988), p.147-171.

DOUVALIS M., « Le logement des immigrés » in *Critique régionale*, n°10-11 (1984), p.109-180.

EL BAROUDI M., « Un "Fil Rouge" de 40 ans d'immigration marocaine à Bruxelles », in *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 7-8 (2007), p. 1-90.

FRENNET DE KEYSER A., « L'immigration marocaine en Belgique » in MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique , de la préhistoire à nos jours*, Couleur Livres, Bruxelles, 2004, p. 329-354.

FRENNET DE KEYSER A., « La convention Belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°1803 (2003), p. 1-46.

FRENNET-DE KEYSER A., « Une tentative d'organiser les laïques musulmans : le CLAM (Centre laïque arabo-musulman) 1989-1997 », in *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 37, n°3-4 (2007), p. 557-581.

GADREY J., « Les systèmes d'emplois tertiaires au cœur des transformations du marché du travail », in *Formation Emploi*, n°29 (1990).

GILLEN J., « L'histoire de l'immigration vue à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs » in *Brood en Rozen*, n°1 (1998), p. 38-45.

GOOSSENS M., VAN HECKE E., « Évolution de la structure spatiale du chômage en Belgique », in *Espace, populations, sociétés*, n°2, *Chômage, non-emploi, sous-emploi*, 1985.

KESTELOOT C., « Bon marché et facile à l'emploi: le rôle économique des quartiers immigrés » in MORT-SUBITE (collectif), *Les fractionnements sociaux de l'espace belge*, Contradictions, Bruxelles, n°58-59 (1990), p. 191-210.

KESTELOOT C., « Ecologie sociale et répartition territoriale des étrangers » in BASTENIER A., DASSETTO F. (éds), *Immigration et pluralismes nouveaux : une confrontation de sociétés*, De Boeck-Université, Bruxelles, 1990, p. 158-178.

KESTELOOT C., « Le marché du logement et les immigrés à Bruxelles » in *Tribune immigrée*, n° 26-27, juillet-septembre 1988.

KESTELOOT C., « Où vont les Marocains qui émigrent en Belgique », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014, p. 113-122.

KESTELOOT C., « Signification sociale de la répartition géographique des étrangers en Belgique » in *Cahiers Marxistes*, n°164 (1999), p. 45-69.

KESTELOOT C., « The residential location of immigrant workers in Belgian cities » in GLEBE M. et DLOUGHLIN J. (éds), *Foreign minorities in continental european cities*, Steiner, Wiesbaden, 1987, p. 224-239.

KESTENS P., « Les choix de politique économique », in QUADEN G. (éd.), *L'économie belge dans la crise*, Labor, Bruxelles, 1987.

KHOOJINIAN M., « De Moslimgemeenschap » in *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19e – 21e eeuw. Tweede herziene en uitgebreide uitgave*, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, Bruxelles, 2009, p. 1165-1171.

KHOOJINIAN M., « Op zoek naar migranten in de syndicale archieven. De versnippering van de syndicale archieven over arbeidsmigranten in België », in *Brood en Rozen*, n° 3 (2012), p. 77-95.

LAUSBERG, S., « L'immigration marocaine a plus de 50 ans », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.

MARIE P., MAZERAN-LUMLEY V., FARUCH C., PINEL C., FERNANDEZ P., « "Burn-out" : éléments sur les logiques de l'effondrement professionnel. Réflexion autour du risque d'effondrement chez les professionnels de santé mentale », in *Empan*, vol. 55, n°3 (2004).

MARTENS A., « L'intégration des immigrés dans l'entreprise », in *L'année Sociale*, n°3, *La condition des étrangers*, Institut de sociologie, ULB, 1988/3.

MARTENS A., « Moroccan migration in Belgium's labor policy and labor market », in TIMMERMAN C., FADIL N., GOODERIS I., CLYQ N. & ETTOURKI K., *Moroccan Migration in Belgium, More than 50 years of settlement*, Leuven University Press, Leuven, 2017.

MARTIN E., « Les premiers Maghrébins de Belgique. Analyse descriptive de l'immigration maghrébine en Belgique, dans les Registres des étrangers de Châtelineau, pendant l'Entre-deux-guerres », in *Démographie et sociétés*, [document de travail] n°4, (2012), p. 1-41.

MARTINIELLO M., « Élités et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire », in *International Review of Community Development / Revue internationale de l'action communautaire*, n° 31 (1994), p. 105-117.

MAZOUZ M., « Migration et structures familiales » in *Cahiers de l'IUED*, 1993, p. 207-215.

MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « L'évolution économique de la Province de Liège depuis 1960 », in *La Géographie*, n°91 (1971), p. 213-224.

MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La sidérurgie liégeoise face aux mutations structurelles de la sidérurgie mondiale », in *Euregio Maas-Rhein, Informationen und Materialien zur Geographie*, n°9 (1981).

MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « La tertiarisation de Liège. Analyse de la transformation récente de l'économie liégeoise à travers deux indicateurs principaux : l'emploi et les investissements », in *Bulletin Trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n°167 (1989).

MÉRENNE-SCHOUMAKER B., « Les implantations industrielles nouvelles de la Province de Liège », in *Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, n°265 (1975).

MORELLI A., « Ambiguïtés et contradictions des rapports entre syndicats et étrangers : le cas des Italiens », in *Brood & Rozen*, (1997/1), p. 65-71.

MORELLI A., « L'affiche rose. L'appel à la main-d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre », in VERCHEVAL-VERVOORT J., DELAET J.-L. (DIR.), DI RUPO E. (PRÉFACE), *Italiens de Wallonie*, Archives de Wallonie, Charleroi, 1996, p. 43-59.

MORELLI A., « L'histoire des migrants et l'histoire », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004.

Office Régional Bruxellois de l'Emploi, « Population Issues de l'Immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en région de Bruxelles Capitale », in *Les Cahiers de l'observatoire*, n°3 (juin 2000).

OKKERSE L. & TERMOTE A., « Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi à propos des travailleurs allochtones en Belgique », in *Etude statistique de l'Institut national de Statistique (Bruxelles)*, n°111 (2004).

OUALI N. « Les Marocaines en Europe : diversification des profils migratoires », in *Hommes et Migrations*, n°1242 (mars-avril 2003).

OUALI N., « 40 ans de présence marocaine en Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004.

OULAD BEN TAIB H., « Trajectoires et dynamiques migratoires des pionnières de l'immigration marocaine. Immigration et émancipation féminine: 50 ans de combats associatifs à Bruxelles », in *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n°3 (2017).

REA A., « Entre séjour et réalités », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.

REA A., « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés dans les sciences sociales en Belgique francophone » in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (éd.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Bruxelles, éd. Academia, 2007, p. 103-140.

REA A., « La scolarité bloque-t-elle l'ascenseur social ? », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.

RENAERTS M., « Les facteurs socio-économiques de l'émigration marocaine », in *Les Cahiers du fil rouge*, n°20 (2014), *L'immigration marocaine, 50 ans d'histoire associative à Bruxelles*, Les Cahiers du Fil rouge, Bruxelles, 2014, p. 18-23.

SCHREIBER J.-P. et MORELLI A., « Histoire des migrations », in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 21-42.

TOUALI M., « Etudiants Marocains en Belgique, la conscience d'une présence », in MEDHOUNE A., LAUSBERG S., MARTINIELLO M. & REA A., *L'immigration Marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Couleur livres, Mons, 2014.

TRIST F., MARTINIELLO M., « La carrière et le milieu de vie des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles », in MARTINIELLO M., REA A. TIMMERMAN C. (éds.), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Académia Press, Gand, 2009.

VARRO G., PERRIAUX A.-S., « Les sens d'une catégorisation : "les O.S. immigrés" », in *Langage et société*, n°58 (1991), p. 5-36.

2.3 Thèses et mémoires

ALEXIOU A., *La genèse de la communauté des immigrés grecs dans le bassin de Liège*, thèse de doctorat en Histoire, [inédit], Université de Liège, Liège, 1997.

AZZOUZI K., *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60. Cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, mémoire de licence en Histoire contemporaine, [inédit], ULB, Bruxelles, 2002.

BARE D., *Contribution à l'histoire de l'immigration nord-africaine dans les charbonnages belges (1920-1940)*, mémoire de licence en Histoire contemporaine, [inédit], ULB, Bruxelles, 1994.

BASTIN O., *Une militance en reconversion : la genèse de l'altermondialisme en région liégeoise. Etude de parcours militants, des années 1960 au début des années 2000*, mémoire de master en Histoire, [inédit] Université de Liège, Liège, 2018.

BEN ABBOU G. , *L'implantation, la localisation et les mutations sociales de l'immigration marocaine à Molenbeek-Saint-Jean de 1964-1974*, mémoire de master en Histoire contemporaine, [inédit], Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009.

BOUSETTA H., *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case-study of Moroccans in four European cities*, thèse de doctorat en Sciences sociales, [inédit], Katholieke Universiteit Brussel/ Universiteit Utrecht, Brussel/Utrecht, 2001.

GODDERIS I., *De verleiding van de legitimiteit. Poolse exilpolitiek in België, 1830-1870 en 1945-1980*, thèse de doctorat en Histoire, [inédit], KUL, Leuven, 2001.

HAMMOU L., *Les étudiants marocains en Belgique*, mémoire de licence en Sciences sociales, [inédit], Université de Liège, Liège, 1986.

KORCHI G., *La position des vieux immigrés marocains en Belgique. Leurs trajectoires de vie et l'anticipation de leur vieillesse à travers le regard de leurs enfants*, mémoire de licence en Sociologie, [inédit], Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1998.

LÉONARD M., *Du « temps des médailles » aux plans de fermeture. L'évolution de l'image des ouvriers-mineurs en Wallonie de la Bataille du charbon à l'application du plan Martens (1945 – 1961)*, mémoire de Master en Histoire, [inédit], Université de Liège, Liège, 2016-2017.

LESAGE B., *Logiques spatiales du commerce "ethnique" à Liège*, mémoire de master en Sciences géographiques, [inédit], Université de Liège, Liège, 2010.

MARTIN E., *Les premiers Maghrébins en Belgique. Etude de l'immigration maghrébine à Châtelineau de 1920 à 1932*, mémoire de master en Sciences politiques et sociales (finalité démographie), [inédit], Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011.

MORELLI A., *Fascismo e antifascismo nell'emigrazione italiana in Belgio, 1922-1940*, Bonacci, Rome, 1985.

REA A., *Immigration, état et citoyenneté: la formation de la politique d'intégration des immigrés de la Belgique*, thèse de doctorat en Sciences sociales, [inédit], Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1999.

TARGOSZ P., *L'accord de main-d'œuvre belgo-marocain ou la gestion interétatique d'un flux migratoire*, mémoire de licence en Relations internationales, [inédit], UCL, Louvain, 1985.

3. Sites internet

BRUNO A.-S., « Entretien avec Anne-Sophie Bruno : "L'histoire du travail". Propos recueillis par Audrey Minart », in *Site internet du Groupe d'étude sur le travail et la souffrance au travail (GESTES)*, [en ligne], <http://gestes.net/entretien-anne-sophie-bruno-lhistoire-travail/> .

« MyPension », Site officiel du gouvernement fédéral, <https://mypension.onprvp.fgov.be/fr/mypension>

LAMQUIN V., « La communauté berbère épinglée par Bart De Wever : 'Je ne suis pas raciste' », in *Le Soir*, le 24 mars 2015, [en ligne], <https://www.lesoir.be/art/830581/article/actualite/belgique/politique/2015-03-23/communaute-berbere-epinglee-par-bart-wever-je-ne-suis-pas-raciste>

LENTINI G., & ZAGAGLIA P. (FGTB), « Regards », 1992, [en ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=cdpfwjDfgLU&t=149s>

MORELLI A., « Les Archives privées sur l'immigration en Belgique », *Migrance*, n° hors-série électronique, 2008 [en ligne]. www.generiques.org/images/pdf/belgique.pdf, Page consultée le 27/05/2019, dernière mise à jour le 06/06/2019.

Site du CRIPEL, *Nos Missions*, [en ligne] http://blog-interne.cripel.be/?page_id=1464

4. Outil de travail

GILLEN J., *Inventaire des sources pour une histoire de l'immigration : archives communales*, Archives et Bibliothèques de Belgique, Bruxelles, 2004.